



AVERTISSEMENT

Ce document est le fruit d'un long travail approuvé par le jury de soutenance et mis à disposition de l'ensemble de la communauté universitaire élargie.

Il est soumis à la propriété intellectuelle de l'auteur. Ceci implique une obligation de citation et de référencement lors de l'utilisation de ce document.

D'autre part, toute contrefaçon, plagiat, reproduction illicite encourt une poursuite pénale.

Contact : ddoc-theses-contact@univ-lorraine.fr

LIENS

Code de la Propriété Intellectuelle. articles L 122. 4

Code de la Propriété Intellectuelle. articles L 335.2- L 335.10

http://www.cfcopies.com/V2/leg/leg_droi.php

<http://www.culture.gouv.fr/culture/infos-pratiques/droits/protection.htm>

HISTORISCHES JOURNAL

de
Friedrich GENTZ

Thèse pour le doctorat du III^e cycle
présentée à la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines
de METZ

par
M. Joseph MEYER

1992

HISTORISCHES JOURNAL

de
Friedrich GENTZ



Thèse pour le doctorat du III^e cycle
présentée à la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines
de METZ

par

M. Joseph MEYER

EXCLU DU PRET

BIBLIOTHEQUE UNIVERSITAIRE LETTRES - METZ -	
N° Inv.	1992010L
Cote	L/M2 92/4
Loc.	7 AGASIN

1992

H I S T O R I S C H E S J O U R N A L

d e

F r i e d r i c h G E N T Z

Thèse pour le doctorat du IIIe cycle

présentée à la

Faculté des Lettres et des Sciences Humaines de METZ

par

Marie - Joseph MEYER

1 9 9 2

sous la direction de Monsieur le Professeur

Pierre GRAPPIN



FRIEDRICH GENTZ.

Nach einer Originalzeichnung vom Jahre 1796 gest. von C. F. Marckel, Leipzig

INTRODUCTION

On dispose d'une abondante littérature sur le rôle important que joua Frédéric de Gentz dans la vie politique de l'Europe au début du 19e siècle . De nombreux historiens se sont penchés à diverses reprises sur la vie et les activités de ce brillant collaborateur et propagandiste de Metternich, mais, singulièrement, l'oeuvre publicistique en tant que telle n'a pas fait l'objet de la même attention.

Les études en ce domaine sont souvent ponctuelles et parcellaires, surtout celles qui portent sur les publications de ce qu'on pourrait appeler la période prussienne de Gentz. Le Historisches Journal par exemple n'a jamais été étudié, jusque-là, dans sa globalité.

Or, ce périodique, paru à "la jointure" du 18e et 19e siècle, à un moment de crise et de métamorphose aussi bien du monde européen que de la vie de Gentz, revêt un intérêt tout à fait particulier non seulement pour l'image qu'il reflète à travers ses articles, mais aussi pour les sujets qu'il aborde, ses options philosophiques et politiques, pour les angoisses et les espoirs qu'il traduit à l'aube d'un siècle nouveau.

.../...

Tantôt historien, tantôt écrivain engagé, tantôt penseur politique, Gentz dévoile dans son Historisches Journal quelques facettes de son talent dont l'analyse se révèle aussi complexe que délicate.

Je voudrais remercier tout particulièrement Monsieur le Doyen Grappin de m'avoir guidé et encouragé dans mes recherches et Monsieur le Professeur Moes de m'avoir conseillé et soutenu dans ce travail de méthode et de rigueur.

.../...

P R E M I E R E P A R T I E
- + - + - + - + - + - + - + - + - + - + - + -

GENESE

CHAPITRE PREMIER

L'EUROPE à la fin du 18e siècle. (1797-1800)

Le Historisches Journal (1799-1800) de Friedrich(von)Gentz bat au rythme des événements qui bouleversèrent le monde entier et plus spécialement le vieux continent à la fin du 18e siècle ; comme certains articles en suivent les trépidations fébriles pendant que d'autres s'en détachent pour s'inscrire dans une réflexion plus profonde et plus vaste, il paraît difficile d'envisager l'étude du Historisches Journal sans avoir au préalable évoqué le contexte politique en Europe qui constitue la toile de fond de la publication.

Le traité de paix de Campoformio (17 octobre 1797) avait ramené un semblant de calme en Europe. La France avait obtenu les provinces belges, autrichiennes, les Iles Ioniennes et une clause secrète stipulait que l'Autriche s'engageait à lui reconnaître la rive gauche du Rhin, de l'Alsace à Coblenze. On était convenu que, pour régler les conditions de paix entre la France et l'Empire et pour déterminer les indemnités promises en Allemagne aux princes dépossédés de la rive gauche du Rhin, un congrès (1) se réunirait à Rastadt dans le pays de Bade. L'Autriche abandonne la Belgique, la Lombardie, les Etats rhénans, mais reçoit en compensation Venise et le nord de la Vénétie ; elle reconnaît en outre l'existence de la République cisalpine, la disparition de la République de Venise, l'indemnisation du duc de Modène par le Brisgau autrichien (2). Certains articles secrets stipulent aussi que dans les vingt jours qui suivront les ratifications, l'Empereur évacuera Mayence ainsi que les forteresses de l'Empire notamment Ehrenbreitstein. Les Français, en revanche, évacueront

.../...

les forteresses vénitiennes quand ils auront occupé Mayence. De plus, l'Autriche s'emploiera à Rastadt pour que la France obtienne de l'Empire les frontières naturelles . Tout agrandissement ultérieur de la France en Allemagne sera compensé par un agrandissement de l'Empire autrichien.

L'Etat autrichien apparaît comme un grand corps étrangement disloqué dont les membres sont épars sur la surface de l'Europe, aux Pays-Bas, en Italie, en Europe centrale . Le souverain règne sur les Etats héréditaires de la Maison d'Autriche, il est roi de Bohême et de Hongrie ; s'il est élu par le collège électoral, il devient l'Empereur du Saint-Empire.

Depuis 1792, François II règne sur cet empire. L'Autriche reste une "maison" et les lois de la succession sont en définitive les lois fondamentales de l'Etat. Sa politique extérieure était une politique de pondération des forces opposées en Europe . La préoccupation permanente est l'empire d'Allemagne ; il s'ensuit que la Prusse demeure l'adversaire et la rivale. Si l'Autriche veut s'étendre en Allemagne, la Prusse lui barre le chemin ; si elle veut s'étendre en Pologne, la Prusse exige le partage . Une politique maladroite pouvait perdre l'Autriche .

Or, François II, militaire dans l'âme et absolutiste, avait provoqué la guerre avec la France, s'était engagé dans la première coalition et resta bientôt, après les traités de Bâle, le principal adversaire de la France sur le continent . Chassés de Belgique, les Autrichiens subirent des revers militaires en Allemagne et en Italie et se virent contraints à négocier avec

.../...

Bonaparte à Campoformio. Les conditions particulières de la paix entre la France et l'Empire devaient être discutées lors d'un congrès à Rastadt. Ce congrès se terminera par une tragédie pour les plénipotentiaires français .

L'Autriche ne fait pas confiance à la Prusse et vice versa ; les villes d'Empire ainsi que les Etats sont très inquiets du sort que pourraient leur réserver les puissants d'Europe. Les affaires traînent en longueur, on s'observe, on se soupçonne, on se fait des infidélités jusqu'à ce que la guerre se rallume. Les Autrichiens, après avoir obtenu des assurances de la Russie et après avoir signé une alliance avec les Turcs, vont donner l'ordre à l'Archiduc Charles d'entrer en Souabe. Il devient important pour la France de compromettre les Autrichiens, afin de détacher le maximum de petits Etats de l'Autriche et de se garantir les bonnes grâces de la Prusse . Elle laisse donc filtrer les accords secrets concernant la rive droite du Rhin et les compensations en Italie.

Pendant qu'on fait semblant de négocier à Rastadt, l'Archiduc Charles bouscule les armées françaises et arrive aux portes de la ville. L'Autriche a besoin de discréditer la Prusse aux yeux des autres Etats; soupçonnant quelque arrangement secret entre la France et la Prusse, elle demande qu'on se saisisse des papiers des plénipotentiaires français rappelés en France sans qu'il soit question de mettre la vie des représentants en danger . Vienne avait souhaité, par des ordres secrets, d'engager l'opération de dépouillement des plénipotentiaires, puis de considérer l'action comme un affreux malentendu. Hélas, ce congrès qui devait régler

.../...

les derniers contentieux avant la conclusion d'une paix durable sur le continent, se termine par une tragédie: les négociateurs français, rappelés par le Directoire, furent à l'exception d'un seul, massacrés sur le chemin du retour par des hussards autrichiens . On dit aussi que l'Angleterre avait fait acheter par des émigrés français l'exécution de l'attentat afin d'écartier tout moyen de retour à la paix.

Depuis Campoformio l'Angleterre est encore le seul pays à être ouvertement en guerre contre la France, mais elle ne se sent pas à l'abri dans son île ; en 1796, déjà, Hoche avait failli réussir un débarquement en Irlande ; malheureusement pour lui, ses bateaux se sont perdus dans le brouillard et il s'en est fallu de peu pour qu'il se fasse prendre par la marine anglaise; il manqua par là-même Grouchy, qui, arrivé au bon endroit à l'heure fixée, ne voyant pas arriver Hoche, préféra ne pas débarquer seul et repartit . Hoche ayant eu la chance de pouvoir échapper aux Anglais, rejoignit la Rochelle seul.

Certes, depuis l'avènement des George en 1714, l'Angleterre a un pied sur le continent . Le roi est électeur de Hanovre, il tient à son électorat qui est son patrimoine. Mais l'Angleterre est avant tout une île marchande et elle prétend maintenir le monopole du commerce pour ses colonies et échanger librement dans les colonies des autres; elle n'admet pas que la France partage avec elle la domination des mers et le marché du monde; elle entend aussi préserver l'approvisionnement de l'Allemagne . Au cours de l'année 1797, alors que la tension se relâche quelque peu sur le continent, l'Angleterre accroît son effort de guerre, fait

.../...

occuper non seulement toutes les colonies de la France - à l'exception de Saint-Domingue dont Toussaint-Louverture s'était rendu maître - mais aussi celles de l'Espagne et de la République batave, pays alliés de la France. En s'installant aux postes stratégiques, elle peut contrôler les routes maritimes et mieux s'employer à entraver le commerce de la France.

Par ailleurs, très inquiète de voir les Français s'établir sur la rive gauche du Rhin et faire de la Hollande une république à leur service, l'Angleterre, pour défendre sa sécurité, -les Pays-Bas-, verse des subsides et recompose les alliances. En faisant du contrôle définitif de la rive gauche du Rhin un axe majeur de sa politique extérieure, la Révolution française fait en même temps de l'Angleterre son ennemie la plus implacable. Elle est d'ailleurs son adversaire le plus redoutable parce qu'elle est le seul pays qui la combat avec des forces analogues : des principes nationaux et des passions populaires. Les Anglais, dans leur grande majorité, ne regardent pas avec beaucoup de bienveillance les sympathisants de la Révolution française; ils les considèrent plutôt comme des traîtres et des complices de l'ennemi. Les whigs, qui avaient salué la Révolution comme une ère nouvelle de paix pour l'humanité, perdirent, par le fait même, leur popularité. Quelques uns d'entre-eux, abandonnés de leurs amis, persistèrent dans leurs convictions ; Fox en est le plus noble exemple. La plupart suivirent Burke et comme lui jetèrent l'anathème contre les Français:

Au moment où l'on négocie à Rastadt, l'Angleterre avait la chance d'être gouvernée par des hommes capables de réunir derrière eux une grande majorité

d'Anglais. Le roi George III (1738-1820), pourtant jaloux de ses ministres, soutient l'action politique de son premier ministre, Pitt. William Pitt, relève le prestige de la couronne ; whig par ses origines, il gouverne avec les thories, si bien qu'il réussit à apaiser les inquiétudes que causaient les finances, mal en point, surtout depuis la guerre d'Amérique, et remet les comptes en ordre, rend l'essor au commerce en rétablissant la confiance et le crédit. Pitt s'attache à bien gouverner au-dedans en favorisant la prospérité, le perfectionnement des institutions, le progrès de la justice envers tous et le bien-être de tous, convaincu que le bon gouvernement au-dedans ferait, au-dehors, la grandeur et la force de la patrie. Cette politique de grandeur exige qu'il contienne la France dans des limites qui l'empêchent de gêner la puissance politique et économique de l'Angleterre.

A la menace d'un blocus économique, la France oppose une manoeuvre plus radicale ; elle pense dorénavant qu'un débarquement en Angleterre est devenu indispensable pour venir définitivement à bout de cet ennemi tenace. Justement la paix de Campoformio permet de tourner contre l'Angleterre toutes les forces de la France ; désormais les préparatifs vont bon train à Boulogne : Bonaparte lui-même a été nommé général en chef de l'armée d'Angleterre et lorsqu'au printemps 1798 le moment décisif semble imminent, voilà qu'une nouvelle fabuleuse ébranle comme un grand coup de tonnerre le monde politique européen: Bonaparte fait voile vers l'Egypte (19 mai 1798) ! Des noms magiques marquent la progression du conquérant - Malte, - Alexandrie, - les Pyramides, - puis, coup de théâtre,... Aboukir(1 août 1798)! Non seulement l'expédition française est bloquée

.../...

en Egypte, mais encore un chef de guerre aussi prestigieux que Bonaparte se trouve prisonnier de ses conquêtes, incapable d'influer rapidement sur la politique du Directoire qui vit des situations conflictuelles.

La volonté déterminée d'éviter toute possibilité de dictature avait conduit les rédacteurs de la Constitution de l'an III à morceler le pouvoir exécutif confié à cinq Directeurs et à appliquer strictement le principe de la séparation des pouvoirs. Le Directoire n'avait aucun moyen d'action sur le pouvoir législatif: il ne pouvait ni s'opposer au vote des lois, ni dissoudre les Conseils. De leur côté, les Conseils n'avaient d'autre moyen d'action sur le Directoire que l'élection annuelle d'un de ses membres à partir d'une liste de dix candidats établie par le Conseil des Cinq-cents.

Mais la crainte de la dictature engendre l'anarchie. Aucune solution n'étant prévue en cas de conflit, soit entre le Directoire et les Conseils, soit entre les Directeurs eux-mêmes, les uns et les autres ont eu recours à la force. L'époque du Directoire était celle des coups d'Etat. Le 18 Fructidor de l'an V (4 septembre 1797), les Directeurs Barras, Rebell et La Revellière-Lépeaux anticipant sur leur mise à l'écart par les Clichyens font intervenir la force armée et imposent illégalement une nouvelle légalité. Le 22 Floréal de l'an VI (11 mai 1798), les Conseils invalident contre la volonté du suffrage des électeurs l'élection d'une majorité de Jacobins; une minorité de royalistes et de Clichyens gouverne la France.

Après les coups d'Etat du 18 Fructidor et du 22 Floréal, la France revient à des procédés révo-

.../...

lutionnaires de gouvernement à l'intérieur et se sent reprise par le rêve de la Grande-Nation libératrice de l'humanité ; alors, elle intègre la Rhénanie au territoire français, crée la République batave et la République ligurienne et s'entoure ainsi progressivement de républiques soeurs : s'inspirant de l'exemple que donna Bonaparte à Campoformio, elle redessine la carte politique des pays limitrophes. Deux petites républiques, Mulhouse et Genève, ainsi que la principauté de Montbéliard sont tout simplement annexées ; en Italie les Etats de l'Eglise sont transformés en République romaine et le pape Pie VI est emmené en captivité en France. Presqu'au même moment le Directoire intervient en Suisse : la République helvétique, centralisée à la française, remplace l'ancienne Confédération ; les cantons sont saignés ; c'est ainsi que le trésor de la ville de Berne (3) va servir à financer l'expédition d'Egypte. Le Directoire va jusqu'à annexer le Piémont (décembre 1798) après des troubles à Turin, en partie provoqués par des agents français.

Cette politique de propagande et de provocation menée par la France finit par profiter à la diplomatie anglaise, soucieuse de rompre l'isolement dans lequel elle se trouve depuis le traité de Campoformio, et à la diplomatie russe, décidée à s'opposer à "l'effrénée République française" qui vient la braver en Orient. Les deux puissances réussissent à former une nouvelle coalition avec l'Autriche et le royaume de Naples. A Rastadt où depuis la fin 1798 les rapports entre les plénipotentiaires français et autrichiens se détériorent de plus en plus, toutes les ambiguïtés sont définitivement levées après l'attentat contre les négociateurs français ; c'est la guerre.

La Prusse est vivement sollicitée par tous les coalisés; elle hésite cependant; depuis 1795, elle avait signé la paix avec la France. Le traité de Bâle lui avait assuré des bénéfices en Pologne et lui promettait des dédommagements si la France devait garder la rive gauche du Rhin avec les principautés de Clèves et de Gueldre. Devant les invitations pressantes à se joindre aux autres puissances elle tergiverse; elle est sur le point de basculer au cours de l'année 1799, au moment où les coalisés bousculent les Français: Souvorov en Italie, l'Archiduc Charles dans le sud de l'Allemagne; mais Bonaparte revient (9 octobre 1799), la victoire change de camp, la Prusse se range; la France vit son 18 Brumaire et la Prusse maintient sa neutralité. L'opinion publique de ce pays, le roi et son système de gouvernement par cabinet interposé ont empêché l'adhésion de la Prusse à la coalition.

CHAPITRE II

LA PRUSSE à la fin du 18e siècle.

En 1798, Berlin était devenu le centre d'une intense activité diplomatique révélant l'enjeu que représentait l'attitude de la Prusse (4).

Les Français avaient déjà entrepris des démarches auprès de la Prusse pour signer avec elle un traité d'alliance, mais celle-ci se garda bien d'accepter leur offre. Et pourtant, d'une certaine façon, elle y aurait largement trouvé son compte. Pour la rive gauche du Rhin qu'elle reconnaîtrait définitivement à la France, elle obtiendrait plus que de petites compensations : le roi de Prusse présiderait une nouvelle Ligue Germanique du Nord, pourrait disposer du Hanovre, pourrait unir par des canaux son commerce de la Baltique à celui de la mer du Nord. Mais en octobre 1798, une fois encore, la Prusse refuse de s'engager. La place de Berlin vit des moments fébriles ; s'y bousculent tous ceux qui veulent emporter la décision du roi à leur profit.

Il y avait là Sieyès (5), envoyé par le Directoire en qualité de ministre plénipotentiaire à la place de Caillard (6), - un diplomate que Gentz (7) qualifie de façon méprisante dans la lettre du 17 mars 1798 adressée à Böttiger de "politicien secret" - que le gouvernement de la République jugea trop maladroit. Sieyès était venu, accompagné du Comte Otto (8), diplomate français d'origine allemande, pour faciliter les rapports avec Köckeritz, le favori du roi, qui pourrait arriver à faire pencher la balance en faveur de la France. Les partisans de l'alliance anti-française s'employèrent à ce que cela ne se fît pas. Le comte Nikita

.../...

Panin, ambassadeur de Russie, bouillant d'impatience, avait déjà mis à la disposition de la Prusse 45 000 hommes, pour le cas où elle sortirait de sa neutralité. L'Angleterre envoie Sir Thomas Grenville (9), membre du Parlement britannique, frère de l'un des plus redoutables adversaires de la France révolutionnaire, Lord William Grenville, ministre des affaires étrangères ; elle promet 1 million de livres pour le cas où ... Le Statthouder en exil en Angleterre depuis l'invasion de la Hollande, avait envoyé le prince héritier, Frédéric, et un diplomate, le général Kinkel. L'Autriche était représentée par le prince Reuß, puis par Hudelist, un chargé d'affaires. Tous caressent le rêve de faire adhérer la Prusse à la coalition.

Dans un document destiné au général Stamford, agent anglais vivant à la cour de Brunswick-"Mémoire pour un ami intime"-(10), Gentz se plaint de ce que la ville de Berlin soit devenue, au cours des dernières années du 18e siècle, un lieu de rassemblement de têtes brûlées et de dangereux novateurs ; il déplore que les loges de francs-maçons, les sociétés humanistes et les clubs puissent s'y développer impunément.

Sans doute Gentz force-t-il quelque peu son propos quand il parle d'impunité, car il n'est pas sans savoir que von Schulenburg-Kehnert, ministre de la police, avait fait publier le 20 octobre 1798 un édit interdisant toutes les associations secrètes.

Une lettre datée du 5 Frimaire (25 novembre 1798) dans laquelle Talleyrand exhorte le citoyen Sieyès, ambassadeur de la Nation Française à Berlin, à organiser secrètement dans cette ville une société mère

.../...

"dont les membres ne s'intituleraient plus "Jacobins" mais Théophilantropes" (11) vient le conforter dans ses soupçons et justifier sa décision. Mais une surveillance renforcée des associations ne suffisait pas pour endiguer le flot des idées nouvelles ; le contrôle des écrits, aussi strict fût-il, ne parvenait pas à freiner dans l'opinion publique, le développement des idées favorables au maintien de la paix.

Kant, par exemple, dans son "Projet de Paix perpétuelle" appelle l'humanité tout entière à construire la paix, à réaliser l'accomplissement de l'histoire par une fédération des peuples unis dans la paix perpétuelle. Or, selon lui, seuls les Etats ayant adopté une constitution républicaine offrent cette perspective ; ils sont les seuls capables de contenir le flot des tendances hostiles. L'Angleterre, en conséquence ne représente pas à ses yeux le modèle que d'autres citent en exemple. Bien au contraire, il considère cet Etat comme une machine politique faite pour exécuter la volonté du monarque (12) ; sa constitution n'est pas celle d'un pays libre, elle empêche l'émancipation du peuple . Dans le Conflit des Facultés (1797) et Anthropologie (1798), il présente cet Etat comme un Etat violent, destructeur, se croyant chez lui dans le monde entier . Mais par contre, il croit fermement que les Anglais se libèreront, qu'ils se débarrasseront de leur caractère égoïste et agressif, le jour où le système se sera républicanisé grâce à la paix qu'auront su préserver Berlin et Paris.

Dans la tourmente que vit l'Europe, où les principes s'entrechoquent, la presse, -instrument privilégié de leur vulgarisation-, s'engage selon les in-

.../...

térêts et les convictions des rédacteurs . Guerre ou Paix ?

Il faut que la Prusse choisisse. On argue, on persifle, on se combat, on cherche à convaincre. Les uns prônent la neutralité, les autres exigent qu'on se batte résolument contre les idées, les principes et les méthodes de la Révolution française et qu'on s'allie avec l'Angleterre, l'Autriche et la Russie. Une brochure, non signée, circulait à Berlin sous le titre "Le système de neutralité de la Prusse, ses causes et ses conséquences probables. Allemagne 1799" (Preußens Neutralitätssystem, dessen Ursachen und wahrscheinliche Folgen. Deutschland 1799) (13). D'après Otto Tschirsch, la paternité de ces réflexions reviendrait à Mathias Marcard, médecin attitré du duc de Holstein à Oldenburg (14). Connu pour être hostile à la Révolution française, il n'hésite pas à dénoncer l'esprit de neutralité ; ce terme est pour lui synonyme d'échec et d'abandon parce qu'on va laisser les Français fouler aux pieds, piller et dominer l'Europe tout entière.

Cette politique ne permettra pas, selon lui, de construire une amitié sincère et durable entre la France et la Prusse ; il suffit, pour s'en convaincre, de voir le sort réservé à la Suisse ou à la Sardaigne, des pays définitivement soumis et asservis par la France . Pour lui, la place naturelle de la Prusse est aux côtés de l'Autriche et de la Russie. Heinrich August Ottokar Reichard, bibliothécaire à Gotha, ennemi de la Révolution française, ne cesse de rappeler dans le journal "Revolutionsaamanach" l'excellence du modèle britannique ; le "vieux" Gleim (15) se réjouit d'entendre que la guerre entre la Prusse et la

.../...

France serait imminente, et s'emporte contre les amis de la neutralité. Gottlob Benedikt von Schirach (16) reprend dans son "Politisches Journal" les idées anti-révolutionnaires de Mallet du Pan, Archenholz (17), fait paraître dans son journal "Minerva" au mois de mars 1799, un article intitulé "De l'apathie des Nations, des actes de guerre des Français et des circonstances présentes" (Ueber die Apathie der Nationen, die Kriegstaten der Franzosen und die jetzigen Umstände) : il essaie de sensibiliser ses lecteurs à l'idée que la Prusse n'est pas plus à l'abri du destin que ne l'ont été la Belgique, la Hollande, Venise ou Rome. Le journal Eudämonia (18) s'en prend particulièrement à ceux qui mettent les trônes et les autels, à ceux qui veulent révolutionner l'Allemagne, les Illuminés entre autres. Le baron von Stein, (19) qui séjourna à Berlin au printemps 1799, porte sur la Prusse un jugement sévère, comparant son action diplomatique à un manège, un ballet militaire . L'abbé de Pradt, (20) un émigré français, fait de la Prusse, dans la brochure "La Prusse et sa neutralité" parue à Hambourg et à Londres, une pièce essentielle sur l'échiquier européen. "... cette puissance est trop peu connue... Placée au centre de l'Europe, entre la Russie, le Nord, l'Autriche et la France, elle est le centre forcé et le lien de l'Europe, elle en est le noyau" (21). Pour l'abbé de Pradt, la France devrait revenir dans les limites anciennes, la Prusse devrait garder la frontière du Rhin, intervenir sur la Meuse et l'Escaut, réactualiser le plan suggéré par Sully à Henri IV qui proposait la création de deux Etats tampons : les Pays-Bas et le Piémont. D'où la conclusion de l'abbé de Pradt : Frédéric Guillaume III devrait accomplir ce plan ancien, reconstituer le Piémont en un premier temps, puis réunir la Belgique et la

.../...

Hollande sous le sceptre des Orange (22). En somme, il pousse à la guerre.

De l'autre bord, on ne manquait pas de souligner le caractère suicidaire d'une guerre contre la France. Folie que de crier à tue-tête sus aux armées républicaines !

Das Neue Graue Ungeheuer de Rebmann (23) dénonce les entraves à la paix que représentent les Girtanner (24) Schirach et Reichard, ces excités qui par leurs appels à la guerre sont devenus les véritables jacobins de l'Allemagne. Dans le Allgemeiner literarischer Anzeiger, Johann Christoph Friedrich Roch (25) s'en prend directement à Burke et à Gentz. L'article du 27 août 1799 intitulé "Nouvelle réponse à une question à laquelle le questionneur a déjà répondu" (Neue Antwort auf eine von dem Frager selbst schon beantwortete Frage) les tourne en ridicule. Pour Roch, Burke rime avec scélérat (Schurke) et Gentz n'est qu'un "aventurier littéraire" qui a l'art de marcher sur la tête. Roch considère Gentz comme un journaliste partial, au style ampoulé, pour lequel l'esprit partisan tient lieu de principes juridiques ; ce n'est qu'un ambitieux, se prenant pour le sauveur du monde, un prétentieux qui confond emphase et raison .

La politique de neutralité de la Prusse trouve aussi un soutien dans le Genius der Zeit publié par August Hennings à Altona (26). Fils de l'Aufklärung, Hennings aspire de tout son être à l'avènement de la déesse Raison. Son journal, publié avec l'accord des autorités du Schleswig, en appelle à "l'esprit tutélaire des Etats" (27) pour qu'il les garde de toute prise

.../...

de parti ; il recommande la mesure, la modération. L'article du mois de novembre 1799 (28) évoque plus spécialement les réactions des gens du peuple ; la rupture de la paix leur apparaît comme une sorte de trahison, une machination ourdie par la perfide Albion qui veut réduire les forces de l'Allemagne pour mieux s'accaparer le marché mondial . En conséquence, il est dangereux de porter atteinte au système de neutralité en vigueur en Allemagne du Nord. Hennings n'arrête pas de mettre en garde contre les promesses dorées des Anglais et contre les propos partisans d'un médecin (sous-entendu Marcard) atteint de déçité à propos de la situation politique dans les Etats "Chaque paysan et chaque citoyen sait bien que leurs rois n'entreprendraient jamais une guerre d'agression" (29). Aussi bien le Genius der Zeit à Altona que le Journal des Luxus und der Moden (30) à Weimar soulignent les mérites d'un roi (le roi de Prusse) qui sait dépasser les intérêts familiaux, et mettent en avant la clairvoyance de ce prince de la paix qui préfère garder ses provinces dans un état de neutralité armée que de les plonger dans un bain de sang.

*

* *

La neutralité de la Prusse s'explique en grande partie par les hésitations du roi Frédéric Guillaume III et sa façon de gouverner par cabinet interposé.

"Tu me continueras" lui avait dit son père avant de mourir et Frédéric Guillaume III, homme pacifique de tempérament, entend préserver son peuple de

.../...

la guerre, bien qu'il éprouve une aversion profonde pour les révolutionnaires. Peu favorable à la République Française, il n'en est pas moins partisan de la neutralité de son pays . Ce système, selon son intime conviction, doit pouvoir servir les intérêts de la Prusse ; dans ce conflit il a l'ambition de jouer le rôle d'arbitre qu'il juge plus honorable et plus profitable pour son pays que celui de belligérant . Son dessein est de présider aux destinées de l'Allemagne du Nord. Il s'était développé à la cour un puissant courant favorable à la paix ; ce courant jouissait même de la sympathie de certains membres de la famille royale - dont l'oncle du roi régnant, le prince Henri, la soeur du roi, la princesse d'Orange et l'héritier du trône, le jeune prince Frédéric Guillaume - (31).

Mais Frédéric Guillaume III savait aussi que les frontières de son royaume étaient mauvaises, qu'à l'intérieur on attendait les réformes, qu'il était très important de mettre en place une bonne administration dans les territoires polonais nouvellement acquis. La réalisation de ces projets lui semblait plus profitable que de se battre pour Clèves ou Gueldre.

Le jeune roi connaissait sans conteste ses "amis" -la Russie, l'Angleterre- qui le pressaient maintenant de se joindre à eux dans une nouvelle coalition contre la France. La Russie était peu sûre; or, en cas de campagne contre la France il faudrait laisser la puissante Russie protéger les nouvelles frontières polonaises. D'autre part, l'Autriche restait pour l'opinion publique l'ennemi héréditaire. Fallait-il s'opposer à la France pour que l'Autriche en profite? La question

.../...

de la Silésie n'était toujours pas définitivement réglée. Quant à l'Angleterre, elle apparaissait comme une puissance dangereuse dans la mesure où, pour écraser toute concurrence commerciale, elle se transformait en ennemie de tout pays manufacturant ses produits, donc de la Prusse, de la Hollande et de la France. On la soupçonnait de vouloir envahir le marché mondial de produits en provenance des Indes. De toute façon, il n'était pas prudent de s'engager aux côtés des alliés sachant qu'on n'avait pas l'argent comptant pour faire face aux dépenses qu'allait occasionner cette campagne et qu'il allait falloir faire des dettes. Il semblait plus judicieux de tirer profit de la paix et de la sécurité pendant que d'autres pays s'épuiseraient. On songeait aussi qu'une paix durable pourrait provoquer des troubles en France : la ruine financière serait la tombe de la grandeur française . Au moment même où les puissances intéressées investissaient la place de Berlin pour emporter la décision, le roi demandait à Haugwitz, son ministre des affaires étrangères, de rester neutre, du moins, de faire en sorte que les négociations traînent en longueur .

Mais l'immobilisme en politique extérieure n'est pas dû à la seule personnalité du roi . La façon dont il gouverne, par cabinet personnel interposé, est un facteur important dans la valse hésitation que joue la Prusse fin 1798 et début 1799.

*

* *

L'opposition entre le cabinet et le gouvernement est une des causes de la "nullité de la poli-

.../...

tique extérieure", comme le prétend Gentz dans son mémoire adressé à "un ami intime" (32). Lorsqu'en 1799 les nouvelles rassurantes arrivent à Berlin -les Anglais ont débarqué en Hollande, l'Archiduc Charles bat Jourdan à Stockach et menace la Suisse, Souvorov bat les Français en Italie, balayant les "républiques soeurs" sur son passage- le roi demande à son conseiller Lombard (33) de lui faire un rapport sur la situation et de l'informer sur les forces en présence ; il demande les mêmes renseignements à Rüchel, général très considéré, jouissant de toute la confiance du roi, celui-là même que Gentz redoute par-dessus tout, parce qu'il lui fait peur (34). Lombard fit au roi un rapport tout en nuances : il fallait, disait-il, absolument arrêter les Français dans leur folie destructrice, mais il n'en restait pas moins vrai que si la Prusse demeurait neutre au cours de cette guerre, la France lui ferait tous les honneurs jusqu'à ce que l'Autriche soit éliminée ; après quoi, la Prusse serait perdue. Si par contre la Prusse part en guerre et que l'Autriche est battue, la Prusse reste seule contre la France ; si l'Autriche gagne, celle-ci se contentera de retrouver ses possessions en Italie et la Prusse sera attaquée. Le conseiller conclure : "seul un oracle pourrait décider de la meilleure marche à suivre". Lombard était subtil, il connaissait les dispositions du roi et savait agir en conséquence . Cet exemple précis montre bien combien la nouvelle façon de gouverner par cabinet particulier interposé, voulue par le roi, pouvait être préjudiciable au pays .

En effet, les ministres ne gouvernent pas ; pour en finir avec le régime des favoris en vigueur du temps de son père, Frédéric Guillaume III, éprouvant

.../...

une grande méfiance à l'égard de la noblesse, confie la direction effective des affaires à son cabinet, intermédiaire obligatoire entre lui et ses ministres, ce qui, selon Gentz, paralyse la machine politique . Les conseillers abusent de leur autorité. Une clause prévoit notamment que, si au cours d'un conseil ou d'une conférence un ministre a obtenu l'approbation du roi, il faut que ce ministre transforme ou fasse transformer cette approbation orale en ordre écrit du roi. Rien n'échappe par conséquent à la direction du cabinet. Les ministres ne sont que les subordonnés des membres du cabinet . Dans son "Mémoire à un ami intime" (35) Gentz cite des exemples troublants : les entrevues personnelles de Haugwitz (36), ministre des affaires étrangères, sont limitées à une seule entrevue tous les quinze jours ; Schulenburg-Kehnert (37), ministre des finances depuis trente ans, dirigeant de plus le ministère de l'Intérieur et l'Administration, homme considéré comme le rouage essentiel du gouvernement, est bien le seul à jouir du privilège de n'avoir pas à gagner les faveurs du conseiller privé Beyme lorsqu'il veut faire passer une affaire devant le roi . Les conseillers sont au nombre de quatre : deux d'origine noble -von Köckeritz et von Zastrov- et deux d'origine roturière - Beyme qui remplaça Menken en 1799, et Lombard-. Comme tout passe par eux, ce sont, par conséquent, les membres de ce cabinet qui décident pour une large part du destin de la Prusse depuis l'avènement de Frédéric Guillaume III. Pour deviner les réactions futures de ce pays, pour pouvoir éventuellement peser sur ces décisions, les puissances européennes essaient de connaître le mieux possible ces personnes susceptibles d'influencer les développements politiques . Gentz et le général von Kinkel (38), chacun de son côté, et pour

.../...

des destinataires différents, font des quatre conseillers un portrait étrangement identique. Tous deux présentent le général von Köckeritz, l'aide de camp et véritable confident du roi comme un homme sans grandes connaissances ; c'est un homme "borné" pour von Kinkel, "d'une stricte nullité" pour Gentz, mais il faut passer par lui si on veut aboutir. Von Zastrov, deuxième aide de camp, se préoccupe surtout de sa fortune personnelle ; bien qu'il soit le véritable chef des armées, il n'a guère d'idées précises, il est surtout soucieux d'être de l'avis de ceux qui ont l'oreille du Prince. Quant à Beyme, chargé des affaires étrangères, et Lombard, ils sont tous deux acquis aux idées révolutionnaires. La conclusion à laquelle arrivent Gentz et von Kinkel est que dans son ensemble, le cabinet est hostile à un engagement de la Prusse aux côtés des coalisés et à une déclaration de guerre à la France, que ce soit pour des raisons philanthropiques, personnelles ou pour des raisons d'opportunité.

.../...

CHAPITRE III

GENTZ : son monde, ses activités

A l'époque où paraît son Historisches Journal, Gentz a l'occasion de côtoyer des personnes influentes dans les milieux politiques et notamment celles dont il parle dans son "Mémoire" adressé à Stamford. Depuis 1791, (39) en effet, il est employé au General-directorium - en quelque sorte à la direction générale de l'Administration -, en tant que "Kriegsrat".

En sa qualité de "conseiller de guerre", (40) il touche un salaire mensuel de 500 reichsthalers. Un petit salaire sans doute pour quelqu'un qui aime goûter les plaisirs de la vie avec ses amis. Gentz connaît très bien Lombard. Il est le beau-frère de madame Lombard, issue du cercle des huguenots de Berlin. Avec Lombard, conseiller du cabinet privé du roi, un homme réputé joueur et assez frivole, et les Ancillon, les cousins et neveux de sa mère, Gentz forme une joyeuse troupe, aimant les jeux et les sorties. Il est aussi en excellents termes avec Menken, un autre conseiller privé du roi (41). Ce dernier lui a même proposé de participer directement aux affaires et d'entrer au cabinet, mais Gentz n'accepte pas d'échanger sa liberté contre un pouvoir qu'il juge illusoire. Il ne se sent pas fait pour une tâche qui exige beaucoup de force de caractère, de persévérance et d'indifférence à l'égard des entreprises de ses ennemis. D'ailleurs il ne supporte pas les cabales et n'a pas l'âme à côtoyer des militaires qui lui ont toujours fait peur, "une peur qu'il n'arrive pas à dominer" (42).

Comme "conseiller de guerre", Gentz occupe un poste qui lui permet de suivre des premières lo-

.../...

ges ce qui se passe en Prusse et de jeter un coup d'oeil dans les coulisses de la politique extérieure et intérieure. Le 10 février 1798, on nomme Gentz à la commission créée par le roi pour la "révision de l'ensemble du système fiscal" (43). En l'absence du ministre Hoym, il prend de l'importance dans ce groupe jusqu'à en devenir pour ainsi dire l'homme indispensable. La commission se compose comme suit : à la présidence nous trouvons le ministre Hoym, parmi les membres on compte des personnalités comme Heinitz, Struensee et Schulenburg-Kehnert, assistés de huit conseillers adjoints. Les propositions de réformes vont dans le sens souhaité par les partisans des Lumières : suppression des privilèges de la noblesse, suppression de l'exemption de l'impôt foncier, suppression des douanes intérieures, réforme des salines, augmentation des frais de succession et séparation du législatif et de l'administration. La commission aura un seul rapporteur tout au long des travaux qu'elle arrêtera le 21 mars 1800, Frédéric Gentz.

Pour Gentz, une période de transition va bientôt toucher à sa fin ; il n'était plus un inconnu, ni pour le gouvernement, ni pour un certain public de lecteurs, ni pour le roi. Le simple fonctionnaire qu'il est a su bien conduire sa vie jusque-là ; il est sorti de l'anonymat, alors que rien, apparemment, ne le prédisposait particulièrement à autre chose qu'à une carrière d'honnête fonctionnaire prussien.

Il est né à Breslau, en Silésie, le 2 mai 1764 dans une famille bourgeoise. Son père était contrôleur des monnaies royales dans cette ville ; sa mère était de la famille des Ancillon, des huguenots d'origine lorraine installés à Berlin depuis la révo-

.../...

cation de l'Edit de Nantes ; elle était très précisément la petite-fille du "Juge de tous les Français réfugiés dans le Brandebourg" (44), un avocat français né à Metz (45) qui dut quitter la France avec l'ensemble des fidèles de l'Eglise Réformée de la ville. Le père de Frédéric Gentz sera promu au grade de Directeur Général des Monnaies ; il est muté à Berlin, où il s'installe avec sa femme et ses quatre enfants : deux filles et deux garçons dont Gentz est le cadet.

Le jeune Frédéric fait des études secondaires assez quelconques au Lycée Joachimsthal de Berlin, puis suit des cours de droit à l'université de Francfort-sur-Oder avant de partir pour Koenigsberg, où il devient élève de Kant. Dans l'ambiance de cette école de la rigueur, Gentz se découvre des qualités que son entourage ignorait jusque-là ; on avait surtout remarqué son peu d'ardeur au travail et le caractère moyen de ses prestations. Mais à Koenigsberg il acquiert cette incomparable pertinence de la pensée qui va faire de lui un des plus éminents publicistes de son temps.

Lorsqu'en 1785, de retour à Berlin après deux années passées à Koenigsberg, il embrasse la carrière de fonctionnaire, il entre comme simple secrétaire au "Generaldirectorium" où il est affecté aux services des impôts et des douanes. Six ans après, il est promu au rang de "Kriegsrat". Mais les activités de fonctionnaire semblent si peu à son goût qu'il envisage même de démissionner de son poste ; les seuls horizons professionnels, trop étroits pour cet esprit brillant et charmeur, ne peuvent satisfaire pleinement l'ambition du jeune Gentz qui a besoin de secouer les pesanteurs d'une vie trop bien ordonnée, dont les limites sont définies une fois pour toute.

.../...

C'est alors que le monde apprend qu'une grande Révolution vient d'éclater en France. Gentz accueille la nouvelle avec enthousiasme. Il jubile à l'idée de voir enfin l'humanité s'engager dans une ère nouvelle ; il se réjouit de voir naître sous ses yeux un Etat construit selon les principes philosophiques. La Révolution représente pour lui le triomphe pratique de la philosophie, le premier exemple de gouvernement qui soit fondé sur un système ordonné et conséquent ; il discerne la naissance d'une Constitution qui fixera les droits du peuple et les devoirs du monarque dans une situation réciproque, sans laisser de place à aucune tyrannie. Sa déception est à la mesure de ses fols espoirs, lorsque les événements prennent une tournure déroutante . Brusquement la Révolution ne le fascine plus, mais il ne la condamne pas encore. Bien au contraire ; dans une lettre adressée à Garve (46) le 5 décembre 1790, il souhaite toujours ardemment qu'elle aboutisse car si elle échouait, dit-il, ce serait un des plus grands malheurs qui eussent jamais frappé l'humanité.

C'est en grande partie le hasard qui va conduire Gentz à changer d'opinion . La lettre du 19 avril 1791 qu'il adresse à Garve (47) révèle que "par le plus pur des hasards" il avait en main "depuis quelques jours seulement" les Reflections on the Revolution of France que Burke vient de publier. Il lit cet ouvrage, dit-il, parce qu'il apprécie les talents de son auteur, surtout son style, mais il ne saurait être question pour lui d'en approuver les conclusions. Et pourtant, avec la traduction de l'essai de Burke que Gentz entreprend par la suite, s'opère un revirement sinon immédiat et total, du moins décisif dans

.../...

son appréciation de la Révolution française. Il se met alors à la combattre avec ses armes favorites, "les armes du raisonnement philosophique", comme il l'écrit dans la lettre jointe à l'exemplaire de sa traduction envoyé à l'empereur François II, le 31 janvier 1793(48).

"Je lis ce livre, si prévenu que je sois contre ses principes et ses conclusions..." écrit-il en 1791 ; mais deux ans après, au moment de la parution de sa traduction, il souligne dans la préface qu'il a été frappé par la pertinence et la profondeur de l'analyse de Burke. Ce dernier avait su déceler selon lui "le fruit dans le germe" ; les Réflexions avaient des accents prophétiques, elles annonçaient "ce qui s'est effectivement produit maintenant". Dorénavant Gentz se sent plus proche du défenseur de "la liberté raisonnable et modérée" que du panégyriste de la "liberté moderne", plus près de celui qui met en garde contre "un mal futur" et défend le "bien présent" que du panégyriste des révolutions qui se dresse contre un "mal présent" pour un "bien à venir".

Le parlementaire anglais qu'est Burke, n'a pas eu besoin d'une période plus longue que celle de l'été 1789 pour rejeter absolument l'entreprise révolutionnaire. La rupture dans la chaîne du temps que marquent les grands votes d'août 1789, particulièrement la Déclaration des Droits de l'Homme, l'exaspère. Burke ne met pas en doute les fautes de la monarchie absolue des Bourbons, mais il ne croit pas qu'elle avait été mauvaise au point que les Français veuillent renier l'héritage qu'elle leur a laissé. Un peuple sans passé est à ses yeux à la fois une idée absurde et une entreprise sans espoir ; c'est une col-

.../...

lectivité humaine privée de ce qui la constitue, de ces siècles d'accumulation à travers lesquels les générations successives se sont donné leurs règles, leurs mœurs et leurs habitudes, leur manière d'être ensemble, leur constitution politique .

Burke comprend que la Déclaration des Droits de l'Homme apporte au monde des droits imprescriptibles appartenant à chacun, seuls fondements possibles d'une société constituée d'individus libres et égaux. Il comprend "que cette idée contient l'abstraction constitutive de la démocratie moderne, l'universalisme de la citoyenneté" (49). C'est pourquoi il rejette la Révolution française comme un ensemble de principes faux et nuisibles.

Gentz a dû se convaincre en lisant Burke que l'application irréfléchie de la raison à la politique est dangereuse, que "l'insouciance politique" et "l'enthousiasme délirant" conduisent tout droit à des folies, à des erreurs irréparables, à des crimes et à des catastrophes.

Certaines idées des Réflexions de Burke ont séduit Gentz. Pour Burke en effet, la Révolution a renversé un souverain pour mettre à la place un souverain plus puissant que le premier : l'Assemblée Nationale . Celle-ci a aboli la loi de la tradition, mais elle fait régner la loi des aventuriers, des avocats et des administrateurs. Il traite les membres de l'Assemblée de "bande de médiocres" qui s'est élevée sur les ruines du trône, de l'autel, de la noblesse et du peuple, qui a brisé brutalement les liens reliant le présent au passé. Les nouveaux maîtres ont pris le problème à l'envers,

.../...

selon lui, ils ont procédé à une rupture avec le passé, comme si les Français n'avaient jamais connu de société civile auparavant ; par là-même, ils ont plongé le pays dans l'instabilité, source de tous ses maux. Le progrès de l'humanité repose sur la prise en compte des lois irrationnelles, de la tradition, des coutumes, sur le respect absolu de l'éthique, de la religion et de la propriété. Son attachement au système anglais lui vient précisément de ce qu'il n'est pas construit sur des "principes abstraits", mais de ce qu'il s'inspire de la tradition, de ce qu'il est, "le résultat d'une profonde réflexion" conduite avec sagesse à travers des années et des années. Burke n'aime pas ces esprits novateurs qui remplacent la religion par une superstition philosophique, qu'il appelle "la religion des âmes faibles" et se mettent à piller le pays au nom des grands principes, comme on le fait en France.

Gentz s'intéresse à l'idée de Burke, qu'il fallait tenir compte dans les organisations humaines de ce qui précisément échappe à la raison, du chaotique et de l'irrationnel. Les transformations radicales sont sources d'instabilité pour les peuples et les nations. Gentz a été particulièrement sensible à l'idée que l'art de la politique devait être de "conserver" et "d'améliorer" dans l'intérêt général des citoyens. Il ne peut accepter que les nouveaux maîtres de la France, faisant croire qu'on ne pouvait pas améliorer les structures existantes, se soient arrogé le droit de rompre avec les lois séculaires et d'ériger le peuple en juge souverain ; au nom d'une liberté et d'une égalité chimériques, on permet qu'une majorité de citoyens opprime une minorité. A la lecture de Burke, il se persuade qu'une application irréfléchie de la raison à la politique

.../...

était dangereuse.

Entre le premier article "Sur l'origine et les principes suprêmes du droit" (Ueber den Ursprung und die obersten Prinzipien des Rechts) paru dans la Berlinische Monatsschrift en 1791 et la publication des "Considérations sur la Révolution française" (Betrachtungen ueber die französische Revoluzion) en 1793 s'est opérée une transformation lente mais décisive dans la pensée de Gentz. Kant, dont il corrigea les épreuves de la Critique du Jugement en 1790, a indéniablement influencé ses opinions de jeunesse ; dès lors il n'est pas surprenant qu'en 1791, très marqué encore par son maître, il consacre son premier article à des attaques contre Justus Möser, le chef de l'école traditionaliste, qui avait fait paraître dans le même périodique "Sur le droit de l'humanité, fondement de la nouvelle Constitution française" (Ueber das Recht der Menschheit als der Grund der französischen Revoluzion). Gentz repousse, au nom de la raison et de la liberté, les invitations de "l'expérience" et de la "tradition" (50). Mais en septembre 1793, lorsqu'il fait paraître, sous le titre "Appendice sur le rapport entre la théorie et la pratique" (Nachtrag über das Verhältnis zwischen Theorie und Praxis), un article qui veut mettre à la portée du grand public les idées développées par Kant dans "Sur l'adage : Cela est peut-être juste en théorie, mais ne vaut pas pour la pratique" (Ueber den Gemeinpruch : das mag in der Theorie richtig sein, taugt aber nicht für die Praxis), on perçoit quelques réticences à suivre le maître sur tous les points. Certes, restant tout à fait fidèle à la ligne kantienne, il fait ressortir très nettement que toute théorie, aussi séduisante qu'elle soit, doit être vérifiée par l'expérience. Aussi, la valeur d'une Cons-

.../...

titution, par exemple, se mesure-t-elle à sa capacité de protéger le contrat social initial, de garantir le Droit ; mais il se démarque de Kant sur le problème de l'égalité ; il se montre très réservé à l'idée selon laquelle chaque membre du corps social devrait avoir la possibilité de prétendre au rang auquel lui donnent droit sa seule intelligence et ses seuls talents, sans que nulle autre prérogative ne puisse l'en empêcher.

La traduction de Burke inaugure la lutte anti-révolutionnaire de Gentz. Archenholz accepte sa collaboration au journal Minerva ouvert à toutes les tendances politiques ; en avril 1794 paraît sous la plume de Gentz " Sur les principes fondamentaux de la présente Constitution d'après Robespierre et Saint-Just" (Ueber die Grundprinzipien der jetzigen französischen Verfassung nach Robespierre und Saint-Just) ; cet article reproche aux deux théoriciens de la Révolution de duper le peuple avec des slogans trompeurs : "souveraineté du peuple", "pouvoir du peuple", "liberté du peuple". Faire de la vertu, c'est-à-dire de l'amour de la patrie et des lois - comme ce fut le cas à Athènes et à Rome - le principe fondamental de la constitution démocratique, n'est qu'un sophisme dont abuse Robespierre pour soulever les passions. Gentz, marqué par sa lecture de Rousseau, ne peut s'imaginer la forme républicaine fonctionnant sur le modèle de l'Antiquité qu'à l'intérieur de petits territoires qui permettent l'exercice de la démocratie directe.

Satisfait de ses premiers essais journalistiques, il va créer son propre journal Neue deutsche Monatsschrift für's Jahr 1795 qu'il publie chez Vieweg à Berlin. Il y passe en revue les événements survenus

.../...

en France au cours de 1794 et les condamne ; il y relève les effets néfastes d'une anarchie née de la division du pouvoir qui détruit le corps de l'Etat pour précipiter le pays tout entier dans la terreur. Sa sympathie pour la Constitution anglaise se manifeste toujours plus nettement. Dans les articles où il pose la question de la meilleure forme de gouvernement " Sur quelques préjugés des Français à l'égard de la Constitution anglaise" (Ueber einige Vorurteile der Franzosen in Anschauung der englischen Constitution) et "Présentation et comparaison de quelques systèmes de constitutions politiques, qui partent du principe de la division du pouvoir" (Darstellung und Vergleichung einiger politischer Constituzions-Systeme, die von dem Grundsatz der Theilung der Macht ausgehen) (51), il présente la Constitution anglaise comme le contrepoint heureux à la Constitution française. C'est la seule qui soit libre et libérale, parce qu'elle est la seule à être en mesure de garantir la liberté puisqu'elle est la seule à concilier à la fois le partage du pouvoir et son unité. Ce périodique, auquel collaborent des gens de renom, Herder, Garve, Böttiger (52) par exemple, ou encore Humboldt, ne cache pas son caractère anti-révolutionnaire ; il évite cependant, habilement, d'aborder les problèmes intérieurs ou extérieurs de la Prusse. Faut-il croire que malgré ces précautions les tracasseries de la censure dont Gentz parle dans une lettre à Böttiger (16 janvier 1795) ont fini par tuer la revue mensuelle? Ou bien faut-il croire ce qu'il écrit lorsqu'il annonce à ses lecteurs qu'il va prendre congé d'eux pour se consacrer à une oeuvre plus importante? Toujours est-il que la Neue deutsche Monatsschrift n'a eu qu'un an d'existence, de janvier 1795 à décembre 1795. il n'est pas exclu que des difficultés financières aient hâté la fin de la revue.

.../...

A cette époque, Gentz mène de front son activité de journaliste et celle de traducteur. Il publie des traductions de Mallet du Pan (53), de Mounier (54), de d'Ivernois (55) dont il se sent proche et dont il fait connaître les idées en Prusse ; il veut détourner son pays de ses sympathies pour la Révolution, mais il évite toujours d'aborder les problèmes de la Prusse, pour ne pas subir les foudres de la censure. Le 16 novembre 1797, cependant, lorsque Frédéric-Guillaume III monte sur le trône, Gentz, le petit "Kriegsrat" si prudent, tente un coup d'éclat et le réussit. Il adresse à son souverain un mémoire, sous la forme d'un envoi anonyme intitulé "Lettre à sa Majesté le Roi Frédéric-Guillaume III, à l'occasion de son accession au trône, très respectueusement transmise par un de ses sujets" (Sendschreiben, Sr. Königlichen Majestät Friedrich Wilhelm III, bei der Thronbesteigung alleruntertänigst übermittelt), dans lequel il lui prodigue ses conseils pour un règne de justice et de paix au service du bonheur de son peuple. En trois jours le nom de l'auteur a fait le tour de Berlin. Le Hofmarschall Massov lui-même fait lecture au roi du premier article devant des personnalités telles que le duc de Brunswick, le duc de Mecklembourg Strelitz (le père de la reine) et le prince Ferdinand. Gentz flatte habilement les idées du roi, lui suggérant de proscrire la guerre parce que, dit-il, cette politique-là est "le véritable sommet de la sagesse diplomatique" (56). Il suffit, poursuit-il, de mettre sur pied une bonne armée, de conclure de bonnes alliances, de conduire une bonne politique extérieure d'où on excluera les éternelles tergiversations pour garantir la paix. Il suggère, par ailleurs, des réformes qui étaient dans l'air du temps : améliorer les finances, repenser la perception de l'impôt, assurer

.../...

la libre concurrence. Il pousse même la hardiesse jusqu'à solliciter la liberté de la presse. Il considère que dans ce domaine, la liberté ne souffre non seulement aucune entrave, mais qu'en plus elle se joue de toutes les mesures qui viseraient à la restreindre, les rendant par là-même inopérantes, inutiles et ridicules. Quoiqu'on sache le roi très ouvert et libéral, la démarche de Gentz n'en paraît pas moins téméraire au plus grand nombre. Mais lorsqu'on apprend qu'elle avait été bien accueillie par sa majesté et même plutôt bien appréciée, la subtile habileté de Gentz finit par attirer l'attention des milieux politiques. C'est alors que Menken lui propose un poste de secrétaire principal dans la commission des réformes créée par le roi.

Après la publication de la traduction de Burke, Gentz a vu s'ouvrir les portes de la bonne société berlinoise. Depuis lors, il fréquente le salon de Rahel Lewin, lieu de rencontre de l'intelligentsia, où il côtoie des hommes aussi différents que les frères Humboldt, Ludwig Tieck et Johannes von Müller, le héraut de la cause helvétique, ou encore le prince Louis Ferdinand de Prusse (57) ; son ami Brinckmann, attaché à la légation de Suède à Berlin de 1790 à 1797, l'introduit dans le monde de l'aristocratie, où il se distingue par sa connaissance des problèmes économiques et politiques .

Gentz allie allègrement son travail de fonctionnaire, de traducteur et de journaliste à une vie de salon animée, fort souvent prolongée par une vie nocturne agitée. Depuis 1793, il est marié à Minna Gilly, issue comme sa propre mère de la "colonie" française de Berlin. Sans doute Minna avait-elle pensé épou-

.../...

ser un brave huguenot, fonctionnaire prussien comme son père et ses frères ; mais elle a sans doute dû découvrir très tôt que son mari compte parmi les bons vivants, les fêtards et les faiseurs de dettes de Berlin.

C'est l'époque de la folle jeunesse. Passionné par tous les bouleversements que connaît la France, par leurs répercussions en Europe et dans le monde, il s'efforce de poursuivre un travail d'information approfondi, dans le but d'écrire un jour une Histoire de la Révolution. Gentz recherche avec sérieux et patience les documents indispensables à une analyse approfondie et nuancée. En 1795 déjà, comme il en ressort d'une lettre adressée à Böttiger (58), il avait lu tout ce qu'avait écrit Necker, Lally-Tollendal (59), Mounier, Bergasse (60), il avait analysé tout le Moniteur, tout le Courrier de Provence (61), tout le Mercur de France, le Patriote Français (62) et le journal Révolutions de France et de Brabant (63). Son importante correspondance avec Garve et Böttiger révèle qu'il était un lecteur infatigable d'ouvrages politiques, économiques et philosophiques. En 1790 déjà, il écrivait à Garve qu'il lisait pour la troisième fois An inquiry into the nature and causes of the wealth of nations d'Adam Smith, qu'il reprenait l'Esprit des Lois de Montesquieu et qu'il était en train de lire les Confessions de Rousseau ; cette passion pour la lecture et, plus spécialement, pour la lecture de la presse ne l'a pas abandonné au fil des années. "Vous seriez étonnés de voir la quantité de journaux qui, en ce moment, passent quotidiennement entre mes mains par le courrier", écrit-il à Böttiger le 23 mars 1798.

.../...

Deux jours par semaine, habituellement le lundi et le jeudi, jours du courrier de Clèves, deux jours où son travail lui laisse davantage de loisirs, sont consacrés exclusivement à trier, à prendre des notes et à classer. Et de nommer les journaux qu'il reçoit régulièrement : la Gazette de Leyde de Jean Luzac (64), le journal Neueste Weltkunde de Posselt, le Genius der Zeit de Hennings, le Hamburger Correspondent ; de France lui parviennent régulièrement le Conservateur, le Journal de Paris, l'Ami des lois, le Moniteur ; d'Angleterre on lui envoie le London Chronicle, le Morning Chronicle, le Courrier de Londres, le Parliamentary Chronicle et le Mercure Britannique. Gentz a le souci de varier ses sources d'informations ; avec beaucoup de sérieux il cherche les documents nécessaires à la bonne compréhension de l'Histoire qui se déroule sous ses yeux et n'hésite pas à solliciter pour cela ses amis et connaissances .

Son ami Brinckmann, nommé attaché d'ambassade à Paris depuis 1797, lui fait parvenir, toutes les six semaines, par "la valise diplomatique", un petit paquet de ce qu'il pouvait trouver de plus intéressant sur la place de Paris. Les frais étaient réglés au banquier Fränkel dès l'arrivée des revues et des brochures à Berlin . Son ami Brinckmann est aussi le trait d'union entre lui et les personnes ayant, pour une raison ou une autre, entrepris le long déplacement de Berlin à Paris : Frédéric Gilly, son beau-frère, architecte et inspecteur des bâtiments à la cour de Prusse, Guillaume de Humboldt et sa famille, ou encore Frédéric Vieweg, son éditeur. Dans une lettre, Gentz signale qu'au moins une dizaine de personnes faisant partie de ses connaissances, sont à Paris. Grâce à elles, il a l'occasion

.../...

de se faire une idée de l'ambiance régnant dans cette ville si imprévisible, située au coeur des secousses qui ébranlent le vieux continent. D'ailleurs, Gentz a ce qu'on pourrait appeler "des contacts" dans toute l'Europe. J.J. Mounier, émigré à Weimar, le sollicite pour la traduction de ses essais, Francis d'Ivernois et Mallet du Pan lui livrent ce que peuvent leur inspirer les événements vus de Londres. A Berlin même, Gentz occupe, de par sa fonction, une place de choix pour observer les mouvements intellectuels et politiques en Prusse et en Europe.

Pour lui, les dernières années du 18e siècle constituent la fin d'une longue période de transition. Ses talents d'homme de société, son raisonnement politique pertinent, son art de mener la conversation lui ouvrent les portes du grand monde. On apprécie sa maîtrise des langues. Il écrit et parle avec beaucoup de facilité non seulement le français, l'instrument indispensable si on veut briller dans la haute société, mais aussi l'anglais. Sur le continent, il connaît mieux que quiconque la Constitution anglaise, l'administration anglaise et les problèmes que pose cet immense empire britannique. Les prises de position publiques de Gentz, sa vision de l'avenir, le jugement qu'il porte sur la Révolution française, lui attirent les faveurs de personnes bien placées. Le prince Louis Ferdinand, par exemple, faiseur de dettes comme lui, noceur notoire, le reçoit en toute familiarité, le général Gualtieri le présente à la reine ; les ambassadeurs de Russie, d'Autriche et d'Angleterre le flattent pour gagner ses talents à leur cause.

.../...

Lorsque la rédaction du Historisches Journal commence fin décembre 1798, le travail de documentation et d'information semble prendre des dimensions éprouvantes ; avoir à traiter quotidiennement "une montagne de gazettes et de journaux français, anglais et allemands" paraît devenir une affaire démentielle pour ce jeune publiciste qui a pris l'habitude des sorties prolongées au cours desquelles il s'adonne au jeu et mène la grande vie. Le journal intime revu et "corrigé" ne parle pas des années antérieures à 1800, mais dès 1800 on voit poindre des notes journalières du type : "Une vie en demi-teinte, bien que rangée, correcte, bien élevée et malgré tout désordonnée avec ma femme... Et avec cela, absorbé chaque soir par des parties de jeu, tantôt dans des maisons de diplomates, parfois même au casino ! Et tout cela au beau milieu d'un désarroi financier extrême" (65). Le 5 avril 1802, Gentz note dans son journal : "Maintenant c'est le délire complet ! Nous bouffons et picolons à la "Ville de Paris, passons comme des fous en wiski par les promenades, jouons au tarot..." (66). Une ferme volonté d'aboutir permet cependant à Gentz de concilier les extrêmes : vie de loisirs débridée d'une part, sérieux, compétence et rigueur méticuleuse dans son travail d'autre part. Ce sont les qualités du journaliste, son style précis et souple au service d'un jugement perspicace autant que son attitude à l'égard de la Révolution qui ont sans doute frappé l'attention de Schulenburg-Kehnert, ministre de l'intérieur ; il était à ce moment-là à la recherche d'une plume talentueuse pour pallier aux insuffisances de la censure .

*

* *

.../...

CHAPITRE IV

LES MOTIVATIONS DE GENTZ

Le décret de von Alvensleben (67) et de Haugwitz du 28 novembre 1795 recommande instamment aux responsables des journaux de Berlin de ne pas accepter de réflexions ou de "raisonnements" concernant les événements de Paris, de ne tolérer que les faits bruts. Il fallait éviter la propagation des principes révolutionnaires. Le cabinet ministériel enjoignait au censeur Renfner de veiller tout particulièrement à ce que la relation des batailles et du succès des armes soit faite sur un ton modéré et impartial, afin de ne blesser aucune des puissances belligérantes ; tout article qui contreviendrait à cette recommandation devrait être supprimé (68). Il était fortement déconseillé, d'ailleurs, de faire apparaître ou d'annoncer les fêtes françaises républicaines dans les journaux. On s'abstiendrait aussi d'émettre un avis quelconque sur la Constitution de la Prusse, de critiquer en quoi que ce soit la politique extérieure du gouvernement ; il fallait empêcher que l'ivresse malfaisante de la liberté gagne la Prusse.

Les gens de lettres et de plume, dont Gentz, avaient espéré que ces mesures seraient assouplies à l'avènement de Frédéric-Guillaume III ; mais le jeune roi, pour libéral qu'il fût, demeura très sourcilleux pour tout ce qui concernait sa personne, sa famille, son action politique. Otto Tschirsch (69) rapporte que le roi s'est mis en colère lors de la parution d'un article de Novalis (Hardenberg) dans le périodique Jahrbücher der preußischen Monarchie - 1798 ; sous

.../...

le titre "Foi et Amour"(Glauben und Liebe), Novalis, dans un élan mystique décrit le roi et la République ; il les voit unis par un lien aussi étroit que l'âme et le corps et il prétend que le vrai roi devient république et que la vraie république devient roi ; cet article valut au censeur une vive réprimande de la part de Frédéric-Guillaume III qui appela les autorités responsables à plus de vigilance dans ce genre de littérature, trop rapide à confondre les notions .

Pour qu'en haut lieu on puisse se rendre compte que toutes les prescriptions étaient bien respectées, les rédacteurs de tous les journaux du pays devaient envoyer quotidiennement, par la poste, un exemplaire de leur journal au cabinet ministériel. Ces mesures de prévention s'étendaient jusqu'à Hambourg où l'ambassade de Prusse avait eu instruction de fortement conseiller aux rédacteurs de ne rien publier au sujet des fêtes populaires ou des proclamations françaises sous peine de voir leur journal interdit en Prusse (70).

Pourtant, il était difficile à la Prusse de s'opposer aux idées nouvelles provenant de France ; la censure permettait certes de superviser tout ce qui s'imprimait et se publiait à l'intérieur des frontières, mais le contrôle des journaux étrangers devait s'exercer avec plus de subtilité parce qu'il n'était pas possible que la censure s'exerçât sur des éditeurs étrangers avec les moyens ordinaires . Officiellement les Postes ne s'occupaient que de l'acheminement des journaux. Il fallait cependant que les lecteurs de Prusse se fassent connaître à leurs bureaux de postes

.../...

qui transmettaient la commande auprès des éditeurs étrangers ; les journaux étaient pris en charge au poste frontière de Wesel pour la presse anglaise, et de Duderstadt pour la presse française. Le Moniteur, par exemple, était pris en charge par le bureau de poste central de Paris qui le faisait acheminer jusqu'à Francfort/Main, d'où il était expédié au bureau de poste prussien de la ville frontière de Duderstadt qui transmettait aux Postes Royales de Berlin le nombre d'exemplaires souhaités ; ces exemplaires étaient toujours payés d'avance à la commande. Un exemplaire toutefois devait obligatoirement être transmis au cabinet ministériel. Le prix de celui-ci était payé par les abonnés ; mais dès 1793 il n'y eut plus d'abonnés dans les bureaux prussiens, parce que le prix moyen s'était élevé à 30 reichsthalers par an. Les journaux de Paris passaient alors par les ambassades où ils parvenaient par courrier ordinaire sous pli cacheté.

Le 12 avril 1798, le comte de Schulenburg-Kehnert se voit confier la charge de directeur de la police secrète d'Etat. Avec d'autres membres du gouvernement hostiles aux idées de la Révolution, Finckenstein (71) et von Alvensleben entre autres, il envisage de ne plus s'en tenir à une simple action défensive, mais se propose d'utiliser la plume habile de certains journalistes pour combler les lacunes de la censure. Il serait intéressant que "des hommes de talent confirmés, d'une moralité irréprochable puissent, mus par leur intime conviction, s'élever, en leur qualité d'écrivain, contre les révolutions et les horreurs révolutionnaires" (72).

Dans ce contexte, Schulenburg-Kehnert sollicite la participation de Gentz au mois de décembre

.../...

1798. Le gouvernement (73) accorde au fonctionnaire qu'il est, un congé de deux ans afin de pouvoir mener à bien sa nouvelle entreprise, pour laquelle on lui versa 2 000 reichsthalers par an. Une somme rondelette lorsqu'on songe que son salaire annuel en tant que "conseiller de guerre" ne dépassait pas 500 reichsthalers (74), que Lombard, secrétaire au cabinet du roi, touchait 780 reichsthalers et Mencken, conseiller au cabinet personnel du roi 1 500 reichsthalers (75).

Gentz jouit de protections non négligeables à l'intérieur du gouvernement même. "L'espoir ", écrit-il dans une lettre adressée en français à Mallet du Pan à Londres, "de voir la Prusse associée aux puissances coalisées n'est point du tout évanoui... Je dois même vous le dire : -en supposant toutefois que ceci s'écrit absolument pour vous- que le ministre et particulièrement le comte de Haugwitz est bien décidé sur le rôle que nous avons à jouer dans les circonstances actuelles ; l'indécision qu'il manifeste n'est qu'apparente ; elle se fonde uniquement sur la difficulté extrême d'engager le roi à se prononcer ; cette difficulté une fois surmontée, rien ne nous arrêtera ... Un an plutôt (sic) mon journal n'aurait pas même osé paraître à Berlin : sans compromettre la précieuse protection, dont je jouis dans le moment, je ne saurais transgresser les bornes qui m'ont été prescrites ; et je dois surtout m'abstenir rigoureusement de parler des rapports politiques de notre cour, tant que le système actuel aura le dessus ". (76)

Gentz devait opérer à l'intérieur des limites bien définies . Le gouvernement prussien ("du moins cette partie du gouvernement qui n'a pas entiè-

.../...

rement renoncé au sentiment de son ancienne grandeur"), aux dires de Gentz (77), a accueilli avec bienveillance l'idée d'un journal allemand dont le but déclaré serait de "faire la guerre aux erreurs innombrables qui circulent dans le public relativement aux événements de la Révolution et à l'état actuel de la France, et de servir de contrepoids à la majorité immense de gazettes et journaux politiques de l'Allemagne presque tous infectés plus ou moins de poison révolutionnaire"(78). On assigne à Gentz un cadre général - qui ne serait autre que celui qui faisait l'objet de ses recherches depuis 10 ans, "l'histoire funeste de nos jours" comme il aime à l'appeler - où il aurait à puiser les sujets pour lutter contre le "torrent" qui entraîne ses compatriotes ; sa mission est de combattre avec la force de ses raisonnements et l'éclat de ses tableaux, pour dissiper les chimères d'une fausse philosophie et l'ignorance des faits ; il doit tempérer l'enthousiasme pour les nouveautés, briser la vanité des partisans de la Révolution qu'ils soient gens de lettres "corrompus par les folies et les atrocités du siècle", employés civils, gens de la noblesse ou membres de l'armée. Sans doute n'est-ce pas là propos prétentieux de la part de Gentz lorsqu'il signale à Mallet du Pan qu'un journal comme le sien "passe généralement pour une entreprise courageuse" condamné qu'il est à porter des coups indirects, à se tenir à distance, à garder le silence sur bien des choses qui lui brûlent les lèvres.

*

* *

.../...

Mais Gentz ne s'est pas contenté d'accepter la "commande" d'une partie du gouvernement de la Prusse, il s'est par ailleurs engagé activement dans une lutte d'idées. Les motivations personnelles ressortent clairement de la correspondance entretenue avec Mallet du Pan, François d'Ivernois et même Garve. Il veut exprimer son inquiétude et son déchirement, dénoncer les mauvais principes et combattre "le monstre" par ses propres armes, préparer l'avenir en ouvrant les yeux des compatriotes sur les idées nouvelles répandues à profusion. Pour ce faire il déclare vouloir suivre fidèlement le modèle qui lui vient de Londres : Le Mercure Britannique. Parlant de son propre Historisches Journal dont il vient de faire paraître les premiers cahiers, il écrit à Mallet du Pan : "C'est votre Mercure Brittanique(sic) qui lui a donné la vie" (79). La seule différence que l'on puisse trouver entre les deux publicistes, c'est que l'un, - Mallet du Pan -, se trouve "in ecclesia triumphante" et l'autre, - Gentz -, "in ecclesia militante". La démarche de Gentz reste prudente.

Il souffre de l'apathie des dirigeants de son pays ainsi que de l'indifférence de ses concitoyens devant les humiliations répétées que leur inflige la France ; le département des affaires étrangères, à genoux devant le Directoire, laisse faire les Français ; c'est ainsi que le duché de Gueldre et la province de Clèves furent républicanisés, avec toutes les vexations qui en découlent, avant la cession formelle qui ne pouvait se faire qu'à Rastatt (80). Les protestations des administrations locales ne trouvèrent pas la moindre oreille attentive auprès du ministère responsable, il n'est même plus question d'appuis ; à présent, la propagande se lance à l'attaque de la Westphalie Cisrhénane. Ce sont les comtés de Marck et la province de la Frise

.../...

(orientale) qui voient déferler, "vomis" - pour utiliser l'expression de Gentz - de la frontière de la Hollande, les propos incendiaires des prophètes de la doctrine empoisonnée. Avec une inquiétude grandissante, Gentz voit se réaliser ce que Mallet du Pan avait prédit dès 1792, notamment que "cette révolution ferait le tour de l'Europe". Avec un sens aigu de la prémonition, acquis par l'analyse minutieuse des événements, il ne donne plus que six mois de règne au roi de Sardaigne, au grand duc de Toscane et au roi de Naples. Le bouleversement est si profond qu'il voit se fissurer tout l'édifice européen ; la vague des idées destructrices frappe l'empire turc ; la dernière attaque dont dépendra le sort de la "société civilisée" est déjà en préparation. Il meurt de honte de porter le nom de Prussien. C'est avec une inquiétude profonde qu'il voit se dérouler les préparatifs d'un débarquement en Angleterre, seul rempart de la "bonne cause". Si l'expédition réussit aux Français, si dans les six mois qui suivent n'éclate pas la guerre continentale généralisée, alors, écrit-il à Garve, "avant la fin du 18e siècle la Révolution s'étendra du Rhin à la Vistule, du Pô aux Carpathes" (81).

Dans ses Considérations sur la nature et la durée de la révolution de France (Londres et Bruxelles 1793), Mallet du Pan faisait la réflexion désabusée : "Il n'y a plus que les esprits faux qui aient raison, car l'histoire du temps est un tissu d'invéraisemblances". Inquiet, Gentz veut attirer l'attention des "politologues" et des politiciens sur le danger qu'il y a de raisonner selon les principes ordinaires. "L'expérience a, pour ainsi dire, écrasé les principes" (82). Il reproche poliment à d'Ivernois d'avoir laissé

.../...

entendre dans son traité Tableau des pertes que la Révolution et la guerre ont causées au peuple français que la France ne manquerait pas de s'écrouler à cause de ses difficultés financières. Mais le temps n'est plus, selon Gentz, où la force d'un gouvernement s'évaluait à l'aulne des ressources intérieures du pays. Dorénavant, les guerres pouvaient être menées sans que tout soit payé en pièces d'or trébuchantes. L'expérience a établi un principe absolument neuf de l'économie politique, il en veut pour preuve ces 25 vaisseaux de ligne qui quittent le port de Brest au moment où les finances de la France s'enfoncent au plus profond de l'abîme. Son analyse économique conduit à des conclusions nouvelles.

Gentz rend un hommage soutenu à l'administration de l'Angleterre, la "seule nation véritablement grande qui existe en ce moment", qui a su adapter la gestion des finances publiques aux circonstances. De toutes les manières imaginables de subvenir aux dépenses extraordinaires d'une grande nation, celle des dettes nationales, organisées comme elles le sont en Angleterre, lui paraît être sans contredit la meilleure. Il s'emploiera dans ses cahiers à défendre les données fondamentales, mais aussi à éclairer le public sur le véritable état des finances de ce pays "car la mauvaise foi et l'ignorance ont brouillé, surtout en Allemagne, toutes les idées sur la situation financière des Anglais" (83).

Le système anglais exerce sur Gentz une fascination telle, qu'il fait du succès des armes de sa gracieuse Majesté la condition indispensable à la survie de la "société civilisée". Ce succès aura pour

.../...

lui trois conséquences très précieuses : la stabilité du gouvernement de l'Angleterre sera assurée pour un demi-siècle, - la France perdra (même aux yeux de ses admirateurs) une partie de sa considération et le désordre des finances s'accroîtra au point d'amener une crise qui sera favorable aux intérêts de ceux qui détestent "le gouvernement prétendu-républicain de ce pays". L'inertie des nations, la neutralité coupable de quelques-unes d'entre-elles, la division, l'intérêt personnel, la politique astucieuse de quelques autres ont permis à la Révolution de s'étendre et de menacer les équilibres. Gentz exhorte d'Ivernois à ne pas désespérer ; lui, de son côté, va s'employer à frayer à la postérité un chemin menant vers l'issue de cette crise effroyable "en combattant le monstre par les armes que lui-même a fournies ; (84) il faut "attaquer la force par la force", "jeter un voile sur les principes", en un mot, faire la guerre et être les plus forts. Une bonne coalition dont feront partie la Prusse, la Russie, l'Autriche et l'Angleterre, viendra à bout du monstre révolutionnaire ; mais l'Angleterre seule lui inspire confiance .

"Il n'y a absolument que l'Angleterre qui m'inspire une confiance absolue. Pour l'Empereur de Russie, je ne doute point de sa bonne foi ; mais je crains son caractère indomptable, et surtout (sic) sujet à toutes les impressions du moment. Mais le Cabinet de Vienne - quoique chez nous je me garderais bien de faire cet aveu, peu compatible avec mon désir ardent de le voir uni avec notre cour de coeur et d'âme -, je vous le dis dans l'amertume secrète de mon sentiment intérieur, je le crains dans ses victoires comme je l'ai craint dans ses revers. Je crains que la contre-révolution ne soit encore trop loin de nous !" (85)

.../...

D E U X I E M E P A R T I E

-+--+--+--+--+--+--+--+--+--+--+--+--+--+--+

HISTORISCHES JOURNAL - 1799-1800

Le 3 mars 1799, Gentz écrit à Böttiger, directeur du Lycée de Weimar et président du consistoire de cette ville : "Que dites-vous de cela, que j'aie moi-même repris la carrière journalistique ? Que je me mêle de nouveau au combat en cette période sombre et dangereuse ? Que je puisse m'engager à rédiger chaque mois un gros cahier ? Dites que je suis fou, et vous serez purement et simplement tombé juste" (86).

Comme Gentz l'écrivait à Böttiger, son Historisches Journal est effectivement l'oeuvre d'un seul homme, à l'exception de deux articles, l'un paru en avril 1800 et l'autre en juin 1800, respectivement intitulés "Réflexions sur l'étude de l'Histoire et sur la différence caractéristique entre les historiens d'hier et d'aujourd'hui" et "Précis de la Révolution des Pays-Bas" (87), rédigés par Johann Peter Friedrich Ancillon, cousin de Gentz, précepteur et éducateur du Dauphin, futur ministre des affaires étrangères de la Prusse(88).

Le "Historisches Journal" a paru pendant deux ans, de janvier 1799 à décembre 1800, chez deux éditeurs différents : du 1er janvier 1799 au 31 décembre 1799 chez Friedrich Vieweg (89) à Berlin et du 1er janvier 1800 au 31 décembre 1800 chez Heinrich Frölich (90) à Berlin également .

L'original du Historisches Journal se trouve aujourd'hui à la Bibliothèque Nationale de Munich (91). Il se présente sous la forme de six volumes : 3 volumes par an.

En 1972, il fut réimprimé (Kraus Reprint - Nendeln Liechtenstein).

.../...

CHAPITRE PREMIER

MODALITES DE PARUTION

Les modalités de parution sont précisées par les éditeurs eux-mêmes. A partir du mois d'avril 1799, Vieweg s'adresse aux lecteurs, rappelant à la fois les modalités de parution, les modalités d'acquisition et le prix du journal. Frölich emploiera d'autres termes et une formulation plus ramassée, mais gardera la mise en page de Vieweg.

C'est au mois d'avril 1799 que Vieweg intervient pour la première fois dans un avant-propos pour signaler que son périodique paraîtra régulièrement au début de chaque mois sous la forme de cahiers. Si des modifications d'une importance capitale ou des événements d'un intérêt tout à fait particulier devaient intervenir, la maison d'édition ferait parvenir à ses lecteurs un additif de la moitié d'un cahier habituel vers le milieu du mois; il faut croire que les circonstances n'ont pas bousculé l'éditeur, puisqu'il n'y eut jamais d'additif.

Le prix de l'abonnement mensuel, pour les douze cahiers ou les trois volumes est de 4 thalers, payables par avance dans toutes les librairies d'Allemagne et dans les bureaux de poste du royaume de Prusse. Le bureau de poste de la cour royale est chargé de l'expédition mensuelle du périodique vers les dif-

férents bureaux du royaume et vers l'étranger. Il est possible, en cas de perte d'un numéro, de se procurer des cahiers séparés à 10 groschens l'un.

Le prix de cet abonnement est un prix moyen pour les périodiques mensuels de l'époque. "Pour les feuilles littéraires et les journaux nationaux mensuels des années soixante-dix et quatre-vingts s'établissait un prix moyen de 4 à 5 reichsthalers pour un abonnement mensuel, selon l'influence du prix de port" (92). C'est ainsi que le journal "Allgemeine Deutsche Bibliothek" (93) était un peu plus cher, 18 groschens le cahier, alors que le Historisches Journal était à 10 groschens le cahier, mais le périodique Der Teutsche Merkur (94) fut par contre à 2 reichsthalers et demi pour les abonnés et pour les non-abonnés à 3 reichsthalers et demi, tandis que le Historisches Journal valait 4 thalers pour un an.

Frölich modifiera légèrement la formulation de l'avant-propos. Il ne parlera plus de périodique, mais de "Journal", terme à peu près synonyme de périodique mensuel selon Kirchner (95). Mais Frölich maintiendra une ou deux pages de publicité pour les ouvrages parus dans la maison d'édition ; comme Vieweg avait l'habitude de le faire dès le mois d'avril 1799, ces pages paraissent au début de chaque cahier, après la table des matières, à l'exception du mois de janvier 1799 où les articles de Gentz sont suivis de deux pages d'annonces signalant pêle-mêle les parutions de l'année(96).

Les annonces du mois de septembre 1799 surprennent cependant. Vieweg signale des nouveautés parues chez d'autres éditeurs et il en donne le sommaire, notam-

ment un ouvrage édité chez Roch et Weigel à Leipzig qui évoque la triste affaire de Rastatt, et des articles édités chez Perthes à Hambourg qui traitent des événements militaires. La dernière annonce concerne encore les horreurs de Rastatt, mais la singularité réside dans le commentaire que Vieweg en fait. Il met ses lecteurs en garde contre les méthodes et les conclusions de l'auteur de ce volume.

Frölich continue à annoncer les publications de la maison d'édition ; il maintient leur place en début du cahier et il ajoute, lui aussi, deux notes originales ; l'une au mois d'avril 1800 où il signale la traduction d'un traité de Laplace paru chez Lagarde, un éditeur de Berlin. "Vient de paraître chez monsieur Lagarde à Berlin : Mécanique céleste de P.S. Laplace, traduit du français et accompagné de notes explicatives . Par J.C. Burckhardt - 5 thalers" - l'autre au mois d'octobre 1800, évoque l'ouvrage du "Dr.H. Hege-wisch, professeur à Kiel. De l'époque la plus heureuse pour l'humanité au cours de l'histoire romaine".Hambourg-Perthes (97).

CHAPITRE II

LES CAHIERS

A peu de chose près, les cahiers ont la même importance d'un mois à l'autre avec une tendance à une diminution du nombre de pages au cours de l'année 1800. C'est ainsi qu'en 1799 le cahier le moins épais compte 89 pages et le plus épais 142. Le premier, paru en décembre 1799, est entièrement consacré à la Révolution française : 47 pages pour l'article concluant l'étude sur l'origine de la Révolution, et 42 pour le coup d'Etat du 18 Brumaire et l'abolition de la Constitution de 1795. Que le 14 juillet 1789 et le 18 Brumaire soient traités dans un même cahier, n'aura pas été un fait du hasard, comme ne semble pas fortuite l'idée de mettre côte à côte dans le cahier le plus volumineux (142 pages) paru en septembre 1799, une analyse en 108 pages "De l'état actuel de l'administration des finances et de la richesse nationale de la Grande-Bretagne" (98) qui examine de près les dépenses, la richesse nationale, le rapport entre la richesse nationale et les dépenses publiques et une analyse en 34 pages "Des ressources du gouvernement français : de l'augmentation des troupes, de l'état des finances, des mesures extraordinaires" (99). En 1800 "l'amplitude" va de 96 pages en mars et juin à 116 pages en février et octobre 1800. En mars Gentz propose à ses lecteurs un article de 77 pages suivi d'un autre de 18 pages. Le premier, "De la nouvelle Constitution française", expli-

que l'évolution du mode de scrutin, le nouveau fonctionnement de la justice, les dispositions particulières prévues par la Constitution, -le deuxième retrace la vie du général Washington. Le cahier du mois de juin constitue en quelque sorte la suite et la fin de celui de mars. Il se compose de deux articles. L'un complète et termine la comparaison entre les origines et les principes de la Révolution américaine, d'une part, et les origines et les principes de la Révolution française de l'autre (100) ; c'est un article de 44 pages ; l'autre est un "Aperçu de la Révolution des Provinces Unies" de Frédéric Ancillon (48 pages) (101). Les 116 pages du mois de février s'organisent comme suit : 102 pages pour l'article "De la nouvelle Constitution française" (102) et 12 pages pour des extraits d'une lettre venant d'Angleterre. Le schéma du cahier du mois d'octobre est très voisin de celui du mois de février, il contient lui, deux articles "De l'union finale entre la Grande-Bretagne et l'Irlande" (103) et "L'influence de l'union sur les rapports politiques internes, civils et religieux en Irlande", de 103 pages et de 11 pages composées surtout de discours prononcés en Angleterre au sujet de l'Union. La différence constatée dans l'importance des cahiers de l'année 1799 à 1800 révèle une évolution dans la conception du journal au cours des deux années .

CHAPITRE III

LES INTENTIONS DE LA REDACTION

Les trois premiers volumes, ceux de 1799, se caractérisent par une grande variété dans les sujets traités, d'une part, et par un souci constant de ne pas ignorer "l'actualité" dans ce qu'elle peut avoir de menaçant pour l'avenir immédiat d'autre part. Les commentaires immédiats cèdent parfois le pas aux réflexions plus approfondies ; les articles plus théoriques, les traités historiques tiennent une place de choix dans le journal. L'analyse des origines de la Révolution, de son évolution et de son explosion, intitulée "De l'évolution de l'opinion publique en Europe par rapport à la Révolution française" (104), occupe une place importante dans les cahiers de la première année, entre 47 et 91 pages par mois, paraissant sous la forme d'articles "à suivre" de janvier à décembre 1799 (à l'exclusion des mois d'avril, de septembre, d'octobre et de novembre).

On a l'impression que Gentz n'avait pas trouvé, au cours de la première année, la formule qui lui convenait. Fallait-il être près de l'événement ? Il l'est en janvier 1799 pour l'expédition d'Egypte (départ le 19 mai 1798 - Aboukir le 1er août) dont il évoque les péripéties de novembre et de décembre 1798 (105) ; il l'est aussi en février 1799 lorsqu'il évoque les hostilités entre la France et les royaumes

de Naples et de Sardaigne (106) ; il l'est encore au mois de juin pour l'assassinat des plénipotentiaires français à Rastatt (28 avril 1799) (107). Fallait-il au contraire choisir délibérément de prendre du recul par rapport à l'événement pour lui donner une autre dimension, Gentz ayant eu le temps de pousser plus avant l'analyse et la réflexion ? Il semble bien qu'il y ait eu hésitation entre deux genres. A partir de juillet 1799 Gentz paraît avoir choisi définitivement sa voie. Deux articles seulement parlent à partir de cette date - là de l'actualité brûlante, l'un dans le cahier d'août 1799 où il évoque le 30 Prairial, le coup d'Etat du 18 juin 1799 (108) et l'autre dans le cahier de décembre 1799 où il traite du 18 Brumaire (9 novembre 1799), coup d'Etat de Bonaparte (109). Dès la deuxième moitié de l'année 1799, Gentz tourne le dos à la restitution "à chaud" comme le diraient les journalistes aujourd'hui, il inscrit dorénavant ses écrits dans une réflexion économique-politique plus vaste. Le 8 janvier 1801, annonçant à ses lecteurs son intention de transformer une nouvelle fois son journal, il rappelle brièvement le but poursuivi jusque-là et il souligne qu'il voulait donner à ses articles une certaine hauteur qui exclut qu'on écrive pour le seul instant présent. Ce sont, selon ses propres paroles, des "études sur l'histoire et la politique de notre temps, dans une série d'articles fouillés n'intéressant donc pas simplement le moment éphémère" (110). Son Journal ne se veut ni un commentaire des articles de journaux d'actualité, ni un catalogue d'anecdotes, ni un magazine de traductions de brochures étrangères. S'adressant à son public, le 1er décembre 1799 (111) Gentz reconnaît que le journal avait évolué au cours de l'année, qu'il s'était écarté de la forme initialement prévue. A l'origine, on atten-

dait qu'il se fasse l'écho des dernières nouvelles marquantes. Ce genre d'exercice ne convient visiblement pas à son tempérament ; il se méfie des jugements précipités, inévitables, -même si on se veut très consciencieux- lorsqu'on doit traiter d'événements qui se débattent encore dans le chaos de leur gestation ; le fait brut et la déduction hâtive ne le satisfont pas. Son ambition est double : donner à ses articles le charme d'une lecture rapide, mais aussi, si possible, le sérieux de la valeur durable. Il résume la ligne directrice qu'il s'était fixée en ces termes : (proposer) "des articles historiques et discursifs destinés à l'étude ultérieure de l'histoire des dix dernières années et de commenter, sous la forme d'analyses détaillées, les grands sujets de la politique générale et de l'économie politique" (112).

Son travail d'analyse et de réflexion lui demande du recul, de la hauteur de vue ; il veut pouvoir traiter le sujet sous des angles variés, afin de ne pas s'écarter de ce qu'il considère comme la vérité (113). C'est en son nom qu'il s'engage dans le Historisches Journal ; étrange vérité tout de même qui, sous la plume de Hennings, prend des aspects tout à fait différents dans le Genius der Zeit ; et pourtant, Hennings, lui aussi, comme son "confrère" Gentz d'ailleurs, se veut son fidèle serviteur ; il se défend, lui aussi, d'être un simple petit rapporteur, amuseur des foules prêtes à s'enflammer pour des banalités du quotidien . Le Genius der Zeit n'est pas un de ces périodiques,...." de ces places publiques remplies de cris et de rires pour la foule" (114). Gentz, de son côté, se veut tout aussi exigeant pour son propre Journal ; il ne propose "rien que des faits importants, des idées

sur la Révolution que l'on ne trouve pas dans tous les journaux" (115). Sérieux dans leurs analyses, soucieux de ne pas tromper leur public, les deux publicistes livreront néanmoins une "vérité" toute différente de l'histoire des années troublées. Là où Gentz croit faire oeuvre d'objectivité historique, Hennings ne voit qu'une analyse unilatérale, manoeuvre habile, incitation à la guerre. Les premiers articles du Historisches Journal effraient Hennings ; il croit entendre sonner "le tocsin qui appelle à la destruction de l'harmonie". Et Gentz de lui répondre que quiconque y trouve autre chose qu'un appel au respect du droit et un appel à la paix, ne comprend pas un traître mot de ce qu'il dit. Le Historisches Journal est en somme l'illustration de l'oeuvre journalistique telle que Gentz la conçoit ; elle se situe à la frontière de deux types d'activités, celle du chroniqueur et celle de l'historien. "Le journaliste se situe à mi-chemin entre le chroniqueur et l'historien" (116).

Gentz sera un peu l'un et beaucoup l'autre dans le Historisches Journal. Il s'efforce toujours de travailler la matière pour que le Journal devienne "un tableau vivant, un tout organisé ..." (117) où le lecteur trouve le fil conducteur indispensable qui lui permet de se retrouver dans la rhapsodie des événements.

CHAPITRE IV

LES LECTEURS

Golo Mann écrit "Je ne sais pas quel pouvait être le tirage du Historisches Journal, et je ne sais pas si personne ne l'aura jamais su" (118). Les éditions Friedrich Vieweg et fils, établies à Wiesbaden, signalent que les documents concernant cette époque ainsi que la correspondance de Gentz avec son éditeur ont été détruits au cours des bombardements de la dernière guerre. La bibliothèque d'Etat de Berlin (Staatsbibliothek - Preußischer Kulturbesitz) ne peut fournir aucun document concernant l'importance du tirage du Historisches Journal (119).

Margot Lindemann avance cependant le chiffre probable de 2 000 exemplaires par mois (120) ; c'est là un tirage considérable quand on sait que les éditeurs s'estimaient heureux et satisfaits lorsqu'ils pouvaient compter sur une vente de 700 à 800 exemplaires par mois, ce qui leur permettait de très bien subsister. Le tirage optimum se situe aux environs de 1 000 exemplaires (121). Le journal de Nicolaï Allgemeine Deutsche Bibliothek oscillait entre 1500 à 1800 exemplaires, un tirage particulièrement remarquable.

Avec 2 000 exemplaires, le Historisches Journal connaît un succès certain ; Gentz ne manque

pas de se rappeler au bon souvenir de son éditeur pour qu'il n'oublie pas de récompenser son talent. C'est ainsi que le 17 décembre 1799 (122), au moment où Vieweg va quitter Berlin pour Brunswick et vend sa maison d'édition à Heinrich Frölich, Gentz adresse une lettre à Vieweg lui-même, dans laquelle il demande qu'on lui verse sur le champ 2 000 thalers et un supplément à négociier selon le montant de la vente ; pour l'année 1799 qui vient de s'écouler, Gentz estime que 1 600 à 2 000 exemplaires ont été vendus par mois. Vieweg ne répond pas, mais Frölich s'engage à verser immédiatement 1 000 thalers ; l'entreprise paraît pour le moins intéressante.

Gentz se sent à l'aise dans son activité journalistique ; il l'exprime nettement dans la lettre qu'il adresse le 6 décembre 1799 à Brinckmann pour lui annoncer le changement d'éditeur. Cette activité lui convient et le satisfait à plus d'un titre. Son travail de journaliste lui fait découvrir des horizons nouveaux, lui permet d'élargir son cercle de connaissances, et présente aussi l'avantage non négligeable d'offrir des aspects financiers fort appréciables. "Pour ce qui est de l'aspect pécunier, je ne devrais jamais, si cela continue ainsi, l'abandonner, car l'avantage est grand et réel" (123).

Les cadeaux et l'argent viennent encourager le jeune publiciste de Berlin ; l'Empereur d'Autriche lui fait parvenir une tabatière, en remerciement pour le "travail remarquable qu'il a réalisé" (124) au service de la bonne cause. Son ministre des Finances, le comte S^{ar}au, avait fait présenter une requête à sa Majesté l'Empereur, pour qu'elle daigne

récompenser le seul publiciste qui en Allemagne du Nord ne craint pas la critique des Jacobins et qui "dévoile au public allemand... de la façon la plus claire et la plus limpide les principes et les machinations du Directoire français..." (125). L'Angleterre n'est pas en reste : elle lui envoie des subsides. Gentz note dans son journal intime, à la date du 1er juin 1800 : "Reçu de Garlicke une lettre de Lord Grenville et un cadeau de 500 livres sterling. Le premier de ce genre" (126). Fin 1800, il reçut encore 100 livres sterling. Les puissances coalisées misent sur l'influence que peut avoir la plume de Gentz sur l'opinion publique en Prusse.

Par sa construction, par ses thèmes, le Historisches Journal ne pouvait s'adresser à priori qu'à un public averti, s'intéressant aux analyses développées des événements vécus dans un passé récent, aux traités de sciences économiques, au discours politique, aux finances, aux théories économique-politiques. Dans sa lettre au public du mois de décembre 1799 (127), Gentz se dit surpris de l'accueil plus que favorable qu'a connu le Journal ; il a conscience de ne s'adresser qu'à une "minorité" (128). Un examen des annonces parues presque régulièrement au début de chaque cahier nous fait entrevoir le niveau social auquel devaient appartenir les lecteurs du Historisches Journal. Au mois d'octobre 1799, par exemple, la maison d'édition Frédéric Vieweg propose entre autre un dictionnaire français-allemand et allemand-français de Laveaux, "Herrmann und Dorothea" de Goethe, sur papier velin, une critique et un commentaire de Wilhelm von Humboldt de "Herrmann und Dorothea" précisément, une étude de Alexander von Humboldt, sur les variétés de

gaz souterrains et les moyens d'en éviter les inconvénients, puis les oeuvres de Virgile en trois volumes, sur papier velin, ou encore un "essai sur le Wilhelm Meister de Goethe" . Au mois d'avril 1799, les annonces ont été plus nombreuses ; on y trouvait déjà certaines, reprises au mois d'octobre 1799, mais y apparaissaient aussi des écrits plus politiques : "L'histoire de l'administration des finances de la République française" de d'Ivernois, ainsi que "Recherches sur les causes qui ont empêché les Français de devenir libres" de J.J. Mounier et "Considérations sur la nature et la durée de la Révolution française" de Mallet du Pan, - trois ouvrages traduits par Gentz.

D'une comparaison entre les annonces du mois de janvier 1799 et d'avril 1799 se dégagent les pourcentages suivants pour le choix des thèmes proposés par la maison d'édition aux lecteurs du Historisches Journal : divers 14 %, morale 14 %, sciences 16 %, littérature 28 %, histoire et politique 28 %. On peut sans trop de risques supposer que les lecteurs du Historisches Journal ne devaient pas essentiellement se trouver dans le monde des petits artisans et ouvriers, mais plutôt dans les milieux de la finance, de la justice, de l'armée, des lettres, de la politique, des hauts fonctionnaires, chez ceux qui formaient, selon Gentz, le "petit nombre d'hommes qui lisent, qui pensent, qui suivent les événements" (129).

Dans sa correspondance avec Böttiger, Humboldt, Garve, Johannes von Müller et Brinckmann, Gentz se montre toujours inquiet du jugement que portent ses amis sur les cahiers de son périodique qu'il

.../...

leur fait parvenir ; il sollicite vivement leur critique . Parmi les lecteurs du Historisches Journal on comptait très certainement des ministres en exercice, Haugwitz et Schulenburg par exemple, mais aussi de hautes personnalités proches du pouvoir. Gentz écrit pour ceux "qui croient combattre efficacement cette révolution infernale" (130).

Les lecteurs de Gentz ne se trouvent pas seulement en Prusse ; son Historisches Journal passe les frontières: Le 3 mars 1799, écrivant à Garve, il signale qu'il a eu l'occasion d'envoyer une lettre à Johannes von Müller à Vienne et qu'il lui a, par la même occasion, envoyé ses premiers cahiers du Journal. Il se réjouit d'avoir eu l'autorisation de l'introduire dans les Etats autrichiens grâce au prince Reuß, ambassadeur à Berlin. Hudelist, conseiller de légation impériale à Berlin, adressa le 12 février 1799 un rapport à Thugut à Vienne dans lequel il décrit la situation politique à Berlin troublée par la présence de Sieyès, ambassadeur de France ; il joignit à ce courrier la "suite" du Historisches Journal..."J'ai l'honneur, à l'occasion du départ de Monsieur le Comte de Dietrichstein, de vous envoyer respectueusement la suite du Journal de Monsieur le Conseiller de guerre Gentz" (131). L'Autriche commence à connaître les écrits de ce Berlinois talentueux qui rejette les manifestations de la Révolution française. Brinckmann, alors à l'ambassade de Paris, reçoit le journal mais à intervalles irréguliers. Böttiger, à Weimar, Hennings à Altona le lisent ; on le lit aussi en Angleterre.

Dans les lettres qu'il adresse à d'Ivernois, agent anglais, et à Mallet du Pan, rédacteur du Mercure

Britannique, Gentz ne manque jamais de rappeler combien il est touché par l'honneur qu'ils lui font de lire ses cahiers et de lui envoyer leurs remarques ; par là-même ils lui donnent l'occasion d'exister et d'avoir de l'importance à Londres. Les cahiers y parviennent par paquets sous l'adresse de M. Balan (132), secrétaire d'ambassade de la cour de Berlin à Londres. Certains articles du Historisches Journal ont été traduits par lui et Gentz exprime sa vive satisfaction dans une lettre adressée à Mallet du Pan : "Je vous dois des remerciements particuliers de la manière infiniment flatteuse pour moi, dont vous avez parlé de mon journal. La traduction dont un de mes morceaux vient d'être honorée est véritablement un chef-d'oeuvre qu'on ne peut apprécier dignement qu'en connaissant la difficulté extrême de l'entreprise... En joignant à cette lettre les cahiers suivants de ce journal ..." (133).

Pour se faire connaître dans les sphères influentes, il confie à Sir Francis d'Ivernois le soin de présenter son "ouvrage" à Monsieur Pitt, premier ministre anglais : "Je sais, lui écrit-il, qu'il était impossible de me servir d'un meilleur interprète de mes sentiments pour Monsieur Pitt, qu'en confiant à votre amitié le soin de lui présenter mon ouvrage et la lettre qui l'accompagne... J'ai remis à Monsieur Garlicke quelques autres exemplaires pour Lord Auckland, Lord Liverpool, Lord Grenville ..." (134). Il va jusqu'à solliciter le concours du prince Auguste d'Angleterre, de passage à Berlin, pour qu'il fasse parvenir le Journal à son père, le roi.

Lorsque les cahiers du Historisches Journal ne sont pas "acheminés" en Angleterre par "valises di-

plomatiques", ils y sont introduits par les libraires de Hambourg, Fauche ou Perthes (135).

Par les relations qu'il avait su se créer, par l'excellence de ses analyses, par la perspicacité de ses conclusions, par l'art du contact, Gentz a "internationalisé" son Historisches Journal en empruntant les voies diplomatiques ; Berlin - Paris - Vienne - Londres, sont devenus des points d'appui importants pour l'expansion de ses idées et de son style.

T R O I S I E M E P A R T I E

-+--+--+--+--+--+--+--+--+--+--+--+--+--+--+

L'HISTORIEN

CHAPITRE PREMIER

NAISSANCE DE LA REVOLUTION FRANCAISE

Au moment où paraît le Historisches Journal, l'opinion publique en Europe, -étourdie par les successions de phénomènes extraordinaires et de catastrophes-, se fait une idée fantastique de la Révolution française, tandis que les gouvernements (des pays d'Europe) ébranlés par les répercussions des dix années de convulsions politiques en France, s'interrogent sur la conduite à tenir face à des idées révolutionnaires menaçant dangereusement leur propre existence. Devant ce désarroi, le Historisches Journal veut procéder à une analyse minutieuse des événements, en prenant soin de ne pas se laisser aller à des jugements hâtifs destinés à égayer l'opinion. Le public doit pouvoir se rendre compte qu'il avait été séduit et dupé par des illusionnistes, des "artistes judicieux" au point de se faire de la Révolution française "une notion gratuite", fantastique, totalement différente de sa vraie physionomie, et (que) cette représentation erronée se soutient avec tant d'opiniâtreté qu'une image plus ressemblante, quand elle ose se montrer, est taxée de vision et de caricature" (136).

Le vrai visage se révèle clairement à travers une connaissance approfondie des "circonstances caractéristiques au milieu desquelles la Révolution française vint surprendre l'Europe" (137).

.../...

Huit articles intitulés : "De l'évolution de l'opinion publique en Europe à propos de la Révolution française" retracent les événements de France, de leurs origines jusqu'à la journée du 14 juillet 1789. Leur parution s'échelonne sur toute l'année 1799, mais connaît quelques interruptions durant les mois d'avril, de septembre, d'octobre et de novembre. La longueur des articles varie de quarante à soixante-deux pages, suivant les mois, avec une seule exception d'importance pour le mois de juillet 1799 qui évoque longuement les péripéties de la réunion des Etats généraux. Dans l'ensemble, ces huit articles forment une sorte de fresque historique constituée de tableaux successifs ; les quatre cent cinquante-deux pages sont le fruit d'un travail de dix années consacrées à l'observation attentive des événements de France, à l'étude de leurs répercussions en Europe et dans le monde.

De 1789 à 1799 Gentz avait réalisé un important travail de documentation et d'information concernant les révolutions d'Angleterre, des Etats-Unis d'Amérique, des Pays-Bas et de France ; il s'était intéressé de près à l'économie politique, aux systèmes financiers, à l'évolution des sociétés et aux idées politiques qui faisaient fermenter les esprits dans tous les Etats européens. La "brillante richesse" ainsi rassemblée servira à la rédaction de la synthèse sur la Révolution française. Pour la seule période allant du mois d'août 1788 au mois de juin 1789, Gentz répertoria dans un article du mois de juin 1799 intitulé Littérature politique en France d'août 1788 à juin 1789 (138) quarante-cinq publications traitant de la préoccupation politique majeure, de cette fermentation des esprits au moment de la réunion des Etats généraux et de l'importance

.../...

d'un tel événement. Certaines publications portent des signatures illustres, le Comte d'Antraigues, Mirabeau, Pétion, Bergasse, Mounier, Sieyès, Brissot, Calonne ou encore Linguet, avocat célèbre, dont le Historisches Journal dit qu'il avait été le préféré du public européen (139). Chacune de ces parutions est accompagnée d'un bref commentaire qui éclaire le lecteur sur le contenu et parfois sur l'auteur. Le jugement est souvent abrupt ; la plume se fait tantôt bienveillante, tantôt assassine, selon que les thèses conviennent ou non à leur censeur : pour avoir détruit l'image de la monarchie en novembre 1788 et avoir ensuite voulu en faire l'éloge au cours des débats sur la forme des délibérations à adopter, le Comte d'Antraigues est traité "d'inconséquent" (140). Mirabeau (141) "un puissant génie" jeté par une "sotte assemblée de prélats" et "possédant Fiefs de Provence" (142) dans les bras de la Révolution, aurait dû être utilisé pour sauver la monarchie, Sieyès (143), l'homme dont on peut dire qu'il a fait la Révolution, puisqu'il lui a donné ses slogans et ses idées maîtresses, n'est pas à considérer pour autant comme "l'inventeur d'une nouvelle science politique" (144), Mounier, par contre, a droit à une mention toute spéciale comme tous les démocrates monarchiens, lui qui a occupé "en tant que citoyen, auteur et homme d'Etat (145) une des places les plus honorables" que la Révolution ait jamais conférée aux auteurs de ce grand spectacle, Calonne, "un esprit lucide et libéral" (146), fut, aux yeux de Gentz, victime des préjugés de son époque, mais la postérité saura, sans aucun doute, lui rendre justice.

Aux quarante-cinq publications ainsi répertoriées et commentées s'ajoutent cinquante-six autres, mentionnées sans plus. Leurs titres révèlent

.../...

l'agitation politique intense que connut la période pré-révolutionnaire ; un bon tiers fait allusion aux controverses soulevées par la convocation et la session des Etats généraux et on sent à travers les prises de position des uns et des autres l'émotion que soulève l'important débat théorique engagé au cours de cette phase préparatoire ; la nomenclature que propose l'article du mois de juin 1799 ignore volontairement tout ce qui touche aux finances et à l'administration (147), n'évoque pas les ouvrages généraux, ne mentionne pas les lettres de doléances, mais souligne, à travers les titres, la diversité des opinions par rapport à ce débat de fond dont voici quelques exemples : La philosophie du peuple français (1788) - Le catéchisme du Tiers-Etat, à l'usage de toutes les provinces de France et spécialement de Provence- Prières à l'usage de tous les ordres- Projet de réponse au mémoire des Princes- L'aristocratie enchaînée et surveillée par le roi et le peuple - Je ne suis pas de l'avis de tout le monde etc... (148)

A travers ce foisonnement d'articles, la France de 1788 apparaît comme un pays largement ouvert aux débats d'idées où toutes les tendances avaient le droit de s'exprimer publiquement, même sur les questions politiques les plus sensibles. Les journaux, à l'exception de la Sentinelle du peuple de Mousodive, du Véritable Ami du peuple (149) de Loustalot, n'intervenaient pas dans les affaires intérieures et se refusaient à faire monter la tension dans le peuple par des articles incendiaires.

Gentz construit son opinion sur la Révolution française à partir de l'étude des journaux dont il exploite avec un esprit critique les nouvelles. Ses sources préférées ont été le Procès-verbal authen-

.../...

tique des trois Etats (150) et, à partir du 6 juillet 1789, le Procès-verbal de l'Assemblée nationale parce que les bulletins se contentent de reproduire les discussions et les décisions ; la Gazette de Leyde, toujours bien informée, dit-il, lui semble assez digne de confiance, le Mercure de France et le Journal de Paris paraissent relater les faits sous un angle convenable, mais c'est avec une prudence extrême qu'il se sert du Moniteur, du Courrier de Provence et du Patriote français parce que, emportés par leur engagement, ils proposent trop souvent une image déformée de la réalité.

La vérité, les journaux ne la livrent qu'à celui qui sait la chercher en les comparant et en les opposant entre eux. Gentz ne cite les articles des journaux qu'avec beaucoup de précautions. Sur les quatre cent cinquante-deux pages de cette étude, on ne compte que quatre citations de journaux (151) et encore sont-elles utilisées de façon habile pour authentifier indubitablement ses affirmations. C'est le Point de Jour, journal qui est une sorte de procès-verbal des séances (152), qu'il choisit, par exemple, pour attester qu'aux Etats généraux les grandes décisions se prenaient dans la confusion la plus totale et que la sérénité indispensable dans les moments capitaux faisait cruellement défaut ; le Point du Jour signale notamment que le 15 juin 1789, jour où l'Assemblée nationale allait se constituer, l'assistance surexcitée, mêlée aux députés, avait été si menaçante qu'on craignit une effusion de sang.

A partir de ce travail de recherche et de l'observation attentive de la vie de la société française, Gentz essaie de se faire une opinion sur la

.../...

Révolution, de définir le poids de ses acteurs et de rendre le rythme de ses pulsations ; il veille, tout en ne cachant pas ses sympathies personnelles, à respecter l'esprit et la lettre de cette page d'Histoire qui vient d'être écrite en France.

*

* *

Trop de parti pris, trop de passions ont empêché de déceler la vraie nature de la Révolution, pense-t-il ; les uns voulaient y voir le résultat d'une conjuration ou d'un complot, les autres considéraient qu'elle n'était que la suite logique de l'évolution des esprits en France et qu'elle se préparait depuis 100 ans déjà. Mais ni les thèses de l'abbé Barruel (153) ou de Montjoye (154), dont l'Allgemeine Litteratur Zeitung (155) se fait l'écho (qui soutiennent, l'une que des opérations secrètes de jésuites, de loges de francs-maçons, de Rose Croix, d'Illuminés, même de Templiers avaient été à l'origine du mouvement, l'autre qu'il fallait plutôt la chercher dans la conjuration du duc d'Orléans) ni les considérations philosophiques qui, ignorant volontairement les erreurs et les fautes commises par les gouvernements respectifs, ramènent tout à une nécessité inéluctable, ne sauraient satisfaire Gentz, parce qu'elles lui paraissent reposer sur deux erreurs : celle d'y voir un événement quasi métaphysique ou celle de la considérer comme un événement mineur, une sorte de révolte, à l'instar des puissances de la première coalition qui s'imaginaient qu'un peu de promesses, un peu de menaces suffiraient pour

.../...

en venir à bout. La Révolution n'est ni le résultat d'une conjuration ou d'un complot, ni le produit exclusif du progrès, ni l'aboutissement de la lente dégradation d'une société usée, ni l'affaire d'une cabale philosophique, elle est tout cela à la fois, un phénomène extraordinaire répondant à sa propre logique, un drame, comme l'Histoire en réserve parfois à l'humanité. Voilà l'occasion choisie par le destin pour mettre en présence, au moment de la réunion des Etats généraux, deux forces antagonistes incontrôlées et il suffira de l'imprévoyance, de la médiocrité, de l'irrésolution ou de l'insouciance criminelle de certains pour qu'elles soient transformées en une puissance destructrice qui allait faire éclater les fondements mêmes d'une société millénaire. La réunion des Etats généraux a révélé au monde la rupture d'un équilibre.

Les travaux de cette assemblée ont mis en évidence l'inadéquation de certaines structures de la société aux aspirations nouvelles. La véritable révolution s'est déroulée dans un microcosme au cours de la session des Etats généraux. Ce qui suivit ne fut plus que la répétition inutile des scènes déjà vécues, provoquées par le mépris et la violation du droit. Gentz concentre son étude de la Révolution sur les raisons de la convocation des Etats généraux, sur les débats préliminaires décisifs et sur la naissance de l'Assemblée nationale, observant ainsi "in vitro" dans sa dimension historique la tragédie française sur toile de fond d'un siècle des Lumières finissant, où les dieux font et défont les héros à leur guise, leur laissant assez de liberté pour infléchir les événements sans pouvoir les empêcher, puis les balaient de la scène publique.

★

.../...

Le travail d'historien qu'il veut réaliser conduit Gentz à replacer l'événement dans le contexte général européen, dans le monde nouveau, né de la transformation des mentalités et des rapports dans la société, où, à cause du développement de l'industrie et des richesses nouvelles qu'elle engendre, les cloisons des classes sociales se font de plus en plus perméables ; la richesse devient la première cause d'une égalité sociale en Europe entre la noblesse et la bourgeoisie ; même la classe laborieuse (156) condamnée jusque-là à une existence misérable, bénéficie de l'amélioration de l'état de la société. Le 18e siècle finissant vit une révolution technique, intellectuelle et sociale sans pareille ; l'activité intellectuelle connaît un essor particulier auquel participent l'imprimerie, les postes et les journaux ; les sciences quittent les amphithéâtres et les cabinets de travail pour se répandre dans toutes les classes de la société ; les gouvernements des Etats ne restent pas étrangers aux progrès, la tendance est aux réformes dans tous les domaines, les princes - l'allusion à Frédéric II est à peine voilée - ont redéfini leur rôle ; se faisant "les premiers serviteurs de l'Etat", ils descendent de leur Olympe pour se soumettre à la loi, dont ils ne discutent pas "le caractère sacré" (157). Même si certaines faiblesses humaines, des passions indomptées peuvent encore de-ci, de-là conduire à des actes arbitraires et tyranniques, la révolution silencieuse aura suivi son cours, de sorte que l'Europe atteignit, au moment de l'explosion révolutionnaire en France, un sommet de "la perfection sociale". En trente ans l'humanité a réalisé des progrès tels que les plus brillantes perspectives s'ouvrent à elle ; une révolution avait déjà eu lieu dans les domaines économique, intellectuel et politique, mais sa mise en oeuvre au quotidien portait des effets pervers.

*

Mais, selon Gentz, le développement n'est pas allé de pair avec une préparation des esprits et des coeurs. Les principes eudémoniques, saisis dans leur abstraction, sont inopérants s'ils ne se fondent pas solidement sur une éducation morale poussée de la nation, si on ignore le but moral de l'Etat. C'est ainsi que l'excès des biens et la multiplication des richesses éveillent dans les esprits la soif ardente de davantage de biens encore, de jouissances accrues. L'ambition et la réussite des uns éveilla acrimonie et mécontentement chez les autres ; il se créa donc un climat de malaise, d'envie, de jalousie, il s'instaura "une anarchie larvée" (158) dans la masse ; pour peu qu'on aura lu Voltaire, on se piquera d'être insatisfait de l'ordre établi ; qui aura un peu d'esprit critique se mettra à croire à la nécessité d'une transformation des formes de gouvernement des Etats ; qui avait lu les philosophes se sentait prêt à régner sur le monde ; tout ce qui ne favorisait pas la vanité personnelle, était de la tyrannie intellectuelle, toute autorité ne pouvait être qu'esclavage, un chaos d'injustices, de folies, d'usurpations.

Le siècle avait songé à instruire alors qu'il fallait éduquer, préparer le citoyen à l'avènement d'une ère nouvelle par "l'anoblissement du caractère". Les écoles et les gouvernements ont cru avoir pris part au bonheur du peuple en favorisant la diffusion des connaissances, en accordant toujours plus de bien-être, toujours plus de réformes administratives mais n'ont fait qu'accroître les sources d'insatisfaction en rompant les équilibres existants ; la foi en une croissance et un enrichissement continu aveugle les dirigeants, les conduit à des manoeuvres dangereu-

ses, à la dilapidation des biens pour des rêves de grandeur, à ne pas se soucier de la dette de l'Etat, à faire des emprunts démesurés et à consentir des prêts qui ne le sont pas moins, à lever de nouvelles taxes et à se laisser aller à des opérations financières hasardeuses qui ne peuvent qu'entraîner des mécontentements et jeter le discrédit sur les responsables. Partout règne la déraison dans un monde qui se veut éclairé. L'erreur est d'avoir envisagé le bien-être et la prospérité matérielle et de n'avoir pas songé à créer une humanité vraiment forte ayant pour fondement l'épanouissement de l'imagination, la profondeur de l'esprit, la force de la volonté, l'unité de l'existence entière.

*

Le désir des rationalistes a été d'appliquer leurs théories, d'insérer ce qui appartient à l'ordre de l'idéal dans le domaine de la réalité, de fonder un ordre nouveau en s'appuyant sur les seules lumières de la raison. Les philosophes ont fait naître le rêve qu'une société nouvelle pouvait être fondée sur des "à priori", des maximes ; comme la diffusion des connaissances est devenue une habitude et que les livres entrent "dans les maisons d'ouvriers comme dans les palais", l'influence des écrits politiques sur le public prend une dimension considérable ; des sophistes ont dérégulé la société en jetant le désarroi dans l'opinion publique. L'excès d'intellectualité a entraîné dans tous les pays d'Europe un besoin immodéré de nouveauté ; l'Europe baigne dans une ambiance "d'anarchie larvée" .

Pourquoi fallut-il justement que la France devienne le théâtre d'un tel bouleversement ? Rien dans sa Constitution, rien dans la marche de la société, rien dans l'état général du pays ne justifiait qu'éclatassent de telles violences, pense Gentz. Seules une partialité aveugle et une mauvaise foi inqualifiable pouvaient faire dire que le pays vivait dans la pauvreté et la misère. Aucun pays n'était aussi peuplé, aucun ne pouvait se prévaloir d'une culture intellectuelle aussi florissante; seule l'Angleterre était en mesure de rivaliser avec elle grâce à son commerce et ses manufactures. Gentz se refuse à qualifier la France d'Etat despotique comme les révolutionnaires aimaient à le proclamer; la propriété, la liberté personnelle, la sécurité personnelle se trouvaient sous la protection des lois et c'est abusivement qu'on qualifiait la monarchie de monarchie absolue puisque le Parlement jouissait du privilège de participer à l'élaboration des lois - le peuple et le roi tenaient d'ailleurs fermement à l'enregistrement des lois. Gentz ne croit pas que la Constitution monarchique empêchait l'évolution de la société ; au contraire, elle avait assez de souplesse pour permettre l'adaptation progressive des rapports entre les différentes classes en fonction du développement de la société et rendre possible une modification des contrats très anciens qui liaient les groupes entre eux, une interpénétration des classes grâce à l'augmentation du bien-être, de la richesse des uns et des autres, du respect mutuel dû au talent et au mérite. Les fameux privilèges que les "avocats incompétents du peuple" (159) dénonçaient avec plus de véhémence que ne le faisait le peuple, n'étaient à ses yeux que des prérogatives de plus en plus honorifiques, reposant sur des traités anciens qui fixèrent les rapports "sacrés" entre propriétaires et sujets. La pro-

priété anoblissant, il était facile à un riche bourgeois, qui pouvait, s'il en avait les moyens, acheter les domaines d'un duc, d'être anobli. Les plus hautes dignités n'étaient plus réservées aux seuls nobles, les bourgeois accédaient aux plus hautes charges dans l'armée, la direction des départements, l'administration des finances, pour ne citer que les plus importantes. Ces pouvoirs étaient autrement plus effectifs que les dignités dont se prévalait la noblesse. L'inégalité entre les ordres était plus apparente que réelle, la Constitution monarchique se trouvait en harmonie avec les moeurs et le caractère de la nation française. "Le peuple, écrit Gentz, était passionnément attaché à la monarchie. Peut-être que jamais peuple ne fut plus éloigné du républicanisme que le peuple français" (160). Quant à la pression fiscale qui aurait engendré l'indignation générale conduisant tout droit à la Révolution, elle était bien moins lourde qu'en Russie, en Autriche, et ces pays-là n'ont pas bougé .

*

Certes, il y avait quelques ombres à ce tableau idyllique. L'organisation de la perception de l'impôt, par exemple, était à ce point "dénuée de toute sagesse" (161) qu'elle provoqua un véritable "raz de marée de fonctionnaires des finances" (162), qui très vite furent considérés comme des ennemis par le peuple. L'autre ombre, de taille celle-là aussi, était le déficit permanent de 56 millions, dû pour une grande part à l'endettement consenti par Necker pour venir en aide aux "insurgents" d'Amérique. Mais l'indignation générale ne se serait pas produite puisque la nécessité d'une réforme avait déjà été clairement évoquée par le gouver-

nement d'une part et que le déficit de la France pouvait très rapidement être épongé d'autre part. En effet, l'ambiance générale était aux réformes ; le roi lui-même fit en sorte que des hommes comme Turgot, Necker, Calonne puissent développer leurs plans afin d'améliorer le système. Le plan de réformes de l'administration que Calonne présenta au roi le 20 août 1786 visait à rendre l'imposition plus juste, sans considérations de privilèges ou d'exemptions, dans l'intérêt général de l'Etat. Il recommanda chaudement au roi, afin qu'il soit à l'origine de tout ce qui est bon et juste pour l'Etat, la convocation des Notables pour donner à travers les réformes qui allaient s'engager, "une nouvelle vie à la nation, un puissant élan au patriotisme et à toute l'Europe, un spectacle sublime" (163). La convocation des Notables ou encore celle des Etats généraux s'inscrit tout normalement dans la Constitution monarchique qui permet à des époques charnières de créer des liens nouveaux entre "un monarque bien-aimé et des sujets reconnaissants"(164).

En attendant la mise en place de ce qu'on appellerait aujourd'hui un "New Deal", la France avait largement les moyens de régler le déficit dans lequel elle s'enlaidait ; Gentz en veut pour preuve l'emprunt de 81 millions que Calonne avait lancé en 1786 et qui avait été couvert avant même la parution de l'Edit.

Loin d'être acculée à la révolution, la France avait la possibilité de trouver un nouvel équilibre, une nouvelle harmonie. Vouloir faire croire que la révolution seule pouvait remédier aux infirmités de l'administration française est, selon Gentz, contraire à l'histoire. "Aucun pays n'aurait eu Constitution plus heureuse si un bon génie avait bien voulu présider à la mise en place de celle-ci" (165).

Mais un concours de circonstances désastreux a été à l'origine de la plus terrible des catastrophes qui se soit abattue sur la France. Deux raisons essentielles à cela : les erreurs de la partie au pouvoir engendrant la fragilité de la Constitution et sa destruction, d'une part, et les entreprises de ceux qui désiraient la disparition ou la transformation de cette même Constitution, d'autre part. Jamais la France n'aurait été prise dans le tourbillon révolutionnaire si les responsables de l'Etat ne lui avaient pas inconsciemment donné naissance par leurs décisions insensées provoquant des mouvements populaires que des scélérats talentueux surent exploiter à merveille et si les coups répétés d'un destin hostile n'avaient favorisé une dysharmonie entre le peuple et le pouvoir. La Révolution est née d'une conjonction d'erreurs et de fatalités.

*

Les esprits, en France, marqués par les écrits de Voltaire, Rousseau, Diderot, s'étaient habitués à critiquer la monarchie et ses soutiens naturels, à faire l'éloge des Lumières, du progrès, du libéralisme économique, à dénigrer les structures en place, à décrier l'expérience comme un fruit empoisonné et la modération comme une folie ridicule, à faire de la volonté de la nation la souveraine loi et du Tiers-Etat le représentant exclusif de la nation (166). A force d'être attentif aux moindres fautes du gouvernement on a fini par rendre l'Etat responsable de tous les malheurs personnels. Avec le bien-être croissant augmentèrent aussi les espoirs déçus, le mécontentement et une "envie nerveuse" de nouveauté (167). Contrairement

.../...

à Girtanner (168) qui souligne la gaieté, la bonne humeur et l'esprit des Français d'avant la Révolution, Gentz note "une dégénérescence du caractère français" à l'approche de la Révolution (169). L'humeur gaie, la légèreté, l'amabilité, la jovialité pacifique de ce peuple s'effaçaient progressivement ; les Français de cette époque ne lui semblaient plus les mêmes ; ils paraissaient plus sombres, plus soucieux, plus tragiques. Gentz affirme que l'idée même de révolution fait son chemin, devient de plus en plus familière à cause de la guerre d'Amérique. Cette "révolution" qu'on fait approuver par le roi, acquiert ainsi une force, une noblesse et une solidité, qu'elle n'aurait pas eues si la caution du plus grand monarque de cette époque ne lui avait pas conféré l'auréole indispensable ; la "Déclaration des Droits de l'Homme", cette "formule creuse" (170) mise au monde par les auteurs de la Révolution d'Amérique a pu prendre d'assaut le trône de France et le détruire.

La nation française, d'après Gentz, avait été travaillée en profondeur par des démagogues habiles qui surent, avec efficacité, envelopper les idées nouvelles dans des formules simples et populaires ; les séducteurs surent canaliser les passions et, par une action psychologique bien conduite, préparer la levée des forces populaires. Les écrivains et écrivassiers frappèrent les mots - aristocratie ou aristocrate - "les mirent à la pointe de leurs brochures " (171) ; "les tueurs révolutionnaires les mirent à la pointe de leurs poignards" (172). Faut-il citer Burke ? "Les mots ont entraîné les actes".

Dans cet environnement, il eût fallu qu'un "bon génie" (173) guide les destins du royaume pour le

.../...

sauver de l'effondrement . Il n'y a pas eu de miracle, "la fatalité" (174) et les erreurs répétées eurent raison de l'une des plus anciennes monarchies d'Europe.

*

Au moment même où la France connaissait des situations exceptionnelles, le destin lui avait donné un roi qui ne sut jamais être à leur mesure. Gentz dépeint Louis XVI comme un homme simple, doux, juste, aux qualités humaines indéniables, dont l'idéal de vie était de rendre ses sujets heureux, ce qui ne s'était jamais vu depuis Henri IV (175). Il avait le goût des grandes réformes, mais il lui manquait la vision d'ensemble, le jugement juste ainsi que la constance. Au fond "il voulut toujours le meilleur et se trompa...dans ses moyens" (176). Cependant, selon Gentz, le roi commit l'erreur de cautionner de son autorité royale des entreprises qui allaient être fatales à la monarchie : la guerre d'indépendance, la Déclaration des Droits de l'Homme, la convocation des Notables et des Etats généraux, le vote par tête, la constitution de l'Assemblée nationale, voire même la prise de la Bastille par sa démarche du 15 juillet où il alla réclamer la protection de l'Assemblée et se rendit par la suite à la chapelle pour chanter le Te Deum, proclamant ainsi l'humiliation de ses troupes et la fin de la monarchie ; ce jour-là, le destin du royaume était définitivement scellé.

Les choix avaient été tout aussi fatals dans la nomination de ses ministres ; Maurepas, Turgot, Vergennes, Loménie de Brienne, Necker ont hâté la chute : Maurepas, pour avoir demandé la restauration des anciens

.../...

Parlements, a mis le processus en branle ; Turgot, par ses expériences, conduisit l'Etat au bord de l'abîme ; Vergennes, -esprit étroit dont la seule qualité était de faire croire qu'il avait du génie - fut l'homme de la politique à courte vue, en Amérique et en Suisse ; Loménie de Brienne - incompetent mais intrigant-né - incendie la France en suscitant la réunion anticipée des Etats généraux (177) ; enfin Necker, l'homme de la politique "du laisser aller son cours" (178) se fit ainsi le fossoyeur des Etats généraux de la France. Ces hommes qui dirigeaient le pays n'avaient ni génie, ni capacité, et de plus ils se comportaient avec insouciance et désinvolture ou encore ils se complaisaient dans l'abstraction, cherchant moins à trouver des solutions aux difficultés qu'à appliquer des théories. La France était devenue un champ d'expériences ; les expériences répétées, pense Gentz, ont été sa perte.

Deux ans d'administration Turgot amenèrent la France au bord de la famine et provoquèrent les premières révoltes contre le jeune monarque : au nom du libéralisme économique, au nom d'une théorie, on avait brutalement libéré le marché du blé. La théorie de l'emprunt appliquée par Necker précipita le désastre financier ; la convocation des Notables par Calonne fut elle aussi la mise en oeuvre d'une théorie : on connaissait le conservatisme des Parlements qui devaient enregistrer les décisions du Conseil d'Etat ; il paraissait donc judicieux de faire reconnaître solennellement par les Notables le caractère salutaire de la réforme finale fondamentale pour décupler la force du monarque et des lois et obliger ainsi les Parlements à enregistrer des lois qui avaient déjà obtenu l'assentiment populaire.

.../...

Le succès de la réunion des Notables étant devenu indispensable, il fallait l'assurer par un choix habile des Notables et une fermeté dans la discussion. On avait, hélas, tout laissé au hasard ; les affaires furent traitées comme un jeu intellectuel par des irresponsables qui gouvernaient dans l'abstraction.

L'échec de la réunion des Notables rendit au Parlement une importance que les rois lui avaient progressivement refusée depuis Louis XIV ; il fallut que le Parlement enregistrât les Edits sur les nouveaux impôts pour pouvoir combler le déficit. La fronde du Parlement s'opposant aux plans de la cour fait glisser lentement au second plan les problèmes de la réorganisation financière pour cristalliser l'attention sur les intérêts égoïstes : "Les Parlements ne savaient plus ce qu'ils voulaient, la cour ne savait plus ce qu'elle décidait" (179). En refusant l'enregistrement des Edits, le Parlement ne laissa de place qu'à l'emprunt, ce qui dérégla encore davantage les finances. Le Parlement, protecteur du droit s'est transformé en force rivale et concurrente du roi. Gentz affirme que le bon droit a toujours été du côté du roi ; selon la Constitution française, le pouvoir suprême était entre ses mains ; le roi seul a le droit de convoquer les Etats généraux, une loi ne peut être acceptée ou rejetée à la majorité des voix en présence du roi, aucune protestation ne peut être élevée contre une loi enregistrée sur ordre du roi. Mais l'égoïsme, l'intérêt, la vanité, les espoirs déçus, la négligence et la paresse ont conduit les classes supérieures à rester passives devant les orages qui s'amoncelaient. L'Etat était déjà perdu au moment où les protecteurs naturels du monarque - le clergé et la noblesse - se transformèrent en membres alliés du Parle-

.../...

ment ; le langage des uns va ressembler à celui des autres : despotisme, force arbitraire, asservissement, oppression, usurpation, droits inaliénables, liberté, volonté générale, volonté de la nation. Toutes les couches de la population sont imprégnées de la philosophie des Lumières et se complaisent dans la même phraséologie. Le Parlement de Rouen, par exemple, parle de l'impôt de "l'inquisition contre la propriété" (180), demande aux fonctionnaires de ne pas appliquer les Edits du roi prolongeant le vingtième ; dans le Dauphiné la noblesse signe avec les deux autres ordres une protestation contre ces mêmes Edits ; à Paris, le clergé, même s'il exprime son attachement au roi et à la Constitution monarchique, ne manque pas de signaler, sacrifiant au vocabulaire à la mode "que le peuple français ne peut être taxé de façon arbitraire" (181). Personne, ni la noblesse, ni le clergé, ni le Parlement ne désirent la révolution, mais l'insouciance, l'ignorance, l'incompétence de ceux qui devaient défendre la Constitution en ont fait les détracteurs, favorisant une anarchie politique dont les Etats généraux sont l'illustration.

L'imprévoyance avec laquelle Necker avait organisé la réunion des Etats généraux a eu raison de l'autorité royale, toujours hésitante, qui allait se discréditer toujours davantage au fil des événements ; la cour, le clergé, la noblesse, dans leur inconscience ont contribué à l'auto-destruction de l'ancienne Constitution mise en cause par la bourgeoisie qui voulut livrer au destin tout ce qui était en place. Pour Gentz, l'erreur avait été commise par le pouvoir exécutif, force motrice du gouvernement ; il a laissé la légitimité livrée au hasard.

.../...

La réunion des Etats généraux était porteuse d'avenir et de salut; elle était ressentie comme une chance de "donner à l'Etat français une Constitution nouvelle et solide" (182); une nouvelle répartition des pouvoirs devait permettre de retrouver un nouvel équilibre, un système où le roi demeurerait la clef de voûte indispensable et retrouverait une légitimité nouvelle. La grande mission était de trouver le passage d'une Constitution "reconnue comme imparfaite et devenue impraticable par les circonstances, à une Constitution meilleure sans mesures violentes et sans porter atteinte aux droits existants" (183). L'Etat est en effet un mécanisme délicat et fragile qui exige du tact et de la douceur: "conserver, en améliorant" (184) est le seul art de gouverner sans rupture brutale avec le passé. Necker n'a pas pu l'exercer pour avoir négligé de fixer des règles précises.

Il fallait, selon Gentz, lever les doutes sur la composition des Etats généraux, sur la représentation des différents ordres, sur le mode de délibération, sur les prérogatives des uns et des autres, sur les pouvoirs de l'Assemblée et ceux du monarque; mais la mollesse de la politique de Necker a creusé la tombe des Etats généraux et voué les prérogatives du roi à la destruction; ses actions désordonnées ont troublé inutilement la nation jusque dans ses profondeurs. Pour la lettre qu'il fit envoyer aux fonctionnaires, aux académies des Belles Lettres, dans laquelle il les pria de "faire parvenir au Garde des sceaux tous les renseignements qu'ils connaissaient et les informations"(185) pour la mise en place et le bon déroulement de la réunion des Etats généraux, il ne retira aucun enseignement précis, mais beaucoup de réponses concernant le droit et les fondements de la Constitution. Elle ne fut, pour l'opinion publique, que l'aveu d'un manque de con-

fiance en soi. Il ne sut pas davantage prendre de décision, en tant que grand ordonnateur de la réunion, concernant le mode de délibération, alors qu'il savait bien que l'assemblée unique avec des délibérations communes serait une menace pour le roi; il ne sut pas non plus choisir les thèmes de discussion.

Necker ne fut qu'un mauvais conseiller (186), incompetent en matière de finances, mais expert en prises de position en demi-teintes, à double sens, qui donnaient l'impression de réconcilier les partisans du vote unique et ceux qui voulaient en rester au statu quo ante; pour Gentz, il eut tort de mettre en avant sa propre personne sans se soucier de la considération du roi, de l'efficacité de l'Assemblée et du salut de l'Etat. Le véritable service de l'Etat, selon Gentz, demande qu'on sache prendre des décisions utiles, même si elles devaient être impopulaires; si donc Necker avait jugé que le vote par tête était le meilleur, il fallait l'imposer avec dignité. Mais les mécanismes de l'Etat, constate Gentz, ne répondaient plus; les ministres - "conseillers incapables ou condamnables" (187) péchaient par insouciance, le Parlement par bravade et excès de langage, la noblesse par soif d'indépendance, le clergé par ses hésitations, le Tiers par ses ambitions; le roi rêvait avec nostalgie d'une renaissance de l'Etat.

Les travaux préliminaires des Etats généraux furent empoisonnés par la question des délibérations; en cette affaire la légitimité fut toujours du côté du roi, dont les derniers remparts furent le clergé et la noblesse. Certes, et Gentz en convient volontiers, les uns et les autres auraient pu se montrer plus souples, mais il ne pense pas - ne se rangeant pas à l'avis de J.J. Mounier dans Recherches sur les causes qui ont empêché les Français de devenir libres (1792 -

vol.1) - que de toute façon la monarchie était en danger et que la France ne pouvait plus échapper à son destin. Il croit cependant que la France était prise dans un engrenage qui la fera passer d'un état de liberté à une sorte d'état de nature. La liberté, en effet, n'a, à ses yeux, droit de cité "que si elle se trouve limitée par les exigences de l'autorité gouvernementale" ; ce mot a été entièrement faussé par les révolutionnaires qui cachèrent sous ce terme la volonté de certains éléments de la société de conquérir le pouvoir et d'opprimer les autres. Les vrais réformateurs, parmi eux Malouet, Mounier, Lally-Tollendal, furent les victimes d'une poignée de démagogues. L'engrenage révolutionnaire broie nécessairement toutes les résistances.

Et pourtant, au cours des journées de tensions des 6, 7, 13, 27 et 28 mai 1789, au cours des escarmouches plus douloureuses des 3, 4, 5 et 13 juin, puis des moments plus graves des 15 et 17 juin où l'Assemblée va se constituer, le droit et la légitimité ont toujours été du côté du roi, du clergé et de la noblesse ; les "déclamateurs" dont la scélératesse est connue (188) n'ont pu emporter la décision par leurs tromperies répétées. Parmi eux, deux furent particulièrement en vue, Mirabeau et Sieyès. Mirabeau s'est manifesté par son intransigeance ; il est toujours prêt à déformer les faits dans son journal (189) ; habile manoeuvrier et hypocrite, il donne toujours l'illusion de ne rechercher que la paix et le bien, mais il n'est qu'un aventurier envieux et assoiffé de gloire, dont Gentz se demande, comment il a pu être qualifié de grand homme. Sieyès par contre est un savant stratège ; c'est lui qui fit voter les motions pour provoquer la scission entre les ordres le 10 juin, c'est lui encore qui fit adopter le 17 juin 1789 la motion interdisant aux députés de siéger en dehors de l'Assemblée

nationale, à quelque'ordre qu'ils appartiennent, parce qu'elle seule représentait la volonté du peuple. Ce qu'on veut bien présenter à la face du monde comme des actes dûs à un courage héroïque ne sont en fait, aux yeux de Gentz, que des procédés d'usurpation mis en place par le Tiers.

*

Les lois de la monarchie exigeaient qu'on délibérât séparément ; trois salles différentes avaient été prévues à cet effet et le motif invoqué pour la transformation d'une loi, n'est pas encore la loi. Une assemblée ne représente pas la masse du peuple, selon Gentz ; ce n'est pas la représentation la plus fidèle du peuple qui est forcément la meilleure, mais celle qui permet le plus vraisemblablement possible que le pays soit conduit avec un maximum de sagesse et qu'aucun membre de la nation ne soit lésé. Il rappelle les mots mêmes du "Procès-Verbal des conférences" qui précisait que "la noblesse n'était pas la nation, le clergé n'était pas la nation, mais que le Tiers en soi n'était pas non plus la nation" (190), donc qu'un ordre seul n'avait pas l'ombre du droit. Considérer, comme le fit le Tiers, l'assentiment du roi comme inutile, est contraire au droit, mais poussé par trente députés actifs mal intentionnés (191) qui prirent l'ascendant sur la majorité des députés de cet ordre, il fut entraîné à renverser l'état des choses. La Révolution française a été provoquée par "une surprise violente" (192) et n'a pas été le fruit d'une "libre adhésion" (193) ; dès ses débuts, elle avait été marquée par une violation de la liberté, aussi bien dans toutes ses délibérations que dans ses décisions importantes.

.../...

A partir du 17 juin, la minorité a définitivement imposé sa loi ; le Tiers ouvre l'ère des usurpations qui conduira "à la fin de tous les droits" (194). Les maux qui en résultèrent furent l'oeuvre non pas de la noblesse ou du clergé, mais des seuls ministres qui en ont fait le lit. La nation perdit sa liberté et les hommes honnêtes se laissèrent abuser par des scélérats. C'est ainsi que, le jour de la fameuse séance du Jeu de Paume, Bailly ne fut que "l'outil de factieux roués" (195) dont il ignorait le jeu. Le 23 juin, jour de la séance royale, on se rendit à l'église St Louis, et le clergé se joignit avec de grandes effusions de larmes aux gens du Tiers qui ne songeaient déjà plus qu'à le déposséder. La sécurité des membres mêmes de l'Assemblée n'était plus garantie. Des factieux accusèrent, après la séance royale du 23 juin, l'Archevêque de Paris de mettre en danger l'existence et la sécurité de l'Assemblée nationale et incitèrent la populace à conspuer le prélat, à lapider son carrosse et à le menacer jusqu'en sa propre demeure.

D'usurpation en usurpation, le Tiers construisit sa force : usurpation de la représentativité d'abord, usurpation de la souveraineté ensuite, usurpation du droit pour finir, en décrétant unilatéralement, sans l'accord du roi ni celui des autres Etats, qu'on délibérerait par tête dans une assemblée unique. Le 23 juin, les députés du Tiers maintinrent leur décision contre la volonté du monarque et le 27 juin, ils parvinrent à imposer leur volonté aux autres par ordre du roi qui brusquement fit cause commune avec eux. La faiblesse du roi, la négligence des conseillers, l'inconscience de la cour conduisirent à cet état d'anarchie politique que "la faction destructrice" (196)

de trente députés du Tiers allait s'employer à transformer en révolution.

Une nation rebelle depuis deux ans, une armée en proie à la propagande révolutionnaire, affaiblie par l'intervention dans les provinces au cours des désordres de mai 1788, que l'on rassemble autour de Paris au moment même de la disette et que l'on laisse sans plan de ravitaillement et sans ordre, des agitateurs patentés du côté du Palais-Royal, du côté du Couvent St Lazare et des Tuileries allaient conduire tout droit à la prise de la Bastille. Les électeurs de Paris avaient bien pris peur devant les agissements de ces "insurgents" (197) ; ils constituèrent une force garante de l'ordre public. Mais cette création même de la Garde nationale désorganisa tout ce qui pouvait s'opposer encore à la marche de la Révolution puisqu'elle se chargea de procurer au peuple les armes qu'il désirait ; sous ses yeux, l'insurrection fut marquée du sceau de la cocarde bleu-blanc-rouge qui allait lui donner un caractère sacré.

Désormais, pense Gentz, il n'y avait plus rien de glorieux dans le déroulement des événements dont on fera le symbole même de la victoire du peuple sur la tyrannie. Il n'y avait rien de sublime à prendre d'assaut les Invalides, à s'emparer de la Bastille lorsqu'on savait qu'il n'y aurait que 100 hommes pour la défendre, à promener au bout des piques les têtes du gouverneur De Launay et du prévôt des marchands De Flesselles massacrés par des criminels libres de tout mouvement ; l'Assemblée, loin d'affirmer le droit par une opposition nette à la violence sanguinaire en soutenant "unaniment et honnêtement"(198) le roi venu sans garde du corps, sans suite, sans ministre, réclamer sa protection et son soutien

pour venir à bout des désordres, manqua sa journée en adoptant l'insurrection ; rien de sublime enfin à ramener un roi prisonnier dans sa capitale, "les ministres l'avaient déjà détrôné auparavant" (199), l'armée n'était plus qu'un "cadre vide" (200) - les régiments avaient notamment eu ordre de quitter Versailles et Paris le 16 juillet -, La Fayette était le chef de la Garde nationale, les ministres avaient été rappelés, Bailly était à la tête de Paris. Pour Gentz, la Révolution était achevée ce jour-là. Ce n'est plus qu' "un monarque déchu" (201) qui, accueilli le 17 juillet par Bailly, accepta la cocarde nationale, qui sanctionna, avec ce qui lui restait d'autorité, la fin de la Constitution monarchique. La France était soudain "devenue une démocratie" (202).

*

La Révolution française ne mérite pas cette auréole d'héroïsme. Au fond, pense Gentz, il s'en est fallu de peu de choses pour renverser un système qui était arrivé à s'auto-détruire. Une des plus grandes puissances d'Europe était allée nonchalamment, dans un esprit d'abandon, frappée de cécité totale, à sa perte. Seuls les récits fabuleux des journées de juillet ont soulevé un enthousiasme tel, qu'il emporta la faculté d'analyse des meilleurs esprits, à l'exemple de James Mackintosh (203) qui dans "Vindiciae Gallicae" fit de la rébellion, "le chemin de la vertu" et de la soumission "un crime honteux". L'idée d'une "sublimité particulière" (204) des premiers pas d'un peuple en marche vers sa majorité, nourrie par les auteurs révolutionnaires, aura entouré les événements d'un nimbe sacré, cachant les véritables horreurs et l'effusion

.../...

de sang provoquées par l'insurrection. Le 14 juillet devint la pierre d'angle de la Révolution française à cause de la soudaineté avec laquelle le trône de France fut abattu, sans l'espoir de le voir se rétablir promptement. Mais en réalité il n'est pour Gentz qu'un événement subalterne et inutile, puisque de toute vraisemblance l'Assemblée nationale aurait réussi à détruire - plus lentement certes, mais sans effusion de sang - le pouvoir royal chancelant.

Pour l'Europe, "la catastrophe du 14 juillet" (205) fut un révélateur. La soudaineté d' "une révolution totale" (206) plongea dans l'étonnement le plus complet une Europe qui suivit la dispute entre la cour et le Parlement selon les critères anciens et considéra ces tensions comme des manifestations de mauvaise humeur semblables à celles que la France a souvent connues, surtout sous le règne de Louis XV. Le passage inattendu d'une réalité politique à une autre conféra à l'événement un caractère de grandeur pour tous ceux qui le suivaient de l'extérieur, parce qu'ils étaient dans l'ignorance de l'état de faiblesse du gouvernement, du manque de moyens et de l'incompétence des responsables du pays.

L'"observateur superficiel" a longtemps cru y voir les premiers pas sublimes d'un "peuple libéré de ses chaînes" (207) et ne put se rendre compte qu'il ne constituait que "l'illusion de la liberté" (208).

Gentz présente la liberté du 14 juillet comme une liberté "sensuelle" et "dramatique", née de la dissolution des liens légaux ; les Français fai-

.../...

saient connaissance à la fois avec une liberté par défaut, - puisqu'une Constitution disparut soudain sans pouvoir être remplacée - avec une liberté provisoire, - fruit de l'insurrection - avec "une liberté de l'anarchie" (209) enfin, - force destructrice qui emporta une Constitution vieillie, avec "une liberté française" (210) en somme, absolument débridée. La Révolution française ne fut pas le triomphe de la raison mais celui de la déraison, elle ne fut pas une libération, mais un asservissement dont l'Assemblée nationale seule a été responsable.

L'oeuvre de l'Assemblée nationale, pour exaltante qu'elle eût pu être, si elle avait su ou voulu élever progressivement la Constitution française à plus de perfection, n'a été, selon Gentz, qu'une démolition générale. Investie d'un pouvoir sans limite après que le roi eut cautionné la Révolution, jouissant de la confiance sans faille de la nation, elle s'est rendue responsable de tous les crimes qui allaient entacher la France ; l'expérience qu'elle voulut faire, grandeur nature, de spéculations abstraites engendra des Constitutions inapplicables, donna naissance à la Constituante qui alluma la guerre "dans tout le monde civilisé" (211), édifia par là-même l'échafaud de Robespierre. Loin de penser comme Wieland pour qui la Révolution française était bonne dans ses principes et mauvaise dans ses développements ultérieurs, Gentz y voit un mal dès ses origines parce qu'elle s'était dès le début placée au-dessus du droit et avait anéanti tout principe d'autorité. Elle est pour lui un tout se présentant apparemment comme un chaos incompréhensible ; mais l'observateur attentif qu'il est sait retrouver le fil conducteur qui le ramène toujours aux

actes posés par la première Assemblée nationale; c'est elle qui a marqué l'Histoire.

*

La Révolution française n'est pas ce que l'intelligentsia allemande avait attendu, un peu comme la réalisation de tout ce qu'un âge des Lumières avait conseillé et préparé ; elle n'est pas non plus le résultat d'un complot des Illuminés tramé à l'intérieur ou à l'extérieur du pays, elle est née, au contraire, d'une aspiration légitime au changement, rendu indispensable par le progrès. L'explosion a été brutale en raison même des différentes composantes en présence dans le pays ; leurs rapports, à force de se tendre, allèrent jusqu'à se rompre soudainement sous l'accumulation répétée des erreurs et faux-pas des uns et des autres. Gentz considère que sur un plan purement historique elle ne fut ni inévitable ni nécessaire.

L'occasion qui s'était offerte à la France de procéder en douceur au passage d'une Constitution imparfaite à une Constitution meilleure, ne put aboutir. Des écrivains séducteurs surent faire de l'ambition d'une petite poignée de "révolutionnaires" factieux du Tiers l'ambition d'un très grand nombre ; ils réussirent à rendre chaque citoyen solidaire des événements, si bien que la Révolution se mua en "une passion dominatrice" (212) ; c'est ce qui fit sa force et lui permit de durer. Ces écrivains débridés étouffèrent la raison dans des sophismes, favorisèrent l'application irréfléchie de la raison à la politique, provoquant le chaos, la désagrégation des liens sociaux, l'épuisement des gouvernements ; plus de crainte ni de respect, tout est laissé au hasard aveugle. "Il eut fallu que le hasard intervienne par un miracle" (213)

pour éviter que l'Etat ne se désagrège. Il ne l'a pas voulu ; le Droit et la Morale ont été sacrifiés à des élucubrations fantaisistes, et la France, passant le "17 juillet" (214) de la monarchie à la démocratie, loin de faire un pas décisif vers plus de justice et plus de liberté, s'abandonna à des démagogues. La raison, par contre, s'est trouvée prisonnière d'une nouvelle foi.

Tous ceux qui seraient prêts à voir dans la Révolution française la matérialisation d'un rêve métaphysique, Gentz semble vouloir les ramener à plus de circonspection ; l'événement, loin d'être le couronnement de l'oeuvre humanitaire du siècle, n'a été au fond qu'un échec de l'Histoire. La grande chance du siècle des Lumières eût été que les Etats généraux, ou même l'Assemblée nationale eussent pu donner naissance à une Constitution nouvelle née de l'expérience d'un riche et glorieux passé. Mais la Révolution française s'est contentée de détruire la puissance de l'exécutif pour lui substituer la dictature d'une assemblée. Elle n'avait qu'une seule expérience à proposer, celle de la rupture brutale avec le passé et une rupture d'équilibre à l'intérieur de la nation qui favorisa le triomphe de la démocratie, une forme de despotisme dans l'acceptation kantienne du terme, "où tous prennent des décisions sur tous" (215). Le "peuple souverain" s'est avancé le 14 juillet et s'est livré au pillage ; les bas-fonds de la société sont remontés à la surface pour se livrer à la violence et à l'anarchie. En disciple de Kant, Gentz pense que la liberté ne se décrète pas, mais qu'elle suppose que la nation qui en fait usage aura été auparavant éduquée. Si l'éducation est insuffisante, on en vient à manquer la liberté ; celle-

ci dégénère alors en licence comme ce fut le cas en France où la bourgeoisie a eu l'imprudence de mettre en branle les masses populaires. "La loi n'acquiert sa majesté indiscutable et sa rationalité parfaite que si elle est oeuvre de liberté" selon Kant. L'Assemblée nationale pour n'avoir jamais connu cette sérénité-là, libéra et dérégla la société, brisa les liens civiques et conduisit à l'absence de toute liberté civile. C'est le mécanisme qui a été mis en route dès les premiers balbutiements de la Révolution. D'accord avec Mallet du Pan (216) et Mounier (217), et s'opposant à ce que pensèrent encore de nombreux Allemands d'alors, Gentz estime que la Révolution est un tout (218) mauvais dès son principe et néfaste dans ses manifestations, un mélange de non-sens, de scélératesses et de faiblesses.

Fidèle aux idées kantiennes et à celles de l'Aufklärung, Gentz voyait toutes les choses humaines évoluer lentement vers une perfection absolue ; par trois fois il fait état dans la série d'articles de l'évolution de l'opinion publique en Europe à propos de la Révolution française de l'intervention possible d'une force supérieure dans le cours des événements historiques (219) ; la caractéristique des époques héroïques serait, un peu comme le ressentait Hölderlin, la présence des dieux parmi les hommes ; le désintérêt total qu'ils ont pu manifester pendant les moments cruciaux de la Révolution devrait ramener à plus de modestie tous ceux qui en font un instant sublime, enthousiasmant au point de justifier tous les sacrifices réalisés en son nom. Pour Gentz ce ne furent là que des rêveries de personnes qui voulurent le bonheur des hommes dans un avenir plus ou moins

.../...

lointain, n'hésitant pas à livrer au hasard les intérêts du présent. La Révolution n'était pas, à ses yeux, " un signe historique " comme le dit Kant, révélateur de la nature de l'évolution de l'histoire des hommes. Il la considérait plutôt comme une pause dans la marche de l'Histoire, "un recul temporel" (220) dans la mesure où l'on recule lorsqu'on n'avance pas, un coup d'arrêt sur le chemin de la perfection, à l'image de l'invasion des barbares qui arrêta le développement de la culture romaine (221). L'"historien pragmatique" qu'il voulait être, se refusait aussi bien à y voir une régression qu'un "superbe lever de soleil" comme Hegel le désignera en 1827 dans Leçons sur la philosophie de l'Histoire. Se démarquant de Girtanner et de Rehberg qui en firent (222) une absurdité commise par un peuple sensuel utilisant la liberté pour satisfaire ses passions, Gentz rejoint Kant lorsqu'il estime l'événement comme trop considérable (223), trop étroitement mêlé aux intérêts de l'humanité pour que les peuples ne s'en souviennent pas ; il ne s'agit pas de l'ignorer et de vouloir tout ramener dans l'ancienne voie, mais de se placer dans des conditions telles que les maux soient écartés et que le progrès du genre humain ne soit plus entravé. La raison et la vertu humaines réclament non seulement des lois mais aussi l'autorité . Les opinions et les mœurs des hommes, une fois libérés de tous les liens imposés par l'autorité visible, donnent dans la monstruosité. Un peuple qui cherche seulement à renverser les classes supérieures, n'est pas un peuple éclairé, il n'est qu'assoiffé de vengeance. Gentz resta très proche de ce que Christian Garve exposa en 1794 déjà dans "Sur les limites de l'obéissance civile" (Ueber die Grenzen der bürgerlichen Gehorsams) où il fit remarquer que c'était la partie la plus mauvaise de la nation, celle qui, dans

.../...

ses opinions et sa façon de penser est portée aux excès et à la fureur qui avait le dessus. La finalité initiale et l'intérêt qui, à l'origine, avaient conduit à la Révolution sont complètement oubliés. En s'opposant au droit existant, en minant les relations juridiques issues de la coutume, le Tiers Etat avait, selon Gentz, porté préjudice au peuple ; il l'avait empêché de parvenir aux Lumières, puisqu'il avait mis en branle le mécanisme qui conduira à un despotisme de l'opinion. En voulant tout régler selon les pures apparences de la raison sans considération de la tradition, il fit preuve de déraison et favorisa la mise en place d'une société civile où les décisions seront prises sur des bases arbitraires et non celles du droit. La Révolution française n'est pas le couronnement d'un siècle des Lumières, elle n'a pas permis au peuple de faire usage de sa raison, ni à l'humanité d'atteindre sa majorité ; ses oeuvres sont loin de l'idéal entrevu par l'Aufklärung : "Les Lumières, c'est l'homme sortant de sa minorité, dont il porte lui-même la faute" (224).

Comme Burke, comme Mallet du Pan, Gentz condamne la Révolution en bloc, sans permettre qu'on distingue la période faste de la période funeste. C'est une attitude commune aux contre-révolutionnaires qui rejettent la Révolution française comme un ensemble de principes faux et nuisibles. Le déroulement de l'événement manifeste les conséquences de principes néfastes.

*
* *



.../...

CHAPITRE II

LES REVOLUTIONS D'AMERIQUE DU NORD ET DES PAYS-BAS ET LA REVOLUTION FRANCAISE

Considérant après le 18 Brumaire que la Révolution est dorénavant stabilisée en France, Gentz s'interroge sur l'intérêt même d'une Révolution lorsqu'on examine l'état de ce pays après dix ans de chaos. Il s'adresse à tous ceux qui persistent à croire qu'après les bouleversements une ère de félicité pourrait s'ouvrir pour les Français, comme ce fut le cas par le passé pour les Pays-Bas, l'Angleterre et surtout les colonies d'Amérique du Nord. On aurait trop tendance chez les inconditionnels ou les ignorants de se référer à l'Amérique pour justifier les événements de France. Or, Gentz dénonce avec force ces arguments qu'il juge tout à fait spécieux ; les révolutions antérieures ne ressemblent en rien - sinon par "les effets secondaires" - à la Révolution française et il faut beaucoup de malhonnêteté intellectuelle pour les mettre sur un même plan.

Deux articles parus en mai et juin 1800 intitulés L'origine et les principes de la Révolution américaine, comparés à l'origine et aux principes de la Révolution française (225) et un extrait de Histoire de l'équilibre politique en Europe au cours des trois derniers siècles, qu'il propose sous le titre Précis de la Révolution des Pays-Bas (226) tentent de démon-

.../...

trer que ces deux révolutions ne peuvent en aucun cas servir de justification de ce qui s'est passé en France. Les révolutions des Pays-Bas et d'Amérique du Nord d'une part et la Révolution française d'autre part n'ont rien de comparable : ni l'origine du mouvement de révolte, ni son développement, encore moins les principes qui le guidaient. Les seules similitudes sont à chercher dans les conséquences désastreuses qu'entraînent ces mouvements, notamment la dégradation des mœurs et des qualités morales ainsi que l'effondrement des finances. La Révolution française a eu la mauvaise idée d'imiter tout ce qui peut être condamnable dans la Révolution d'Amérique ; non seulement, elle a repris maladroitement la Déclaration des Droits de l'Homme, mais encore elle a adopté le système "de l'argent papier" qui eut des effets désastreux en Amérique ; en introduisant les assignats, elle savait qu'elle allait ouvrir sous ses pieds un gouffre où allaient s'engloutir les finances du pays. Pour le reste, ces deux types de révolutions sont absolument différents.

La Révolution s'acheva aux Pays-Bas par l'Union d'Utrecht (1579), en Amérique par la Déclaration d'Indépendance (1776); les deux dates ont été pour les deux pays une affirmation solennelle de leur dignité retrouvée ainsi que le début d'une ère de prospérité. Dans les deux cas, la fin des hostilités signifia aussi la fin de la révolution, parce qu'il s'agissait chaque fois d'une "révolution défensive" (227) alors qu'en France on a connu une "révolution offensive". Gentz et Ancillon, les auteurs respectifs des articles "L'origine et les principes de la Révolution américaine comparés à l'origine et aux principes de la Révolution française" et "Précis de la Révolution

.../...

des Pays-Bas", font la même analyse à propos d'événements dont la similitude paraît surprenante, bien qu'ils soient survenus à deux siècles d'intervalle, sous des horizons différents et dans un contexte différent.

Les Pays-Bas et les colonies d'Amérique avaient accédé à leur indépendance par un mouvement d'auto-défense né d'une agression extérieure. Les habitants des Pays-Bas, comme deux siècles plus tard les colons anglais d'Amérique, avaient été habitués, en raison de circonstances historiques similaires, à une forme d'autonomie interne. Leur éloignement géographique, par rapport au gouvernement central, fit que les populations "courageuse(s) et travailleuse(s)" (228) n'entretenaient que des relations hésitantes, incertaines et pas très clairement définissables avec leurs métropoles.

Ancillon évoque le passé historique lointain qui a vu l'établissement progressif des règles et des lois définissant le rôle et la place de chacune des composantes de la société. Dans les comtés de la Hollande, de la Frise et de l'Artois, par exemple, on notait très tôt la présence d'une sorte de Tiers-Etat formé d'hommes libres à côté du Prince, du clergé et de la noblesse. Ancillon insiste aussi sur les liens qui, par des mariages ou des successions, allaient se tisser entre les Pays-Bas, l'Autriche et l'Espagne et souligne tout particulièrement la sagesse de Charles V ; né en Flandres, connaissant parfaitement l'âme de la province, il n'a jamais rien voulu précipiter, n'a jamais essayé d'imposer par la force fût-ce même la meilleure des réformes, mais avait toujours le souci de "préparer l'opinion" aux transformations qu'il al-

.../...

lait introduire, recherchant l'efficacité de l'unité sans vouloir tout uniformiser ; il a réuni sous son sceptre dix-sept provinces qui "chacune... avait des lois spécifiques et une Constitution spécifique" (229). Comme il n'était pas jaloux de son autorité mais la partageait avec des Etats généraux, partenaires indispensables pour des décisions capitales, il réussit à mettre en place l'idée de l'indissolubilité des Pays-Bas et put créer une entité rattachée à l'Empire allemand. Les colonies d'Amérique ont connu, selon Gentz, un passé semblable.

Elles étaient nées avant 1688, avant la Révolution anglaise et leurs chartes n'avaient pas été acquises devant le Parlement de Londres. En raison de leurs origines diverses, les Constitutions des Etats étaient variées. Certaines "colonies" privilégiées, le Massachusetts, le Connecticut et Rhode-Island, par exemple, avaient des droits constitutionnels très étendus, d'autres, comme la Virginie, le New-Jersey étaient des provinces dépendant directement de la Couronne, d'autres encore, comme la Caroline du Nord et du Sud, le Maryland étaient des dons faits à des particuliers et leurs liens avec la Couronne étaient très relâchés ; toutes reconnaissaient cependant l'autorité du roi d'Angleterre. Des rapports complexes s'établirent avec la métropole ; le roi et ses gouverneurs avaient un droit de veto dans les décisions des assemblées locales ; mais, tant que le Parlement de Londres se contenta de gérer le monopole, un droit qui lui revenait de par la coutume, les disputes et les rivalités entre les pouvoirs concurrents restèrent limitées. Pour des raisons compréhensibles, les Anglais avaient voulu ajouter à l'avantage du monopole celui d'une taxe per-

.../...

que sur le revenu des colonies américaines ; les Américains y virent une agression intolérable, un abus de pouvoir, exigèrent en conséquence le respect de la Constitution et du Droit. Aucune nouvelle contribution ne pouvait être levée sans l'assentiment des assemblées locales. Il fallut la myopie d'un Grenville et l'autoritarisme borné du Parlement de la métropole, pense Gentz, pour faire commettre à l'Angleterre des erreurs économiques, politiques et psychologiques telles qu'elles allaient exacerber les esprits et déchaîner les passions les plus violentes. A quoi bon demander, en 1764, un droit de timbre pour soulager la trésorerie de l'Angleterre, alors qu'on savait que l'Amérique disposait de peu d'argent liquide et, qu'en conséquence, les revenus seraient bien faibles. A quoi bon accorder, en 1770, à la compagnie des Indes, le monopole sur le commerce du thé dans les colonies ? C'était favoriser la contrebande !

L'obstination de la métropole provoqua la résistance active. Gentz rend le Parlement anglais responsable des événements ; il avait tort de vouloir coûte que coûte affirmer la supériorité des droits de la métropole sur les droits locaux, nés de la tradition ; il voulait imposer des lois en dépit des coutumes par la seule force militaire ; il voulait obtenir la soumission absolue par la fermeture du port de Boston (1773), ou encore en interdisant la pêche à Terre-Neuve. L'aveuglement du plus grand nombre provoqua les incidents violents de Boston, de Lexington, de "Bunker hill" ; ce furent autant de liens rompus avec l'Angleterre ; de déchirure en déchirure on en arriva à la rupture définitive marquée par la Déclaration d'Indépendance de 1776 (4 juillet).

.../...

L'aveuglement des uns n'avait d'égale que la bonne volonté répétée des autres, selon l'analyse de Gentz. Lors des deux congrès qui se déroulèrent à Philadelphie en 1774 et en 1775, les représentants des colonies demandèrent le respect du droit et de la Constitution, tout en affirmant solennellement l'attachement des colonies d'Amérique à la Couronne d'Angleterre. Ils dépêchèrent des représentants à Londres, notamment Franklin et Lee, pour réclamer au Parlement anglais la paix, la liberté et la sécurité. Dans une lettre que le Congrès adressa au roi, ils réitérèrent leur vœu de voir restaurer l'harmonie entre l'Angleterre et l'Amérique ; mais "les sujets de sa Majesté" ne furent pas entendus . Gentz disculpe cependant le roi. Clef de voûte de la Constitution, il ne put se désolidariser du Parlement sans mettre en cause l'existence même de cette Constitution; il dut confirmer et soutenir les décisions du Parlement. Le Congrès fut, en quelque sorte, contraint de recourir à la force des armes au moment où la déraison du plus grand nombre des membres du Parlement anglais l'emporta sur les appels à la sagesse d'hommes aussi respectés que Lord Chatham, Lord Camden ou encore Burke. Entre la soumission à l'arbitraire qu'on voulait lui imposer, et la rupture, le Congrès choisit ce que Gentz appelle le moindre mal, l'indépendance.

S'il ouvre les colonnes du Historisches Journal à l'analyse que fit son cousin Ancillon de la Révolution des Pays-Bas, c'est que les événements d'Amérique apparaissent comme une répétition de l'Histoire, à deux siècles d'intervalle. Les mêmes causes ont produit les mêmes effets.

.../...

Le roi Philippe II, "homme terrible", "d'une conscience mesquine" et "d'une religiosité fanatique", "ce démon venu du Sud", maître de tout, de la justice, des finances, de ses ministres, se servit de la religion pour supprimer les formes constitutionnelles des Pays-Bas. Le système qu'il mit en place fut une véritable conspiration contre la raison et contre la liberté. Par l'Inquisition il s'infiltra dans les familles ; il fit jouer la délation, il persécuta les uns et asservit les autres. En imposant ce tribunal tyrannique, sans l'accord des Etats généraux, il transgressa la loi. Lorsqu'il exigea en 1565 que les décisions du Concile de Trente soient appliquées dans toute leur rigueur, l'opinion publique se rebella ; les protestants s'unirent alors autour de Louis de Nassau et les catholiques demandèrent le retour à davantage de liberté. Philippe II apparaît comme un prince étranger à l'âme du peuple, incapable d'apprécier l'ampleur du mal qu'il allait faire ; il considère la résistance comme un crime passible de la mort. Alors qu'il ne dépend que de lui de calmer les provinces, alors que les nobles et l'opinion publique espèrent en la sagesse du roi, celui-ci répond à leur appel à la raison par la déraison.

Le duc d'Albe, présenté par Ancillon comme "un homme fier, dominateur, implacable avec ses semblables ou ses subordonnés, mais souple, presque rampant avec ses supérieurs" (230) est envoyé pour imposer la loi. C'est l'homme des persécutions, des tribunaux barbares. Le Comte Egmont tombe, les biens de la Maison d'Orange sont confisqués, le duc d'Albe met en oeuvre le despotisme.

.../...

Ancillon considère qu'à partir du moment où le souverain bafoue le droit, les princes ne lui doivent plus obéissance. Comme Gentz le fait dans son analyse des causes de la Révolution en Amérique, il estime que la résistance devient légitime. Le droit, en la circonstance, est du côté de Guillaume d'Orange, réfugié en Allemagne ; c'est en toute légalité qu'il fait appel aux puissances protestantes ; son entrée aux Pays-Bas est d'ailleurs accueillie comme une libération, comme la fin d'un cauchemar. On se bat contre le duc d'Albe, on ne veut pas la rupture avec l'Espagne. "Les insurgents" (231), comme les appelle Ancillon, sont plus courageux qu'habiles et ne peuvent rien contre la force des armées espagnoles. L'accord de Gand entre les provinces du nord et celles du sud, entre protestants et catholiques n'intervient qu'à la faveur d'une période d'hésitation dans le politique de Philippe II. Le trop sanguinaire duc d'Albe est remplacé par un diplomate, Requensens, puis par un homme tout auréolé de gloire, le vainqueur de Lepante, Don Juan. Par son "Edictum perpetuum" il accorde aux catholiques et aux protestants ce qu'ils réclament depuis le début : le respect de leurs droits, la convocation des Etats généraux et la fin des persécutions contre les protestants. Il promet même le retrait des troupes espagnoles. "Les insurgents" ou les "mécontents", comme les appelle encore Ancillon, ne veulent nullement la rupture ; ils se contentent de chercher des appuis extérieurs susceptibles de leur assurer la reconnaissance et la garantie de leur identité. Mais leurs tentatives se soldent par un échec.

Les princes étrangers se montrent incapables de régner sur les Pays-Bas, l'archiduc Mathias

.../...

d'Autriche sans talent, ni énergie, le duc d'Anjou trop imprudent et trop despotique, abandonnent le pays ; les hostilités reprennent, Don Juan meurt ; Alexandre de Parme, excellent chef de guerre et excellent diplomate, reprend le commandement et assure de nouveaux succès aux Espagnols. On essaie certes de trouver une issue aux troubles lors de la conférence de Cologne (1578). Mais, comme le duc Terra Nuova, représentant des Espagnols, ne veut accorder aux "mécontents" ni un peu plus de justice ou d'égalité, ni la liberté constitutionnelle et que le duc d'Arscot, le représentant des "mécontents" ne veut revenir en rien sur ses revendications, il faut malheureusement tirer les conséquences de l'échec du Congrès.

Guillaume d'Orange souhaite dissocier le destin des provinces du nord et celui des provinces du sud. Alors, les provinces du nord rompent solennellement avec l'Espagne et se déclarent indépendantes en 1579. L'acte d'Union d'Utrecht, que signent les provinces de Hollande, de Zeeland, de Gueldre, de Frise et de Groningue jette les fondements de la République néerlandaise.

Si Gentz a placé côte à côte l'histoire des révolutions des Pays-Bas et celle d'Amérique dans "le cahier" du mois de juin 1800, c'est sans doute en partie parce que, comme Ancillon, il voit dans la première une ébauche des fondements de la seconde ; mais ce rapprochement doit sans doute aussi révéler la nature identique de ces deux crises. Dans les deux cas, la rupture fut davantage le fruit des circonstances que celui d'une préméditation. Dans les deux cas, les révoltes sont nées, pour ainsi dire, d'une agression extérieure ; Philippe II d'Espagne imposa la tyrannie

.../...

du tribunal de l'Inquisition pour mieux asseoir sa domination au mépris des règles établies ; le gouvernement de l'Angleterre détruisit "l'ancienne Constitution" des colonies pour leur imposer la souveraineté absolue de la métropole. La résistance des populations n'est au stade initial qu'un appel au respect des lois.

Au sujet des Pays-Bas, Ancillon écrit : "Si Philippe avait prêté une oreille attentive aux justes doléances, les mécontents s'en seraient retournés avec joie à leurs conditions civiques et politiques d'antan" (232), et Gentz note, à propos de l'attitude des "insurgents" d'Amérique, qu'ils considéraient "encore la rupture avec la métropole comme un très grand malheur" (233) dans la lettre adressée au roi d'Angleterre lors du Congrès de Philadelphie. Pour les "insurgents" des Pays-Bas, comme plus tard pour ceux des colonies d'Amérique, le mouvement fut au commencement, orienté vers la conservation et non vers la conquête ; seules les décisions arbitraires, les erreurs répétées, l'obstination des uns et la dureté des autres, rendirent le retour à la légalité antérieure totalement impossible. Les deux révolutions sont, pour Gentz, identiques par leur origine, par leur développement et leurs conséquences. Déclenchées à cause d'une violation du droit, elles se sont développées par paliers successifs pour trouver leur conclusion dans l'indépendance. Le terme même de révolution leur est applicable, non pas parce qu'elles avaient bouleversé d'une façon brutale la Constitution, les lois et la condition du peuple, mais bien parce qu'il y a un monde entre le début du mouvement de révolte et son aboutissement.

Gentz rejette cependant fermement l'idée même d'une parenté entre la Révolution des Pays-Bas,

.../...

la Révolution d'Amérique et la Révolution française ; les deux premières sont, pour lui, des mouvements de conservation et de défense, la Révolution française, par contre, est orientée vers l'attaque et la conquête. Les deux premières se sont déroulées dans des limites internes bien précises, avec un but bien précis : se débarrasser des liens de dépendance ; lorsque ce but fut acquis, la guerre s'arrêta ; les citoyens se sont trouvés dans un paysage politique qui allait favoriser l'harmonie interne et l'essor du pays.

En France, au contraire, on a voulu conduire une expérience politique fondée sur des idées philosophiques à la mode ; on s'est obstiné à donner corps à une abstraction au prix d'essais sanglants ; on a expérimenté, bouleversé et transformé avec frénésie. Pour Gentz, le roi de France a toujours été très respectueux de la Constitution, il a même été prêt à améliorer son fonctionnement . La Révolution française avait été voulue ; le monarque trop vertueux, trop noble, trop bienveillant, trop humain et trop consciencieux, à son avis, avait été abusé et son honnêteté avait précipité la France dans l'abîme ; Louis XVI ne saurait être comparé au monarque tyrannique que fut Philippe II, et jamais son gouvernement n'entreprit de s'attaquer à la Constitution établie comme le fit le gouvernement anglais en Amérique du Nord.

Pour Gentz, la Révolution française était mue par la soif destructrice des groupes ; chacun avait ses principes et chacun avait ses slogans. La Constitution s'emploie alors à les appliquer en brisant les résistances. C'est à qui imposera ses vues "Brissot ou Marat... les Girondins ou les Montagnards ... les partisans de Danton ou les Hébertistes ?

.../...

même s'il faut noyer dans le sang les plus irrésolus. L'extrême imprécision du but poursuivi, la modification fréquente des principes et, par là-même, une hésitation perpétuelle dans le choix des moyens, furent une constante de la Révolution. Cette caractéristique la rendit terrible parce qu'elle la transforma en un mécanisme broyant inexorablement les faibles, la condamna à ne pas pouvoir s'arrêter, la poussa "au mépris de tous les droits" (234) à éliminer ce qui pouvait encore résister et l'entraîna dans une fuite en avant qui répondait à sa propre logique : la violence . Une révolution qui a comme seul principe celui d'attaquer la constitution en vigueur est condamnée à aller jusqu'aux limites extrêmes de la scélératesse dont la manifestation la plus barbare fut la Terreur. Contrairement à ce qui se passa aux Pays-Bas ou en Amérique, la Révolution française ne voulut pas être un événement local destiné à donner à une société précise une forme nouvelle ; elle s'adressa, au contraire, à l'humanité entière et voulut "sortir le monde entier de ses gonds" (235).

Les idées grandioses donnèrent le vertige à la France ; elle se perdait en belles théories, mais ses actes étaient constamment contraires aux principes qu'elle proclamait ; elle prônait la liberté et faisait régner le terreur, elle en appelait sans cesse à la raison et donnait libre cours aux passions, elle proposait la fraternité universelle et déclarait la guerre aux peuples. Par ces articles consacrés à la Révolution française et aux Révolutions d'Amérique et des Pays-Bas, Gentz reprend l'idée de Burke, pour qui la Révolution française est un fait sans précédent, sans commune mesure avec la Révolution américaine qui

.../...

n'avait cherché qu'à préserver des droits que les citoyens américains avaient déjà acquis depuis longtemps comme sujets britanniques . Mais, sans doute pour ne pas placer le débat sur le terrain de la comparaison entre l'Angleterre et la France qui pourrait crispier les opinions, Gentz ne présente pas, à l'exemple de Burke, la Révolution américaine comme la fille de la "Glorieuse Révolution" anglaise ; il associe la Révolution américaine et celle des Pays-Bas pour les inscrire dans une longue expérience historique de la liberté, qui donne aux revendications des "insurgents" une signification conservatrice : toutes deux s'opposent du tout au tout à l'esprit de la Révolution française, dont l'affirmation de la quasi transcendance des Droits de l'Homme est potentiellement destructrice, parce que subversive . A la différence de la Révolution française qui veut instaurer une société nouvelle, les deux autres avaient été la restauration d'une ancienne légalité violée, un acte de nécessité pour conserver l'ordre.

La Révolution française est née d'un beau rêve qui se brisa au contact des exigences de la réalité. Unis, à l'origine, pour détruire l'ordre existant, les partisans du changement furent incapables, selon Gentz, de se rassembler pour construire, parce que, en raison même des divergences, chacun des groupes essaya d'effacer l'autre ; la victoire revint aux plus audacieux, aux plus extrémistes, à ceux qui étaient capables d'imposer leur politique par la crainte ou par la démagogie. Gentz présente la Révolution française comme une entreprise de destruction qui avait besoin des excès pour survivre ; de violence en violence, elle finit par déclarer la guerre à l'étranger, non pas

.../...

pour se libérer d'une oppression, mais pour retrouver un nouvel élan unitaire ; cette nouvelle " guerre de religion" convenait aux uns et aux autres : à Robespierre, pour garder les mains libres à l'intérieur et transformer la France en "un coupe-gorges" (236), aux autres, pour porter triomphalement au monde les principes sacrés de la Révolution. Par cette guerre, le "parti républicain" dressa la Révolution contre l'Europe et l'Europe contre la Révolution. De l'avis de Gentz, le destin de la Révolution française est "lié au destin de la guerre" et nul ne saurait dire quand elle prendra fin. Six mois après le coup d'Etat du 18 Brumaire, Gentz hésite encore à affirmer que la Révolution est effectivement terminée. Prudemment, il s'interroge sur la question de savoir qui pourrait bien s'arroger "le droit de la terminer" (237). Il constate simplement que la Révolution ne laisse que des ruines.

.../...

Q U A T R I E M E P A R T I E

-+-+--+--+--+--+--+--+--+--+--+--+--+--

L'OBSERVATEUR

CHAPITRE PREMIER

POLITIQUE EXTERIEURE

La France et ses rapports avec les autres nations .

Gentz n'avait guère prêté attention aux inquiétudes de Mallet du Pan qui voyait la Révolution française menacer dangereusement tous les Etats du vieux continent. Les événements de 1798 cependant - la rupture des négociations du Directoire avec l'Angleterre, les préparatifs d'un débarquement, les troubles en Italie, l'expédition d'Egypte - deviennent pour lui des signes préoccupants, de mauvais présages ; il y voit l'imminence de profonds bouleversements susceptibles de balayer les équilibres en Europe.

Le contexte politique des années 1798 et 1799 ne permet pas à Gentz de dénoncer ouvertement la politique attentiste de la Prusse ; s'il ne veut pas aller au devant de graves désagréments qui ne manqueraient pas de lui être causés par les autorités, il lui faut évoluer avec prudence ; il essaie donc de sensibiliser l'opinion à la menace qui plane sur l'Europe, tout en restant dans un cadre aux limites sévèrement définies par la politique de neutralité de son pays. Gentz choisit de mettre en lumière le caractère agressif et sournois du Directoire dans ses relations extérieures, aussi bien en Egypte, qu'en Suisse, en Allemagne ou en Italie.

.../...

A travers deux articles "A propos de l'expédition d'Egypte (238) et "L'Egypte" (239) (Ueber die Expedition in Aegypten) - (Aegypten), ainsi que dans sa réponse à la lettre d'un lecteur (240), il s'emploie à donner à ses lecteurs une vision moins fabuleuse des événements d'Egypte que ne le font les journaux en général. Il constate que les peuples sont grisés par les termes exaltants dont on se sert pour écrire jour après jour le roman de l'aventure égyptienne. Gentz cite le n°674 du journal La Clef du Cabinet (241) par exemple qui laisse Volney (242), un érudit passionné par ses voyages en Syrie et en Egypte, donner libre cours à son imagination bercée de songes orientaux, au lieu de se soucier de la vérité historique. Selon Gentz, Volney habille ses rêves de l'apparence de la réalité. Sous sa plume, l'armée française, que l'on savait prisonnière en Egypte, se transforme grâce au génie de Bonaparte en un instrument des desseins de la Providence ; les soldats de la République restaurent la souveraineté des anciens occupants de cette terre, libèrent leurs descendants du joug des Ottomans pour ramener la loi du prophète à "sa pureté originelle et ouvrir une nouvelle ère de grandeur ... pour l'Asie" (243). Gentz par contre attire l'attention sur les difficultés de l'entreprise, sur ses développements probables ; il essaie de déceler les raisons profondes de l'extraordinaire expédition et développe son analyse un peu à la manière d'un stratège.

Il constate que les journaux se font moins dithyrambiques depuis la destruction de la flotte française à Aboukir ; c'est que la route des Indes semble fermée ; de toute façon il n'y avait que deux itinéraires possibles : l'un terrestre, l'autre maritime. Pas-

.../...

ser par la mer ne paraît pas plus facile, il faudrait avant tout atteindre le golfe d'Aden et pour cela creuser l'isthme de Suez afin que les bateaux arrivent en Mer Rouge ; pourra-t-on respecter les délais qu'impose la météo? Le Passat, un vent du sud-ouest qui permet le passage de la Mer Rouge jusqu'aux côtes de Malabar ne souffle qu'en mai, juin, juillet, août et après le 25 août les vents du nord-ouest interdisent à toute flotte de passer Bab-el-Mandeb ; l'entreprise par voie maritime devra être engagée au plus tard au mois de mai, si elle veut avoir des chances de réussir. Il semble cependant peu probable que Bonaparte puisse se rendre maître de l'Egypte avant la fin de l'été ; le voilà donc prisonnier de sa conquête, entouré de sables et de pierres. Gentz ne pense pas que Bonaparte quittera l'Egypte parce qu'il ne le voudra pas, parce qu'il n'a pas de bateaux et parce que l'ennemi l'attend. Il s'attache à montrer que la main mise sur l'Egypte n'est ni plus ni moins qu'une victoire de la Pyrrhus ; "l'expédition (actuelle) est inutile ; elle n'est qu'un roman sanglant" sans aucun intérêt (244).

La France a voulu nuire au commerce anglais et favoriser le sien en occupant l'Egypte ; elle voulut obtenir une position prépondérante en Méditerranée, mais cette politique de guerres permanentes que conduit la Révolution a affaibli sa puissance ; Gentz constate que "le commerce maritime français (est) pour ainsi dire anéanti" (245). Même si la France pouvait conquérir les Indes, cela n'empêcherait pas l'Angleterre d'être maîtresse de la Méditerranée (246) et d'accroître sa puissance maritime ; la France n'a plus les bateaux nécessaires pour commercer en Mer Rouge, elle ne peut plus ramener les richesses coloniales en Europe. L'expédi-

.../...

tion d'Egypte, alors qu'elle n'est pas encore achevée, est d'ores et déjà considérée par Gentz comme un échec sur le plan commercial, politique, stratégique et psychologique.

En effet, la Porte a déclaré la guerre à la France ; réaction logique, selon Gentz, puisque la province de l'Egypte est d'un intérêt vital pour la Turquie : elle exporte des céréales et du riz, c'est par elle que se fait le commerce du café, c'est par elle que passe aussi le chemin direct pour Médine et la Mecque ; la présence française en Egypte représente un véritable danger au coeur de l'Empire ottoman. De plus, les Russes sont dorénavant présents en Méditerranée et l'amiral Nelson peut disposer de tous les ports pour les bateaux anglais, alors que la France vient de perdre ses positions en mer Adriatique. Pendant qu'une nouvelle coalition se met en place, 25.000 hommes sont occupés à guerroyer en Egypte où ils sont en réalité prisonniers. Pour Gentz, cette entreprise fait éclater au grand jour la soif de puissance et le manque de scrupules du Directoire ; ce gouvernement révolutionnaire enveloppa ses rêves de conquêtes dans des phrases exaltantes, mais agit contre les règles établies. Gentz considère que l'Egypte a été occupée et non libérée, asservie et non affranchie ; la France bafoue le droit des Etats, des peuples et des individus ; il en veut pour preuve, outre l'occupation de l'Egypte, la prise de Malte par les forces françaises sans déclaration de guerre préalable, ridiculisant le roi de Naples, et faisant fi d'un traité qui remontait à Charles Quint (247).

Bonaparte se comporte en Egypte avec le même mépris et la même condescendance que le fait son

.../...

gouvernement avec les Etats d'Europe. Gentz le présente comme un régent tyrannique qui fait décapiter "le chériff d'Alexandrie pour infidélité à l'égard de la République", fait abattre ou noyer mille cinquante Arabes par la même occasion et pousse l'ironie jusqu'à se reconnaître une profonde sympathie pour la religion musulmane tout en fêtant avec faste "le Nouvel-An de la République française" et "la victoire de la raison sur les préjugés" (248). Cet homme, dont on loue l'extraordinaire génie, commet des erreurs tactiques et politiques. Décidément Gentz ne comprend pas comment certains journaux pouvaient oser comparer Bonaparte à un nouvel Alexandre le Grand. Pour lui, il n'est pas l'instrument du Destin ; les dieux sont du côté des puissances européennes (coalisées s'entend) puisque "le bon génie de l'Europe a enfin frappé les tortionnaires de cécité" (249). Bonaparte n'est qu'un Alexandre "au petit-pied" ; il s'enorgueillit de l'Institut National d'Egypte et croit pouvoir éblouir le monde des sciences, des arts et des lettres parce qu'il a transporté sur les bords du Nil un aéropage de savants mais il semble ignorer que leur travail a déjà coûté un vaisseau de ligne à son pays - pour chacun d'entre eux -.

Sous la plume de Gentz, Bonaparte n'est qu'un vulgaire ambitieux aveuglé au point de n'avoir pas remarqué que le Directoire voulait l'éloigner d'Europe ; il s'est précipité à Alexandrie, au lieu de conquérir la Grèce et les provinces turques d'Europe pour gagner le Danube et étendre la Révolution à l'Europe par l'Est. Non, l'artisan de la paix de Campoformio n'est pas un généralissime invincible et infaillible ; il n'est qu'un aventurier tyrannique, ivre de conquêtes.

.../...

Les quelques quarante pages consacrées à l'expédition d'Egypte doivent révéler la fragilité de la France. Aux yeux de Gentz cette expédition est à la fois un échec militaire, puisque la victoire initiale ne peut être exploitée et un désastre économique, puisque l'expédition a englouti une flotte et une fortune; elle est enfin une erreur politique, puisque la France est dorénavant en position d'accusée à cause de ses méthodes barbares ; le monde a compris qu'elle rêve en réalité de conquêtes et de puissance lorsqu'elle promet aux peuples de les libérer des chaînes de la tyrannie.

Une lettre d'un lecteur(et on sait que les publicistes utilisent parfois cet artifice pour exprimer leur propre opinion sans trop s'exposer) publiée dans le cahier de mars 1799 sous le titre "Extraits de lettres" (Auszüge aus Briefen) (250) exprime la même condamnation - à propos de la remise de la forteresse d'Ehrenbreitstein aux Français (251). Le "correspondant" proteste le 2 février 1799, à l'heure même sans doute où la nouvelle venait de lui parvenir que les Français avaient pris possession de la citadelle le 27 janvier 1799. Il s'indigne de ces arrangements entre puissances ; c'est là "un affront, dit-il, qui allait à l'encontre du Droit des peuples" (252). La forteresse d'Ehrenbreitstein n'avait pas capitulé, sa reddition a été l'objet d'un marchandage inique, son occupation est une preuve tangible que la République ne pense qu'à sa sécurité ou à une conquête future de l'Allemagne, dont Ehrenbreitstein ne serait qu'une première étape ; la France révolutionnaire apparaît comme une "marchande de peuples", une puissance égoïste qui rêve d'asseoir son autorité sur ses voisins ; tous les moyens lui semblent bons pour parvenir à ses fins, elle

.../...

n'est pas meilleure que les autres puissances.

C'est dans les articles des mois de janvier, février et mars 1799, consacrés aux relations de la France avec la Suisse et l'Italie que le souci de Gentz de démasquer les stratagèmes du Directoire est particulièrement sensible. Lorsqu'il évoque les événements de Suisse, Gentz se retire derrière la compétence que Mallet du Pan a en ce domaine ; il se sert de l'Essai historique sur la destruction de la ligne et de la liberté helvétique paru à Londres en 1798 dont il traduit une partie et qu'il publie en janvier 1799 pour sensibiliser son public aux dangers que la Révolution fait courir à tout pays, trop ingénu ou trop crédule, qui ne se soucierait pas des idées néfastes qu'elle sème à l'intérieur de ses frontières ; ces idées prennent racines, se développent, sapent les fondements mêmes du pays qui finit par s'écrouler de l'intérieur ; la voie est libre alors pour que s'installe la tyrannie. C'est ce qui arriva à la Suisse, un pays que Mallet du Pan et Gentz avec lui présentent comme une malheureuse victime de la Révolution. "Ce vénérable monument de la concorde" devait "sombrier dans les convulsions de la discorde" (253).

L'article de Mallet du Pan est une description de l'état moral et politique de la Suisse avant et pendant la Révolution française, il dévoile (aussi) "le secret de la Révolution helvétique" (254). Selon Mallet du Pan rien ne prédisposait les Suisses à se lancer dans une grande révolution ; ils avaient eu la chance de vivre six siècles sous un régime quasi idyllique qui leur garantissait une vie paisible. Berne était devenu au fil du temps le lien administratif entre les différents "Etats libres aristocratiques" (255) ; Berne garantissait le respect de leurs droits, se fai-

.../...

sait l'arbitre de leurs différents, jouait en quelque sorte le rôle de capitale commune où chacune "des petites républiques" avait délégué une partie de sa souveraineté. "Les principes et le comportement des gouvernements" étaient en harmonie avec le vrai caractère du peuple ; on vivait comme dans une grande famille, dans un système patriarcal, le peuple témoignait du respect et de la confiance envers les autorités, et l'autorité s'exerçait avec une noblesse, avec force et bonté, avec une grande ouverture et une attention paternelle à l'égard du peuple.

Cette façon harmonieuse de vivre ensemble Mallet du Pan et Gentz l'attribuaient à la constitution politique qui avait été modelée, façonnée par les conditions naturelles, la situation géographique, les coutumes et le caractère des gens vivant dans les vallées ; elle valut à la Confédération deux-cents ans de paix et "des finances exemplaires" (256) ; Mallet du Pan souligne avec une pointe d'ironie que la société se composait certes de "sujets" et non de "citoyens", mais ces sujets-là bénéficiaient de conditions de vie enviables : le bien-être s'était généralisé, les soutiens aux nécessiteux étaient substantiels, et les voies de communication étaient en excellent état. Ce monde idyllique - Constitution conforme au caractère du peuple, sagesse du gouvernement, perfection de l'administration et confiance des administrés - n'aurait pas pu être troublé, si les sympathisants d'un système politique étranger n'y avaient pas inoculé insidieusement un Mal destructeur. Avec la traduction de l'essai de Mallet du Pan, Gentz fait ressortir le procédé à la fois sournois, brutal et simple utilisé par les stratèges de la politique française, en par-

.../...

ticulier Reubell et Mengaud. Ils se servent de sympathisants, à l'intérieur du pays, créant des inimitiés entre gens d'une même patrie ; ils cherchent à provoquer des troubles, arrivent avec leur armée pour rétablir l'ordre, imposent le nouveau régime et asservissent la nouvelle "république". La Suisse a connu cette évolution-là.

Dès 1790 quelques agitateurs avec à leur tête Laharpe des Utins, un avocat partisan de la Révolution française, avait suscité quelques mouvements dans le "Pays de Vaud" (257), mais les troubles restèrent localisés et les responsables durent fuir. On a cru en 1792 que le système de neutralité qu'on venait de mettre en place pouvait constituer une protection contre l'agression idéologique ; mais c'est de l'intérieur que la Suisse fut attaquée. Dès 1793 l'influence d'un "parti français" devint perceptible. La jalousie secrète entre Berne et Zürich fut le germe de l'opposition ; le développement des idées révolutionnaires fut entretenu par deux agents, deux admirateurs de la Révolution française : Pfiffer de Lucerne et Ochs de Bâle. La France se contenta de soigner son image ; elle eut la sagesse d'envoyer un ambassadeur de grande compétence à Berne : Barthelemy François (258). Cet homme doux, pacifique et humain parvint à faire en sorte que l'on confonde "ses opinions propres avec celles de son gouvernement" (259). Le travail de déstabilisation se renforça. Des hommes de qualité devinrent la cible des partisans de la France. Steiger, envoyé de la ville et de la République de Berne, un homme qui, d'après Mallet du Pan, connaissait les affaires étrangères mieux que quiconque en Suisse, à la fois un excellent orateur et un maître dans l'art de la discussion, ne manqua

.../...

pas d'être l'objet de violentes attaques de la part de la "faction française" (260). En 1796, les amis de la Révolution se trouvèrent confortés dans leurs entreprises par une erreur politique de taille ; on avait permis à l'armée de Moreau de se replier en passant par la Suisse. Ces soldats battant en retraite, faux soldats de la liberté, mais vrais brigands, "dont la rapacité n'avait épargné aucun toit de chaume" (261), troublèrent bien des esprits en Suisse. En faisant de la "neutralité absolue" sa devise, le gouvernement s'était mis en position de faiblesse, et encouragea le Directoire et les quelques révolutionnaires de Suisse à réclamer, sous la conduite de Laharpe (revenu) et de Ochs de Bâle, le changement de la Constitution. C'est un événement extérieur, que Mallet du Pan appelle "la catastrophe du 4 septembre 1797" (qui pour lui) décida du sort de la Suisse (262). En effet, avec le 18 fructidor on en revint à des procédés dictatoriaux en France et à une politique expansionniste.

Dès le mois de novembre 1797, les Suisses en subissent les conséquences ; le Directoire les considère dorénavant comme ses sujets, ordonne à l'ambassadeur d'Angleterre (263) de quitter la Suisse, exige un droit de passage pour les troupes de Bonaparte, fait occuper la partie suisse de l'évêché de Bâle, bref se comporte comme en pays conquis. Lorsque des troubles surviennent dans le canton de Vaud, le Directoire prend les responsables sous sa protection ; cette poignée d'hommes décidés, Mallet du Pan parle "de 300 comploteurs", pousse les partisans de la neutralité absolue à préconiser d'être volontaire pour la Révolution. Les défenseurs d'une révolution librement entreprise, signent l'arrêt de mort d'un art de gouverner inspiré par le Droit et la Tradition.

.../...

Le général Menard s'approche de Genève, des troubles agitent Vevey ; le colonel Weiss, à qui on confie le commandement des troupes suisses, hésite entre son devoir et son envie d'être populaire ; il perd sa popularité sans avoir fait son devoir ; à la tête d'une armée de 20.000 hommes il se met à négocier avec les "rebelles" alors que Mengaud, un parent de Reubell, est déjà en train de fomenter une insurrection. Le pays de Vaud, où le gouvernement s'est laissé contaminer est perdu et rien ne peut sauver Berne ; le parti français arrive à faire adopter par le gouvernement la transformation de la Constitution le 5 février 1798 : toutes les charges publiques seront accessibles à tous les citoyens, les représentants seront élus et d'autres réformes seront étudiées pendant un an. Le "suicide politique" est achevé (264) pour Mallet du Pan, la tyrannie d'Attila peut s'installer dans "le cadre de la liberté", toutes les conditions sont réunies pour que la révolution soit totale.

Le pays sombre parce qu'il n'a pas le courage de se battre pour sauver des lois et ses institutions. La Suisse a perdu son âme avant de perdre sa liberté. Elle craint les forces armées de Brune , et accepte une sorte de trêve ; le général français a le temps d'attendre le renfort de l'armée du Rhin. L'indécision dont fait preuve le Conseil de Berne, les tergiversations coupables vont livrer la ville aux Français. Alors que le Conseil de Berne dispose de 25.000 hommes bien armés, il refuse au général suisse Erlach, après la lui avoir accordée en un premier temps, l'autorisation de se battre ; on va même envoyer Brune avec une députation pour lui annoncer l'abandon de la souveraineté du gouvernement en place et la nomination

.../...

d'un gouvernement provisoire. Il va sans dire, pour Mallet du Pan, qu'il fallait s'attendre à ce que les vrais patriotes s'opposent aux décisions du Conseil. La tunique de Nessus que représentaient les idées révolutionnaires accable les citoyens de toutes les classes sociales ; l'anarchie s'installe et les Français attaquent le 4 mars, sans attendre la fin de la trêve ; Berne décide, trop tard, de se défendre avec les 14.000 hommes ; Steiger lui-même prend part aux combats ; mais le 5 mars déjà, Berne ouvre ses portes . Steiger s'enfuit, Erlach est massacré par ses propres hommes. La chute de Berne scelle le destin du reste de la Suisse ; la félonie et la force brutale ont vaincu le Droit.

Désormais la passion seule gouverne ; seuls les esprits bornés sont, selon Mallet du Pan, émerveillés par la mise en place de règles uniques et égalitaires dans l'ensemble de la Suisse ; ils se réjouissent de voir une communauté de vingt républiques former un seul Etat, où le destin de toute la Suisse dépend de quelques-uns, où le pouvoir central remplace le pouvoir fédéral, mais ils ne voient pas que la représentation populaire n'est qu'un leurre et une machination méprisable destinés à entériner les ordres des nouveaux bail-lis, valets de la France ; quel crédit peut-on accorder à des libérateurs qui pillent les caisses publiques, les arsenaux, et lèvent des contributions ? Une Constitution née dans la confusion et le trouble, comme en Suisse, va nécessairement exaspérer les passions ; les heurts inévitables entre citoyens d'un même pays conduisent fatalement à l'anarchie ou à l'oligarchie, parfois à la déchéance morale. Les Suisses ont perdu leur indépendance. "Le secret de la Révolution helvé-

.../...

tique est dévoilé" constate Mallet du Pan avec tristesse, lorsqu'on sait que 40.000 hommes de l'armée française "protègent" les frontières ; en acceptant la révolution à la française, le pays a perdu sa liberté et le peuple son âme.

Gentz consacre trente quatre pages à l'essai de Mallet du Pan ; il lui sert en quelque sorte de schéma typique selon lequel se sont déroulés les événements révolutionnaires dans les pays limitrophes de la France. Les troubles et les bouleversements en Italie ne sont pour Gentz que des répétitions de ce qui s'est déjà passé en Suisse. Les articles de février 1799 et mars 1799 "L'Italie et la France ; Informations diverses et réflexions ; L'Italie : les destins et les révolutions de la République cisalpine ; Extraits de Lettres"(Italien und Frankreich ; Vermischte Nachrichten und Bemerkungen ; Italien : Schicksale und Revolutionen der Cisalpinischen Republik ; Auszüge aus Briefen) mettent en garde contre ceux qui promettent un monde nouveau et qui en réalité plongent les peuples dans le malheur.

Ces articles mettent toujours en lumière les procédés utilisés par les révolutionnaires : les journaux français annoncent des intentions belliqueuses, les ambassadeurs démentent ; après des mouvements insurrectionnels, des "patriotes" réclament une Constitution que la République-mère s'empresse de mettre en place et à laquelle elle apporte son soutien armé. Les événements, tels qu'ils sont relatés dans le Historisches Journal, font comprendre aux lecteurs qu'une paix honorable avec la France est quasiment impossible, en raison même de la soif de possession sans

.../...

limite des révolutionnaires. Il y apparaît nettement que Campoformio ne pouvait pas être une paix durable, à preuve la création en février 1798 d'une République romaine aux frontières de Naples ; elle était une suite logique de ce que tout le monde lucide pressentait dès la signature du traité. Rien d'inorganisé ne résiste à la tempête révolutionnaire, toute paix signée hors du contexte général ne peut être qu'une trêve de courte durée ; quiconque prétend se sauver seul est déjà détruit, quiconque veut rester à l'écart est malgré tout emporté par le raz de marée dévastateur. Il suffit de se souvenir des mésaventures du roi de Piémont-Sardaigne et du roi de Naples.

Pour échapper à la destruction totale, le roi de Piémont-Sardaigne verse 3 millions de lires à la République française en 1796, au moment de la signature de l'armistice à Cherasco le 28 avril 1796 ; le 5 mai 1796 déjà, il cède les comtés de Nice et de Savoie. Ce dernier traité a l'allure d'une fable pour Gentz. Non seulement le roi de Sardaigne renonce définitivement à Nice et à la Savoie, mais il reconnaît à la France le droit de disposer des citadelles de Suфра, de Brunette, de Coni, de Ceva par exemple jusqu'à le "paix perpétuelle", c'est-à-dire à jamais (265). Le roi de Sardaigne peut-il dorénavant espérer vivre longuement en paix avec la France ? Que nenni ! Il suffit de lire les journaux français pour se rendre compte que l'étape suivante est déjà programmée. L'Ami des Lois n° 936 du mois de mars 1798 et le Moniteur n° 180 de mars 1798 (266) annoncent que la Toscane, Naples et Turin auront bientôt leur Directoire et leurs représentants du peuple, que le drapeau de la liberté flotterait bientôt sur toute l'Europe. L'Ami

.../...

des Lois (n° 995) de mars 1798 prononce l'acte d'accusation contre Naples. Le roi de Naples, selon ce journal, ne veut pas reconnaître les droits du peuple, il n'accepte pas non plus "l'argent papier" du peuple romain, il reste sourd aux plaintes des amis de la liberté et de la philosophie, fait de surcroît une confiance absolue à sa femme, soeur de Marie-Antoinette, et préfère les bêtes à ses sujets - il présente donc sensiblement les mêmes défauts que Louis XVI. L'exécution d'un plan de destruction de Naples et de Turin étant prématurée, un autre journal "semi-officiel" (267) se charge alors de démentir catégoriquement de telles allégations.

Le gouvernement révolutionnaire, d'après Gentz, conduit une stratégie d'extrême subtilité où l'action psychologique tient une place tout à fait primordiale. Il fait toujours patte de velours quand les intérêts supérieurs le commandent. Ainsi, l'ambassadeur du Directoire, Garat, a mission de maintenir des liens privilégiés avec Naples tant que cela sera nécessaire. Pour l'expédition d'Egypte, qui se prépare à Toulon, on envisage à Paris d'occuper Malte et de se servir des ports de Naples et de la Sicile ; alors Garat est chargé de célébrer la grandeur des princes de la Maison d'Autriche et l'amour de la paix. Mais après Aboukir, la cour de Naples est accusée d'intelligence avec Nelson et avec l'Autriche ; on lui reproche sa trahison. Alors que la déclaration de guerre ne fut officielle que le 6 décembre 1798, les journaux avaient déjà depuis longtemps pris les devants ; le Moniteur du 6 Vendémiaire de l'an VII, qui relate la séance au Conseil des Cinq-Cents est des plus claires à ce sujet.

.../...

L'ambassadeur de la République-mère apparaît toujours, sous la plume de Gentz, comme l'homme du double langage, que ce soit Garat à Naples ou Guinguené à Turin. Il porte le rameau d'olivier dans la main gauche et le couteau dans sa main droite. Toutes les propositions de paix que l'un et l'autre font aux peuples d'Italie ne sont que des fables destinées à endormir la vigilance des princes . Ce qui importe, dit Gentz, c'est que chacun observe les actes des révolutionnaires pour ne pas se laisser bercer par les belles paroles. Or, pendant que les ambassadeurs prêchent la bonne entente à Naples et à Turin, personne ne proteste contre la mise en place de la République romaine aux portes mêmes du royaume de Naples, personne ne pense à museler les insurrections violentes (dont la cible est le Piémont) ; le gouvernement français n'empêche pas la République ligurie de déclarer la guerre au Piémont. Le vrai but du Directoire n'est que le pillage organisé et systématique, la domination des peuples. Gentz met en garde tous ceux qui ne veulent pas se rendre compte qu'aux yeux des Français quiconque refuse la Constitution imposée par les baïonnettes n'est qu'un rebelle ; les princes qui n'aiment pas qu'on leur enlève leurs Etats ne sont que des traîtres ; ceux qui ne veulent pas qu'on les maltraite sont des conspirateurs. Ainsi tout compromis est, aux yeux de Gentz, une humiliation, toute politique de neutralité, un suicide.

Le roi du Piémont s'est couvert de honte pour avoir cru un ennemi scélérat ; la Maison de Savoie s'est évanouie sans avoir vraiment combattu ; par contre, Gentz rend hommage au roi de Naples qui a eu le courage de ne pas avoir attendu la déclaration de guerre pour prendre Rome ; qu'importent les consé-

.../...

quences immédiates, Naples a choisi de se défendre, son destin dépend maintenant de l'issue de la guerre entre l'Autriche et la France. Trop de pays se laissent abuser par les slogans des républicains : liberté du citoyen, Droits de l'Homme, fraternité des peuples ; une véritable croisade est engagée par la France contre les maîtres qui asservissent leurs sujets comme des esclaves, mais la véritable tyrannie est imposée par la République française ; l'esclavage est l'oeuvre des nouveaux maîtres, "héros d'opérettes" (268) manipulés par le gouvernement français qui ne pense qu'à mettre les richesses des Etats en coupe réglée. Les scénarios sont toujours identiques : les Français viennent en amis, puis organisent le pillage ; on réquisitionne et on fait main basse sur les caisses - à la République de Lucques on réclame 2 millions de livres de contributions (269), plus de 3 millions au canton de Berne, 600.000 livres au Valais, 18 millions à la République cisalpine (270). La mise en place des gouvernements républicains n'est qu'une longue suite de désordres, d'injustices et de souffrances.

Dans l'article "Evénements récents" (Neuere Begebenheiten) du mois de mars 1799, Gentz s'attarde tout spécialement sur les souffrances de la République cisalpine . Le 22 novembre 1797, lorsqu'elle obtint des mains mêmes de Bonaparte sa propre Constitution, devait s'ouvrir pour elle une ère de liberté. Très vite cependant, elle se trouve en opposition avec la République-mère, refusant de signer un traité qui l'obligerait à des contributions financières et militaires ; le général Berthier règle le problème avec son armée, il fait relever les membres récalci-

.../...

trants du Conseil des Anciens et tout rentre dans l'ordre. Gentz s'attache à montrer que les Français, par toutes sortes d'artifices, cherchent en réalité à annexer les "républiques soeurs". Berthier est remplacé par Brune au commandement des troupes en République cisalpine ; celui-ci aide les Jacobins de ce pays à réaliser un coup d'Etat, le 13 avril 1798. Des troubles ayant éclaté à Milan, il fait renvoyer deux membres du Directoire, quelques ministres trop indépendants comme si la Constitution cisalpine n'existait pas. Mais à la fois les troubles persistants et les réticences des Cisalpins provoquent un climat d'anarchie que Trouvé, le nouvel ambassadeur va devoir calmer. Il décide de transformer la Constitution au nom de la République française par une "auto-réforme" ; le 30 août 1798 il convoque cent-seize représentants sur les 240 à l'hôtel de ville ; quatre-vingt-six seront effectivement présents. Les nouvelles lois sont adoptées et un nouveau Directoire est nommé selon des méthodes les plus arbitraires ; Trouvé a été président de séance, le général Brune l'a assisté et le secrétariat a été assuré par l'ancien ministre Faypoult pendant que soixante-quatre députés sur les 240 représentants votèrent les modifications souhaitées. Le lendemain les troupes françaises entourent la salle des séances et la Révolution est achevée. Le 19 octobre 1798 cependant, le général Brune décide seul de la destitution de quarante membres des deux conseils et de trois Directeurs ainsi que de la réouverture des Clubs de Jacobins. Fouché, qui remplace Trouvé à Milan, cautionne le coup d'Etat. Gentz ne manque pas de relever la cruauté du nouvel ambassadeur de France, un homme qui ne craint pas de dire qu'il "faut avoir le courage de marcher sur les cadavres pour parvenir à la liberté" (271). Mais

.../...

Fouché lui aussi est relevé de ses fonctions le 29 novembre 1798 pour être remplacé par le commissaire de Directoire Nivaud qui, de son côté, remet en cause tout ce qui avait été mis en place par Brune et Fouché : il réorganise les conseils et fait fermer les cercles politiques. Les désordres nés de ces bouleversements à répétition ont été, selon Gentz, savamment orchestrés par la France pour faire régner la force militaire afin de mieux asservir le pays. Contrairement à tout ce qui avait été annoncé et espéré, la Lombardie n'a rien gagné au changement de gouvernement ; par contre sa richesse nationale a diminué, son industrie ne tourne plus, les contributions, l'insécurité, la conscription exaspèrent les amis de l'indépendance et de la paix.

Toutes les républiques mises en place par les Français et fonctionnant suivant le modèle français, sont, selon Gentz, des champs clos où toutes les bassesses humaines se donnent libre cours. Elles ne sont que des ochlocraties qui conduisent par le désordre social qu'elles engendrent à la déchéance morale du peuple. Ces articles du Historisches Journal insistent sur le danger que représente la Révolution française pour tout pays qui se laisse séduire par les théories envoûtantes dont elle se pare, parce qu'il est irrémédiablement voué à toutes les servitudes. L'Etat qui laisse développer en son sein les idées de la révolution est déjà en danger de désagrégation. Ces articles soulignent qu'il ne suffit pas d'adopter une Constitution importée de France pour faire le bonheur du peuple. Cette Constitution que les révolutionnaires présentent comme un idéal est le cheval de Troie dont se sert la France pour mieux imposer sa domination.

.../...

Les "républiques" que les Français appellent des "républiques soeurs" sont autant de conquêtes exploitées comme telles. Liberté, égalité, démocratie, Droits de l'Homme et du Citoyen, ne sont que des slogans. En réalité, chacune de ces républiques doit prêter allégeance à la France et devenir sa nourricière ; la fraternité entre les peuples et la liberté des peuples s'arrêtent lorsque les troupes françaises imposent leur volonté et leur ordre. Gentz en veut pour exemple ce qui arriva à Lucques, à Rome, au Piémont et en Suisse. La démocratie que les Français proposent en faisant adopter leur Constitution n'est en fait que le règne de l'arbitraire, de l'intolérance et du fanatisme. Tout le mépris que le Historisches Journal témoigne à ces régimes imposés aux "républiques soeurs" se trouve résumé dans la description de la République romaine qui ressemble à "un affreux pêle-mêle fait d'effronteries effrénées, de cruauté écoeurante, d'incapacité barbare et d'impuissance" dans lequel se développait, "à partir de la fange de la plus profonde corruption " "un essaim d'insectes empoisonnés et voraces, où l'on parlait en pleine tyrannie militaire (qu'on ne cachait pas et qui était officiellement organisée) de liberté et de républicanisme" (272), où quelques héros d'opérettes dont l'extrême pauvreté était plus ridicule encore, mais plus terrifiantes aussi que leur arrogance, s'exprimaient dans le style des consuls romains.

.../...

CHAPITRE II

POLITIQUE INTERIEURE

Scènes de la vie politique française.

Pour Montesquieu, l'exigence essentielle de la démocratie était la vertu, mais la démocratie à la française n'est que vice et tyrannie pour Gentz ; elle sème la haine et la terreur. Ne fait-elle pas jurer dans tous les pays républicanisés "haine à la royauté et à l'anarchie" ? (273) Les principes mêmes des méthodes d'application sont viciés. Elle annonce la fraternité et crée la discorde, elle promet la paix et s'abreuve de sang, elle porte le rameau d'olivier mais joue du glaive, poursuit les tyrans et absout les siens, chante la liberté mais opprime les peuples, prône le droit et fait régner la terreur. Pour tous les peuples la France représente un danger intellectuel, social et politique, c'est ce que tentent de mettre en lumière les neuf pages de l'article "Fête du 21 janvier à Paris" (Feier des 21. Januar zu Paris) (274).

Gentz s'indigne par ailleurs de cette idée qui se répand depuis sept ans en Europe, spécialement en France, et qui rend les Anglais responsables des folies et des crimes de la Révolution. L'Angleterre aurait fait naître sournoisement dans la France entière des maux qui l'auraient plongée dans les malheurs qu'elle connaît. Le bref article de douze pages intitulé

.../...

"L'Angleterre" (England) (275) veut rappeler la vérité historique à ce sujet et ne pas se contenter de rapporter des opinions superficielles et partiales. Il fait de la France la nation qui cherche la guerre ; Gentz en veut pour preuve les journaux français des années 1797 et 1798 (276) qui appellent à la destruction de la perfide Albion. La formule incantatoire... "Delenda est Carthago" (277) qui monte de toute la presse, est pour lui une preuve que le Directoire avait décidé d'en finir avec "la fière Albion" (278), les crédits pour une campagne étaient votés, les emprunts lancés avec enthousiasme - Gentz rappelle aussi que le 20 mars le Président du Conseil des Cinq-Cents ne donna plus que quelques jours de grâce à George (le roi), à Pitt et aux nobles Lords avant de connaître le même sort que les oligarches de Berne -. Heureusement que le déplacement inespéré des troupes vers le Nil écarta le danger ; un débarquement rapide, accompagné d'un soutien efficace à l'Irlande aurait porté, de l'avis de Gentz, un coup fatal à l'Angleterre. Drapé dans sa suffisance, le Directoire se contenta de faire de grands discours au lieu d'épauler le soulèvement irlandais par une intervention armée ; la presse, de son côté, se borna à prodiguer ses encouragements aux patriotes irlandais "Courage ! Braves Irlandais!..." (279) lança avec enthousiasme le Rédacteur dans son n° 976. Grâce aux erreurs des gouvernements républicains, plus loquaces qu'efficaces, l'Angleterre eut le temps de se forger une politique à la mesure des responsabilités que lui avait confiées le destin. Le pays a été capable, alors qu'il était abandonné par l'Europe tout entière à la fin de l'année 1798, de trouver sur son île assez de fierté nationale et de sang-froid pour ne pas se laisser abattre.

.../...

Les plans de la fière République qui devaient porter un coup fatal à la richesse de l'Angleterre s'enlisent dans les sables en Egypte et les données de ce fait se sont inversées à la faveur exclusive de l'Angleterre. Elle a dorénavant la maîtrise des mers, en Méditerranée, en mer du Nord et dans l'océan Atlantique, son commerce maritime progresse ; à l'intérieur, elle trouve le soutien de l'opposition pour la défense du pays, les révolutionnaires jacobins sont dispersés et elle retrouve la fierté nationale. C'est à un Etat bien organisé, à quelques hommes de génie et de caractère faits pour les situations difficiles, à un système bien étudié, à une unité et une constance dans l'exécution des mesures que l'Angleterre doit son salut, d'après Gentz. Elle a acquis par là-même une dimension telle, qu'elle est devenue pour ses contemporains une source d'espoir. Ces qualités (énumérées ci-dessus) ont sauvé l'Angleterre "et peut-être plus que l'Angleterre" (280) dit-il ; elle est à ses yeux "l'espoir et la consolation de toute personne éclairée qui aime l'ordre, la justice et le bonheur de vivre ensemble en Europe" (281).

Comme pour apporter une preuve irréfutable de ce qu'il avance, il livre à l'opinion de larges extraits du discours de Briot (282) du 29 août 1798 devant le Conseil des Cinq-Cents, dans lequel la politique de la France révolutionnaire est vivement prise à parti. Briot, que Gentz représente comme un homme de raison qui n'est ni "un ami du Directoire" ni "un jacobin enragé", n'hésite pas à critiquer l'agression de l'Angleterre par la France ; il s'en prend aussi violemment à la politique intérieure du Directoire.

.../...

L'article "Discours de Briot sur la situation intérieure et extérieure de la République française" (Briots Rede über die innere und äussere Lage der französischen Republik) (283) met en avant l'indignation d'un vrai patriote qui ne peut admettre que le gouvernement de son pays ait déclaré la guerre à l'Angleterre ; Briot est outré que le Directoire se soit laissé entraîner dans une machination ourdie par Pitt et ses agents, dont l'un occupe même un poste de responsabilité. Il accuse Talleyrand d'avoir poussé à la guerre avec l'Angleterre et d'avoir écarté Bonaparte d'Europe.

Gentz souscrit pleinement aux passages du discours où Briot dénonce les folies et les erreurs dues au système. Mais, alors que Briot proclame que les malheurs de la France ne proviennent ni de la Constitution de l'an II, ni de la République mais uniquement de la violation des principes révolutionnaires et "de la contre-révolution organisée (284), Gentz, au contraire, rejette l'entière responsabilité sur le régime. Pour lui, la France est victime de ses institutions qui ne sont pas en mesure d'assurer la stabilité du pays ; l'anarchie qui y règne est imputable au système même et aux hommes qui le servent.

Plus encore que l'article consacré au discours de Briot, les pages intitulés "Première nouvelle de la Révolution du 30 Prairial - Des derniers changements en France" (Erste Nachricht von der Revolution vom 30ten Prairial) (285) et (Ueber die neuesten Veränderungen in Frankreich) (286) montrent les effets pervers de la Constitution de l'an III. Pour Gentz, celle-ci est absolument impraticable : "La Constitu-

.../...

tion française restera une des plus mauvaises qu'on ait jamais inventée" (287) dit-il, parce que le gouvernement n'a pas la moindre garantie contre la toute puissance de l'assemblée législative. Un tel pouvoir va donc nécessairement essayer de se procurer par des voies illégales ce qu'on ne lui a pas accordé constitutionnellement. Comme l'exécutif n'a aucun pouvoir sur le législatif et que le législatif ne peut intervenir dans ce qui fait partir du domaine de l'exécutif, Gentz en conclut très logiquement qu'un jour ou l'autre ces deux pouvoirs entreront en conflit et que l'un essaiera d'usurper les droits de l'autre ou de déborder sur ses prérogatives. Il prévoit une cohabitation conflictuelle des deux pouvoirs qui se traduira par une sorte de mouvement de balancier alternativement favorable à l'un ou à l'autre. La fragilité du régime va provoquer des révolutions de palais à répétition jusqu'au jour où la Constitution aura vécu "et on ira ainsi de révolution en révolution jusqu'à ce que l'une d'elle enfin, un beau jour, fera voler en éclats toute la Constitution". Ce que Gentz entrevoit au mois d'août 1799 au moment où il rédige l'article "Des derniers changements en France" (Ueber die neuesten Veränderungen in Frankreich) qui analyse les répercussions possibles de la révolution du 30 Prairial sur la solidité de la Constitution de l'an III, se réalisera quatre mois après, lorsque Bonaparte s'emparera du pouvoir le 18 Brumaire. L'incapacité et l'impuissance d'un gouvernement ont des répercussions néfastes sur toute la vie du pays, elles l'ébranlent jusque dans ses fondements.

Le tableau de la France sous le Directoire tel qu'il est esquissé dans cet article est particulièrement inquiétant. Avec des extraits de journaux

.../...

à l'appui, Gentz dévoile à ses lecteurs les moeurs politiques quasiment horribles que connaît la France. Telle qu'elle est décrite dans les articles : "Derniers événements - Des derniers changements en France" (Neueste Begebenheiten) et (Ueber die neuesten Veränderungen in Frankreich), la politique française n'est qu'une mauvaise comédie, un spectacle cruel et une grossière bouffonnerie. Comme au temps des barbares on s'entretue entre les clans de la même famille ; on craint les extrémistes de gauche et de droite, on craint le royaliste comme on craint le nouveau thermidorien. Après le 30 Prairial, des personnes comme Merlin de Douai, La Revellière-Lepeaux ou François de Neufchâteau que l'on para des titres les plus élogieux auparavant se voient dorénavant vilipendées. Depuis le 30 Prairial, les Directeurs "issus de Fructidor" ne sont plus que des "tyrans, des dictateurs tristement célèbres, des triumvirs cruels, des scélérats bien pires que ne l'ont été Louis XV et le duc d'Albe" (288). Les étrangers qui se laisseraient bernier par les journaux français inféodés au système risquent de se couvrir de ridicule à l'instar de J.C.G Schaumann (289), professeur de philosophie à Giessen ; il avait publié en 1798, à Halle, une Histoire de la République française sous le Directoire dans laquelle il parla en des termes les plus flatteurs de La Revellière, un homme qu'il appela "le vertueux". Carnot, son ancien collègue, mais qui a su se maintenir, ne trouve plus de mots assez durs à son égard après sa chute ; il le traite d'"homme le plus méchant, le plus méprisable, le plus repoussant" (290). Toute l'activité politique en France est pervertie, selon Gentz, parce qu'elle ne répond plus à aucune règle morale, parce que les hommes qui dirigent le pays sont moralement incapables de repré-

.../...

senter les idéaux républicains. Les anciens et les nouveaux maîtres de la France républicaine tels qu'ils apparaissent sous la plume de Gentz, ressemblent à ce que Burke prévoyait dans ses Réflexions lorsqu'il disait que bientôt la France serait gouvernée par une bande de médiocres "qui avait grandi sur les décombres du trône, des églises, de la noblesse et du peuple".

Gentz ne fait aucune différence entre les hommes qui ont été chassés du pouvoir et ceux qui y arrivent ; les uns et les autres incarnent la veulerie, l'injustice, la dépravation, la basse tyrannie. Teillard, le persécuteur des religieux, La Revellière, un fanatique anti-religieux atteint de la folie de la destruction, Merlin, l'horreur, Reubell, la terreur, quittent la scène, mais les nouveaux maîtres ne sont pas meilleurs. Sieyès n'a jamais pu montrer qu'il avait l'étoffe d'un homme d'Etat, Barras est un vénal, Gohier fut ministre de la justice à l'époque des tribunaux révolutionnaires de Robespierre ; les pires bourreaux reviennent aux affaires, Fouché devient ambassadeur en République batave, Lindet devient ministre des finances et Quinette ministre de l'intérieur. Gentz les classe parmi les scélérats qui vont chercher leurs instructions dans des "clubs de terroristes" (291) dont ils sont issus ; ces clubs de jacobins décident en somme des finances, de la politique extérieure, des mesures de sécurité publique. Faut-il s'étonner que l'on vote des lois barbares, lorsqu'on sait que la France est dirigée par des associations qui siègent à l'abri des baïonnettes ? Gentz condamne cette loi inique appelée loi des otages votée le 24 Messidor de l'an sept qui ouvre largement les portes à toutes les formes de parodies de justice. Elle permet par ailleurs aux instances

.../...

juridiques d'appliquer deux poids et deux mesures selon qu'il s'agit de patriotes ou de ci-devants, de prêtres mariés ou célibataires, de propriétaires de biens nationaux ou de propriétaires de biens acquis par héritage. Un pays qui, comme la France, s'appuie sur une justice arbitraire ne peut pas retrouver la paix intérieure, l'ordre harmonieux, parce qu'il se prive de la sérénité indispensable.

La Révolution de Prairial n'annonce pas un retour au calme en France, elle ne marque pas non plus un coup d'arrêt dans le processus de ségrégation de la part de l'Etat ; elle n'a été qu'un épisode dans la lutte pour un pouvoir appelé à changer de mains tous les six mois en raison de l'imperfection de la Constitution ; elle a été "l'oeuvre d'une faction" (292) ; "les archi-terroristes" ont été remplacés par "des terroristes modérés" (293), mais l'ordre public ne repose toujours pas sur les "bases sûres de la justice et de l'égalité fixée par la loi" (294) ; il continue à s'organiser selon des règles établies en fonction des variations "bi-annuelles du thermomètre politique" (295) . Prairial introduit une sorte de pause qui permet de jeter un coup d'oeil sur le destin passé et à venir de la France.

Dans les deux articles "Des derniers changements en France" du mois d'août 1799 et "Discours de Briot sur la situation intérieure et extérieure de la République Française" du mois d'octobre 1799 Gentz dresse un bilan de sept années de république en France. Il s'appuie sur des documents officiels "inattaquables" ; l'un est une communication de François de Nantes, rapporteur de la commission chargée par le

.../...

Directoire de faire des propositions pour la régénération du pays, l'autre est un discours d'un membre écouté du Conseil des Cinq-Cents. Les deux articles font apparaître très nettement que la France avait été privée des libertés élémentaires pourtant inscrites dans la Constitution. Le Directoire avait détourné la loi à son profit en pesant sur les élections par l'intermédiaire des commissaires envoyés dans les départements pour empoisonner la source même de l'expression populaire par la corruption ou par la force. La Constitution et les lois ne sont qu'un ensemble de règles que chacune des parties au pouvoir s'emploie à violer à tour de rôle.

Gentz se sert des deux rapports très critiques de Briot et de François de Nantes pour dresser un tableau désastreux de l'état de la France. Il dit en substance que les propos sont sans doute en-dessous de la vérité, puisque ces hommes ne sont pas libres de dire ce qu'ils veulent et qu'en plus la presse est bâillonnée. Sans police nationale, sans justice, sans industrie, sans commerce, sans plan de finances, le peuple français apparaît comme une communauté proche de son déclin et de sa déchéance ; elle plane au-dessus des abîmes ; sept années de révolution ont asséché les coeurs et émoussé les vertus. Les projets échafaudés par l'administration visant à améliorer les routes, à créer de Grandes Ecoles, notamment l'Ecole Polytechnique, à construire des hôpitaux, des écoles, à mettre en place des foires et des expositions pourraient faire croire que le pays vit une vie sereine et qu'il est gouverné avec sagesse ; en réalité, l'administration joue avec ses rêves. La France ne peut guérir des blessures profondes que lui avait portées la

.../...

Révolution qu'après un retour au calme. Or, Prairial n'a rien changé à la situation : la paix est précaire à l'intérieur comme à l'extérieur; derrière les beaux discours se cache la ferme volonté "d'éterniser la guerre" (296) ; le pays souffre de ne pas avoir de Constitution qui lui permette de retrouver son équilibre intérieur.

En octobre 1799, Gentz entrevoit un avenir très sombre, aussi bien pour la France que pour les pays d'Europe ; mais lorsqu'il apprend le coup d'Etat du 18 Brumaire, il perçoit immédiatement que la Révolution est arrivée à un tournant décisif. De l'article "De la révolution du 9 et du 10 novembre et de la suppression de la Constitution de 1795" (Ueber die Revolution vom 9ten und 10ten November und die Vernichtung der Constitution von 1795) (297) publié dès décembre 1799, se dégage un sentiment d'immense soulagement; mais, ni la satisfaction d'avoir eu raison dans ses prévisions, ni l'espoir d'un retour rapide à un équilibre durable ne peuvent dissiper les inquiétudes que suscite une analyse moins émotionnelle des événements du 18 Brumaire.

Certes, Gentz savoure, comme il se doit, le plaisir d'avoir prévu les événements avec autant de précision. Il jette un regard condescendant sur tous "ces écrivains politiques allemands" (298) dont aucun n'a été capable de reconnaître que la Constitution de 1795 était impraticable parce qu'elle reposait sur des bases erronées ; avec une bonne pincée d'ironie, il s'excuse d'avoir eu raison seul contre tous "Que je sois obligé de me citer moi-même, ce n'est ni ma faute, ni ma joie "(299). Il leur reproche d'avoir joué avec

.../...

des mots : liberté, égalité, souveraineté du peuple, unité, indivisibilité et représentation sans savoir ce qu'ils recouvraient, d'avoir utilisé des concepts suffisamment vagues pour convenir à tous les régimes, sans se soucier de l'impact qu'ils pouvaient avoir sur les esprits. Les "écrivains politiques allemands", ces inconditionnels de la Révolution française, se voient accusés de légèreté coupable, de manque de discernement, de superficialité.

Sa satisfaction est d'autant plus grande que tout concourt à vérifier les analyses politiques prémonitoires parues dans le Historisches Journal. Il est heureux d'entendre les Sieyès, Cambacérès, Cabanis et tous les instigateurs du coup d'Etat, renier ce qu'ils adoraient hier encore. Ils semblent découvrir soudain que la Constitution de 1795 était loin d'être ce "chef-d'oeuvre de l'esprit humain", ce "modèle précieux" qu'on s'est empressé d'imposer à la Lombardie, à la Hollande ou à la Suisse. Aujourd'hui, enfin, ils reconnaissent qu'elle n'était qu'un "ensemble misérable, décousu et tyrannique" avec de graves défauts : pas d'équilibre des pouvoirs, pas d'harmonie entre les forces en présence, pas de garantie des libertés ; Gentz se réjouit qu'on reconnaisse enfin qu'elle n'était qu'"une épée à double tranchant" (300).

Le coup d'Etat du 18 Brumaire a subitement éclairci l'horizon, parce qu'il a écarté cet obstacle majeur qui empêchait toute évolution vers un système politique équilibré. Maintenir la Constitution de 1795, c'était perpétuer l'habitude des coups d'Etat à répétition, c'était favoriser le climat de guerre civile. Aussi faut-il considérer le 18 Brumaire comme un immen-

.../...

se bienfait parce qu'il a provoqué une transformation totale en France ; il s'est produit une rupture nette avec un système qui paralysait l'administration et avait transformé le pays en "une grande prison" (301). Grâce à ce coup de force réussi sans effusion de sang, la France retrouve subitement une sorte de virginité. Après les dix années funestes qui ont laissé le pays quasiment exangue tout est redevenu possible, le meilleur comme le pire. Après le 18 Brumaire, la France connaît une situation absolument comparable à celle de 1789. "La situation de la République est à présent à peu près celle que connut la monarchie au mois de juillet 1789" (302). Toute la Constitution républicaine s'est effondrée le 18 Brumaire comme la Constitution monarchique en 1789.

Dorénavant le meilleur pourra naître de cette situation nouvelle si les nouveaux maîtres savent gérer l'immense espoir que le peuple tout entier met en eux. Il leur faudra savoir tenir la promesse de mettre fin à la dictature provisoire le 18 février 1800. L'opinion publique attend surtout une nouvelle Constitution qui reposera sur des fondements solides, radicalement différents de ce qui avait été fait jusque-là, pour éviter à la fois l'anarchie et la dictature. Il faudra nécessairement qu'elle s'appuie, selon Gentz, sur quelques principes simples dictés par le bon sens et la raison : indépendance de l'exécutif par rapport au législatif, droit de veto absolu du gouvernement dans le vote des lois, un système d'imposition renouvelé. Si la Constitution nouvelle veut assurer le règne de la loi, garantir la justice pour tous ainsi que la sécurité des personnes et des biens, elle adoptera nécessairement les principes fon-

.../...

damentaux de la Constitution anglaise. Gentz attend aussi de Bonaparte qu'il soit capable de faire la paix et de redonner un équilibre politique à l'Europe, blessée au plus profond d'elle-même par la Révolution. Alors, si ces conditions se réalisent, alors commencera pour tous une ère de bien-être.

Le pire, hélas, sortira du coup d'Etat du 18 Brumaire si le nouveau pouvoir ne sait pas renoncer aux conquêtes et à la tutelle qu'il exerce sur les pays voisins, s'il ne sait pas transformer le principe de destruction en principe de paix, s'il ne sait pas faire en sorte que chacun respecte et se soumette aux lois. Il ne faut pas oublier, fait remarquer Gentz, que le nouveau régime doit son existence à la force des armes ; il porte en lui la tache originelle de l'illégitimité. Certes, Gentz reconnaît volontiers que le coup de force fut la seule voie encore possible pour sortir le pays de l'anarchie dans laquelle il allait perdre définitivement son âme ; il reconnaît sans ambiguïté que la guérison du pays devait passer par la suppression de la Constitution de 1795, mais il n'en reste pas moins qu'il condamne tout coup d'Etat, parce qu'il est une violation intolérable du Droit. Bonaparte s'est rendu coupable d'avoir renversé les institutions légitimes ; il n'avait pas le droit d'imposer sa loi aux législateurs, il n'avait absolument pas le droit de prendre la parole au Conseil des Cinq-Cents ; il était, par conséquent, du devoir des membres de cette assemblée de le menacer de mort. Bonaparte a beau accuser les jacobins d'avoir voulu renverser la Constitution, d'avoir eu l'intention de replonger la France dans une nouvelle ère de terreur, Gentz continue à voir en lui l'usurpateur qui cherche, par des arguments spécieux,

.../...

à donner à son entreprise un semblant de légalité, "un vernis de légalité" (303) ; il paraît pour le moins difficilement défendable que l'on se mette à détruire une Constitution pour punir d'autres de vouloir le faire. Gentz voudrait que ce coup d'Etat réussi et salvateur serve de leçon à tous ceux qui seraient tentés par des opérations semblables pour éliminer l'ordre légitime : quiconque met le doigt dans l'engrenage de l'illégalité ne peut sortir de cet état dans la légalité. L'Histoire punit en quelque sorte tous ceux qui se mettent dans l'illégalité en les obligeant à en sortir par des procédés scabreux et équivoques. La "Révolution française se termine par une usurpation violente, comme elle commença par une usurpation violente" (304).

Gentz considère que la page révolutionnaire est sur le point d'être tournée ; une ère nouvelle semble s'ouvrir sous des auspices favorables ; il fait, à priori, confiance aux hommes du 18 Brumaire ; d'une part il les trouve meilleurs que ceux qui ont été écartés, d'autre part, il les croit assez sages pour pouvoir tirer profit de l'expérience de dix ans de révolution. Comme ceux qui en 1789 ont renversé la monarchie, ils se trouvent devant "un tableau vierge", disposant d'un pouvoir sans limites qu'ils pourront utiliser avec sagesse ou déraison. Ils savent, mieux que les constituants de 1789-et c'est là leur grand avantage- qu'il ne suffit pas de renverser un régime pour faire le bonheur d'un peuple ou la gloire d'un pays.

Malgré tout, Gentz ne fait pas une confiance absolue à Bonaparte et à ses collaborateurs.

.../...

Certes, il prend acte des gages de bonne foi qu'ils ont déjà apportés, mais il n'en reste pas moins qu'ils sont arrivés au pouvoir en violant la loi. Seront-ils capables, ou voudront-ils mettre en place un régime garantissant la sécurité des personnes et de la propriété, un système favorisant le travail et la libre entreprise ? Fasciné par le modèle anglais, Gentz pense que le nouveau régime devra nécessairement adopter une Constitution s'appuyant sur les principes fondamentaux de la Constitution anglaise, sinon il évoluera inévitablement vers l'anarchie ou la dictature.

Sans vouloir porter de conclusions hâtives sur l'événement, il n'hésite pas de faire du 18 Brumaire, dès le mois de décembre 1799, alors que le pouvoir n'était pas encore définitivement consolidé, le tournant décisif de la Révolution. "Dans moins de trois mois", annonce-t-il d'un ton prophétique, "le destin de la nation française sera scellé d'une façon ou d'une autre" (305). Les dix années de Révolution ne sont rien qu'un cauchemar qu'auront vécu les Français ; elles ne sont qu'une parenthèse dans l'Histoire de ce pays.

.../...

CHAPITRE III

POLITIQUE ECONOMIQUE

Situation en France ; Situation en Angleterre.

Soucieux de ne pas laisser l'opinion se leurrer par les apparences, Gentz rappelle à ses lecteurs, au moment même où l'Histoire semble hésiter, qu'il faut juger la Révolution à "ses vrais résultats" (306). En 260 pages consacrées plus spécialement à l'économie et aux finances, les lecteurs du Historisches Journal peuvent découvrir ce que Gentz appelle le "vrai visage" de la France après dix années de convulsions et le "vrai visage" de l'Angleterre, sa rivale la plus implacable ; au fanatisme révolutionnaire appuyé sur une philosophie à ses yeux utopiste, il oppose la calme compétence d'un Etat conscient de ses ressources et de sa capacité de maîtriser les événements. La grandeur d'une nation ne se mesure pas pour lui à la seule puissance de ses idées et de ses slogans mais avant tout aux améliorations qu'elle est en mesure de procurer à la vie de ses citoyens grâce à une justice et une administration exemplaires. Il reprend l'idée de l'article n° 9 du message qu'il adressa au roi Frédéric-Guillaume III lors de son accession au trône et dans lequel il fit d'une saine administration des finances la clé de toute prospérité, aussi bien collective qu'individuelle (307). A travers les articles "L'Angleterre: Situation de cet Etat à la fin

.../...

de l'année 1798 (février 1799) ; - De l'état des finances en France(mars 1799) ; - Résultats de la Révolution en ce qui concerne la prospérité de la France(mai 1799) ; - Des ressources du gouvernement français(septembre 1799) ; - De l'état actuel de l'administration des finances et de la richesse nationale de la Grande-Bretagne(septembre 1799) ; - De l'état de l'administration des finances de la Grande-Bretagne (octobre 1799) ; - De l'état de la banque d'Angleterre et ses rapports avec le gouvernement(novembre 1799)"(*) -
Gentz s'emploie à donner une vue contrastive de l'état respectif des finances, de l'économie et des moeurs politiques en France et en Grande-Bretagne ; il s'applique à mettre en relief l'excellence du système anglais et la faillite de la France.

En 1798 et au début de 1799 l'Angleterre et la France sont seules à rester face à face en Europe et dans le monde ; l'Europe suit avec inquiétude l'évolution des événements ; la guerre étant pour les uns et les autres un gouffre financier, les agents des deux ennemis mènent en Europe une action psychologique soutenue, annonçant tantôt la banqueroute imminente de la France ou celle de l'Angleterre. Gentz déplore que tant de personnes s'emploient à donner une fausse image de l'Angleterre dans le but évident de nuire à ses intérêts, à ses institutions, à sa grandeur. Nombreux sont ceux qui, en Angleterre même, ne cessent

(*) England : Lage dieses Staates am Schlusse des Jahres 1798 ; - Ueber den Zustand der Finanzen in Frankreich ; - Resultate der Revolution in Rücksicht auf den Wohlstand Frankreichs ; - Ueber die Hilfsquellen der französischen Regierung ; - Ueber den jetzigen Zustand der Finanzadministration und des Nationalreichtums von Grossbritannien ; - Ueber die Finanzadministration von Grossbritannien ; - Ueber den Zustand der Englischen Bank und das Verhältnis derselben zur Regierung.

d'attaquer la politique de Pitt par des publications ou par des motions. Il cite tout particulièrement Fox (308) et Grey (309) qui reprochent au gouvernement de conduire le pays à sa perte en l'obligeant à s'endetter plus qu'il ne peut en supporter. Dans l'article de septembre 1799 De l'état actuel de l'administration des finances et de la richesse nationale de la Grande-Bretagne , Gentz critique les accusations formulées par Paine dans The decline and fall of the English System of Finance (310) ; Paine reproche à Pitt d'augmenter inconsidérément le nombre des billets de banque et des obligations de sorte que tôt ou tard tout le système finira par s'écrouler. Mais Gentz n'y voit qu'un ensemble d'inexactitudes et de confusions d'un "apôtre de la Révolution" (311) aux connaissances superficielles, confondant l'argent papier américain et les obligations anglaises, les assignats français et les bank-notes anglaises, les porteurs de bank-notes et les créanciers, mais habile à déformer la réalité. La machination est patente affirme Gentz : la publication de Paine a été traduite en français et versée aux archives du Directoire pour servir de preuve de la supercherie des Anglais ; cette même publication a été traduite à Hambourg sous le titre Sinken und Untergang des Englischen Finanz-Systems pour discréditer l'Angleterre aux yeux de personnes de bonne foi ; cette traduction a été vendue à très bon marché ou encore distribuée gratuitement dans le but évident de faire douter de la richesse de l'Angleterre, de sa capacité de gérer son économie en temps de guerre.

*

.../...

Il suffit de jeter un regard sur l'état de la France et de l'Angleterre après sept années d'hostilités pour se rendre compte, pense Gentz, de l'inexactitude des informations annonçant l'effondrement imminent de l'économie anglaise. Tout laisse à penser au contraire, que c'est précisément la France qui est arrivée à l'extrême limite du supportable ; on y enregistre une désagrégation du tissu économique, un appauvrissement général, une pression fiscale inégalée, une résurgence terrifiante de l'arbitraire. Gentz ne comprend pas comment tant de personnes à l'intérieur comme à l'extérieur de la République peuvent encore se laisser abuser, alors que les informations des journaux français - il cite entre autres le Journal de Paris (n° 229), le Moniteur (n° 162 et 286), le Rédacteur (n° 1233, 1234 et 1264) - sont suffisamment éloquents à son avis. La France s'enfonce de plus en plus dans son malheur au fur et à mesure qu'elle devient la terreur des peuples d'Europe. Les lois sur la conscription sont devenues draconiennes. Pour regarnir les rangs des troupes engagées en Italie, la loi du 10 Messidor de l'an VII appelle sous les drapeaux tous les hommes de 20 à 25 ans ; le gouvernement perd la raison. Les journaux et notamment le Journal de Paris (n°229) s'émeuvent de ce que le Directoire puisse enrôler les élèves des Grandes Ecoles : de l'Ecole Polytechnique, des Ponts et Chaussées et même ... du Conservatoire de musique. Gentz relève dans le Moniteur (n° 286) que Petiet lui-même, membre du Conseil des Cinq-Cents et ancien ministre de la guerre, met le gouvernement en garde contre des mesures qui vont précipiter toutes les familles dans le malheur, créer le mécontentement général et soustraire des hommes vaillants à l'activité économique du pays.

.../...

Dans l'article de septembre 1799 Des ressources du gouvernement français, Gentz explique longuement que cette nouvelle levée de troupes impitoyable va paralyser encore un peu plus la vie du pays, va occasionner une gêne supplémentaire dans l'agriculture qui manquera de bras pour la moisson, va ralentir la production dans les usines, exigera un effort financier supplémentaire pour l'ensemble des citoyens. L'armée a vécu jusque là de réquisitions et de vols, mais les années où les recettes des pillages et des lourdes contributions de Hollande, d'Allemagne et d'Italie garnissaient les caisses des troupes en campagne sont révoquées. On ne pille qu'une fois le trésor de Berne, dorénavant il faudra couvrir les besoins de l'armée en ayant recours à l'impôt. Mais la France épuisée n'en peut plus ; Gentz ironise sur la méthode infallible mise en oeuvre par le Directoire pour remplir les caisses de l'Etat. Il compare les Directeurs aux médecins-charlatans de Molière dont le seul remède était la saignée : "Quid ? Si maladia non vult cessare ? - Repurgare, Re-seignare - etc..." (312). Le Directoire a élevé le charlatanisme au rang de politique financière. Le 6 Prairial, il augmente tous les impôts existants, il va mettre en place le système de l'imposition sur les portes et les fenêtres. Le 10 Messidor, il instaure une sorte d'impôt progressif sur les classes aisées. Tout citoyen payant plus de 300 livres d'impôt doit obligatoirement participer à l'emprunt. Cet emprunt forcé doit être souscrit dans les dix jours sous peine d'expulsion ou d'emprisonnement. Malgré le tollé général que cette loi provoqua dans les journaux, malgré un premier rejet par les Anciens, il fallut bien se plier à la tyrannie d'une loi inutile et inefficace. Le raffinement de la fiscalité révolutionnaire c'est de procéder par des mesures

.../...

exceptionnelles en faisant appel au très noble sentiment de l'amour de la patrie ou en menaçant chacun des foudres terrifiantes des lois républicaines.

L'article Des ressources du gouvernement français de septembre 1799 fait apparaître l'impasse dans laquelle se trouve le Directoire. Il faudrait un sursaut extraordinaire de l'esprit de solidarité nationale ou réintroduire la terreur pour faire rentrer assez d'argent dans les caisses de l'Etat. Mais d'un côté, en raison même de la nouvelle loi sur la conscription, de la loi des suspects et de celle de l'emprunt forcé, l'amour de la patrie n'est plus assez fort pour que les citoyens veuillent la sauver en lui offrant, dans un suprême élan de solidarité, leur dernier sou, d'un autre côté, même la terreur ne parviendrait plus au but recherché. Le vol qualifié que représente aux yeux de Gentz le décret de l'emprunt forcé rapportera à la nation des biens nationaux invendables et des prisonniers supplémentaires mais n'épongera pas le déficit "et les habitants de ce pays n'ont plus les forces que la patrie pourrait exiger d'eux" (313) . Ni le "patriotisme" ni la "guillotine" ne pourront recréer les richesses intérieures englouties par sept années de guerres, ni masquer davantage les erreurs économiques et fiscales commises par les responsables politiques dès le début de la Révolution . Gentz désigne clairement les responsables ; ce sont les premiers Constituants imprégnés d'idées physiocratiques : Mirabeau, La Rochefoucauld, Röderer, etc... (314). On pensait que les grands besoins de l'Etat devaient être couverts par des impôts directs répartis de façon juste : toute velléité d'instaurer un impôt sur la consommation était considérée comme anti-révolutionnaire. Or, à force d'alourdir la pression fiscale sur la fortune, les biens

.../...

mobiliers et immobiliers, les objets de luxe, les personnes physiques, on a appauvri les citoyens français ; le Directoire se rend ridicule aujourd'hui lorsque, négligeant l'avis du Conseil des Anciens, il impose par la loi du 18 Ventose le doublement des taxes pour l'année en cours ; décret illusoire ...! tout un chacun sait qu'il n'y a pas pire ineptie que celle de doubler ou tripler une taxe qui dans l'exercice précédent ne rapportait pas la moitié de la somme prévue dans le budget.

Pour couvrir, sur le papier du moins, le déficit grandissant, il fait adopter des dispositions honteuses à tout point de vue pour un gouvernement issu du peuple ; il n'hésite pas d'imposer directement la misère . La France se voit contrainte à vivre d'expédients et à conduire une politique financière au jour le jour ; sans ressources -ni ordinaires ni extraordinaires, dit Gentz- ses représentants se livrent gaie-ment à l'exercice périlleux et fantaisiste de l'établissement d'un budget prévisionnel équilibré. Les maîtres de la France échaffaudent des plans sans se soucier des réalités. Louis XVI a été obligé de convoquer les Etats Généraux parce qu'il n'arrivait pas à maintenir les grands équilibres de l'Etat sans faire appel à de nouvelles recettes. 50 millions de déficit ont provoqué un immense bouleversement dans les structures politiques et sociales du pays, et 7 ans de révolution n'ont fait qu'aggraver les conditions financières. La dette extérieure à elle seule représente 100 millions, les revenus de la terre, source principale des impôts de la Révolution française, ont chuté de 1.100 millions à 610 millions et les capitaux disponibles ont fondu. Les Résultats de la Révolution en ce qui concerne la prospérité de la France sont en tous points catastrophiques pour le pays et ses habitants.

L'article de septembre 1799 Des ressources du gouvernement français insiste davantage encore sur "l'état d'appauvrissement" de la France et sur la situation inextricable des finances. Gentz se défend de juger seulement d'après le déficit vertigineux de la balance commerciale ; en adepte des théories d'Adam Smith, auquel il fait d'ailleurs référence dans cet article (315), il évalue la santé économique du pays au seul "repère" qui ne trompe pas lorsqu'il s'agit d'estimer la richesse d'un pays : à l'excédent des recettes sur la consommation. Or, les besoins de la France sont largement supérieurs à ses moyens. Déjà dans l'article du mois de mars 1799 De l'état des finances de la France Gentz avait ironisé sur les soucis du ministre des finances Ramel qui, à la fin de l'an VI et au début de l'an VII, se plaignait des difficultés qu'il rencontrait pour faire rentrer les impôts ; de plus, l'armée n'est plus entretenue, le paiement d'un grand nombre de fonctionnaires a un retard de quatre mois, les hôpitaux sont en grande détresse ; depuis le début du mois de novembre 1798, on perçoit aux portes de Paris une sorte de taxe déguisée appelée "octroi de bienfaisance", théoriquement destinée aux nécessiteux, mais qui, versée aux hôpitaux auxquels manquent les moyens de subsister, se perd dans l'océan des dépenses sans avoir pu servir aux plus démunis. Les paiements les plus urgents sont suspendus, les dépenses ne cessent d'augmenter, le déficit se creuse de plus en plus parce que les impôts ne rentrent pas. Ainsi, toutes les décades le déficit augmente de 5 millions ; malgré la pression tyrannique que les collecteurs d'impôts exercent sur les contribuables, seuls 50 millions rentrent dans les caisses de l'Etat au lieu de 300 millions prévus au chapitre des impôts sur les personnes physiques.

Comme d'Ivernois, qu'il cite à la page 122 de l'article Des ressources du gouvernement français, Gentz affirme qu'il ne faut pas attribuer ces échecs à des causes extérieures ou au hasard. Inutile de vouloir biaiser avec la vérité, les causes sont internes au système. L'appauvrissement de la France est dû aux décisions insensées qui ont détruit le tissu économique du pays ; le budget d'un Etat doit être établi selon un système fiscal juste et efficace et la théorie économique doit répondre aux exigences modernes. Or, les maîtres de la France révolutionnaire ont fermé les yeux sur le déficit ; ils se sont contenté de jouer avec des chiffres, sont restés prisonniers d'une réflexion économique dépassée et n'ont jamais su maîtriser le crédit. Au lieu de voter des augmentations de l'impôt foncier, de percevoir des droits sur les portes et fenêtres (qui ne pouvaient plus rapporter au trésor les sommes qu'il en espérait) il aurait fallu, dit Gentz, lever un impôt sur la consommation, le seul à pouvoir faire rentrer d'une façon simple et pratique 30 à 40 millions dans les caisses.

Sous la plume de Gentz, la France apparaît comme la victime des responsables de la Révolution fascinés par un système économique néfaste qu'ils appliquèrent d'une main de fer, sûrs de détenir la vérité malgré les échecs. Mais il fait apparaître nettement qu'on ne joue pas impunément pendant des années à des jeux d'écritures pour couvrir un déficit sans qu'un jour il y ait une implosion économique. Alors, lorsque les caisses sont vides, l'idéologie doit céder le pas. Le Directoire en fait l'expérience. Les membres du Conseil des Cinq-Cents n'allèrent-ils pas jusqu'à voter avec une majorité de 46 voix un impôt sur le sel qui devait

rapporter 20 millions ? C'est un des exemples les plus significatifs que cite Gentz (316) pour révéler le désarroi du gouvernement révolutionnaire qui revient, de gaieté de coeur ou non, sur les conquêtes de la Révolution, en rétablissant l'impôt sur le sel, l'impôt le plus impopulaire de l'ancien régime. Comme d'Ivernois, Gentz estime que la France est au bord d'un désastre économique et financier, même si le Directoire s'évertue, par des artifices de toute sorte, à dissimuler l'énorme déficit. Mais Gentz se refuse à en déduire, comme le fit d'Ivernois dans Histoire de l'administration des finances françaises en 1796, que "les finances provoqueraient la chute de la République" ; cette conclusion lui paraît trop hâtive voire inexacte ; si on examine bien le déroulement des événements, la France a toujours eu les ressources nécessaires pour se tirer honorablement des situations les plus critiques. "Même si toutes les ressources habituelles venaient à tarir, dit-il, elle (la France) saurait toujours et encore trouver d'autres ressources" (317). Necker et Calonne n'avaient d'autres moyens que l'emprunt pour essayer d'éponger le déficit, la Révolution a toujours pu disposer de richesses illégitimement acquises pour supporter le poids des troubles causés par la révolution et la guerre. Mais l'argent ainsi gaspillé représente un capital énorme dont on a privé le commerce, les manufactures et l'agriculture ; on a ainsi causé une blessure profonde à l'économie du pays parce qu'on lui a retiré l'argent productif. Le trésor considérable qu'ont pu se constituer les révolutionnaires en procédant aux confiscations n'a pas profité à la France ; au lieu d'enrichir l'Etat, il l'a affaibli. On se contenta toujours de brader les biens nationaux pour payer aux dépenses les plus urgentes.

Gentz reproche aux responsables de la Révolution de n'avoir jamais eu de politique économique cohérente, de n'avoir jamais servi correctement ni leur pays ni leurs concitoyens puisqu'ils ont dilapidé des sommes fabuleuses sans penser au lendemain ; ils se sont laissé griser par une richesse somme toute fictive et ont entraîné le pays à la ruine. Le délabrement intérieur de la France est dû au vent de destruction qui l'a parcourue d'une part, au mépris affiché par les dirigeants à l'égard du peuple, à la tyrannie d'un système bâti sur de l'incertain, à l'ignorance volontaire des règles d'une saine gestion d'autre part. Sept années de belles envolées lyriques, de séduction par le verbe n'ont pas eu d'influence ni sur les lois implacables de l'économie, ni sur les mécanismes financiers.

*

L'Angleterre, par contre, apparaît dans le Historisches Journal sous un jour bien plus positif. Elle sait, malgré la guerre impitoyable menée depuis des années contre la France, conduire une politique de développement à l'intérieur grâce à une administration des finances compétente qui peut s'appuyer sur un système efficace.

Les articles consacrés à l'Angleterre (318) mettent en avant la sagesse des gouvernements anglais qui ont su limiter les charges du contribuable ; ils ont veillé à ce qu'elles ne soient pas trop élevées par rapport à la richesse nationale et qu'elles ne portent que sur les excédents. L'assiette de l'impôt est

déterminée en fonction des capitaux, des revenus productifs et improductifs. Ces termes ne sont pas à entendre dans le sens restrictif des physiocrates pour qui tout ce qui n'est pas utilisé pour la terre et pour la propriété serait improductif, mais dans un sens plus large où tout capital est improductif s'il ne produit pas d'intérêts par lui-même, s'il ne produit pas d'autre capital. C'est ainsi que le prix du travail peut compter dans la richesse du pays, dans la richesse de l'industrie, si ce prix est payé pour un travail productif. Ainsi, le traitement d'un fonctionnaire figure, selon les critères de Monsieur Pitt, nécessairement dans les dépenses. La classification exacte des activités du pays permet une évaluation de ses possibilités réelles, il est par conséquent possible de répartir judicieusement les charges et de percevoir les recettes nécessaires au fonctionnement du pays. La richesse de l'Angleterre est estimée à 231.000.000 de livres sterling pour 1799.

La charge que l'Etat anglais fait peser sur le pays ne dépasse pas 20% des revenus (319), un pourcentage que les physiocrates considèrent comme bon. Malgré le lourd tribut que l'Angleterre paie à la guerre, estimé à 37 millions de livres sterling pour les uns, 44 millions pour les autres, l'économie du pays n'est pas ébranlée comme en France. Certains, tels que les adversaires politiques de Pitt, notamment Paine et Thierney, ne veulent voir dans le développement de l'industrie et l'essor du commerce que le résultat d'une conjoncture extérieure favorable à l'Angleterre, définitivement maîtresse du commerce international. Gentz n'est pas de l'avis de ceux qui estiment que l'Angleterre cherche à prolonger la guerre contre la France pour

s'emparer de richesses nouvelles à l'extérieur et augmenter encore la puissance industrielle et commerciale du pays. Une guerre, pense-t-il, ne peut pas être favorable à l'économie d'un pays, puisqu'elle puise dans les capitaux pour une consommation morte ; vingt millions destinés à la guerre, même s'ils sont employés ou dépensés dans le pays même, sont perdus pour la richesse nationale parce qu'ils sont consommés sans que le consommateur produise à son tour. Tout capital confié à un gouvernement pour qu'il l'utilise à des fins guerrières est un argent qui manque au développement harmonieux du pays. Certes, Gentz reconnaît que certaines circonstances, certaines obligations des Etats rendent le recours aux armes inévitable. Il faut alors que le pays en guerre puisse disposer soit de contributions exceptionnelles, soit d'un trésor de guerre amassé à longueur d'années comme le firent la Prusse, le canton de Berne et d'autres principautés d'Allemagne par exemple. L'Angleterre a fait un choix plus judicieux, pense Gentz ; elle écarta le système de la thésaurisation, parce qu'elle ne pouvait pas se le permettre sans ruiner le pays. Si elle avait voulu créer un trésor de guerre en 1799, en monnaie trébuchante, il aurait fallu retirer environ 37 millions de livres sterling, donc tout l'argent liquide en circulation ; partant du principe que l'argent est fait pour circuler et non pour s'accumuler, improductif, dans les caisses de l'Etat, elle a eu recours, à juste titre, dit-il, à un système d'emprunt public qui a l'avantage de produire de nouveaux capitaux, capables de créer des richesses. L'Angleterre a su mettre en oeuvre un système de crédit lui permettant d'éviter les pièges fatals ; il pense aux gouvernements français sous Louis XV et Louis XVI qui allèrent tout droit à la banqueroute puis à la Révolution.

L'article d'octobre 1799 De l'état actuel de l'administration des finances et de la richesse nationale de la Grande-Bretagne est entièrement consacré à l'explication du mécanisme mis en place outre Manche pour gérer la dette sans mettre en danger les finances de l'Etat ; l'Angleterre a fait sortir l'utilisation du crédit de "sa période d'adolescence" (320) en respectant un principe simple : la dette doit avoir des limites telles qu'elle ne puisse pas devenir un poids insupportable pour la société. C'est parce que l'Angleterre a su contenir les dettes croissantes de l'Etat dans des limites raisonnables que le système d'emprunt a été à l'origine de la prospérité du pays.

Bien que des hommes aussi remarquables que Montesquieu, Hume ou même A. Smith (321) se soient exprimés résolument contre le système de la dette - l'un parce qu'il craignait que le cours du change soit toujours défavorable au pays endetté à cause des créanciers étrangers, l'autre parce qu'il voyait déjà le pays demandeur perdre tout son bien-être et son crédit au profit des créanciers, A. Smith enfin, parce qu'il ne croyait pas à la possibilité de freiner l'augmentation de la dette de l'Etat, observant que tous les plans d'amortissement n'ont jamais été qu'un immense charlatanisme - l'Angleterre n'a pas hésité à mettre en place "le mécanisme d'un emprunt d'Etat consolidé" (322) avec un fonds d'amortissement servant à se donner les moyens d'éteindre la dette contractée. "Chaque nouvel emprunt comprend le moyen de remboursement et annonce dès son lancement la date où, sans la moindre contrainte pour la nation, sans léser en rien le créancier, sans la moindre gêne pour l'administration, sans le moindre ébranlement brutal de l'économie de l'Etat, par l'ac-

tion tranquille et fiable d'un contrepoids ingénieux, il sera éteint" (323). Ce contrepoids, dont parle Gentz, n'est autre que le fonds d'amortissement que M. Pitt a réorganisé en 1786 et remodifié en 1792. Ce procédé avait déjà été en vigueur depuis 1717, mais tomba quelque peu dans l'oubli parce qu'il ne répondait pas tout à fait aux espérances que Sir Robert Walpole, ministre de George I, y avait placé. Pitt lui a donné toute son efficacité. Afin de permettre à la caisse de jouer son rôle, il fallait qu'elle soit régulièrement alimentée : 1 million de livres sterling du budget seront versées au fonds. Les commissaires chargés de la gestion sont habilités à acheter au meilleur prix, sur le marché financier, les obligations de l'Etat ; les intérêts des obligations ainsi retirées de la circulation, ainsi que ceux des rentes viagères sont versés à ce fonds jusqu'à concurrence de quatre millions de livres sterling par an ; au-delà de cette somme, le Parlement avisera.

Pitt a eu la clairvoyance, selon Gentz, d'ajouter à ces dispositions une clause nouvelle, le 17 février 1792, stipulant que lors de l'emprunt il fallait prélever 1% du capital de la dette sur les revenus des fonds destinés au paiement des intérêts pour l'amortissement de la dette. Ainsi le fonds d'amortissement augmente au même rythme que la dette de l'Etat, ce qui permet de la voir s'estomper dans les limites d'une vie d'homme (324). Les effets de telles mesures ne se firent pas attendre : en 1786, date de la mise en place de ce fonds d'amortissement, celui-ci représentait 1/238ème des 238 millions de livres sterling de la dette de l'Etat, en 1792 1/160ème et en 1799 1/86ème.

Le système a résisté aux épreuves de la guerre que le pays doit livrer à l'extérieur ; il lui a permis de se développer en lui apportant les capitaux nécessaires ; le crédit a été maîtrisé grâce à la volonté et à la sagesse de ceux qui avaient su maintenir la dette dans les limites raisonnables, au travail constant qui a permis de l'amortir et à la conscience de l'administration ; autant d'éléments conjugués ont donné confiance aux créanciers, condition indispensable pour un système qui a besoin de sérénité pour pouvoir fonctionner. Le poids des intérêts, dû à la dette publique se maintenir de façon permanente, n'affaiblirait pas la nation, puisque sur les 200 millions de la richesse de l'Etat, cette dette ne représente qu' 1/8ème. Pitt a eu la sagesse de laisser au pays les moyens de se développer en n'opérant pas de ponctions qui mettraient en danger la capacité productrice des différentes branches de l'économie ; il a voulu développer le tissu économique, créer des richesses nouvelles qui dégageront des bénéfices représentant une source de revenu supplémentaire pour l'Etat. La spirale qui entraîne les finances françaises vers des profondeurs vertigineuses, tourne dans le sens inverse pour les Anglais parce que leurs choix ont été faits en fonction d'une économie politique plus adaptée aux exigences des circonstances nouvelles.

Les Etats modernes ne peuvent plus résoudre leurs problèmes financiers en thésaurisant. La constitution d'un trésor de guerre est une pratique qui remonte à l'antiquité, mais qui ne répond plus aux besoins croissants des nations modernes. Les grands Etats sont contraints à maîtriser le crédit ; la France n'y est pas arrivée, l'Angleterre excelle dans cet art. Gentz y voit des raisons à la fois techniques, philosophiques et politiques.

.../...

En Angleterre la mise en place des mécanismes de la consolidation de la dette, des fonds d'amortissement ont permis au système de crédit de donner toute sa mesure alors qu'en France les mêmes expériences - malgré les gages apportés par Necker ou Calonne, malgré les plans d'amortissement - se sont soldées par des catastrophes financières qui précipitèrent la fin de la royauté en France. A cela Gentz voit une raison primordiale : on voulut en France concilier l'impossible, le paiement d'intérêts élevés et le remboursement progressif de l'ensemble du capital en une vie d'homme, ce qui obligea à hypothéquer les recettes sur de nombreuses années et provoqua la ruine du pays après avoir enrichi les banquiers (325). Gentz explique la réussite anglaise par la décision salutaire de Pitt. L'Etat ne s'engageait plus à restituer les capitaux, mais, en accord avec les banques, il paiera des intérêts réguliers, ne mettra aucune entrave à la circulation des obligations, libres de toute taxe et tout impôt ; chaque nouvelle dette sera couverte par de nouvelles ressources. Par cette décision, le gouvernement permettait à l'Angleterre d'entrer, déjà, dans une ère nouvelle.

Jusque-là , les théoriciens, qu'ils défendent la physiocratie ou le mercantilisme, même le libéral A. Smith, pensaient qu'il fallait rembourser la dette entière. Dorénavant le créancier sait que, par contrat, il a acquis un droit sur les intérêts du capital prêté mais non sur le capital lui-même ; l'Etat se réserve le droit de rembourser le capital par annuités ou par tranches, selon l'intérêt supérieur du pays, l'essentiel étant que le crédit fasse croître la prospérité du pays. Certes, l'emprunt d'Etat oblige des générations ultérieures à payer les dettes dont elles ne

.../...

sont pas responsables, mais Gentz considère qu'il n'est pas injuste de procéder ainsi. Les générations sont liées entre elles de façon solidaire ; une société n'est pas une succession de générations isolées ; tout, les lois, les avantages, les malheurs, la sagesse, tout doit être partagé communautairement. Il est vrai, dit-il cependant, que la dette de l'Etat draine une bonne partie des revenus du pays vers les rentiers, les nourrit sur le dos des ouvriers, mais il accepte cet inconvénient comme un moindre mal, car les capitalistes sont une réalité dans la société ; ils ont existé bien avant les emprunts et sans eux des pans entiers de l'économie seraient loin d'être aussi florissants. Plus la prospérité croît, plus les classes sociales que l'industrie, le commerce, l'agriculture et la banque enrichissent, auront des facilités à s'acquitter de leur impôt. Gentz en veut pour preuve l'impôt sur la richesse, cet impôt extraordinaire que M. Pitt demanda et obtint en janvier 1799 pour diminuer la dette publique sans qu'il y eut d'opposition violente au Parlement. Les contribuables n'exprimèrent pas de mécontentement particulier parce que ni les sources de la richesse ni les capitaux (326) n'en souffriraient et qu'on ne prévoyait pas de s'acheminer vers les méthodes révolutionnaires de l'imposition à taux progressif en fonction des revenus, comme l'imposa l'emprunt forcé en cours en France. Toute l'économie politique anglaise repose sur la confiance réciproque entre le gouvernement et les forces productives du pays ; le secret de la réussite du système anglais réside pour Gentz dans la recherche d'une adaptation permanente d'un vieux mode de vie à des concepts nouveaux ; le meilleur exemple en est le rôle capital joué par la Banque d'Angleterre dans l'activité du pays. Les Anglais en ont fait le moteur de leur économie.

.../...

L'article De l'état de la Banque d'Angleterre et de ses rapports avec le gouvernement, paru en novembre 1799, souligne avec beaucoup de clarté l'importance de la collaboration active entre une banque et l'Etat. L'originalité de la Banque d'Angleterre c'est d'être à la fois une banque de dépôt d'envergure internationale dont le rôle est de garantir et de faciliter la circulation de l'argent comme le font les banques de Hambourg, d'Amsterdam ou de Venise et une banque de circulation comme celle de Gênes, autorisée à émettre des bank - notes. La Banque d'Angleterre a donc une double compétence, celle d'une banque privée et celle d'une banque d'Etat ; tantôt elle est la caissière du gouvernement, tantôt elle assure le crédit national ; l'aide qu'elle apporte au privé est plus ou moins importante selon que l'aide qu'elle assure à l'Etat est plus ou moins substantielle ; ce jeu d'équilibre est indispensable au déroulement harmonieux des affaires. Capitalistes et banquiers se font mutuellement confiance. La solidité du système repose sur les intérêts convergents de l'Etat, des banquiers, des capitalistes, tous soucieux d'avoir à leur disposition des moyens accrus pour faire face aux besoins. A supposer que la Banque d'Angleterre disparaisse, le gouvernement devrait s'occuper de la liquidation de la dette permanente de 10,5 millions de livres sterling, il faudrait procéder à un nouvel emprunt - opération peu appréciée dans ces circonstances par les capitalistes et les commerçants -, créer ensuite, de toute urgence, une nouvelle banque à laquelle les actionnaires réclameraient immédiatement l'argent déjà engagé, qu'on ne pourrait trouver que par un nouvel emprunt.

Cette convergence des intérêts donne au

.../...

système bancaire anglais une stabilité telle qu'une banqueroute semble impossible. Le meilleur exemple en est, pour Gentz, le règlement rapide de la crise ouverte en 1797 qui aurait emporté tout autre système financier dans une débâcle fatale. Fin 1796, Hoche échoua dans sa tentative de débarquement en Irlande, mais quelques bateaux français accostèrent cependant en Pays de Galles ; inquiets, les clients de la Banque de Newcastle réclamèrent leurs fonds ; les banques de province furent rapidement en état de cessation de paiement ; le mouvement s'amplifiant, la Banque centrale décida d'arrêter les paiements en liquide. Une commission parlementaire, réunie pour examiner en détail les comptes de l'Etat, constata que la richesse réelle était largement supérieure à toutes les dépenses possibles. Dès lors les banquiers de Londres et d'autres riches propriétaires acceptèrent les bank-notes comme auparavant et les firent circuler comme de l'argent comptant. Dès le 24 juin 1797, les banquiers furent à nouveau autorisés à payer en liquide toute somme inférieure à 5 livres ; les dépôts reprirent dans les banques ; la crise était terminée ; elle avait duré environ quatre mois. Il n'est pas pensable, pour qui connaît la fortune de l'Angleterre que la Banque d'Angleterre puisse aller à la banqueroute, ce qui explique le calme et la confiance des financiers.

Gentz ne tarit pas d'éloges sur le système bancaire d'outre-Manche et sur la politique libérale mise en oeuvre dans le pays. Le libre jeu des activités individuelles, le refus de tout ce qui peut alourdir la circulation des capitaux permet le développement rapide des richesses du pays. Par des moyens artificiels, les banques peuvent mettre en circulation d'im-

.../...

portants capitaux ; la masse monétaire en circulation n'est qu'une infime partie de la richesse nationale ; se référant aux rapports des responsables politiques anglais, Gentz estime à 44 millions de livres sterling l'argent liquide qui circule en Angleterre alors que la richesse du pays est évaluée à 200 millions de livres sterling ; cette somme peut être variable, en fonction des besoins de l'économie. Ce qui fascine Gentz dans la manière de diriger l'économie, c'est le choix délibéré des Anglais de ne pas intervenir en permanence dans le système ; il se régule de lui-même. Point de lois draconiennes pour imposer la somme d'argent liquide en circulation, elle se détermine presque naturellement selon les trois lois suivantes :

" a) - plus l'industrie est florissante dans un pays, plus le circuit monétaire est rapide, plus la masse monétaire en circulation peut être réduite,

b) - plus l'activité est soutenue et plus elle est importante, plus grand aussi sera le crédit dans son ensemble,

c) - plus un Etat fera de progrès dans l'ensemble des entreprises, dans l'ensemble des branches de l'économie publique et privée, mieux la masse monétaire en circulation sera adaptée aux besoins de la circulation monétaire (327) ".

La nation anglaise a su mettre en place une machine économique qui tourne au moindre coût ; chaque million superflu, s'il est considéré comme inutile dans le rouage, est investi dans une branche rentable.

L'Etat et la Banque sont si intimement imbriqués que l'une des parties ne peut exister sans l'autre, mais tout en restant indépendantes dans l'interdépendance. A chacune sa responsabilité ! C'est là que Gentz croit déceler le secret de la réussite du pays,

.../...

parce qu'aucun frein n'est posé au dynamisme responsable de toute l'entreprise financière. Des devoirs lient les deux parties à un point tel qu'on peut avoir l'impression que le système fonctionne à l'image même de la société anglaise qui sait allier l'intérêt particulier et l'intérêt collectif pour le bien suprême du pays résolument tourné vers le progrès. Cet "établissement" résiste à toutes les tourmentes internationales comme il se moque des attaques répétées de l'opposition qui ne cesse de stigmatiser la précarité d'un système bancaire anglais prétendument ruineux pour les actionnaires.

L'article de novembre 1799 De l'état de la Banque d'Angleterre insiste sur la très grande solidité de l'ensemble du tissu économique et financier de l'Angleterre. Contrairement à ce que prétendent certains ennemis de ce pays - Gentz y range entre autres les jacobins allemands dont Andreas Riem (328) qui ne cessent d'annoncer l'imminence de la banqueroute anglaise - l'Angleterre a des finances saines. Même si la Banque d'Angleterre devait un jour s'écrouler, l'existence de l'Etat ne serait en aucune façon menacée, - comme ce fut le cas en 1797 - tant que les bank-notes en circulation (11 millions en 1797) représentent une somme minime en regard de la richesse nationale. Les bank-notes utilisées en Angleterre ne connaîtront jamais le sort des assignats français tant que la richesse du pays reste intacte, tant que l'administration demeure en place, tant que l'Etat ne remet pas en cause les engagements pris à l'égard des créanciers, tant que rien n'entrave la perception régulière de l'impôt. La véritable crise serait déclenchée par la chute brutale, à l'échelle mondiale, de toutes les valeurs ;

.../...

il ne s'agirait plus, dans ce cas de figure, de l'échec d'un système économique mais de l'effondrement d'une société tout entière qui plongerait le monde civilisé dans une misère profonde puisque toute activité productrice serait brusquement enrayée.

Gentz est fasciné par le système économique et financier qui se met en place en Angleterre, parce qu'il lui paraît répondre aux exigences de l'avenir. Séduit par les idées libérales d'A. Smith, il voit avec satisfaction que Pitt n'a de cesse de libérer son pays des entraves intérieures. Gentz fait siennes les idées de l'économiste écossais : il rejette le mercantilisme et la physiocratie. Comme lui il condamne chez les mercantilistes l'importance primordiale accordée à l'acquisition de l'argent (monnaie métallique), au système interventionniste et au monopole ; il rejette par ailleurs, la politique des physiocrates. Il souscrit à la politique économique de l'Angleterre qui a choisi le mécanisme libéral plutôt que le dirigisme, pour laisser le libre jeu des activités individuelles engendrer le maximum de richesses ; elle réserve au pouvoir politique la défense de la société contre les autres sociétés indépendantes ainsi que la défense de chaque membre de la société contre l'injustice ou l'oppression et l'organisation de la justice. Pour Gentz, fidèle aux idées d'A. Smith, l'économie a pour racine le travail et pour sève la liberté ; mais cette liberté n'est bénéfique que dans la mesure où elle "n'enfreint pas les lois de la justice". Il se réjouit de voir l'Angleterre préférer le développement du commerce et de l'industrie à celui de l'agriculture, tout en n'oubliant pas que le nouvel ordre économique devrait s'établir dans l'échange harmonieux entre la ville et la campagne ; le progrès c'est l'industrie, la stabilité c'est l'agriculture.

.../...

Résolument optimiste, Gentz ne croit pas qu'une catastrophe économique puisse être envisageable ni en Angleterre ni dans le monde ; si ce malheur devait arriver, il ne pourrait être dû qu'à des spéculations commerciales exagérées ou à la disparition d'une part importante des métaux constituant la base du crédit accordé au papier ; il ne peut pas imaginer que même ce grand désarroi puisse provoquer une régression généralisée, une sorte d'évolution à l'envers qui amènerait un appauvrissement progressif, parce que pour lui les vrais capitaux de la société ne peuvent être emportés dans ce cataclysme, parce que les composantes de la richesse des peuples - "la terre et son exploitation, les ateliers innombrables de l'activité humaine, les machines, les instruments de toutes sortes, son travail... les capitaux réels, les réserves, les biens, les marchandises... les métaux précieux et l'argent frappé " (329) - permettront aux pays de redonner vie après un certain temps à la "machine artificielle du crédit" (330). Marqué par l'optimisme de l'Aufklärung, Gentz ne peut envisager qu'une apocalypse brutale vienne rejeter l'humanité au temps de ses premiers balbutiements. Il n'exclut pas cependant que dans sa marche en avant, elle connaisse des coups d'arrêt brutaux, des "déluges" ponctuels provoqués par les guerres et les révolutions, mais il n'est pas pensable que le progrès puisse être définitivement enrayé ; après la catastrophe, l'humanité reprendra sereinement sa marche vers un plus grand bonheur.

.../...

C I N Q U I E M E P A R T I E

-+--+--+--+--+--+--+--+--+--+--+--+--+--+--+

L'ECRIVAIN ENGAGE

CHAPITRE I

LE POLEMISTE

L'"écrivain politique", c'est ainsi que Gentz se définit lui-même dans l'article d'avril 1799, mène "un combat de tout instant" (331) contre les sympathisants du régime républicain et les réformateurs politiques. Il s'engage ouvertement aux côtés des autres "écrivains politiques", hostiles comme lui à la Révolution et les défend contre les attaques dont ils sont l'objet.

Il trouve notamment injuste que Mallet du Pan ait à subir les critiques incessantes à la fois des pro-révolutionnaires et des contre-révolutionnaires. Tantôt il est présenté comme un avocat à la solde du despotisme, hostile aux progrès de l'humanité, un sophiste, tantôt comme une furie se repaissant de la destruction et de la guerre. Pour Gentz, c'est un esprit subtil qui a su très tôt découvrir la supercherie des révolutionnaires et le caractère hégémonique des entreprises françaises hors des frontières. Minutieusement il a démonté dans son Essai historique sur la destruction de la ligue et de la liberté helvétique paru à Londres en 1798, le mécanisme pervers utilisé par la France pour installer son autorité, pour faire régner "la tyrannie d'Attila" dans "le cadre de la liberté" : elle commence par griser les esprits avec des slogans enthousiasmants, ses agitateurs et ses correspondants sèment

.../...

le doute en décrivant les excès du pouvoir établi, provoquent des luttes internes et ouvrent la voie à l'anarchie pour mieux imposer la loi étrangère. Grâce à l'expérience acquise par sa présence au coeur même de la vie politique française il put très vite déceler les dangers que les artisans de la Révolution font courir à l'Europe tout entière. Gentz loue le courage de cet homme qui n'a pas craint de faire paraître le Mercur de France jusqu'au 10 août 1792, et d'y analyser sans complaisance les agissements des différents camps en présence. C'est parce qu'il révélait aussi bien les fautes lamentables de ceux qui devaient sauver la monarchie que les machinations de ceux qui cherchaient à la perdre qu'il est devenu la cible de tous. Mais Gentz considère que Mallet du Pan est un homme de "génie" qui a eu l'occasion de connaître la Révolution "de l'intérieur" et qui sait chercher "au ciel et en enfer" les armes pour dénoncer ses excès et ses erreurs commis au nom de la liberté. L'auteur du Historisches Journal regrette que les hommes de plume, d'accord sur l'essentiel, puissent ouvertement se nuire en tenant des propos hâtifs. Il s'étonne qu'un homme aussi respectable que Wieland puisse mettre sur un pied d'égalité le Mercur Britannique de Mallet du Pan et le Politisches Journal de Gottlieb Benedikt von Schirach en qualifiant leurs propos "d'incendiaires" (332). Le moment n'est pas venu de s'entre-déchirer ; les circonstances lui paraissent assez graves pour qu'on ne se trompe pas de cible ; il faut savoir reconnaître les amis et les ennemis et ne sous-estimer ni les uns ni les autres ; tout un chacun peut se tromper dans ses appréciations. Gentz rappelle que Wieland est bien allé jusqu'à voir en Bonaparte, dans le Teutscher Merkur de janvier 1799, un héros, un très grand cosmopolite ! Ce n'est pas par-

.../...

ce que Wieland se trompe dans ses jugements ponctuels ou qu'il exprime une opinion sur Mallet du Pan, qu'il faut le ranger "parmi les ennemis" ; rien ne justifie qu'on oublie les éminents services que cet homme a pu rendre à la bonne cause ; de l'avis de Gentz, "aucun autre écrivain en Allemagne n'a détourné autant d'adeptes et de prosélytes du système révolutionnaire que lui" (333). Un "écrivain politique" ne peut se permettre de se comporter à la légère, de se laisser aller à des exagérations ou à des remarques imprudentes voire fantaisistes, parce qu'il nuit par là-même à la cause qu'il défend. Quiconque veut nier l'évidence ou méconnaître la réalité va droit à l'échec. Et Gentz de donner l'exemple de Sieyès ; ceux qui voudraient le faire passer pour un politicien pitoyable et pour un écrivassier se rendraient ridicules, parce que personne ne peut nier qu'il est un génie politique, le premier défenseur de la Révolution par la plume. L'essentiel, pour lui, est de créer un rassemblement autour des valeurs fondamentales suivantes : "l'ordre civique, la solidité du lien social, le caractère sacré du Droit qui crée tout et maintient tout"(334). Mallet du Pan, avec "sa perspicacité prophétique" et "la force de ses idées" combat pour ces valeurs-là. Grâce à l'expérience acquise par sa présence au coeur même des événements révolutionnaires, il sait ouvrir à ses lecteurs les yeux sur la réalité qui se cache derrière le feu d'artifice fascinant des slogans : liberté des peuples et peuple souverain.

Gentz croit déceler dans l'opinion publique une certaine désaffection à l'égard des mouvements révolutionnaires ; il faut donc que le travail d'explication continue. L'opinion est en voie de guérison, se-

.../...

lon lui, il convient d'aboutir à une guérison radicale ; le moment semble favorable pour "porter à la grande épidémie les coups décisifs et de protéger le siècle à venir du retour d'un malheur aussi considérable" (335). Il faut dénoncer la propagande révolutionnaire qui entretient l'opinion européenne dans l'idée que les malheurs sont dus à l'Angleterre soucieuse de faire durer la guerre sur le continent pour mieux étendre sa puissance maritime et commerciale. Si une tradition honteuse a pu se développer à travers toute l'Europe, c'est que, pense Gentz, les révolutionnaires trouvent dans de nombreux pays de puissants relais. En Angleterre, notamment, les clubs s'emploient à influencer les masses, faisant courir le bruit que Pitt avait été l'instigateur de la coalition. Un avocat, Erskine, meneur de l'opposition accuse les ministres anglais d'avoir souhaité la guerre contre la France et ces accusations ont été imprimées en Angleterre, plus de quarante fois réimprimées, traduites en français et en allemand et diffusées à travers l'Europe. Mais rien de tout cela, de l'avis de Gentz, ne résiste à une analyse sérieuse ; il propose à ses lecteurs une référence plus sûre à ce sujet : "Aperçu historique de la politique de l'Angleterre et de la France à partir de la conférence de Pillnitz jusqu'à la déclaration de guerre contre l'Angleterre, s'appuyant exclusivement sur des documents authentiques" (Historische Übersicht der Politik Englands und Frankreichs von der Zeit der Conferenz zu Pillnitz bis zur Krieges Erklärungen gegen England, durchaus auf authentischen Aktenstücken begründet ; von Herbert Marsh) (396) Leipzig 1799. Cette étude démontre brillamment, selon lui, le mécanisme qui entraîna l'Angleterre dans ce terrible conflit avec la France ; l'auteur de l'article cité ci-dessus, fait apparaître clairement que l'Angleterre n'avait aucune responsabilité dans ce qui s'est passé à Pillnitz et que lors de la déclaration de

guerre du 20 avril 1792, l'Angleterre affirma son principe de neutralité ; par ailleurs, les adresses de l'ambassadeur de France Chauvelin à son gouvernement révélaient suffisamment le désir de l'Angleterre de rester à l'écart du conflit. Par la suite, le gouvernement révolutionnaire a tout fait pour briser la paix avec l'Angleterre : il arrête le roi, il conquiert la Belgique, blesse la neutralité de la Hollande et se montre de plus en plus vindicatif à l'égard des voisins. Malgré les provocations déplaisantes et la menace d'une invasion imminente des Flandres, les Anglais ne cessèrent de faire des ouvertures au gouvernement français pour que s'engagent des négociations destinées à maintenir la paix. Certes, l'exécution du roi le 21 janvier 1793 eut un effet terrible sur le gouvernement et "la partie saine" de la population, mais l'Angleterre resta prête à toutes les négociations. Hélas, alors même qu'une entrevue entre Dumouriez et Lord Auckland était prévue fin janvier, la Convention, sans prévenir Dumouriez, déclara la guerre. Toute la bonne volonté anglaise n'aura pas pu empêcher la France d'entamer les hostilités.

A ouvrir ainsi les rubriques du Historisches Journal à des étrangers habiles à montrer les tares de la Révolution et les dangers qu'elle représente pour l'avenir immédiat, Gentz s'attire les foudres de ceux que de tels propos dérangent. Les attaques sont réfutées de quelques traits de plume acides dans un article très bref du mois d'octobre 1799 "Encore un mot au sujet de l'oeuvre de Monsieur Herbert Marsh et de certaines attaques contre le Historisches Journal" (Noch ein Wort über das Werk des Herrn Herbert Marsh, und einige Angriffe gegen das Historisches Journal). Quatre pages suffisent à Gentz, sans doute piqué au vif par des pro-

.../...

pos du Litterarischen Anzeiger paraissant à Leipzig pour pourfendre les "adulateurs" (337) de la Révolution qui ne supportent pas la vérité que révèlent "les faits et les documents authentiques", Gentz assure ses lecteurs qu'il n'est pas un insensé qui propose une manœuvre grossière pour innocenter l'Angleterre ; après mûre réflexion, il continue à penser que cet ouvrage sera "indispensable à l'Histoire" (338) et les diatribes du Litterarischen Anzeiger n'y changeront rien. D'ailleurs quel crédit pourrait-on accorder à un journal qui n'hésite pas de mettre sur un même pied Marat et Mallet du Pan ?

*

La Révolution provoqua non seulement des bouleversements profonds dans les relations entre Etats mais suscita aussi des débats de fond dans les sociétés européennes sur le rôle même de l'Etat ; dans un article des Jahrbücher der preussischen Monarchie de 1799 (339), F.G Unger essayait de définir "le caractère d'un Etat" (en l'occurrence la Prusse). Il lui importait de savoir s'il était en harmonie avec son temps ou si, dans le cas contraire, il était en mesure de résister à l'esprit de l'époque pour maintenir assez longtemps son indépendance, le temps d'évoluer vers davantage de perfection ou s'il allait se trouver emporté par le souffle puissant de l'esprit nouveau. L'auteur de cet article s'interrogeait précisément sur le caractère de l'Etat prussien et finit par conclure que la Prusse n'avait pas de Constitution. Une lettre anonyme d'un lecteur du Historisches Journal crie au

.../...

scandale et demande instamment à Gentz de donner son sentiment à ce sujet. Il lui enjoint de répondre, s'il était permis de "réduire le terme de constitution d'un Etat au point de le réserver à l'avenir à la seule constitution artificiellement élaborée " (340). La réponse de Gentz ne tarde pas. Le mois suivant l'article "De la nature et de la valeur des constitutions mixtes" (Ueber die Natur und den Werth der gemischten Staatsverfassungen) s'attache à démontrer qu'il était faux de penser que la Prusse n'avait pas de Constitution et qu'il était faux de croire que seule la constitution "artificielle" mérite de porter le nom de Constitution. Trop souvent on distingue hâtivement la démocratie de la monarchie par le seul critère de la Constitution.

Les républicains voient dans la Constitution qui garantit le partage du pouvoir entre plusieurs personnes, physiques ou morales, le bien politique suprême. Pour Gentz cependant, le but du contrat qui lie les membres d'une société est de permettre d'obéir à des lois justes avec la certitude de n'avoir à obéir qu'à celles-là. La Constitution parfaite serait celle qui donnerait l'assurance absolue que seules les lois justes pourraient être promulguées. Or, la loi étant faite par des hommes et mise en oeuvre par des hommes, aucune combinaison ne peut exclure l'arbitraire. Marqué par Rousseau, Gentz pense qu'aucune Constitution n'est totalement en harmonie avec "la volonté générale", et le pouvoir qui la met en oeuvre n'est jamais à l'abri des abus. Le type de gouvernement issu d'une constitution "artificielle" dépend des liens qui rattachent les différentes composantes du pouvoir au pouvoir suprême, le pouvoir législatif. Rien ne sert de se protéger du despotisme par la mise en place de pou-

.../...

voirs multiples, aussi sécurisants les uns que les autres - exécutif, administration, force militaire ; s'ils ne participent pas au pouvoir législatif, ils lui sont subordonnés."S'il y avait un peuple de Dieux, il se gouvernerait démocratiquement . Un gouvernement si parfait ne convient pas aux hommes " dit Rousseau. " Tout partage du pouvoir qui ne reposerait pas sur le partage du pouvoir législatif est illusoire" pense Gentz (341).

Il distingue trois combinaisons possibles pour diviser le pouvoir d'un Etat, donc trois formes de gouvernement. Les composantes du pouvoir peuvent être indépendantes les unes des autres, ou dépendantes les unes des autres. Dans ce dernier cas, il distingue deux cas de figure : la dépendance peut être unilatérale ou réciproque. Des trois combinaisons seule la dernière correspond à l'idéal de Gentz parce qu'elle permet, à cause de l'équilibre qui naît de la véritable dépendance réciproque, de faire régner l'unité et l'harmonie. La première forme - celle qui donne à chaque composante la possibilité d'exercer une part du pouvoir législatif sans le contrôle ou la participation de l'autre - est en fait qu'"une anarchie institutionnalisée" (342) appelée à se transformer en despotisme. C'est ce qui arriva à la Constitution de 1795 qui mit en place le Directoire et le bicamérisme. Entre le législatif et l'exécutif les divergences allèrent en augmentant jusqu'au jour où le Directoire prit de force ce que la loi lui refusait. Une Constitution reposant sur ce type de combinaison engendre un balancement permanent entre l'anarchie et le despotisme, le despotisme et l'anarchie.

.../...

La deuxième combinaison que Gentz considère comme une Constitution simple, ne présente pas les mêmes inconvénients mais elle n'est pas sans ambiguïté, puisqu'elle n'exclut pas qu'un législateur puisse être subordonné à un autre. Dans certaines monarchies, le monarque dispose seul du pouvoir de légiférer tandis qu'une assemblée d'Etats généraux dispose du pouvoir de proposer et d'entériner les lois. Une telle combinaison n'est pas à réprover aux yeux de Gentz, mais elle n'est pas idéale. Il accorde sa faveur à la combinaison qui prévoit une dépendance réciproque entre les différentes composantes du pouvoir suprême. Cette Constitution de l'équilibre, comme il l'appelle, attribue à l'une l'initiative des lois, à l'autre la sanction des lois. La force de cette forme de gouvernement réside, pour lui, essentiellement dans l'obligation incontournable qui est faite aux parties en présence de rechercher en permanence la plus large entente. La France présente au monde l'exemple de ce qu'il ne faut pas faire, l'Angleterre lui offre l'exemple à suivre. Sa Constitution, en effet, exige que le Parlement et le gouvernement s'entendent pour que le pays puisse être conduit avec sagesse ; si d'aventure le roi d'Angleterre rejette pendant six mois les résolutions du Parlement et si le Parlement refuse tous les projets des ministres "la machine est paralysée" (343). L'équité des lois, la sécurité des citoyens, la justice et le bien-être dépendent en fin de compte de la qualité morale et intellectuelle de ceux qui dirigent le pays. Qu'importe, à la limite, la Constitution, pense Gentz, puisque tout dépend de la façon dont elle est appliquée.

Dans cette perspective, la Constitution n'est qu'un cadre ; l'essentiel réside dans la qualité

.../...

de ceux qui la mettent en oeuvre. Comme Mallet du Pan, Gentz se réfère à la sentence de Pope : "Laissez les fous se disputer du meilleur gouvernement ; le meilleur est celui qui est le mieux administré" (344) ; Gentz se démarque ainsi de Kant pour qui le cadre d'une bonne Constitution représente la garantie indispensable d'une bonne administration (345). Pour Kant, cette sentence de Pope ne peut être qu'une tautologie ou une erreur. Pour lui, la manière dont l'Etat fait usage de son pouvoir est fondée sur la Constitution. Il dépend de la Constitution que le gouvernement puisse être juste, en conformité avec le Droit. Gentz, par contre, n'attache qu'une importance relative à la forme même de la Constitution ; la meilleure manière de gouverner repose avant tout sur l'équilibre entre le Droit et la sagesse ; faire coïncider ces deux sphères ne dépend pas nécessairement du système préétabli, (mais) c'est un art tributaire, en grande partie, de l'oeuvre des circonstances et des hommes. La Constitution anglaise lui paraît la seule capable de réaliser cet exercice d'équilibre permanent ; ses préférences vont donc à cette forme de contrat, non parce qu'il représente la panacée dans ce domaine, mais parce qu'il oblige les différents pouvoirs de s'entendre pour conduire les affaires du pays.

Le débat sur la meilleure Constitution possible conduit presque inévitablement à évoquer les questions aussi sensibles que délicates de la souveraineté et de la liberté. L'article de novembre 1799 intitulé Contributions à la rectification de certaines idées de sciences politiques en général (Beiträge zur Berichtigung einiger Ideen der allgemeinen Staatswissenschaft), essaie de jeter un regard différent sur des mots si com-

.../...

munément utilisés par les révolutionnaires mais dont le sens a été réduit à celui dans lequel il les ont enfermés. Gentz fait remarquer que chaque forme de souveraineté a sa propre légitimité et qu'il n'y a pas lieu d'en privilégier l'une par rapport à l'autre. Tantôt les membres isolés d'une société en train de se constituer en un Etat ont donné le pouvoir législatif au peuple entier, ils ont alors créé une démocratie, tantôt ils l'ont confié à un seul et ils ont donné naissance à une autocratie. La Révolution française, s'inspirant des idées de Rousseau, a fait d'une forme occasionnelle, une forme idéale, en déclarant le peuple seul détenteur du pouvoir suprême, du pouvoir législatif. En conséquence, toute loi n'émanant pas du peuple devient illégitime. L'erreur de Rousseau, dit Gentz, était de considérer que la souveraineté du peuple était inaliénable et qu'elle ne pouvait être déléguée à quiconque, donc qu'elle ne pouvait en conséquence pas être déléguée à un monarque. Or, pour Gentz, toute souveraineté, qu'elle soit entre les mains d'un Sénat, d'un monarque ou d'une assemblée du peuple est une délégation de pouvoir, une représentation de la volonté générale. La souveraineté qui dans une démocratie se traduit essentiellement par la majorité des voix est, selon lui, pour le moins aussi "artificielle et étrangère à la liberté absolue" que la souveraineté conférée à un sénat ou à un monarque. Il accuse les révolutionnaires d'avoir repris l'erreur de Rousseau dans le seul but d'usurper le pouvoir ; ils ont agi contre le Droit en faisant du peuple le seul souverain possible et en décrétant que toute loi n'émanant pas de lui serait illégitime. Pour Gentz, cependant, la démocratie n'est pas une forme supérieure à la monarchie "elle procède tout aussi peu voire moins de la nature que les rois" (346). Aussi, n'est-il pas pensable pour lui qu'une souveraineté établie puisse être remise en cause par le peuple ; un tel

.../...

acte est contraire au Droit ; il lui semble aussi inimaginable d'admettre un droit à la révolution à l'intérieur d'un contrat social que vouloir résoudre "la quadrature du cercle" (347). Tout au plus serait-il concevable que dans certaines circonstances - notamment lorsqu'un gouvernement aura poussé le peuple au crime- on puisse prendre en compte que la nature soit plus forte que le devoir et que ce gouvernement supporte alors "les conséquences du crime" (348). Alors que Kant reconnaissait déjà en 1795 dans Pour la paix perpétuelle qu'un peuple avait le droit de détrôner son souverain s'il violait ses droits, Gentz demeure toujours réticent à l'idée de chercher son salut dans ce qui est contraire au Droit. Toute société "d'hommes libres" est nécessairement fondée sur le Droit, ce qui signifie pour Gentz une "limitation réciproque de liberté" (349) "sans laquelle la vie en commun de plusieurs individus libres serait impensable".

Dans un article de treize pages intitulé Liberté, il s'efforce de définir les contours et la portée de ce concept. Il considère que le sens de ce mot a été entièrement faussé par les révolutionnaires ; la notion de liberté étant imprécise par nature, elle a pu être chargée d'un poids émotionnel tel qu'elle a pu transporter les foules ; le culte quasi idolâtre que ces foules portent au mot liberté repose, selon Gentz, à la fois sur une confusion et une mystification.

D'une part ces déclamations emphatiques qui vantaient les hauts faits de la liberté, les conquêtes des "guerres de la liberté" (350), "les miracles de la liberté", la noblesse "des nations libres" (351), "la grandeur et la magnificence des nations libres" (352)

.../...

n'ont été que de la logomachie, qu'un moyen de propagande destiné à instaurer et à étendre en réalité un esclavage politique. D'autre part, beaucoup se sont laissé emporter par des rêves. Ils espéraient vivre une ère de liberté métaphysique, une forme de liberté absolue qui ne peut pas trouver sa place dans le cadre de la politique parce qu'elle est d'un autre ordre. Gentz l'appelle "la liberté de l'anarchie" (353), la liberté en-dehors de la loi, celle que la France a connue lorsqu'elle a vécu entre deux Constitutions. On en a fait "un bien suprême", une fin en soi, alors que Gentz considère qu'elle n'est qu'"une existence à l'abri du Droit" (354) ; mais pour éblouir les foules, pour engendrer l'ivresse et la passion dans le peuple, on lui fait accroire qu'il pouvait y avoir différents degrés de liberté ; on introduit les différences entre la liberté politique et la liberté civile, prétendant que "les citoyens d'un Etat ne pouvaient pas être civilement libres s'ils n'étaient pas libres politiquement" (355), donc s'ils ne participaient pas au pouvoir législatif. Or, dit Gentz, il est absurde de parler de degrés ; on est libre ou non, il ne peut y avoir de demi-teintes ; la "liberté supérieure est une chimère" (356). Participer à la confection des lois n'est pas une liberté, mais une fonction, à la rigueur un pouvoir et la liberté politique n'est qu'un beau rêve lorsqu'on sait qu'elle ne peut être liée à la forme d'une Constitution ou que la justice des lois ne peut jamais être totalement garantie. Il n'y a vraiment, pour Gentz, qu'une liberté civile qui n'est autre chose que la soumission consentie à des lois fondées sur la justice auxquelles le citoyen a donné son assentiment. Peu importe le législateur, pourvu que la loi soit "juste, souveraine et toute puissante"(357). Montesquieu ne disait pas autre chose : "C'est (donc)

.../...

de la bonté des lois... que dépend principalement la liberté du citoyen".

Qui obéit à des lois justes, dit-il en substance, est déjà libre et "ne peut devenir plus libre encore" (358). La liberté ne vaut que par les limites qu'elle s'impose. "Qui obéit à une loi juste, n'obéit jamais qu'à lui-même" (359). Liberté et Droit sont des notions intimement mêlées pour Gentz. Ce couple a pour lui l'avantage de ne pas soulever les passions sauvages qui conduisent à des triomphes sanglants comme cela se produit lorsqu'on élève la liberté au rang d'une idole à laquelle toute une fin de siècle se doit de sacrifier. Le mot liberté a été galvaudé, transformé en "un cri de guerre" (360) qui est une offense à la raison au nom de laquelle on lui rend ce culte ; au risque de passer pour un traître à la face de l'humanité, Gentz refuse le droit de cité à cette liberté là qui permet à certains d'atteindre le pouvoir pour opprimer les autres ; il lui semble plus digne d'un siècle des Lumières finissant de remplacer le "cri de guerre" Liberté par une devise plus éclairée "Droit et Justice".

Gentz va sciemment à contre-courant des idées largement répandues ; il sait que ses articles ne sont lus que par un petit nombre, mais son but n'est pas de plaire à tous ; son travail consiste à convaincre de plus en plus de monde de la justesse de ses idées et à combattre celles des "adulateurs" de la Révolution française ainsi qu'à réagir contre les erreurs en s'appuyant sur des faits et des documents vérifiés. Il ne dédaigne pas de temps à autre de décocher aux thuriféraires des idées révolutionnaires quelques propos bien sentis, notamment à Hennings, trop unilatéral et trop obtus à son

.../...

goût. Dorénavant, c'est ce qu'il laisse entendre dans l'article d'octobre 1799 Encore un mot au sujet de l'oeuvre de Monsieur Herbert Marsch et de certaines attaques contre le Historisches Journal ; il ne condescendra plus à répondre à un homme qui n'arrête pas d'attaquer les principes directeurs du Historisches Journal "qu'il ne semble même pas comprendre" (361) ; il ne perdra plus son temps à entretenir un échange inutile qui ne mènerait à rien si ce n'est qu'à lasser les lecteurs avec quelques "rhapsodies" dont il préfère laisser le soin au Genius der Zeit, puisqu'elles correspondent au génie du temps. C'est avec "rigueur et méthode" (362) que Gentz veut conduire son travail de journaliste engagé dans un combat d'opinions qu'il sait ingrat et dangereux. "L'ardeur, la conscience et l'effort que lui dicte le devoir" (362) sont autant de marques de respect qu'il doit à ses lecteurs en qui il voit déjà l'opinion de demain, "la postérité" (364). Ecartant par avance les attaques de ses confrères d'un revers de plume hautain, il veut rester libre d'organiser et "d'habiller les idées à sa façon" (365) ainsi que de livrer au public sa vérité. C'est dans cet esprit qu'il s'efforce de défendre l'Autriche et l'Angleterre, deux puissances que la France rend responsables de tous les maux de l'Europe. S'il doit à la vérité de ne pas dénaturer les faits, il se réserve le droit de les interpréter dans le sens politique qui lui convient.

.../...

CHAPITRE II

DEFENSE DE L'AUTRICHE ET DE L'ANGLETERRE

Les articles A propos de l'assassinat des plénipotentiaires français au Congrès de Rastatt (366) de juin 1799 et Derniers Evénements de juillet 1799 (367) qui évoquent cette tuerie, ne laissent à aucun moment percer la moindre pointe de scepticisme à l'égard de l'interprétation officielle de l'Autriche. Les plénipotentiaires français, De Bry, Bonnier et Roberjot négociaient avec elle les détails laissés en suspens par le traité de Campoformio et notamment des arrangements de frontières le long du Rhin et en Italie. Mais, comme les hostilités avaient été rouvertes par la Russie, l'Angleterre et l'Autriche, comme l'Autriche s'était déjà agrandie, avec l'aide des Russes, en Bavière, elle ne trouva plus aucun intérêt à ce que le congrès de Rastatt poursuive ses travaux ; elle demanda donc le départ des négociateurs français. Sur ordre de l'Autriche il fallut qu'une embuscade leur fût tendue afin de saisir des papiers compromettants aussi bien pour la France, l'Autriche et la Prusse. Deux des émissaires furent tués. Les chancelleries de l'Europe entière avaient très vite porté leurs regards vers l'Autriche, la soupçonnant d'être à l'origine de ce guet-apens.

Certes, Gentz ne savait pas et il ne le saura que deux décennies après - lorsqu'il aura accès aux

archives secrètes de l'Etat autrichien grâce à sa position privilégiée auprès de Metternich - que l'assassinat avait été commandité par l'Autriche ; pas un seul instant il serait venu à l'idée de mettre en doute l'innocence de l'Autriche dans cette affaire. Sans preuve, Gentz s'engage résolument aux côtés des Autrichiens. Présomptions contre présomptions. Il veut bien admettre que certains soldats brigands auraient pu avoir commis cet acte criminel, mais il lui paraît impossible que le colonel des hussards Barbaczy ait pu avoir - comme on le laisse entendre - une quelconque responsabilité dans cette affaire. Le crime, dit-il ne profite pas à l'Autriche. En Allemagne, des esprits partisans la couvrent de propos infâmants, blasphématoires et calomnieux, et font de la sorte le jeu de la France. Il en veut aux Hennings et autres apôtres de la liberté, à ces "adorateurs de la raison divine" (368) de ne pas vouloir admettre que la Révolution française était le seul et unique mal. Pour lui, tous ceux qui se mêlent à toutes ces condamnations, à ces malédictions, à ces cris de vengeance, à ces appels à laver le sang par le sang ne recherchent que "la destruction de la Maison d'Autriche". Gentz n'a cure de finasseries ou de justifications excessives ; il s'agit de défendre le Droit contre la barbarie et l'arbitraire, et il ne lui paraît pas pensable que les défenseurs du Droit puissent se comporter d'une façon aussi exécrationnellement illégale ; c'est pourquoi il nie toutes les accusations en bloc, parce qu'il estime qu'aucune ne résiste à une analyse sérieuse. L'Autriche voulait récupérer des papiers compromettants !-dit-on ; aucun intérêt pour elle, répond-il, les secrets auraient été protégés par le chiffre d'une part et il aurait suffi de voler les papiers sans être contraint d'y rajouter le crime, d'autre part. L'Autriche avait-elle intérêt à divulguer les secrets concernant les pays alliés?

.../...

Pas du tout ! A un moment où l'union était plus nécessaire que jamais, cette divulgation n'aurait servi qu'à créer des dissensions entre pays destinés à s'entendre. D'ailleurs, même des journaux français se montraient sceptiques quant à la culpabilité de l'Autriche. Ils se demandent s'il ne fallait pas voir derrière cette honteuse machination la main de Pitt. Il n'en demeure pas moins que l'Autriche est salie dans sa réputation ; c'est là que Gentz veut situer le mobile de l'attentat.

Avocat habile, il rejette toutes les accusations et les retourne contre les accusateurs. La France veut voir dans l'assassinat "des messagers de la paix" (369) un acte par lequel l'Autriche s'engage auprès des coalisés à faire capoter toute tentative de paix et à étouffer "les Républiques dans le sang des républicains" (370). C'est dans ces accusations mêmes que Gentz décèle le mobile du crime. Un Etat qui voit ses ennemis vainqueurs aux frontières a besoin de créer l'enthousiasme général par des propos incendiaires et d'allumer les passions du peuple par des cris de vengeance. Les vrais responsables sont ceux qui ont éveillé la haine entre les peuples, ceux qui ont jeté "à la décharge publique de la destruction générale" (371) les droits du gouvernement, les droits de l'individu et les droits des peuples, ceux qui ont habitué l'humanité à l'arbitraire, à l'anarchie et à l'effusion du sang. Voilà la France au banc des accusés, c'est elle qui a été à l'origine du drame.

Sans prendre le temps de s'inquiéter des résultats d'une enquête aussitôt ouverte par l'Autriche pour prouver son innocence, il ne veut voir d'un côté que l'agitation hystérique des Français, les cris

.../...

de vengeance des orateurs et des auditeurs lors des cérémonies funéraires à Paris et, de l'autre, la dignité des autorités autrichiennes. Pour Gentz le choix est clair. "Les cannibales qui appellent une nation à des entreprises sanglantes, ne sont -pour lui- peut-être en rien meilleurs que les cannibales qui abattent des ministres en voyage" (372) ; il préfère se ranger du côté de ceux qui mènent leurs actions en harmonie avec leurs lois ; celles-ci les guident sur le chemin de l'intérêt de l'humanité et attirent la faveur des dieux. A preuve, la bonne idée qu'ils ont inspirée aux responsables autrichiens dans cette affaire : "Un bon génie a inspiré l'heureuse idée à la cour impériale de remettre cette affaire exécrée entre les mains de la Diète" (373).

Se plaçant au-dessus de l'enquête en cours, Gentz s'attache à opposer deux manières de penser et deux façons de concevoir les rapports entre les peuples ; il met en valeur celle qui, à ses yeux, n'est pas contaminée par les idées néfastes propagées par la France révolutionnaire, coupable d'avoir ébranlé tout un édifice, en bouleversant les règles d'harmonie existantes ; ces règles basées sur le Droit, la Morale et la Raison ont été remplacées par des élucubrations fantaisistes, des actes de foi creux, un système d'inimitiés et un déchaînement des passions. Avocat talentueux d'une cause vilipendée par le plus grand nombre, il s'emploie à faire naître le doute chez ceux qui découvriront sous sa plume que la Révolution n'est qu'une mascarade, un mouvement dangereux qui a perdu sa raison d'être puisqu'il a perdu son âme et dont les idéaux généreux s'égrènent en vaines paroles que contredisent les actes. Ni la Morale, ni le Droit, ni la Raison ne sont du côté de la France.

.../...

L'habile homme réconforte "le petit nombre de ceux qui avaient le courage de résister au flot des premiers propos blasphématoires" (374) et sait faire du bourreau la victime. Son souci principal semble bien être de démonter le stratagème que la France aurait mis en place pour conquérir les esprits et les coeurs avant de conquérir les biens. Il sait que son pays est bouleversé par cet attentat et que les sympathies pour la France ont été ravivées dans les milieux politiques prussiens, il sait aussi qu'il ne peut appuyer son argumentation sur aucune preuve tangible, il se sert alors avec finesse des instruments qui lui restent : le raisonnement politico-philosophique et son art de la plume (375).

*

Avec la même détermination, Gentz s'élève contre les détracteurs de l'Angleterre. Passe encore que ce qu'il appelle des révolutionnaires irrécupérables ou des partisans aveugles ne cessent de vitupérer contre les Anglais, coupables, selon eux, de faire régner la tyrannie sur toutes les mers et de lever des contributions dans le monde entier, mais comment comprendre que des "hommes d'habitude raisonnables" (376) puissent s'indigner de ce que ce ministre anglais, sous-entendu Pitt, vienne "soutirer à la pauvre Allemagne jusqu'à son dernier Thaler" (377) ; il lui paraît inadmissible de raisonner comme des écrivains ignorants et d'entonner les mêmes jérémiades que ces "hommes d'Etat à la vision politique très étroite" (378) qui ne seraient pas fâchés de voir l'Angleterre réduite à l'asservissement par les armes françaises parce qu'ils se verraient

.../...

ainsi libérés de la concurrence des produits anglais sur le marché intérieur. Ces attitudes sont jugées dangereuses parce que l'Angleterre demeure le seul rempart contre la force aveugle des passions débridées ; Gentz la considère comme "l'antidote précieux, capable de faire pendant à la puissance des forces de la nature et à celles plus terribles encore des passions aveugles des hommes" (370). Souhaiter l'effondrement de l'Angleterre, c'est vouloir rompre brutalement les équilibres et préparer un désastre économique pour l'Europe.

Habillant, comme il l'avait annoncé, les faits à sa façon, Gentz présente une toute autre image de l'Angleterre ; sous sa plume, elle apparaît comme une nation pacifique, victime du sentiment anti-anglais cultivé par la propagande révolutionnaire en Europe ; pour lui, elle est un modèle de justice et de sagesse aussi bien dans sa façon de conduire sa politique intérieure que dans ses rapports avec l'étranger, ainsi que dans son comportement à l'égard des minorités.

Les articles Encore un mot au sujet de l'oeuvre de Monsieur Marsh et de certaines attaques contre le Historisches Journal, déjà évoqués et "Littérature historico-politique" (Historisch-Politische Litteratur), faisaient nettement ressortir que l'Angleterre n'était absolument pour rien dans la guerre qui ravage l'Europe. Les Anglais forment une nation pacifique, soucieuse de progrès économiques, n'aspirant qu'à vivre en harmonie avec les pays d'Europe ; mais, dangereusement menacée à l'intérieur par les clubs et les loges et à l'extérieur par les conquêtes françaises et l'isolement auquel on essayait de la forcer, elle a été pratiquement contrainte à conduire une guerre qu'elle n'avait pas voulue.

Elle est "absolument innocente" affirme Gentz tout net à plusieurs reprises.

Elle n'est pas davantage responsable du monopole commercial qu'elle exerce en Europe. Dans l'article d'une quarantaine de pages, intitulé "A propos du monopole commercial des Anglais" (Ueber das Handels-Monopol der Engländer) Gentz fait sentir à ses lecteurs combien l'attitude anglophobe des puissances européennes est injuste et injustifiée. On soupçonne à tort l'Angleterre de vouloir régner en maîtresse sur les échanges internationaux pour pouvoir s'enrichir aux dépens des autres nations. Loin d'être une usurpation due à une vulgaire volonté de puissance, le quasi monopole commercial que connaît ce pays n'est en fait qu'une conséquence des événements de France ; la progression des idées révolutionnaires en Europe et les décisions arbitraires du gouvernement français d'une part, le jeu d'une loi économique aussi simple que celle de l'offre et de la demande d'autre part, ont quasiment imposé à l'Angleterre la maîtrise des mers.

L'exercice constant d'une fonction biologique crée, développe et perfectionne l'organe qui exerce cette fonction disait en substance Lamarck. C'est un peu ce qui arriva à l'Angleterre, d'après Gentz, par le jeu d'un mécanisme naturel sur l'échiquier du marché international. Jusqu'aux événements de France, trois pays se chargèrent d'approvisionner le marché européen en produits étrangers : le marché des Indes occidentales revint à la France, celui des Indes orientales à la Hollande ; l'Angleterre touchait aux deux marchés, à la richesse des Indes orientales et occidentales. La puissance maritime de la France et celle de la Hollande se

.../...

sont effondrées à cause de la Révolution qui détruisit tous les ressorts du commerce ; il ne resta subitement plus qu'un seul pays à supporter tout le poids de l'acheminement et de la commercialisation des produits qu'attendait l'Europe.

Gentz explique que l'échec de la France sur mer est dû à la guerre certes, mais davantage encore à l'ébranlement économique que constitue pour un pays l'application des principes de la Révolution. Les violentes attaques contre la propriété et l'entreprise, l'instabilité politique, les taxes révolutionnaires, les réquisitions, les pillages proconsulaires, la désorganisation du crédit par la surabondance d'un papier monnaie sans valeur sabordent inévitablement le commerce maritime (ce fut chose faite pour la France à partir de 1793 et de 1794 pour la Hollande). L'article laisse clairement entendre que quiconque perturbe profondément le tissu économique conduit le pays à la ruine. On ne détruit pas impunément les entreprises nationales ; la distribution des biens, la disparition de la propriété, les spoliations, les bannissements, l'exécution des gens aisés provoquent la fuite des riches et d'une partie de leur richesse et laissent un pays exangue, prêt à implorer à l'intérieur des frontières et incapable de s'imposer à l'extérieur. Un seul exemple : l'île Saint Domingue. Rivalisant jadis avec l'Angleterre pour le commerce du sucre, cette île est devenue le théâtre d'une révolte de nègres, tomba dans un état d'anarchie sanglante tout naturellement aux mains des Anglais. "Innocente Angleterre" dit Gentz. Elle prend, parce qu'elle ne peut pas faire autrement, le contrôle des colonies françaises, elle vole aussi au secours du gouvernement légitime de la Hollande chassé par les Français pour défendre la lé-

.../...

galité et s'approprié ses colonies pour les soustraire aux influences néfastes de la Révolution. Une sorte de justice immanente régissant les rapports entre les nations donna à l'Angleterre le rôle d'ultime recours contre l'arbitraire ; Gentz la présente comme la victime de l'impérialisme révolutionnaire qui la menace d'isolement.

Par la loi du 10 Brumaire de l'an V (31 octobre 1796) la France interdit à quiconque d'importer des produits anglais sur son territoire et met sous séquestre tous les produits anglais qui s'y trouvaient déjà. La loi du 29 Nivose de l'an VI (18 janvier 1798) autorise la saisie des bateaux neutres qui se seraient pliés à la réglementation anglaise ou sur lesquels on pourrait trouver un objet quelconque de provenance britannique, ne serait-ce que le couteau d'un matelot ou le couvert du capitaine. Gentz explique ainsi qu'aucun bateau neutre ne se hasarda plus dans le voisinage de la France. Comme de plus les corsaires français interdisent l'entrée des ports de Gênes, de Hollande, de l'Espagne, le cabotage assuré jusque là par des nations neutres comme le Danemark, la Suède, l'Amérique du Nord ou par les villes hanséatiques est laissé aux marchands anglais, ce qui entraîne inévitablement l'effondrement de la flotte marchande de ces pays ; mais à cause de cette situation voulue par la France, tous les bateaux français naviguant d'un port français à un autre étaient en insécurité. La loi du 29 Nivose, loin de porter un coup fatal aux manufactures anglaises, "imposa pour ainsi dire par la force le monopole du commerce maritime" (à l'Angleterre) (380). Les mécanismes économiques sont ainsi faits que les absurdités politiques créent le désordre fatal à l'activité du pays qui les engendre.

Les produits des Indes occidentales, par exemple, ne peuvent plus être acheminés vers les ports français, ce qui entraîne la mort lente et la désertification des villes les plus industrielles. L'industrie française n'est plus compétitive parce que les matières premières ne lui parviennent plus du tout, ou bien lui parviennent par des chemins détournés à un prix vingt-cinq fois plus élevé que ne les achète le manufacturier anglais.

Le commerce anglais se trouve ainsi -malgré lui- favorisé. Grâce à cette situation privilégiée, l'Angleterre peut assumer pleinement la mission que le destin lui a confiée ; elle représente pour Gentz l'ultime rempart contre le fanatisme, le phare de la liberté ; l'argent que lui procure le dynamisme exceptionnel de son commerce extérieur lui permet de jouer un triple rôle : celui de pourvoyeur de l'Europe, un rôle d'assistance auprès des pays en danger et un rôle social pour les pays neutres. C'est bien vers l'Angleterre que viennent les marins sans travail pour se faire engager dans les équipages des navires escortes devenus indispensables depuis que la France exerce sa "tyrannie insensée sur les mers" (381). Comme le pavillon anglais est le seul à pouvoir garantir la sécurité des transports, les bateaux neutres viennent se mettre sous sa protection ; le seul fait que la prime d'assurance d'un bateau neutre atteigne quatre fois celle d'un bateau anglais permet à l'Angleterre de financer leurs convois avec l'argent des autres, d'une part, et de s'assurer le monopole de tous les marchés, d'autre part. Pour bien prouver que l'Angleterre est souveraine sur mer, Gentz cite le Rédacteur du 16 janvier 1799 qui note, à son grand regret, que pas un seul navire marchand ne battait pavillon français au moment où il écrit. Il fait apparaître

.../...

très clairement que le seul espoir de survie pour les pays neutres c'est l'Angleterre. Hors de l'Angleterre point de salut ; c'est un tableau apocalyptique que les lecteurs du Historisches Journal voient naître sous la plume de Gentz qui se place dans l'hypothèse d'un asservissement de l'Angleterre par la France.

Le monopole changerait tout simplement de nom, la République-Mère ferait peser une tyrannie bien moins douce sur les autres pays. L'effondrement de l'Angleterre et sa disparition de la scène politique et économique internationale signifieraient la mort de la société européenne et le chaos pour le continent. Le commerce maritime international florissant grâce au savoir-faire de la puissance anglaise, s'effilocheurait parce qu'il tomberait entre les mains de personnes privées, incapables de garantir la sécurité des transports ; la mer étant sans protection, chaque bateau assurerait sa propre défense contre les pirates qui ne manqueraient pas d'infester les mers, ce qui entraînerait une augmentation considérable des marchandises. La chute de l'empire anglais signifierait la perte de la moitié de l'industrie, donc la fin de la richesse. Aucun pays ne saurait combler la brèche laissée par la disparition d'une telle puissance : la France a détruit ses capitaux, jeté à bas son industrie et son commerce, la Hollande est prête à rendre son dernier soupir, l'Italie, la Suisse, une bonne partie de l'Allemagne constituent un champs clos où résonnent les armes, l'Espagne et le Portugal sont au bord du précipice ; couper le fil qui relie l'Europe aux richesses des Indes et aux autres richesses du monde, c'est retourner à la barbarie du Moyen-Age. Et Gentz de conclure que l'on a tort d'en vouloir à l'Angleterre d'être riche ; "La richesse d'un

peuple n'est pas nécessairement la cause de la pauvreté des autres" (382).

Le monopole commercial imposé à l'Angleterre par le dérèglement brutal des liens économiques entre les nations est, selon Gentz, une chance pour la civilisation occidentale ; l'Angleterre représente la garantie d'une reprise possible des activités économiques sur le continent, elle représente aussi une incitation au mieux-vivre pour le progrès industriel. Il voit en elle un pays ouvert, dans lequel la philosophie des Lumières a pris corps dans la vie quotidienne. S'inspirant des théories d'Adam Smith, on a libéré les rouages économiques des contraintes du passé pour donner une impulsion moderne aux activités du pays ; on y prône le libre-échange, on y combat toute forme de protectionnisme et on s'en tient, en dehors de tout système, à deux idées directrices majeures chères à Adam Smith : travail et liberté. "Tout homme, dit-il dans La richesse des Nations (383), tant qu'il n'enfreint pas les lois de la justice, demeure en pleine liberté de suivre la route que lui montre son intérêt et de porter où il lui plaît son industrie et son capital, concurremment avec ceux de tout autre homme ou de toute autre classe d'hommes".

Suivant de très près la pensée d'A. Smith, Gentz estime invraisemblable qu'une nation comme celle de l'Angleterre qui s'est libérée des multiples entraves que constitue un régime protectionniste ait pu chercher à créer un monopole à tout prix. Il soutient, fidèle à A. Smith, que le repli des nations sur elles-mêmes empêche le progrès de l'humanité. Vivre renfermé sur soi-même, contingenter les produits aux frontières,

lui paraît une politique indigne de la fin d'un siècle de progrès. Gentz considère cette façon de protéger le marché intérieur en fermant les frontières aux produits étrangers comme une erreur économique. Erreur que commettent les Allemands, inquiets de la flambée des prix sur les objets de luxe "sucre, café, épices" (384) en appliquant une politique "aveugle" qui consiste à réduire la consommation par la limitation ou l'interdiction des importations et à suggérer de remplacer les produits manquants par des "succédanés" (385). En étouffant la demande, on enlève un aiguillon de tout premier ordre à l'activité économique ; les bienfaits qu'on attend du protectionisme sont de loin inférieurs à ceux que procure la liberté. Et Gentz de citer l'exemple d'un pays qui aurait brusquement décidé de se replier sur lui-même. Ce pays là aura l'avantage immédiat de voir refluer l'argent vers les échanges intérieurs ; certaines branches de l'économie connaîtront une expansion rapide, puisque l'argent n'est plus aspiré vers l'étranger. Mais ces avantages n'auront finalement été qu'un leurre ; très vite les capitaux, après une période de gonflement rapide, ne manqueront pas d'entrer dans une phase de stagnation puis finiront par régresser, parce que l'activité économique n'aura pas l'aiguillon essentiel que constitue la perspective d'une amélioration de la condition de vie : plus d'incitation au progrès industriel, plus de progrès de l'agriculture, parce que l'espoir de vendre davantage a disparu. Ce pays là connaîtra à la fois une régression économique et un coup d'arrêt dans son développement culturel, car toute grande culture naît et se nourrit de son ouverture sur les autres nations.

Marqué par le libéralisme d'A. Smith et par le cosmopolitisme kantien, Gentz considère que les échan-

ges entre les nations doivent pouvoir se faire sans entrave et sans préférence ; il faut laisser jouer les lois naturelles du marché, sans toujours craindre de perdre son indépendance au profit d'un plus puissant. Les inquiétudes qui rongent les nations à ce sujet lui paraissent sans fondement. "Comme si la dépendance n'était pas réciproque" (386), lorsqu'on entretient des relations commerciales, dit Gentz. L'Angleterre a besoin de ses clients, comme les clients ont besoin de l'Angleterre. Le libre-échange lui semble supérieur à tous les systèmes d'intervention, parce que l'intervention crée le monopole qui enrichit les bénéficiaires au détriment de la société, alors que la liberté permet le développement de la richesse dont l'ensemble de la société va bénéficier.

Gentz croit pouvoir affirmer que, grâce à une ouverture toujours plus grande aux idées libérales, l'Europe avait connu après la guerre d'Amérique jusqu'en 1789 une lente évolution vers un système d'entente entre les peuples qu'il appelle "Völker-System" (387). Désireux d'augmenter leurs richesses, les pays se sont partagé les responsabilités et ont ouvert leurs frontières au commerce international pour le plus grand profit de tous. L'économie allait être à l'origine d'un rapprochement entre les nations ; Gentz constate, comme Kant l'avait fait dans La paix perpétuelle, que le profit est un ciment très sûr : "en effet, comme parmi les pouvoirs (les moyens) subordonnés au pouvoir de l'Etat, le pouvoir de l'argent est sans doute le plus sûr, les Etats se voient contraints (non pas, assurément, par des motifs de moralité) de faire progresser le noble état de la paix..." (388).

La France, hélas, a rompu cette harmonie naissante ; par sa politique de haine, elle allait donner libre cours à toutes les passions et "toutes les idées libérales sont retournées dans les livres" (389) ; le passage à une nouvelle façon de vivre ensemble dans une "société des nations" (390) a été rendu impossible ; les nations continuent à présent de s'enfermer dans leurs égoïsmes en inventant des barrières de plus en plus raffinées au lieu de se retrouver unies dans un système simple, sage et bienveillant.

Le monopole de l'Angleterre est un contre-sens économique, mais dans la situation dramatique que connaît l'Europe rien ne doit perturber le mécanisme de l'économie anglaise. "Si le ressort venait à sauter, ce serait l'immobilisme de la mort" (391) écrit Gentz. Parce que l'Angleterre permet à la liberté de s'épanouir, elle devient sous la plume de Gentz "l'antidote précieux" capable de lutter contre la force aveugle de la Révolution et le déchaînement des passions. Dans cet article du Historisches Journal, l'Angleterre apparaît parée des vertus de ce que A. Smith appelait "la main invisible" ; elle la conduit "pour remplir une fin qui n'entre nullement dans ses intentions" (392). Gentz lie le destin de l'Europe à celui de l'Angleterre, seul Etat capable d'assurer la primauté de la raison éclairée sur la force brutale aussi bien dans le domaine économique que politique.

L'article Plan pour une union plus étroite entre la Grande-Bretagne et l'Irlande (393) permet à Gentz de mettre en lumière toutes les facettes de la sagesse d'un gouvernement soucieux du Droit et de la Justice, se laissant guider par la Raison. Parce qu'ils

sont habitués à se plier à l'obligation incontournable que leur fait la Constitution de rechercher en permanence la plus large entente entre les parties en présence pour que les intérêts du pays soient le plus équitablement défendus, les responsables anglais sont en mesure de s'élever au-dessus de toutes les complications politiques et la servitude séculaire de la tradition. La maîtrise avec laquelle l'Angleterre essaie d'assumer le passé, tout en préservant l'avenir en essayant sereinement de trouver une solution à cet imbroglio irlandais, est une preuve évidente de la maturité du système politique anglais. C'est parce que tous les problèmes de Droit, de Justice, de Liberté, de Souveraineté, de Légitimité et d'Indépendance se posent dans le règlement de cette question, que Gentz y voit "l'une des négociations politiques les plus importantes de l'époque" (394).

La situation politique de l'Irlande est si délicate à la fin du 18ème siècle qu'une solution rapide s'impose à l'Angleterre si elle ne veut pas s'exposer à une sécession pure et simple. Pitt propose une réorganisation des rapports entre l'Irlande et l'Angleterre dans le sens d'une union très étroite entre les deux royaumes; partant du fait que l'Irlande est un point névralgique pour l'Angleterre, parce que s'y rallument sans cesse de nouveaux foyers de rebellions attisés par l'étranger, il fallait pouvoir résister d'un même esprit, d'une même volonté et d'une même force aux oeuvres de la Révolution française. Il envisage pour cela -par décision des Parlements respectifs- que les royaumes soient réunis en un seul sous le nom de Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande. Ce projet va soulever bien des controverses aussi bien du côté des partisans que des adversaires de l'Union. Gentz prend fait et cause pour le projet de Pitt parce qu'il lui paraît aller dans le sens de l'Histoire.

.../...

Le lecteur du Historisches Journal découvre la complexité de la question dans une longue évocation du passé agité des relations, toujours conflictuelles, entre l'Irlande et l'Angleterre, depuis le 12ème siècle, lorsque pour la première fois l'Angleterre intervint dans le destin de l'Irlande. Gentz raconte comment Dermot "qui se disait roi de Leinster" -mis en fuite par son rival Turloch O'Connor- fut le premier à avoir introduit des conquérants et aventuriers anglais dans sa patrie pour qu'ils viennent à son aide. Un certain Richard, comte de Pembroke, conduisit l'expédition en Irlande et occupa les côtes face à l'Angleterre. Pour faire bonne mesure, le comte de Pembroke épousa la fille unique de Dermot et s'établit là en conquérant légitime. Henri II Plantagenet, qui avait obtenu en 1156 déjà l'autorisation du pape Adrien IV, un Anglais en l'occurrence, de prendre possession de l'île, abandonna toutes les conquêtes à Pembroke sous forme de fiefs et ne garda pour lui que les villes de Dublin et Wexford. Il se rendit sur l'île, le temps de recevoir l'hommage des conquérants et celui de quelques princes irlandais, de devenir le "dominus", le seigneur du pays, puis s'en fut. (Gentz passe sous silence qu'il reconnut aussi, par le traité de Windsor, le titre d'Ardrri (roi de l'île) à O'Connor). Pour Gentz, c'est ainsi que fut scellée et reconnue la légitimité de la domination anglaise ; mais pendant des siècles cette domination n'était qu'un vain mot, les conquérants ayant été en quelque sorte assimilés par la civilisation des premiers occupants. L'Irlande ne fut qu'un poids pour la couronne et la suzeraineté anglaise ne subsista plus que grâce à des familles aristocratiques anglo-irlandaises demeurées fidèles ; la dépendance se manifesta par un impôt versé à l'autorité pour l'entretien des places fortes et des administrateurs.

Le passage d'un état de vassalité médiévale à une main-mise plus étroite sur l'île s'effectua sous Henri VIII, lorsqu'il prit le titre de roi d'Irlande, enlevant à l'ancienne aristocratie jusqu'à son honneur. Après avoir mâté les rebellions violentes conduites par des chefs locaux, Henri VIII et Elisabeth lère confisquèrent les terres des rebelles, les distribuèrent systématiquement à des colons anglais. Cette spoliation est considérée par Gentz comme un signe manifeste de pacification puisque la même politique, poursuivie par le successeur Jacques 1er conduisit à 15 années de calme et de prospérité pour l'île. A aucun moment Gentz n'évoque le problème religieux qui était à l'origine même des violentes révoltes des Irlandais ; ils refusaient de reconnaître l'acte de suprématie anglicane que l'on voulait leur imposer. La colonisation de l'Irlande par les Anglais est pour lui la conséquence naturelle de la suprématie de la nation la plus policée sur la plus primitive. La décision de distribuer les terres aux Anglais fut pour Gentz "le pas le plus décisif vers la civilisation" pour l'Irlande (395). Enfin, cette île prisonnière de ses moeurs ancestrales qui l'empêchaient de sortir de son état végétatif découvre les bienfaits de l'occupation civilisatrice des Anglais.

La question religieuse prend, aux yeux de Gentz, subitement une importance primordiale lorsque sous le règne de Charles 1er l'île fut secouée par une explosion de violence due à la haine accumulée entre les communautés catholique et protestante. Il explique cette haine par les mesures de colonisation décidées par Henri VIII et Elisabeth lère qui imposèrent des colons anglais, tous protestants. Ils furent considérés par les Irlandais et les Anglais demeurant depuis des géné-

rations en Irlande comme des ennemis de leur religion, de leurs biens et de leurs moeurs. Un déluge de sang engloutit les colons anglais en 1641 faisant quarante mille victimes. La vengeance anglaise fut terrible ; la reconquête conduite par Cromwell fut aussi sanglante que l'avait été la rébellion ; quarante mille Irlandais émigrèrent, d'autres furent bannis dans le nord-ouest du pays, dans la province du Connaught. Ce qui importe à Gentz, c'est que la dignité royale ait pu être rétablie, que l'entente ait pu prendre le pas sur la haine et que l'île ait pu reflourir au point qu'en 1681 les recettes furent de l'ordre de 300.000 livres.

Mais Gentz souligne le caractère rebelle de l'Irlande qui, à chaque fois que l'Angleterre vacille sur ses assises politiques, veut se libérer de son autorité. Lorsque Guillaume d'Orange monte sur le trône d'Angleterre, l'Irlande sert de refuge et de place forte au Stuart Jacques II qui, avec l'aide des troupes et de l'argent de Louis XIV, se maintient à Dublin jusqu'à sa défaite contre Guillaume III à Boyne. Pour ne pas tomber aux mains des protestants et de leur régime, douze mille Irlandais émigrent. L'Irlande connaît de nouvelles représailles, elle va être liée très étroitement à l'Angleterre : toute décision de la Chambre haute irlandaise sera soumise à l'approbation du Parlement anglais.

Ce conflit entre deux légitimités, où l'Irlande réclame son droit d'être traitée sur un pied d'égalité dans le respect de ses traditions, où l'Angleterre lui impose la supériorité de ses armes et de sa civilisation, prend, selon Gentz, une toute autre dimension avec la guerre d'Amérique et la Révolution française. L'armée de cinq cent mille volontaires que l'Irlande

.../...

avait levée en 1779 pour parer à la menace que constituait l'énorme flotte française et espagnole présente dans la Manche, servit de moyen de pression pour remettre en cause les articles de 1719 jugés contraires au "Droit fondamental de la Nation irlandaise" et pour demander que la couronne irlandaise soit indépendante de la couronne anglaise, que l'Irlande ait une législation autonome et son propre Parlement. Fox, secrétaire d'Etat, obtint des deux assemblées anglaises une nouvelle Constitution pour l'Irlande. Dorénavant les Irlandais n'obéiront plus qu'aux seules lois votées par leur propre Parlement.

Gentz ne se réjouit pas de ce que justice soit rendue à un peuple ; il constate simplement une dizaine d'années après, qu'à cause de l'Irlande, la société anglaise allait connaître un ébranlement semblable à celui que connaissent bien d'autres sur le continent à cause de la Révolution française. L'Angleterre a accepté la nouvelle Constitution pour l'Irlande au moment même où l'enjeu n'est plus la simple question de la réforme du Parlement ou de la reconnaissance des droits civiques aux catholiques, mais bien la remise en cause des liens mêmes qui lient l'Irlande à l'Angleterre. "Les traîtres", comme les appelle Gentz, veulent la séparation, la création d'une république, l'égalité des ordres, la confiscation des biens ecclésiastiques et l'expulsion des récalcitrants. L'agitation des esprits est entretenue à l'intérieur par des scélérats ; le soutien extérieur vient du Directoire qui, par deux fois en 1796 et 1797, avait tenté le débarquement pour apporter une aide en hommes, en armes et en munitions. Aussi Gentz trouve-t-il souhaitable que le plan d'Union proposé par Pitt puisse se concrétiser.

.../...

Il choisit le camp de l'Angleterre sans états d'âme particuliers. Pour lui, tout ce qui peut être dit ou écrit contre le projet d'Union ne résiste à aucune analyse et le débat se résume à un échange de formules creuses. Il n'y a pas de conflit de souveraineté, ni de conflit de compétence. Les adversaires de l'Union organisaient la résistance, les uns au Parlement de Dublin, les autres au Parlement de Londres. Les ténors de l'opposition à Dublin, dont Parnell et Fitzgerald, avaient déposé le 27 janvier 1799 un préalable pour décider de l'Union. Au Parlement de Londres des membres de l'opposition dont Sheridan, Grey, le Dr Lawrence (un ami de Burke) ne manquent pas de prendre le relais et d'attaquer le projet de Pitt. A Dublin, les adversaires de l'Union contestent au Parlement le droit de proposer "un suicide politique" (396), à Londres le général Fitzpatrick alla jusqu'à comparer l'Union à l'asservissement de la Suisse.

Gentz trouve cette querelle futile et sans objet. Il s'en tient à la Constitution et au Droit. Le Parlement de Dublin a failli à sa tâche parce qu'il s'est rendu responsable des troubles pour de multiples raisons et notamment pour n'avoir pas soutenu le gouvernement, sapant ainsi son autorité ; d'autre part, il a monté en épingle une question de Droit, qu'il juge vide de sens, à savoir, s'il est de la compétence du Parlement de l'Irlande de se dissoudre pour s'incorporer à un autre. Gentz part du principe que tout ce que décide l'autorité souveraine, en l'occurrence le Parlement en accord avec le roi, a force de loi "même ce qui est mal" (397). Aux adversaires de l'Union, comme Sheridan, qui s'amuse(nt) à relever l'absurdité d'une telle position parce qu'à la limite il serait imaginable que le Parle-

ment de Londres, en accord avec le roi, demande le droit de rattacher la Grande-Bretagne à la France pour devenir une de ses provinces limitrophes, Gentz répond avec mépris que "les limites de l'intelligence sont en l'occurrence visiblement plus étroites que celles du Droit" (398). Il réaffirme qu'une souveraineté ne peut être reprise ou arrangée au goût du jour ; si on ne respecte pas ce principe, on se perd en théories conduisant à des égarements de l'esprit. Les expressions "souveraineté parallèle", "souveraineté dormante", inventées pour définir la souveraineté du peuple, ne sont que des formules creuses pour jeter le désarroi dans les esprits. La loi a été établie par les Anglais, rien du point de vue du Droit ne permet aux Irlandais de se révolter ; la moindre tentative dans ce sens doit être considérée comme une haute trahison (ce que Kant appelle proditio eminentis) et les traîtres méritent la mort. Gentz ne condamne jamais les répressions sanglantes conduites par les Anglais en Irlande ; il semble considérer ces procédés comme des moyens indispensables pour faire respecter le Droit et pour parvenir à l'intégration progressive d'une société moins évoluée à une société plus policée. Dans cette question des rapports de l'Angleterre avec l'Irlande, Gentz se range franchement du côté de l'Angleterre. Le Bien est du côté du Droit et le Droit est anglais. Tous ceux qui ne s'y conforment pas sont condamnables.

Admirateur de Burke, Gentz n'a pas cependant à l'égard de l'Irlande la même attitude que celui-ci eut à l'égard des Américains. Il n'a pas suivi non plus, en cette affaire, l'évolution de son maître Kant qui dans le Conflit des Facultés proclame qu'un peuple ne doit pas être empêché par d'autres d'accéder à la majorité en se donnant la Constitution qui lui convient.

.../...

Jamais Gentz n'évoque la cause morale des catholiques irlandais ; il parle des catholiques pour mettre en lumière la sauvagerie avec laquelle ils massacraient quarante mille protestants en 1641 parce qu'ils voyaient en eux les ennemis de "leur religion, de leurs biens, de leurs moeurs" (399). Il fait allusion à eux, une autre fois encore, pour constater qu'ils sont la cause de la complexité du règlement de la question irlandaise ; ils sont certes les 4/5èmes de la population en 1798, sont exclus des administrations, des charges et des emplois communaux, mais leur rendre justice reviendrait pour l'Angleterre à transformer la Constitution. Gentz considère que le système religieux est étroitement lié au système politique ; or, le système politique anglais représente pour Gentz le cadre idéal où, comme le disait Burke dans ses Considérations sur la Révolution française "la société trouve à s'abriter et à se déployer".

La Constitution a assez de souplesse pour affirmer le Droit et le faire respecter avec sagesse ; elle permet de concilier la tradition et le progrès. Emporté par son admiration, son faible pour les institutions anglaises et pour le premier ministre Pitt, Gentz présente à ses lecteurs une Angleterre généreuse et ouverte à toutes les idées de progrès. Elle ressemble sous la plume de Gentz à ce qu'en disait Burke qui la comparait à "un corps permanent qui se perpétue au milieu des dépérissements, des chutes, des renouvellements et des progressions continuelles". La voilà qui expérimente dans ce conflit avec l'Irlande une politique nouvelle fondée sur la reconnaissance réciproque. L'Angleterre de Pitt invente un art de gouverner qui rompt avec les brutalités du passé ; elle veut éviter -son intervention au Parlement du 31 janvier 1799 est là pour en

faire foi, dit Gentz- toute espèce de violence ; elle s'efforce de ne rien faire qui puisse entraver le libre cours des délibérations du Parlement irlandais, afin de ne pas menacer "l'harmonie entre les deux (pays) qui est si essentielle pour le bien commun" (400). Pitt veut se donner le temps qu'il faudra pour amener l'opinion irlandaise - libérée de ses passions et de ses préjugés - à adhérer librement à un système qui "nécessairement élèvera la prospérité et la puissance de l'empire britannique au plus haut point de la perfection qui puisse être atteint" (401). Gentz laisse entendre que le génie de Pitt le pousse à ne pas rester à l'écart de l'évolution de l'Histoire et à se rendre compte qu'il est indispensable, désormais, de jouer avec l'opinion publique. Cet homme fait siennes les recommandations de Burke "qu'il soit tenu compte de l'opinion générale de ceux que l'on doit gouverner" (402). L'article Plan pour une union plus étroite entre la Grande-Bretagne et l'Irlande conclut sur l'importance de ne pas ignorer ce nouvel art de gouverner : il s'agit de tenir compte de l'opinion, non pas de s'y soumettre mais de mettre la raison et la sagesse au service de la conduite de l'Etat. La conquête des peuples se fait bien mieux par l'adhésion raisonnée à une culture que par l'imposition irréfléchie d'une idéologie.

Alors que Th. Paine attaque, dans le Sens Commun, la complexité suspecte du système politique anglais, parce qu'il n'y voit que masque et duperie, Gentz ne trouve pas de mots assez forts pour exprimer sa fascination pour ce système et pour l'homme qui, à la fin du 18ème siècle, le met en oeuvre : W. Pitt. A ses yeux, il est l'homme des Lumières qui sait pas-

ser "du gouvernement des conquérants" comme l'appelle Paine, au "gouvernement de la raison" ; la sagesse politique prend le pas sur les ambitions militaires, la finesse sur l'impétueuse violence dans le règlement du problème irlandais. Gentz ferme cependant pudiquement les yeux sur l'injustice séculaire que les Anglais veulent perpétuer en Irlande, sur les répressions violentes dont font l'objet les habitants révoltés et le contrôle très étroit que l'Angleterre s'apprête à exercer sur tous les rouages politiques et économiques du pays.

CHAPITRE III

WASHINGTON ET MALLET DU PAN

Gentz cite souvent le système politique de l'Angleterre en exemple, mais il n'en fait pas un idéal absolu. Il considère notamment que tout ce qui a été positif dans l'histoire de l'humanité, fut réalisé par un seul homme ou par un petit groupe. Comme Pope, il croit que les systèmes ne valent que par les hommes qui les mettent en pratique ; c'est donc de la qualité des individus que dépend la valeur des institutions. Si Gentz, dans son Historisches Journal, esquisse, de-ci, de-là, d'un trait rapide, le portrait de l'un ou l'autre acteur dont la personnalité a pesé sur le déroulement des événements, il consacre cependant un article de seize pages à un grand soldat et grand homme d'Etat, sous le titre Le Général Washington (403) et un article de vingt-quatre pages à propos des écrits de Mallet du Pan et son caractère d'écrivain (404). Bien que ces deux personnalités, mortes à quelques mois d'intervalle - Washington mourut le 14 décembre 1799 et Mallet du Pan le 11 mai 1800 - aient connu des gloires et des destins bien différents, Gentz leur réserva, deux mois après leur disparition, un hommage tout particulier dans son Historisches Journal, pour la passion avec laquelle elles avaient mis leurs talents au service d'une idée généreuse et la sagesse avec laquelle elles avaient

.../...

refusé de se laisser entraîner dans des entreprises chimériques qui la dénaturaient.

Issus de la classe moyenne, rien, à priori, ne les prédestinait à être connus par delà les frontières de leurs pays respectifs. Les circonstances en ont décidé autrement. George Washington se distingua dans la guerre contre l'Angleterre par sa clairvoyance et ses qualités de chef militaire ; il se vit confier le grade de généralissime des troupes américaines engagées pour défendre les droits légitimes des colonies contre l'oppression de la métropole, pour défendre la Constitution de ces provinces. Cet homme de conscience et de vertu n'hésita pas un seul instant d'adhérer corps et âme à une on ne peut plus noble cause, celle de la liberté. Après avoir été élu président des Etats-Unis d'Amérique, il ne se laissa pas impressionner par le "génie d'une nouvelle liberté, de cette fausse liberté, cette liberté criminelle ..." (405) qui avait ensanglanté l'Europe et qui risquait d'ébranler l'édifice de la toute nouvelle Constitution. Les adeptes de cette liberté-là lui reprochaient d'être l'ennemi de la liberté, d'être un déserteur, un vendu, un traître, alors même qu'en Angleterre ses pires détracteurs virent en lui le garant de l'ordre civil et social. Il sauva, selon Gentz, l'avenir des Etats-Unis en choisissant "la liberté raisonnable, mesurée, bâtie sur l'ordre" contre une liberté qui n'était qu'"un despotisme camouflé".

Comme Washington, Mallet du Pan s'engagea très tôt pour une cause exaltante. Il mit sa plume au service d'idées généreuses dès 1782, après avoir quitté Genève pour Paris. Dans le Mercure de France, qu'il créa en 1788, il dénonça les imperfections de la monar-

chie française ; il souhaita "avec beaucoup d'autres sages et gens de bien" (406) "une habile élimination des anciens abus" (407) ; il souhaita la révolution en quelque sorte, si on entend par là une profonde réforme des carences de l'Etat. Mais, dès qu'elle eut éclaté, il se rendit compte, à une époque où tous les esprits étaient encore pris dans la fièvre de l'événement, qu'elle était totalement manquée, parce qu'on ne pouvait rien attendre de bon des gens qui la conduisaient. C'est ainsi qu'il devint l'ennemi des folies et des erreurs de la Révolution, de son système et de son verbiage ; homme de plume et de lettres, il démasque les mots, révèle au grand jour leur signification profonde ; l'expression "droits de l'homme" est synonyme pour lui de "répression scélérate", "la loi" est synonyme "d'arbitraire aveugle", le mot "liberté" est synonyme de "tyrannie haineuse", "idées libérales" de "intolérance abjecte", "salut public" de "montée de la misère", "cosmopolitisme" de "myopie", etc...

Le Mercure de France, dans lequel Gentz reconnaît la meilleure part de l'oeuvre journalistique de Mallet du Pan, analyse avec minutie et précision le caractère de la Révolution. Son grand mérite est, de l'avis de Gentz, d'avoir voulu "rendre hommage à la vérité, sans arrêt", même si parfois la farce historique, dont il était le témoin, provoqua de-ci, de-là des comptes rendus quelque peu satiriques. Mallet du Pan avait eu le courage de ne jamais violer la vérité, même au moment où il devenait dangereux de la révéler à Paris. Réfugié à Londres, il garda la même honnêteté journalistique. Des émigrés considéraient que le Mercure britannique, qu'il publia de 1798 jusqu'à sa mort

.../...

en mai 1800, faisait du prosélytisme pour la Révolution, d'autres poussaient Mallet du Pan à faire de ce journal un simple outil contre-révolutionnaire. Certains même lui reprochèrent d'être l'ami de Bonaparte parce qu'il avait osé écrire que le 18 Brumaire pouvait être considéré comme une aube nouvelle pour la France. Les reproches qui lui étaient adressés d'un côté comme de l'autre, sont bien la preuve, pour Gentz, qu'il n'était pas un "écrivain politique" lié et vendu à une cause ; "son amour de la vérité" (408) le poussait à rechercher "l'équilibre" dans ses jugements. La seule réserve que Gentz formulerait à l'égard de l'activité de Mallet du Pan, c'est que sa passion de la vérité l'amenait parfois à employer des formules trop extrêmes.

Gentz pense-t-il à lui-même lorsqu'il fait le constat quelque peu désabusé que le succès de Mallet du Pan auprès du grand public n'a pas été celui qu'il aurait mérité, parce qu'il avait été "un adversaire déclaré du plus populaire de tous les événements du monde" (409) ? Il lui est resté cependant l'estime du petit nombre de personnes "vraiment éclairées" (410). Gentz ne doute pas un seul instant que l'histoire retiendra son nom ; certes, il n'a pas été de la trempe d'un Rousseau ou d'un Montesquieu, il n'a pas traité la politique en philosophe, mais il a su "lire l'avenir dans les événements du présent" (411).

Le Historisches Journal réunit Mallet du Pan et Washington dans un même éloge. Aucun des deux hommes n'a été un véritable génie, mais l'histoire relèvera qu'ils ont été des hommes de raison qui ont su mettre au service de leurs contemporains leur jugement

.../...

rapide, solide et sûr, un jugement qui instantanément distingue la vérité de l'illusion, ce qui est réalisable des rêves, ce qui est utile de l'insensé, ce qui demeure de ce qui est éphémère. Leurs qualités morales, leur sens du droit et de l'ordre, leur horreur de l'arbitraire les ont conduit à fuir les excès, à rechercher l'harmonie et à donner des repères à l'humanité.

Sous la plume de Gentz, ces deux hommes apparaissent comme des sages qui n'ont pas craint d'appeler leurs concitoyens à ne pas transiger sur l'essentiel ; ils les ont exhortés à s'opposer avec force à la déraison, à se dresser contre tout ce qui menace leurs droits et leur sécurité, et à défendre fermement les principes les plus sacrés.

Pour les besoins de la cause, Gentz n'hésite pas de forcer le trait, quitte à ce que le portrait paraisse trop idéal ; il n'a cure de l'impartialité et c'est précisément le manque d'impartialité que lui reproche Hennings dans le Genius der Zeit (412).

.../...

CHAPITRE IV

LE TRAVAIL DU JOURNALISTE

Hennings prétend qu'en rédigeant certains articles du Historisches Journal dans un esprit partisan, Gentz contrevient non seulement de façon choquante à l'éthique de "l'écrivain politique" qui exige le respect des règles de neutralité et d'impartialité, mais qu'en plus il fait courir un danger grave à la Prusse et aux Etats non engagés du Nord de l'Allemagne. Le Historisches Journal affiche ostensiblement ses préférences en interprétant les événements dans le sens le plus favorable au système politique qu'il défend sans se soucier des répercussions que ces conclusions trop orientées produisent sur l'opinion publique à l'intérieur et à l'extérieur du pays. C'est cette façon désinvolte que Hennings qualifie de "tocsin qui sonne la destruction de l'harmonie" (413) née de l'impartialité que chacun respectait jusque-là. Il dénie à ce journaliste prussien tout à la fois le droit d'ébranler la politique de neutralité de son pays et celle de l'Allemagne du Nord par des articles dans lesquels il brandit l'épouvantail d'une révolution qui ferait le tour de l'Europe et celui de vanter de façon trop appuyée le système anglais.

Les systèmes sont aux yeux de Hennings

.../...

aussi pernicieux et suspects que les sectes, parce qu'ils obligent "à prendre parti" (414), imposent des frontières, créent l'inimitié. Un journaliste ouvert aux idées de son temps ne sacrifie qu'à l'autel de la Raison. L'auteur du Historisches Journal ne le fait pas ; il n'est ni impartial, ni neutre ; il ne sert pas l'opinion parce qu'il ne l'éclaire pas et ne la rend pas libre de reconnaître ses véritables intérêts.

L'article du Historisches Journal du mois de juillet 1799 Dans quelle mesure peut-on attendre d'un écrivain politique qu'il soit impartial et neutre? (415) réagit vivement aux attaques de Hennings et définit le rôle que Gentz attribue à ce qu'il appelle "l'écrivain historique et politique" (416). Il convient, selon Gentz, de distinguer très nettement des notions que certains ont trop tendance à confondre : l'impartialité et la neutralité ; elles ne sont pas du même ordre. Si la première est plutôt un état d'esprit, un comportement excluant toute préférence ou défiance irraisonnée, l'autre repose sur le principe du refus de choisir entre ce qui est juste ou injuste.

L'impartialité est toujours perçue comme "une victoire de la raison sur les penchants" (417), un idéal vers lequel tend tout écrivain politique qui se respecte, alors que la neutralité est une situation ambiguë, peu exaltante puisqu'on refuse de prendre position, à la limite de la partialité. La neutralité d'un Etat réside dans le principe même de ne pas rendre public son jugement, que ce soit en actes ou en paroles ; il a le droit de ne pas se prononcer, mais rien n'interdit au souverain, en tant qu'individu, de s'exprimer librement ; rien n'interdit non plus à "un écrivain po-

litique" de relater un événement selon sa sensibilité. La neutralité de l'Etat n'implique pas celle des citoyens ou celle de la presse dans la mesure où la liberté d'expression ne risque pas de porter atteinte à l'Etat lui-même.

Qu'il le veuille ou non, "un écrivain politique" ou un historien est condamné à ne pas pouvoir être neutre ; tout jugement, toute appréciation personnelle est une entorse à la neutralité ; rien cependant ne peut forcer "un écrivain politique" à suspendre son jugement, à moins que des considérations personnelles lui imposent la retenue ou qu'un Etat lui impose la réserve. "L'impartialité, dit-il, est rien moins qu'un renoncement à toute espèce de jugement" (418), elle ne l'est surtout pas dans le domaine de l'histoire où l'homme et les activités humaines sont l'objet de l'analyse. Les écrivains ont d'autant plus de mérite s'ils arrivent à garder un jugement serein sans trop se laisser animer par la sympathie ou l'antipathie que peuvent éveiller en eux les personnes sur lesquelles porte leur étude. Mais quoi ? Faut-il que l'Histoire demeure toujours un récit insipide et oiseux ? Gentz la considère au contraire comme "une peinture vivante", un "tout organisé" (419) animé par l'écrivain qui organise, établit des rapports, apprécie et juge. Aucun historien, à ses yeux, ne travestirait les faits, pas même pour servir la plus noble des causes. "L'amour de la vérité" (420) voilà la garantie de l'impartialité pour "l'écrivain historique et politique" ! ; mais les affirmations contradictoires des uns et des autres ne peuvent être analysées sans qu'il ait trouvé au préalable un principe qui puisse servir de "fil conducteur pour lui et pour le lecteur" (421). Il serait naïf de

croire qu'un sujet aussi difficile que la Révolution française, où les principes s'opposent aux principes, les opinions aux opinions, les systèmes aux systèmes, puisse être traité sans un système de référence qui permette de donner une unité et de la solidité à l'oeuvre. L'absence de référence crée le morcellement arbitraire en phases - tantôt bonnes, tantôt scélérates - favorise les affirmations hâtives qui vont opposer Lafayette, le gentil, à Brissot, le criminel, Camille Desmoulins, le doux idéaliste, à Danton, le monstre. L'étude systématique par contre conduit à dégager des idées-forces, des similitudes, des traits de génie, à distinguer les vulgaires tyrans des grands hommes. Bonaparte, par exemple, même s'il a utilisé les mêmes méthodes, poursuivi les mêmes buts, parlé le même langage que d'autres révolutionnaires qu'on considère comme des tyrans, fait figure à la fois de grand général et de "grand homme" (422).

Alors que Hennings semble rejeter tout système de référence pour ne faire appel qu'à la seule "déesse Raison", Gentz ne trouve aucune incompatibilité entre l'usage qu'il fait de la Raison et du système qui, pour lui, demeure un élément essentiel de la réflexion. La logique ne saurait être pour lui l'ennemi de la Raison, elle en est la manifestation indispensable.

Certes, à procéder ainsi, "l'écrivain historique et politique" s'expose à des dangers indéniables, mais c'est le risque à courir s'il veut trafter honnêtement le sujet historique ; l'avantage que Gentz trouve à cette méthode c'est qu'elle lui permet à la fois de respecter l'Histoire, de rendre pleinement justice

.../...

aux personnes, de prendre le plus scrupuleusement possible ses distances par rapport à toute influence qu'exerceraient les sentiments personnels sur le travail scientifique et d'éviter des "rhapsodies politiques et historiques" (423) placées sous le signe d'une fausse impartialité consistant à opérer un va-et-vient entre des systèmes opposés. Gentz ne veut pas de cette impartialité là ; elle est soit celle des faibles, des couards qui, par crainte des conséquences, cachent leur partialité, leur vrai système sous un faux-semblant d'impartialité et de neutralité, soit celle des incapables, plus à l'aise dans le verbiage que dans la réflexion, ou encore celle des mystificateurs, conscients des points faibles de leur théorie ou de leurs héros.

Le "journaliste" authentique n'a pas à craindre de formuler ses jugements ; être journaliste ce n'est pas renier, abdiquer sa personnalité ou ses convictions. Le journaliste, tel que le définit Gentz, se situe à la croisée de deux activités bien distinctes, entre le chroniqueur qui rapporte les nouvelles et l'historien qui les repense. Son art procède de la combinaison des deux exercices. La qualité du journaliste ne saurait se mesurer à l'aune de sa neutralité ou de son impartialité insipide, parce que son travail n'est pas celui d'un scribe, d'un esclave docile, mais bien celui d'un homme libre, fier de son honnêteté intellectuelle, qui rend compte de la vérité.

S I X I E M E P A R T I E
-+--+--+--+--+--+--+--+--+--+--+--+--

LE PENSEUR POLITIQUE

CHAPITRE I

CONSIDERATIONS POLITIQUES

Au cours de l'année 1799 s'opère une lente transformation dans le Historisches Journal. On sent se dessiner la volonté de se détacher de la simple chronique, du commentaire rapide d'un événement marquant ou de la traduction d'articles publiés à l'étranger. Un décompte rapide des articles parus en 1789 et en 1800 révèle cette évolution d'une année à l'autre. Pour un nombre sensiblement égal de pages, on compte trente-neuf articles en 1799 mais seulement vingt-deux en 1800. La deuxième année, le Historisches Journal tourne le dos à ce que son auteur appelle "un catalogue d'anecdotes" (424) ou encore "un magazine de traductions de brochures étrangères" (425) ; il prend de la hauteur par rapport aux événements, les travaille, pour proposer au lecteur des études approfondies apportant leur contribution particulière à l'intelligence des faits historiques ou politiques. Le Historisches Journal devient davantage encore une réflexion sur l'Histoire et les sciences politiques et économiques de l'époque ; elle s'articule autour des préoccupations que peut susciter la France à l'étranger. Celle-ci, telle qu'elle sort de son dernier bouleversement, devient, avec ses potentialités et ses faiblesses, une sorte de pierre

.../...

de touche à laquelle Gentz mesure la portée des événements historiques d'un passé récent, évalue la valeur de la politique et de l'économie de son temps ; il s'essaie à des rapprochements d'événements et de situations, pour mieux pouvoir sonder l'avenir.

L'observateur attentif qu'est Gentz note dès le mois de janvier 1800, dans deux articles très brefs respectivement intitulés "Appendice au mémoire sur Carnot et à l'histoire du 18 Fructidor" (Nachtrag zu Carnot's Memoire und zur Geschichte des 18^{ten} Fructidor) (426) et "L'opinion politique en France depuis le 18 Brumaire" (Politische Denkart in Frankreich seit dem 18^{ten} Brumaire) (427), un changement tout à fait significatif dans le comportement des Français depuis le 18 Brumaire. Cet événement est pour lui à la fois le fruit d'une évolution des esprits et le point de départ d'une autre façon de penser en France. Ce coup d'Etat n'a été, à son avis, ni un fait du hasard, ni une manifestation éphémère mais une "révolution totale" (428) dans le sens fort du terme. Ce qui s'est passé est comparable aux événements de 1789. L'opinion publique en France avait insensiblement changé d'orientation pour rompre brusquement avec ce qu'elle avait activement soutenu durant de nombreuses années. Voilà qu'on se permet de révéler au public les fourberies de Carnot lors du coup d'Etat du 18 Fructidor ; c'est donc qu'on ne craint plus "ce conspirateur, ce traître ambitieux et sanguinaire" capable de sacrifier ses amis et son pays à ses intérêts particuliers. Gentz mesure l'ampleur du changement à l'attitude radicalement transformée de ce qu'il appelle certains "vétérans de la Révolution" (429). Il cite notamment Lacrételle l'Aîné (430), un de ces "écrivains" qui condamnent aujourd'hui ce qu'ils avaient soutenu hier

.../...

de toutes leurs forces. Il se range résolument dans le camp des vainqueurs du 18 Brumaire et réclame avec véhémence qu'une dictature vienne enfin restaurer les droits de la personne et de la propriété.

Des changements aussi perceptibles à tous les niveaux de la société française ne manquent pas de soulever des questions concernant l'avenir du pays. La première interrogation que suscite le changement en France porte sur la valeur et la solidité des nouvelles assises politiques et économiques. Gentz propose à ses lecteurs une analyse très détaillée de la nouvelle Constitution dans "De la dernière Constitution française" (Ueber die neuste Französische Constituzion) ; cette étude minutieuse s'inscrit cependant dans une réflexion plus générale sur la marche d'une société et, en premier lieu, sur la question de l'égalité politique et civile.

*

Avec le premier article du mois de janvier 1800 "De l'égalité politique" (Ueber die Politische Gleichheit), Gentz entre dans le débat du fonctionnement inégalitaire de la société qui attribue à quelques uns des fonctions, des dignités et des pouvoirs, pendant qu'elle place d'autres en situation de dépendance en les excluant de la participation aux affaires publiques et aux richesses. Il constate qu'en France, dans un souci d'éliminer les inégalités, on proclama le peuple souverain, croyant ainsi niveler les injustices dues aux prérogatives et aux privilèges ; le préambule

.../...

aux Constitutions républicaines proclame solennellement que tous les hommes naissent libres et égaux en droit. Or, Gentz n'accepte pas que l'on puisse confondre deux notions bien différentes : l'égalité du Droit et l'égalité des Droits. Comme Burke, il reconnaît que tous les citoyens sont égaux en tant qu'êtres humains ; il s'agit en quelque sorte d'une égalité métaphysique. Mais les droits ne peuvent être définis, en général, selon une égalité abstraite ; ils ne prennent leur sens que dans une société particulière, riche de son devenir historique. Au sein d'une société, ils se différencient nécessairement ; ils participent de l'existence des hommes dans la société, selon la hiérarchie produite et affinée par la tradition.

On confondit "l'objet des droits avec la forme de ceux-ci" (431) ; on transforma, selon Gentz, l'idée d'égalité en une force corrosive lorsqu'on en fit un droit inaliénable dans la Constitution ; elle balaya les barrières sociales, les barrières juridiques et même les lois. L'égalité des droits est une vision chimérique ; elle n'est pas, comme l'avaient proposé Hérault de Séchelles et Barrère, ("les hommes sont égaux par nature et devant la loi") dans la nature des choses, elle ne peut résulter que d'une volonté délibérée. Il ne peut être question pour Gentz de droits naturels. La nature est inégalitaire : "l'égalité est dans la loi et non avant la loi" (432). Gentz va jusqu'à penser qu'il est inexact de prétendre que la loi efface toutes les inégalités ; en république comme en monarchie, toutes les Constitutions ont toujours eu un article fondamental affirmant l'inégalité politique ; la différence réside dans le nombre plus ou moins élevé de ceux qui peuvent jouir des prérogatives. Les républiques de Gênes, de Venise, de Berne, de Genève, par

.../...

exemple, ont placé la souveraineté entre les mains de quelques familles privilégiées, ou entre les mains de la minorité du peuple. Même dans la République française, la masse du peuple souverain est partagée arbitrairement entre "citoyens actifs" et "citoyens passifs". Comme Kant, Fichte ou Burke, Gentz pense qu'il est un droit qui n'est pas au nombre des droits directs et primitifs dans la société civile ; les simples individus ne sauraient s'arroger le droit de partager l'autorité et le pouvoir de conduire l'Etat.

"La justice est la vraie raison d'être d'une Constitution" (433), pense Gentz ; toutes les Constitutions organisent, en quelque sorte, les inégalités pour atteindre ce but suprême ; ces inégalités - qu'elles soient des inégalités de classes, de rang, de prérogatives, qu'elles soient anciennes ou récentes - sont par là-même aussi légitimes que la Constitution elle-même ; les distinctions faites entre les citoyens vivent et meurent avec la Constitution elle-même. Allant jusqu'au bout de sa logique, Gentz soutient que sans ces inégalités aucun Etat ne pourrait fonctionner, il ne pourrait y avoir ni égalité juridique, ni Droit, ni Etat. Ceci lui paraît particulièrement vrai pour la Constitution monarchique ; il observe, reprenant, sans nommer l'auteur, la théorie sur "les corps intermédiaires" développée par Montesquieu dans l'Esprit des lois, que sans ces garde-fous que sont les "classes", avec leurs prérogatives, leurs habitudes, leurs rapports sociaux bien établis, les rois deviendraient des tyrans. Les préséances politiques de certaines classes représentent des contrepoids à la souveraineté sans partage sans lesquels la société serait exposée à des inégalités plus écrasantes encore. Que disparaisse l'inégali-

.../...

té due au rang, la différence se ferait par la richesse ou par l'esprit. Faire régner l'argent en maître, c'est étouffer le sens de la dignité, de l'honneur et de la morale ; donner la primauté à l'intelligence et à l'esprit, c'est faire du pouvoir la proie du plus grand sophiste. Les inégalités apparaissent donc non pas comme le fondement de la monarchie, mais comme son soutien dans la mesure où elles tempèrent les ambitions, fixent les limites aux envies, préservent la dignité et garantissent les équilibres.

Les systèmes politiques, nés de la Révolution française, se réfèrent tous à une égalité politique qui repose sur la représentation du peuple. Or, connaissant le sort réservé aux Constitutions nées depuis 1789, Gentz juge préférable - tant que l'humanité n'aura pas pu profiter de l'avantage que devraient procurer "les principes de cette égalité" (434) - de s'en tenir "à la philosophie de l'expérience" (435), à la Constitution monarchique.

Or, l'inégalité politique due aux prérogatives attachées au rang reste, aux yeux de Gentz, la condition nécessaire au bon fonctionnement d'une telle Constitution. Il ne pense pas à une société inégalitaire formée de castes fermées comme aux Indes, mais à un système où le rang n'est pas attaché comme une propriété à la personne ou à un ordre déterminé. Fidèle disciple en cela de son ancien maître Kant, il considère que les titres, les ordres et toutes les distinctions doivent reposer sur le mérite, sur des services extraordinaires rendus à la société. Les inégalités perdent leur caractère apparemment injuste si les "ordres" restent ouverts aux gens vertueux et capables,

.../...

à tous ceux qui font progresser la société par leurs talents ; rien de scandaleux alors que l'inégalité politique soit inscrite dans la plupart des Constitutions, si elle ne porte pas atteinte aux droits universels de l'Homme. Les distinctions sociales sont à la fois les signes de la tradition et les marques d'un présent qui émerge sans rupture, mais non sans changement du passé. Mais pour Gentz, comme pour Kant, les prérogatives attachées au rang n'ont en aucun cas la vocation de devenir une institution perpétuelle ; elles dépendent de la Constitution. "Elles existent et tombent avec elle" (436).

Dans ce débat sur l'égalité politique, Gentz ne prétend pas détenir la vérité ; il considère le droit à l'égalité politique comme une hypothèse d'école qui n'a pas encore trouvé d'applications convaincantes. Le problème reste sans solution dans la mesure où jusqu'à ce droit, incontestable d'un point de vue métaphysique, s'est révélé, en réalité, politiquement impraticable. En homme pragmatique, Gentz s'en tient à ce qui a résisté à "l'expérience du temps" : la Constitution monarchique. La pratique politique qui nie la valeur du temps caractérise la Révolution française ; elle repose sur une philosophie nouvelle qui tranche net les fils qui liaient les sujets de la monarchie et les institutions à la mémoire historique du royaume. Dans "Qu'est-ce que le Tiers Etat ? " Sieyès considère la nation comme un ensemble d'individus égaux, porteurs de droits naturels qui s'unissent par un libre choix. Cette idée égalitaire et volontariste qui impose que le lien social se construise en faisant abstraction des conditions concrètes des individus constitue la nouvelle conception de la représentation proclamée par la

.../...

Révolution. A l'exemple de Burke, Gentz réclame au contraire la reconnaissance de la diversité réelle entre les hommes. Comme Burke, Gentz considère que la nation est tout sauf une association volontaire de citoyens ; pour eux ils naissent déjà intégrés dans un ensemble de règles, sanctionnées par le temps, qu'ils apprennent à respecter. La société préexiste à l'homme. La véritable Constitution d'une nation est l'ensemble des moyens transmis par l'Histoire et que la tradition sanctifie. La Constitution est l'oeuvre du temps, non de l'homme.

*

Les Français crurent longtemps au miracle de la Constitution parfaite, capable de résoudre les problèmes de liberté et d'égalité de leur société et des sociétés à venir ; ils firent du système représentatif le bien suprême pour le genre humain. Ils crurent non pas comme Gentz, Burke ou Maistre à une Constitution issue et forgée par la tradition, mais à un ouvrage de l'esprit, à un texte, fruit de la raison, qu'on puisse publier, faire lire, faire comprendre, apprécier, voire aimer. La Constitution n'était-elle pas pour Paine "la bible politique de l'Etat "? (437).

Comme l'ambition partagée par tous les révolutionnaires était, selon Gentz, de pouvoir élaborer une Constitution idéale et, comme cette Constitution représentait, à leurs yeux, la justification et le point d'orgue de la Révolution, "les destins de cette Constitution" (438) vont lui servir de fil conducteur pour

.../...

l'étude de la Révolution elle-même, cette Révolution dont "les siècles à venir" (439) devront tirer une leçon et une mise en garde. Gentz envisage d'étudier dans des articles intitulés "Contributions à l'histoire des Constitutions pendant la Révolution française" (Beitrag zur Geschichte der Constitutionen während der französischen Revolution) (440) les cinq Constitutions françaises ; il avait l'intention de procéder à une analyse critique, politique et historique de la Constitution de 1791, des deux de 1793, de celles de 1795 et 1799, mais ce vaste projet se réduira - actualité oblige - à la seule étude très critique du Préambule à la Constitution de 1791 et à l'examen très politique de celle de 1799.

Alors qu'un sympathisant de la Révolution tel que Paine se réjouissait de la démarche de l'Assemblée Nationale qui, à travers la Déclaration des Droits de l'Homme, entreprit de poser - loin de l'esprit vindicatif que pouvait avoir le Bill of rights en Angleterre - des droits de valeur universelle, Gentz se dresse avec force sur 43 pages (dans l'article Contributions à l'histoire des Constitutions) contre le caractère équivoque de cette Déclaration ; elle est à la fois inutile et inefficace ; ce préambule à la Constitution n'est pour lui qu'une immense imposture ; il est de son devoir de mettre les générations futures en garde contre les effets pervers de "cette oeuvre d'une arrogance aveugle, ce monument mémorable de la folie humaine" (441). Cette Déclaration fut considérée comme le couronnement de la Révolution, elle fut vénérée comme la fille de la raison, alors qu'elle n'est que le fruit de la "vanité et de la crainte" (442). Elle n'est qu'une mauvaise imitation de ce qui avait déjà été élaboré en

.../...

Angleterre ou aux Etats-Unis, un remake vide de sens. Par le Bill of rights les Anglais se contentaient d'affirmer leurs droits anciens à un moment de tension entre le monarque et le Parlement, par la Déclaration des Droits de l'Homme, les Américains entendaient se libérer de l'oppression par une prise de position solennelle. Mais la Déclaration française, par contre, n'est qu'une sorte de classification des droits, une énumération de concepts pouvant conduire dans la pratique aux pires injustices. Placée ainsi en Préambule à la Constitution elle est en quelque sorte sa rivale. L'une ouvre des droits illimités aux citoyens, l'autre les maintient dans un cadre bien défini.

Née dans la confusion et la folie, elle n'est qu'une oeuvre impraticable, inutile et dangereuse selon Gentz. Ce qu'elle veut étouffer, elle le fait vivre ; tous les droits que la Constitution n'interdit pas au citoyen, celui-ci les possède ; ceux dont il est privé, il ne faut pas qu'il puisse en jouir. Si ces droits font partie de la Constitution, à quoi bon nommer les autres ? Il n'y a plus de droits de l'Homme à partir du moment où il y a des droits du citoyen. Au lieu de s'affirmer comme une charte du Droit et de la Liberté, la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen ne fut en réalité que l'arsenal dans lequel allèrent puiser les démagogues pour justifier leur folie furieuse ; elle a paralysé la Constitution et a permis qu'une anarchie sanglante (443) s'empare de la France. En passant en revue les dix-sept articles de la Déclaration, Gentz souligne d'une part qu'il a été très hasardeux de vouloir classer les droits selon un ordre de valeur et d'autre part que les "articles" sont aussi irréalistes, nuisibles, inutiles et dangereux les



uns que les autres ; à l'exception d'un seul cependant : le dernier, auquel Gentz ne trouve rien à redire ; il proclame notamment l'inviolabilité et le caractère sacré de la propriété ; mais, comme tous les actes de la Révolution ont été contraires à ce principe, il en constitue la condamnation sans appel. Aucun autre article ne trouve grâce à ses yeux, pas même l'article 11 qui proclame le droit de parler, d'écrire et d'imprimer librement. Alors qu'en 1797 encore il réclamait, dans son adresse au roi de Prusse lors de son accession au trône, davantage de libertés d'expression, il juge dorénavant inconcevable qu'un Etat puisse tolérer une liberté illimitée de la presse ; il faut que les frontières de la liberté soient clairement définies, sans quoi cette liberté n'est qu'un "droit vide" pouvant conduire à "l'esclavage de l'esprit" (444).

Tout est ambiguïté, incohérence, duperie dans cette Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen. Chimère que de donner à la société le droit de demander des comptes à son administration, comme le prévoit l'article 15 ! C'est la porte ouverte à l'insurrection permanente. Erreur de croire, comme le stipule l'article 7, que "nul homme ne peut être accusé, arrêté, ni détenu que dans les cas déterminés par la loi". Cet article n'a pas empêché Robespierre d'envoyer à l'échafaud des milliers de victimes en toute légalité. C'est parce que ces "maximes" sont en fait ouvertes à toutes les interprétations et à tous les abus, que Gentz condamne leur prétention à l'universalité comme une atteinte à "la raison et à la vérité". Elles sont un tissu d'erreurs théoriques et pratiques. Aucun article ne résiste au moindre examen, fût-il superficiel. Fixer par écrit une Déclaration des Droits que l'on voudrait rendre intangibles,

.../...

c'est au mieux les tuer, parce qu'on les livre à la discussion implacable des hommes, au pire, comme ce fut le cas en France, c'est se munir, avec un cynisme plus ou moins calculé, d'une couverture de mots à l'abri desquels on s'apprête, dans les faits, aux dénis de ces droits mêmes qu'on affiche. A l'exemple de Burke, Gentz croit qu'il est inutile de déclarer les fondements de la vie commune ; plutôt que de faire de grandes phrases, il serait préférable de s'appuyer sur l'esprit général du peuple et du gouvernement. "En Angleterre, dit Burke dans ses Réflexions, nous n'avons pas encore été vidés et recousus comme les oiseaux d'un musée... avec de méchantes et sales brochures de papiers sur les Droits de l'Homme". Gentz pense lui aussi que cette Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen n'est que vanité d'une part et d'imposture, d'autre part ; il ne peut admettre que les Droits de l'Homme puissent être suspendus à la fragilité des droits déclarés, que la source du droit puisse être ramenée à l'énonciation humaine du droit.

*

* *

.../...

CHAPITRE II

LA CONSTITUTION DE L'AN VIII

L'intention première de Gentz avait été de montrer, pour une meilleure compréhension de la Révolution française, l'influence de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen sur la naissance, la vie et la mort des Constitutions françaises depuis 1789. Mais l'analyse de la Constitution de l'an VIII s'impose en quelque sorte à lui et le pousse à changer l'orientation de sa réflexion sachant que les Français dans leur très grande majorité, et avec eux de très nombreux amis de la Révolution, étaient convaincus qu'une bonne Constitution représenterait la fin de tous leurs maux, il lui paraît indispensable d'étudier la Constitution qui vient d'entrer en vigueur le 15.12.1799. Sous le titre De la dernière Constitution française (445), les articles de février, mars et avril 1800 rendent très précisément compte de la philosophie de la nouvelle Constitution, en jaugent l'originalité et posent la question brûlante de son avenir.

Gentz pressent que cette Constitution serait la dernière du genre et qu'elle constitue le tournant de l'histoire de la Révolution. Pour lui, elle est en quelque sorte "une grande borne" (446) qui marque la fin de la Révolution française. Les Français, lassés

de s'entre-déchirer dans des débats théoriques qui n'arrêtaient pas d'engendrer des bains de sang, reconnaissent à leur nouvelle Constitution le mérite de "renoncer solennellement aux erreurs funestes (447). Ils demeurent méfiants à l'égard de législateurs qui avaient trempé dans les horreurs passées et sont conscients de la vanité du mot liberté que des La Fayette, Brissot, Robespierre, Merlin, Bonaparte ont utilisé chacun à leur façon. Entrée en convalescence, la France rejette ce qui peut faire penser à la Révolution et se raccroche à ce qui évoque sa condition politique antérieure ; parmi les Constitutions qui se sont succédées depuis 1789, aucune ne ressemble à celle de 1799 ; celle-ci, fait remarquer Gentz, a de nombreux points communs avec celle de la monarchie.

La structure même de la nouvelle Constitution devrait lui permettre une vie moins agitée que celle de ses précédentes de 1791 ou 1795 pour lesquelles chaque jour de leur existence avait été un miracle puisqu'elles n'étaient qu'"une anarchie organisée" ; la nouvelle Constitution, par contre, est de nature à s'affirmer avec le temps, parce qu'elle a su exorciser les anciens démons : plus de Déclaration des Droits de l'Homme en préambule, plus de possibilité de révision de la Constitution par des conventions nationales, plus de droit pour les sociétés politiques de délibérer à propos des affaires de l'Etat, plus d'appels grandiloquents à la liberté ou à l'égalité ; même le mot "République" n'apparaît qu'une seule fois (dans l'article 1). Une Constitution très peu républicaine en somme, mais qui toutefois reste attachée à deux conceptions chimériques : au système de la séparation des pouvoirs et au système de la représentation politique. C'est au respect de ces

.../...

deux formes extérieures que le monde éclairé a toujours jaugé le degré de perfection d'une Constitution. Or, Gentz répète que la théorie ne vaut que si elle résiste à l'épreuve du temps : "l'adaption des formes aux conditions générales établies petit à petit par la théorie est bien la première et la plus sûre preuve de sa propre valeur "(448).

On sait que les buts étaient louables, mais que les faits ne se contentent pas de bonnes formules. Par la séparation des pouvoirs, on voulait éviter que le législatif ne gouverne le pays, car on s'exposait au danger de voir l'intérêt du plus puissant devenir l'intérêt général puisque le législateur serait l'exécutant de ses propres décisions. Pour Gentz, cette intention louable de la séparation des pouvoirs fut à l'origine des guerres d'influence permanentes pour la conquête du pouvoir suprême et le plus fort réussissait, depuis 1791, à réduire à néant la Constitution qu'il était sensé servir. Quant au système représentatif, il ne trouve pas davantage grâce à ses yeux. Pour séduisant qu'il soit, il n'est pas pour autant un gage de liberté ; ils se trompent les disciples de Condorcet ou de Mirabeau, ces Molineux en Irlande, Price en Angleterre ou Paine lorsqu'ils affirment : "tout pouvoir représentatif est libre" (449). Une vision irréaliste des choses veut que le droit du citoyen soit de n'avoir à obéir qu'aux lois auxquelles, à travers ses représentants, il a donné son assentiment ; émettant la même réserve que celle que fait Rousseau dans le Contrat social, Gentz souligne qu'on ne pourra pas empêcher que la volonté de la majorité l'emporte sur celle de la minorité des représentants, donc que la volonté des électeurs de la minorité ne soit ignorée . La seule règle

.../...

juste mais impraticable serait celle de l'unanimité ; il faut donc essayer de faire en sorte que les lois soient en harmonie avec la volonté générale, que Gentz définit comme "une volonté présumée selon les principes de la justice et de la sagesse "(450) pour que dans un Etat constitutionnel il n'y ait pas de loi à laquelle ne pourrait adhérer la volonté d'un chacun.

La nouvelle Constitution, tout en restant fidèle aux deux principes de base contestés, prévoit des dispositions très nuancées. Gentz énumère et apprécie les différents organes mis en place. Un Conseil d'Etat, formé de quarante-cinq hauts fonctionnaires, prépare les lois sous la direction des consuls, un Tribunal discute les projets de lois et indique son opinion par un voeu de refus ou d'acceptation, un Corps Législatif prend connaissance des projets qui lui sont exposés par trois commissions du gouvernement et du voeu du Tribunal, exposé par trois tribuns, pour finalement voter, sans discuter, par oui ou par non. Une troisième assemblée, le Sénat conservateur, annule ou confirme les actes qui lui seront éventuellement déférés comme inconstitutionnels par le gouvernement ou le Tribunal. L'exécutif se voit attribuer le rôle de proposer les lois et les ministres sont chargés de l'application des lois votées. Cet exécutif est conduit par trois consuls ; l'un, le Premier Consul, dispose de larges prérogatives : il propose et promulgue les lois, décide de la paix et de la guerre, nomme et révoque à volonté les ministres ainsi que les fonctionnaires, pendant que les deux autres consuls n'ont qu'une voix consultative. "Des demi-consuls inutiles" (451) relève Gentz avec ironie, mais c'est avec gravité qu'il fait remarquer que le Premier Consul, à l'exemple d'un monarque, concentre entre ses mains tous les pouvoirs ;

certes, une Constitution qui se veut républicaine, fondée sur la séparation des pouvoirs, ne confie pas de pouvoirs aussi étendus à un seul homme, sans qu'elle ne lui fixe des limites très strictes. Le Tribunat a le pouvoir de dénoncer les abus, le Corps Législatif peut refuser son aval à ses lois, le Sénat est en mesure d'annuler des décisions du gouvernement. Deux articles de la Constitution, l'un concernant les finances, l'autre le droit de déclarer la guerre ou de faire la paix marquent très précisément les frontières du pouvoir exécutif. D'une part, une loi de finances fixe nécessairement les recettes et les dépenses autorisées pour l'année, d'autre part, toute déclaration de guerre et tout traité de paix doivent être au préalable discutés. Ainsi contenu par la loi, le gouvernement ne saurait, en principe, se laisser aller aux fantaisies de l'arbitraire.

Et pourtant, à y regarder de près, Gentz n'y voit qu'une belle mise en scène, destinée à respecter le principe qui veut que des lois constitutionnelles règlent les rapports entre les différents participants au pouvoir suprême. Il n'est pas vrai, à son avis, que les décisions d'un gouvernement puissent être systématiquement contrôlées par les assemblées ; toute dénonciation rétroactive d'un texte déjà publié est obligatoirement inefficace, puisque ses effets ne peuvent plus être effacés rapidement. Quel crédit accorder, par ailleurs, à un gouvernement qui se verrait refuser le budget qu'il propose ? Quel parlement refuserait de voter les crédits militaires quand l'ennemi est aux portes du pays ? Chacun sait aussi que la guerre est souvent décidée avant même que ceux qui ont mandat de par la Constitution de délibérer sur son opportunité puissent se réunir !

.../...

Les barrières prévues par la Constitution ne sont pour Gentz que des formalités inutiles, inefficaces et humiliantes. Les actions du gouvernement, doivent être aussi libres que les décisions du législateur, pourvu qu'elle ne transgressent pas la loi. Aucune autorité extérieure ne peut avoir le pouvoir de limiter l'action du gouvernement, sinon elle serait elle-même le gouvernement. A partir du moment où le pouvoir législatif peut demander des comptes au pouvoir exécutif, le gouvernement cesse d'être indépendant ; c'en est fait du système de la séparation des pouvoirs. Le conflit est engagé dès que l'on admet que l'un ou l'autre des pouvoirs puisse être mis en accusation.

A eux seuls, les garde-fous légaux prévus par la Constitution de l'an VIII pour contenir le pouvoir exécutif ne peuvent endiguer la volonté de puissance de celui-ci ; ils ne sont, par conséquent, que des formes "inefficaces et inutiles", mais ils révèlent que l'équilibre souhaité demeure fragile. Une société se trouve toujours en situation d'immaturité latente ; il est important que le gouvernement la protège, la guide et la conduise dans le respect des lois. Gentz ne croit pas que l'essentiel pour cela réside dans les subtilités théoriques, mais dans le bon sens des responsables. La Constitution de l'an VIII a mis en place un système séduisant, mais l'amalgame des composantes (Tribunat, Corps Législatif et Sénat conservateur) ne se fera pas si on ne peut pas compter sur "la sagesse et la qualité des gouvernants".

Malgré la méfiance avec laquelle il accueille tout ce qui est mis en place par les législateurs issus de la Révolution, Gentz reconnaît que la nouvelle

..../....

Constitution mérite qu'on lui accorde quelque crédit, car elle offre, par bien des aspects, des gages de solidité. Elle prévoit notamment que l'exécutif puisse apporter son concours au législatif. Ce qui de 1789 à 1795 fut considéré comme une folie, fait-il remarquer, devient une suprême sagesse. Ainsi, les esprits sont-ils prêts à s'ouvrir ; les responsables font taire leurs craintes et leurs appréhensions à l'égard de l'exécutif. Pour illustrer la méfiance des révolutionnaires à l'égard de l'exécutif, Gentz rappelle la phrase de Saint Just : "gouverner est déjà en soi un acte criminel passible de la peine de mort". Les nouveaux maîtres ne craignent pas de donner à l'exécutif l'initiative des lois. De plus, on met fin au système de l'élection des administrateurs. Les hauts fonctionnaires, les membres du Conseil d'Etat, par exemple, n'ont de comptes à rendre qu'au chef de l'exécutif ; seuls les ministres demeurent responsables devant les chambres. En la circonstance, Gentz se réjouit que le législateur se soit inspiré de dispositions que la Constitution anglaise connaît depuis longtemps ; l'idée d'une responsabilité - qui ne peut concerner le chef du gouvernement, mais qui est reportée sur les ministres - provient de la Constitution anglaise. Un gouvernement renforcé dans ses prérogatives peut mener les affaires de l'Etat en toute sérénité ; il force le respect à l'intérieur du pays et inspire confiance à l'extérieur.

Un esprit nouveau semble avoir inspiré les pères de la Constitution qui, dans un souci d'efficacité, ont eu la sagesse de donner au Premier Consul non seulement le droit de fixer les grandes orientations de la politique, mais aussi le droit de choisir et de renvoyer ses collaborateurs en fonction du moment. Ar-

.../...

mé du privilège de l'initiative des lois, il concentre en sa personne l'ensemble du pouvoir exécutif.

Gentz rappelle avec insistance que les législateurs de l'an VIII font des choix opposés à ceux qu'ont pu faire les pères de la Constitution de 1791 par exemple. Ceux-ci avaient fait du pouvoir législatif le seul rempart pour la liberté et avaient placé sous son contrôle tous les mécanismes de l'Etat : l'administration, la justice et le gouvernement lui-même. Chaque membre de l'exécutif était responsable devant l'Assemblée et une loi (révoltante selon Gentz) prévoyait, même jusque dans les moindres détails, les peines qu'encontraient les ministres ; pilori, galères, déportation ; la personne du roi elle-même n'était pas épargnée. Les mandats conférés aux juges, aux administrateurs, aux fonctionnaires étaient suspendus aux résultats des élections et étaient renouvelables tous les deux ans.

" Tout cela est oublié à présent" (458) dit Gentz avec une pointe d'humour et de satisfaction. Le Premier Consul fait et défait les administrateurs à sa guise, les problèmes de défense et de sûreté de l'Etat dépendent entièrement du gouvernement ; non seulement le Premier Consul déclare la guerre ou fait la paix, mais encore il nomme les juges, à l'exception du juge de paix, les finances sont pour ainsi dire entièrement de son ressort - tout juste devra-t-il tenir compte de la loi de finances annuelle ; les consuls, les tribuns, les sénateurs ne sont responsables devant personne, seuls les ministres restent soumis à cette règle ; le mode de scrutin est modifié, dorénavant on procèdera par listes de notabilités communales, départementales et nationales. Tout cela ne fait pas bouger le peuple

.../...

et Gentz de conclure : "le peuple est content d'être débarrassé de sa souveraineté encombrante" (453). Les sénateurs sont nommés à vie, les consuls sont nommés pour dix ans : la République est gouvernée par une oligarchie qui ne se contente pas de deux chambres législatives mais - suprême sagesse et profondeur de pensée politique - fait intervenir cinq instances dans l'élaboration des lois, pour s'entourer d'un maximum de garanties : le gouvernement, avec l'initiative des lois, le Tribunat pour une première délibération, le Corps législatif pour la décision, le Tribunat à nouveau pour le droit de dénonciation de cette décision, et, pour finir, le Sénat conservateur qui tranchera en dernier ressort.

Et pourtant Gentz trouve à redire à ce bel agencement. Cette organisation pêche, selon lui, par sa perfection même. Ces règles qui prévoient toutes les mesures à prendre en toutes circonstances pour protéger la Constitution révèlent en réalité sa fragilité. Les belles structures, savamment mises en place, ne peuvent cacher à personne que le pouvoir appartient en réalité à une seule personne. Gentz annonce très clairement qu'il n'est en aucune façon prêt à se laisser bernier et duper. Il n'est pas prêt à croire qu'un gouvernement qui est l'auteur et la source de toutes les lois, veuille partager cette prérogative avec "un co-législateur". La Constitution ne peut empêcher que l'on viole la Constitution. L'exemple le plus frappant pour lui est l'annulation par une simple décision du Conseil d'Etat, sans que le Tribunat ne réagisse, de l'interdiction faite aux parents d'émigrés d'accéder aux plus hautes fonctions de l'Etat. Et Gentz pose la question de la légalité de la procédure. Si elle est légale, con-

.../...

clut-il en substance, alors le gouvernement est en mesure de bouleverser toutes les lois, si elle ne l'est pas, pourquoi le Tribunat n'a-t-il rien dit ? Les lacunes perceptibles dans une Constitution trop parfaite en apparence sont autant de menaces possibles sur son équilibre même. Le Tribunat, n'ayant ni l'initiative des lois, ni le droit de véto, est réduit à un "rouage superflu" introduit dans cette machine constitutionnelle pour faire plaisir à Sieyès ; mais Gentz considère qu'il peut avoir des effets néfastes, en raison même des prérogatives qui sont les siennes. A-t-on songé, qu'en cas de situation difficile, il est en mesure de saper le crédit du gouvernement dans l'opinion publique s'il se met à s'élever contre les abus et à dénoncer les décisions anti-constitutionnelles devant le Sénat. Le Corps Législatif, auquel on demande de répondre par oui ou par non, n'est pour l'instant qu'une "machine à faire des lois", un instrument aveugle au service du gouvernement ; mais s'il lui est hostile, il représentera pour lui une terrible menace. Le Sénat lui-même, l'instance suprême, le gardien de la Constitution, n'est effectivement qu'un cadre inutile et inoffensif tant que la Constitution se maintient par ses propres forces, mais gare s'il trouve des appuis hostiles au gouvernement !

Malgré les précautions dont on l'a entourée, la Constitution n'est pas à l'abri de violations graves de la part de ceux qui voudraient empiéter sur les prérogatives des autres ou encore de la part de ceux qui s'uniraient pour la transgresser. Trop de subtilités dans les mécanismes de la Constitution la fragilisent au point de la mettre en danger au moment où les tempêtes l'assaillent ; ces institutions que Gentz appelle de vaines spéculations "issues de subtilités théoriques"

.../...

(454), risquent, le jour où le gouvernement aura perdu son influence, le jour où le Tribunat et le Sénat feront cause commune, de perdre leur caractère inoffensif ; elles briseront les entraves et entreront en guerre contre le gouvernement ; comme aucune autre instance suprême ne peut intervenir pour un règlement pacifique du conflit, on aura nécessairement recours à la force et à la violence. La nature, conclut Gentz, étant plus forte que tous les "artifices de la théorie" (455), le gouvernement est assuré de la victoire.

La Constitution de l'an VIII, aussi séduisante qu'elle paraisse, est trop fragile pour qu'on puisse lui prédire une longue vie. Elle est menacée de mourir soit de mort lente, soit de mort violente. Gentz prévoit que le fonctionnement normal des institutions lui garantira une "mort en douceur" (456) alors que des secousses politiques la pousseront au "suicide" (457). Selon lui, en effet, le Conseil d'Etat, l'instrument du 1er Consul, de par la dignité qui le caractérise, ainsi que par sa compétence et son expérience, ne manquera pas de perdre l'ascendant moral sur un Tribunat "bavard" et un Corps Législatif "muet" ; par là même, il concentre de plus en plus de pouvoirs entre les mains du gouvernement. Mais, d'un autre côté aussi, la Constitution porte en son sein "l'arme du suicide", en l'occurrence l'article 92 qui prévoit qu'"en cas de troubles menaçant la sécurité de l'Etat", elle puisse être suspendue ; cet article, à lui seul, fait planer un danger permanent sur la liberté des citoyens. Il apparaît nettement que la "lettre" n'est qu'une défense théorique et passive, alors que la garantie morale est un rempart autrement plus efficace contre les atteintes à son inviolabilité. C'est dans

.../...

la durée qu'une Constitution acquiert son caractère sacré, puisque le peuple, habitué à son équité, sera pour elle un défenseur bien plus efficace que tous les articles de lois sophistiqués que pourraient encore inventer les constituants. La loi de la coutume est au-dessus de la théorie.

Malgré tout, malgré les lacunes qui la rendent vulnérable, Gentz considère que c'est là la meilleure Constitution que la France ait connue depuis longtemps ; elle tire cependant ses qualités davantage de ce qu'elle supprime que de sa faculté novatrice. Il note avec un humour sarcastique que trois millions de Français avaient voté pour cette Constitution, mais qu'ils ne sont que trente mille à l'aimer, tous les autres la soutiennent parce qu'ils craignent qu'elle ne meure ; le seul souvenir de la Révolution les répugne. Ils ont changé au point de considérer comme le fruit d'une sagesse suprême ce que hier encore ils décriaient comme la pire des folies. L'initiative des lois appartient dorénavant au gouvernement, alors qu'on contestait le droit de veto au roi ; le législatif ne siège plus qu'épisodiquement, alors que sa vacance fut considérée au cours des autres législatures comme un vide politique et juridique intolérable ; la nation investit un seul homme de la totalité du pouvoir, alors que le seul pouvoir de gouverner a été considéré auparavant comme un acte quasiment criminel.

Les lecteurs du Historisches Journal voient se dessiner sous leurs yeux une France libérée de ses démons, qui s'est donnée les moyens d'échapper au perpétuel renouvellement des convulsions internes ; en se débarrassant des germes d'anarchie, la Constitution

.../...

a pris une option sur l'avenir, à condition toutefois que le pouvoir du Premier Consul ne devienne pas envahissant au point d'en faire un "simple instrument de son bon vouloir" (458). Bien qu'il soit toujours possible qu'un concours de circonstances hostiles - la guerre, les royalistes, les jacobins, le délabrement des finances - précipitent la Constitution de l'an VIII à sa perte, Gentz envisage plutôt sereinement l'avenir immédiat. Seule une guerre qui s'éterniserait donnerait aux ennemis intérieurs les moyens de renverser le gouvernement. Et encore, le parti royaliste "le plus important par le nombre" (459), fait-il remarquer, ne pourrait revenir au pouvoir qu'après une victoire totale des puissances étrangères. Ce cas de figure paraît cependant "très improbable" puisque le parti jacobin "le plus terrible" (460) aurait déjà repris les rênes du pouvoir bien avant. Si donc le gouvernement est assez sage pour s'engager sur la voie de la paix, les deux partis perdront de leur influence et il pourra faire face à ce que Gentz appelle un des dangers les plus terribles, la désorganisation totale des finances, cette "plaie mortelle" qui ne cesse de saigner la France. Le rétablissement de la paix, la réorganisation des finances permettront au gouvernement de s'installer durablement et aux institutions de se consolider.

Le point faible de cet édifice est, selon l'analyse de Gentz, paradoxalement, la clé de voûte elle-même. Certes, elle garantit la solidité de l'ensemble, mais elle en représente aussi la menace la plus précise. Bonaparte, le Premier Consul, qui, par sa personnalité, son talent et son caractère a pu "en finir définitivement avec les horreurs révolutionnaires", saura-t-il construire une république ? La Constitution

.../...

résistera-t-elle au pouvoir d'un homme qui a déjà l'assurance d'être immortel - "il a l'immortalité devant lui" (461) dit Gentz - et qui s'est pris la liberté de la proclamer ? Pourra-t-elle même survivre à la disparition de cet homme à qui elle a confié son destin en lui remettant les clés du pouvoir ? Il se pourrait bien que les héros du 18 Brumaire, et les pères de la nouvelle Constitution aient ouvert le champ à une tyrannie ou à une anarchie futures.

Pourtant Gentz voit l'avenir de cette Constitution plutôt avec un optimiste modéré. Il considère que l'environnement international et national, plus encore que la qualité même des institutions et des hommes qui la mettent en oeuvre, va permettre à la Constitution de s'inscrire dans la durée. En effet, il a l'impression que la situation en Europe lui est favorable ; les puissances étrangères, l'Angleterre en tête, ont toujours combattu "l'hydre de la Révolution" sous toutes ses formes avec l'énergie de ceux qui combattent pour leur survie ; mais aujourd'hui, ces puissances ne font plus de la restauration des Bourbons un préalable à toute signature de paix avec la France ; surtout pas l'Angleterre ; puissance pragmatique, elle n'aurait jamais, selon Gentz, envisagé de faire durer la guerre "jusqu'à ce que toute trace de révolution soit détruite", pas plus que les autres puissances d'ailleurs ; à l'exception d'une seule cependant, précise Gentz, sans toutefois la citer (il s'agit de l'Autriche sans doute) ; ces puissances considèrent toujours que la restauration de la royauté est la meilleure façon de retrouver l'équilibre en Europe, mais ne semblent pas néanmoins en faire un préalable absolu à la conclusion rapide d'une paix avec la France de 1799. L'intérêt supérieur d'un

.../...

chacun est avant tout la survie des peuples dans un équilibre retrouvé et non pas la restauration d'une dynastie.

Le préjugé favorable de l'étranger protège en quelque sorte la nouvelle Constitution, mais la meilleure garantie de pérennité lui provient du nouvel état d'esprit de la nation française. La population est lasse des excès ; tout ce qui rappelle la Révolution la rebute et elle se trouve prête à soutenir tout gouvernement qui promet de renoncer à la Révolution. C'est dans l'adhésion de la majorité du peuple que la nouvelle Constitution trouvera sa force, une assise large et puissante, au moins le temps que perdurera le souvenir des dix années de la Révolution. Le meilleur soutien d'une Constitution est la confiance du peuple.

Gentz ne peut s'empêcher de présenter le modèle anglais sous des aspects quasiment idylliques. Il y découvre cette symbiose parfaite entre le peuple et sa Constitution. Les citoyens anglais ont l'épiderme si sensible qu'aucun gouvernement ne se hasarderait à transgresser les lois justes qui ont été sacralisées par la durée. En temps de crise, dans des circonstances particulièrement graves, le peuple peut être amené à s'en remettre à la sagesse de son gouvernement. La confiance réciproque est telle, qu'aucun citoyen anglais ne considère par exemple la suppression de l'Habeas Corpus, décidée pour des raisons de sécurité de l'Etat, comme une atteinte définitive à sa liberté personnelle. Cette harmonie qu'elle vit au quotidien, l'Angleterre la doit au système qui interdit qu'une loi puisse être votée "sans la collaboration de tous" (des chambres et du roi). Pour qu'elle puisse fonctionner, la Constitu-

.../...

tion anglaise, non écrite, a besoin que règne une confiance réciproque entre l'exécutif et le législatif, entre le gouvernement et la nation ; au cours des années il s'est ainsi formé un système de poids et de contrepoids qui favorise une politique d'équilibre ; le système de la séparation des pouvoirs qui oblige les responsables de gouverner avec sagesse et dans l'harmonie a fait de la Constitution anglaise "la meilleure de toutes les Constitutions d'hier et d'aujourd'hui" (462).

C'est à cette sagesse qu'aspirent les Français, conclut Gentz ; ils se raccrochent à des valeurs d'avant la Révolution ; c'est bien le signe que la France est arrivée à un tournant de son histoire ; entrée en convalescence, elle s'efforce d'oublier ses erreurs passées et s'accroche à une Constitution qui rappelle étrangement celle d'avant 1789. Se gardant bien de se laisser aller à "des prophéties politiques" (463), Gentz reconnaît que cette Constitution est viable sans pour autant vouloir prétendre qu'elle puisse répondre "pour des siècles aux besoins d'une grande nation", en raison même des tensions internes qui naîtront des contradictions qu'elle a essayé de concilier. Les législateurs auront fait naître "une monarchie absolue appelée république " (464). C'est, à son avis, une bonne Constitution à caractère évolutif.

*

* *

.../...

CHAPITRE III

L'ADMINISTRATION DES FINANCES

L'article "Coup d'oeil sur l'administration des finances en France depuis le 18 Brumaire" (Uebersicht der Französischen Finanzen seit dem 18^{ten} Brumaire) (465) dresse un état des lieux au moment où Bonaparte prend les rênes du pouvoir. Gentz essaie d'apprécier les chances de succès des nouveaux maîtres du pays.

La France, telle qu'elle apparaît dans cet article, est un pays qui, après dix ans de convulsions révolutionnaires, a perdu ses biens et son âme. Gentz se sert, objectivité oblige, d'extraits de journaux français, pour donner un aperçu du délabrement financier et économique de la France à la chute du Directoire. L'ami des Lois du 5 Brumaire de l'an VIII et le Moniteur du 18 Brumaire de la même année révèlent cet état affligeant. On apprend notamment, par Creusé Latouche, un membre du Conseil des Cinq-Cents s'exprimant à la commission restreinte de ce même Conseil quinze jours avant le coup d'Etat, que les recettes enregistrées au cours des trois derniers mois de l'an VIII étaient inférieures de 556.847.508 livres à celles de l'an VIII. Si les impôts rentrent mal, pense Gentz,

.../...

c'est que la France s'est appauvrie et que ses dirigeants se sont avilis. Des choix insensés avaient été faits par le Directoire. Il avait eu recours, au mois d'août 1799, à l'emprunt forcé, dont il attendait 100 millions mais, selon le rapport très officiel de Canabiz, à la commission des finances trois mois après, le 25 Brumaire, le jour même de la suppression de cet emprunt, il n'avait pas rapporté plus de 6 ou 7 millions.

Malheureusement, conclut Gentz, le pays ne peut pas faire mieux ; la consommation diminue, les affaires ne se développent plus, le travail se fait rare et l'argent liquide a été absorbé par le fisc. La source de l'impôt est tarie. L'économie de la France est prise dans un engrenage qui broie irrémédiablement tous ses ressorts. Pour faire face aux énormes besoins, les finances du pays sont tributaires des profiteurs ; Gentz souligne que les collusions entre les capitalistes et les gouvernants sont devenues indispensables. Sans vergogne, le Directoire vivait de sommes avancées par les capitalistes ; il leur permettait, en retour, de se payer sur les fonds publics en prenant, au passage, un intérêt de 20,30 voire 50%. La République, telle que Gentz la présente, affiche la vertu mais pratique la corruption et l'usure ; elle ne parle que de justice, mais jette les plus pauvres en pâture aux plus riches. Les Français sont devenus plus malheureux qu'avant la Révolution. L'injustice la plus flagrante règne dans la répartition fiscale ; l'agriculture souffre et croule sous le poids des charges ; au lieu de diminuer la taxation des campagnes, les gouvernements successifs n'ont cessé de l'augmenter. Prisonnière d'une philosophie économique inadaptée, la Révolution a fini par reprendre très rapidement aux paysans les avantages

.../...

qu'elle leur avait accordés dans l'allégresse du début.

Née des difficultés financières de la monarchie, la Révolution a été incapable d'y remédier, mais elle a, par des secousses successives, provoqué le dérèglement de la vie du pays. Il n'est pas étonnant que les sommes escomptées ne rentrent plus dans les caisses de l'Etat. Alors que 100 millions furent perçus en impôts indirects au cours de l'an VII, on ne prévoyait que 76 millions au même chapitre pour l'an IX. A la chute du Directoire, la France n'a, pour ainsi dire, plus d'administration des finances ; le pays végète, chacun perçoit l'impôt comme il peut ; on vit une économie du chacun pour soi. Chaque province se défend et se protège. Gentz cite l'exemple de Dunkerque où la bière circule librement, alors qu'on taxe lourdement le vin. Les péages, réintroduits en 1797, augmentent le prix des marchandises parfois de moitié. Partout, ces entraves à la libre circulation des denrées brident le commerce et bloquent le développement de l'industrie. La France connaît de nouveau "tous les excès des douanes intérieures qui ont fait l'objet de tant de plaintes avant la Révolution" (466).

Les impôts sont difficiles à lever, pense Gentz, parce qu'ils sont injustement répartis et que leur poids est beaucoup trop lourd par rapport à la richesse nationale. La nation toute entière a été appauvrie par la Révolution ; ce pays, capable de fournir 600 millions de contributions avant 1789, serait bien incapable d'en fournir 300 millions aujourd'hui, parce qu'il a été spolié par toutes les mesures qu'on a prises pour faire son bonheur, dit-il, avec ironie. La

.../...

Révolution a confisqué la richesse du pays à son seul avantage. Lentement, ce pays doit maintenant combler le déficit laissé par le Directoire, entreprendre des réformes fiscales et avant tout retrouver son expansion.

L'entreprise sera de longue haleine et l'issue incertaine. Dans cette France à la dérive, prisonnière de théories qu'elle ne peut renier, personne ne contrôle plus les mécanismes économiques. Les révolutionnaires comptaient parmi les plus ardents partisans des physiocrates pour qui les contributions indirectes étaient la forme la plus injuste de l'impôt. Les nouveaux maîtres ne tiennent plus aussi passionnément au système des physiocrates, mais ils ne peuvent pas oublier aussi rapidement que l'impôt indirect a la réputation d'être l'impôt anti-révolutionnaire par excellence. D'ailleurs, la Constituante avait transformé la France en "un puzzle bariolé" (467) ; les pouvoirs très étendus en matière de contributions dont disposaient les communes ne favorisaient pas une administration des finances rigoureuse et équitable.

L'Etat se voit ainsi contraint d'opérer des "raccourcis", de réformer non pas la répartition de l'impôt, mais sa perception. Il maintient les impôts directs jusqu'en 1801. Une façon de faire perdurer les injustices, note Gentz. Une taxe de 25 % sur toutes les contributions vient remplacer l'impôt forcé et frappe toutes les classes. Ostensiblement, le nouveau régime favorise les nouveaux riches, "les capitalistes de Paris" selon l'expression de Gentz, et oublie les nobles principes. Le peuple est las et prêt à supporter des propos aussi cyniques que ceux tenus par Canabis au

.../...

Conseil des Cinq-Cents qui disaient, en substance, que le destin de l'Etat et la liberté dépendaient davantage des capitalistes que des torts que pouvait causer le nouvel impôt à l'agriculture ou au commerce. Jamais Calonne n'aurait pu s'exprimer en ces termes sans provoquer des troubles très graves.

L'ère nouvelle, telle que Gentz croit la percevoir, sera une sorte de révolution à l'envers. On se souciera fort peu des idées généreuses, mais on s'intéressera surtout aux affaires lucratives vite faites, bien faites. Ne voit-on pas que les opérations que propose l'Etat ne passionnent pas les capitaux ? Les biens nationaux, les marais salants, les bâtiments publics ne rapporteront malheureusement pas les sommes escomptées pour combler le déficit. La Révolution "a causé une profonde blessure à la richesse nationale, qui la fera saigner longtemps encore" (468). Le 18 Brumaire n'a pas transformé la France comme par enchantement. On attendait un renouveau des finances, mais la nouveauté se résume à refaire la même chose d'une façon plus savante. La révolution du système fiscal qu'on espérait après le 18 Brumaire s'est résumée à un subtil jeu d'écritures ; au lieu d'ouvrir les yeux sur le déficit du Directoire, on se contente de l'ignorer. Aujourd'hui la France manque cruellement de capitaux à cause des ponctions successives qu'on a opérées sur sa richesse ; la productivité étant faible, le redémarrage est entravé et le gouvernement se voit contraint à truquer ses comptes, à recourir à des recettes de poche, à reconduire un système fiscal injuste.

Tout en déplorant de ne plus pouvoir puiser ses informations dans les publications officielles

.../...

depuis qu'en France les journaux sont censurés, que les cabinets restent muets et que les débats ne sont plus publics, Gentz veut, comme toujours, pouvoir appuyer ses raisonnements sur des faits irréfutables. Il se sert des déclarations de personnes qui approchent de près les affaires de l'Etat, déplore que les registres ne soient pas à jour, que les biens nationaux se vendent mal, que les avances sur trésorerie faites par les capitalistes soient très onéreuses, que les 25 % de contributions de guerre rendent la perception de l'impôt indirect très difficile. C'est pourquoi Gentz ne croit pas au sérieux des prévisions budgétaires. Il détermine lui-même ce qui semble possible, impossible, irréalisable ou fantaisiste dans le nouveau budget. Seuls trois chapitres semblent correspondre à la réalité : les dépenses pour la rémunération des plus hauts responsables politiques, les dépenses pour les affaires étrangères et celles prévues pour la police. Egoïsme et sécurité gardent le haut du pavé.

Pourtant, la critique ne se veut pas aveugle. Gentz reconnaît les efforts que fait la France pour se donner des structures capables de faire revivre l'économie. Le gouvernement a le courage de s'atteler à la réorganisation de l'administration des finances du pays : il met en place une Direction des contributions directes, il entreprend la révision de plans cadastraux, il installe des fonctionnaires, des contrôleurs, il responsabilise les percepteurs. Le Consulat se donne effectivement les moyens de gérer le pays. La caution des administrateurs, par exemple, va servir de fonds de roulement à la Caisse d'amortissement (Gentz utilise le terme fonds d'amortissement) ; le gouvernement a créé, par ailleurs, la Banque de France qui se-

.../...

ra habilitée à honorer les lettres de change, à prendre des fonds en dépôt, à verser un intérêt de 5%, à prêter de l'argent aux privés et à l'Etat ; elle s'est vu attribuer un capital primitif de 30 millions.

Ces deux institutions constituent pour Gentz les atouts les plus sûrs pour mener à bien la restauration de l'administration des finances. Le Consulat a fait un pas décisif vers la réussite en donnant des moyens qui ont déjà fait leurs preuves en Angleterre. Depuis 1694, la Banque d'Angleterre rend des services à l'Etat anglais, depuis 1786, le Fonds d'amortissement permet à l'Etat anglais d'honorer ses engagements. Reste à savoir si la France saura tirer le meilleur parti de ces institutions. Peut-être le fonds sera-t-il englouti pour faire face à des dépenses courantes avant qu'il ne puisse servir au remboursement des dettes ? Peut-être cette mesure ne sera-t-elle qu'une "rodomontade" de plus ? L'avenir de la Banque de France ne paraît pas assuré. Aura-t-elle, en raison même de sa jeunesse, assez de force pour soutenir le gouvernement ? Une banque vit du crédit qu'on lui fait. Les financiers feront-ils confiance à une banque dont l'indépendance à l'égard de l'Etat n'a pas encore été prouvée ? Gentz pense que la fragilité de cette institution ne lui permettra pas de jouer un rôle essentiel dans l'immédiat. Le crédit de la Banque de France est trop intimement lié au crédit mesuré dont jouit Bonaparte auprès des "capitalistes de Paris". Ceux-ci lui ont certes déjà accordé un prêt de 12 millions pour le redressement des finances, mais cette somme n'était pas le signe d'une franche confiance accordée à la nouvelle Constitution ; il suffit d'observer comment les marchands de Paris ont fait du remboursement de ce prêt un objet de spéculation qui devrait coûter 40 % d'intérêts au pays.

.../...

Et pourtant, Gentz reconnaît à l'homme du 18 Brumaire le mérite d'avoir posé des actes décisifs qui vont dans le sens de l'apaisement. Le caractère et les actes de Bonaparte ont indéniablement favorisé un retour à la confiance ; il a décidé la suppression de la proscription, la fin de la persécution des émigrés, la mise en place d'une justice plus régulière. La confiance paraît pourtant difficile à gagner quand on n'a, comme Bonaparte, que de bonnes résolutions à proposer. Certes, ci et là, on note quelques signes positifs, dont l'augmentation du tiers consolidé de 30 % en six mois, l'augmentation de la valeur d'achat des obligations, mais ces améliorations ne sont pas dues à un redressement rapide des finances de l'Etat, elles s'expliquent uniquement par le crédit personnel dont jouit Bonaparte.

Le sentiment de Gentz à l'égard du Consulat est très mitigé. On le sent méfiant. Le 18 Brumaire n'a pas opéré de miracle ; la situation d'ensemble reste aussi triste qu'auparavant. Un homme seul, aussi génial qu'il soit, ne peut faire la richesse d'un pays ; il peut cependant la doter d'une administration solide qui saura la promouvoir. En attendant, la société française reste instable, à la merci d'une secousse, alors que l'Angleterre offre un visage bien différent.

*

Sur trois cents pages, Gentz présente à ses lecteurs une société modèle. A côté d'une France lasse, soucieuse de panser ses plaies et toujours à la recherche de son équilibre, il fait apparaître une An-

gleterre sereine et fascinante, dont la puissance et l'opulence ne cessent de croître. Un article "Aperçu des finances britanniques au cours de l'année 1800" (Uebersicht der Brittischen Finanzen im Jahre 1800) (470) qui analyse l'état des finances du pays en 1800 et l'autre du mois de novembre intitulé "De l'union définitive de la Grande-Bretagne et de l'Irlande" (Ueber die Final-Vereinigung zwischen Großbritannien und Irland)(471) qui exposent les problèmes du règlement de la question d'Irlande, donnent l'occasion à Gentz de démontrer minutieusement les ressorts de la réussite de l'Angleterre ; elle s'explique, d'une part, par le respect quasi religieux qu'elle a à l'égard du produit du travail et de la propriété et, d'autre part, par la sagesse avec laquelle elle s'appuie sur le Constitution, les principes et les moeurs transmis par la tradition.

L'Etat anglais s'est donné les moyens de maîtriser les rouages de son économie en se dotant d'une administration remarquable. Elle a l'immense avantage de ne pas coûter cher à l'Etat ; Gentz la considère comme la meilleure en Europe. "Si on tient compte de la taille et de l'importance de la population, dit-il, aucun Etat d'Europe n'a une administration aussi économique et, si on tient compte de la richesse, elle est de loin la plus économique" (472). Il se réfère au budget que Pitt a soumis le 24 février 1800 à la "chambre basse" ; sur les 64.438.427 livres de dépenses prévues pour cette année-là, le coût de l'administration ne dépassait pas 2.426.452 livres, 3,7 %. De plus, loin de nier la dette de l'Etat ou de l'ignorer comme en France, l'Angleterre la prend en compte dans son budget et la gère. Dans les prévisions budgétaires de 1800,

.../...

celle-ci représente 19.307.000 livres, environ 75 % des dépenses ordinaires estimées à 24.854.875 livres. Mais à cela s'ajoutent les lourdes dépenses extraordinaires (40.583.552 livres) dont 25.684.000 pour les armées, 3.000.000 de subsides pour les puissances étrangères et parmi d'autres dépenses encore les pertes de ressources causées par la guerre qui se chiffrent à 2.236.552 livres. L'Angleterre établit un budget qui ne cache pas la réalité des dépenses ; on essaie, au contraire, de les évaluer avec la plus grande précision possible pour mieux prévoir les recettes correspondantes sans augmenter la pression fiscale qui entraverait la vie normale du pays. Avec beaucoup de réalisme et de courage, le gouvernement fait de la dette de l'Etat - avec ses 30 %, le chapitre le plus important des dépenses - la base de tout raisonnement politique et économique à court et à long terme pour n'obérer en rien le crédit de l'Etat. Le gouvernement a mis en place le "Fonds d'amortissement", un système qui permet de faire face aux difficultés de trésorerie et d'honorer les remboursements de la dette.

Depuis 1786, le système n'a cessé de s'améliorer. Gentz en fait la démonstration, chiffres à l'appui. Les sommes dont disposait la caisse en 1786 représentaient 1/238ème de la dette de l'Etat, en 1800 elles en représentent 1/82ème. Grâce à ce système, l'Etat dispose d'un crédit inépuisable en cas de guerre et d'un moyen d'éteindre rapidement la dette en temps de paix. Le mécanisme mis en place fait que la dette devient "une grandeur dégressive" (473). Le Fonds d'amortissement est "la meilleure caution contre tout danger d'une banqueroute de l'Etat" (474) dit Gentz d'un ton rassurant, se moquant de tous ceux qui attendent avec impatience l'effondrement financier de l'Angleterre.

.../...

A tous les niveaux des activités du pays, on constate un développement régulier des affaires, malgré la guerre. La Banque d'Angleterre, qui depuis 1694 a le monopole d'émission des billets, travaille en harmonie avec le gouvernement ; ses moyens sont tels qu'elle est en mesure de lui prêter trois millions sans intérêt sur six ans, qu'elle peut lui verser une "gratification" de 750.000 livres sterling pour le prolongement du "privilège" jusqu'en 1833. Même les détracteurs du gouvernement, et Tierney, le chef de file de l'opposition, en tête, reconnaissent implicitement que la Banque d'Angleterre fait de gros profits : 879.000 livres par an. Ils lui reprochent que les sommes avancées au gouvernement sont démesurées et soutiennent qu'une suspension des paiements, comme celle de 1791, était à redouter.

Pour Gentz, cependant, la Banque joue pleinement son rôle de "banquier de l'Etat" (475) ; elle souffre davantage d'une surabondance de liquidités que d'un manque, de telle sorte qu'elle peut se permettre d'envoyer trois millions d'argent liquide en Allemagne, par exemple, pour servir les intérêts économiques comme les intérêts politiques de l'Etat, puisque d'un côté cet argent sert à acheter des produits anglais, ce qui est très bénéfique pour la balance du commerce extérieur, d'un autre côté, il sert merveilleusement bien la cause britannique ; il apporte une aide précieuse à certains pays d'Europe dans une guerre dont dépend aussi la sécurité de l'Angleterre.

Une analyse comparative des chiffres avancés par l'opposition au Parlement, par Monsieur Rose, inspecteur général des finances et par le gouvernement

.../...

lui-même, amène Gentz à conclure que, malgré les inconvénients de la guerre, toutes les sources du revenu national ont augmenté. Huit millions de taxes supplémentaires ont dû, par exemple, être créées à cause de la guerre, ce qui n'empêche pas que toutes les taxes ont toujours gardé un bon rendement (476). Or, si leur rapport a pu augmenter en dix ans de 4.163.000 livres, c'est que le niveau de vie de l'Angleterre a augmenté lui aussi. Les chiffres que cite Gentz montrent tous que le capital de la nation s'accroît et continuera à s'accroître malgré les dangers qui menacent le pays.

C'est ainsi qu'on avait cru à la fin de l'Angleterre lorsqu'en 1798 le commerce des Indes Orientales fut menacé. Mais, on se trompait sur la véritable origine de sa richesse. Certains avaient nourri les mêmes craintes ou les mêmes espoirs, lorsqu'on avait trouvé un succédané au sucre de canne. Mais les chiffres que Th. Irving, inspecteur général du commerce, communiquera au Parlement révèlent une réalité toute différente. En 1798, la balance commerciale est largement excédentaire (de 9.468.948 livres). Un simple coup d'oeil sur les tableaux fait apparaître une progression constante du commerce extérieur de 1787 à 1799 (477). Pitt estime que l'exportation de produits anglais représente à elle seule 28 millions. Ces bénéfices, conclut Gentz, l'Angleterre les tire "des produits de son sol, de son capital, de son travail, de son industrie" (478). Rien ne peut ébranler ce pays, ni la guerre, ni la paix ; même si certains marchés se ferment, les capitaux trouvent à se placer ailleurs. Les seuls coups dangereux sont ceux qui entraîneraient une diminution importante de la vente des produits manufacturés.

.../...

Certains détracteurs de l'Angleterre veulent faire croire que l'expansion du commerce s'est faite au préjudice de l'agriculture ou laissent entendre qu'elle ne serait plus en mesure de produire suffisamment pour nourrir le pays. Gentz s'inscrit en faux contre de telles allégations. L'Angleterre ne se meurt pas au milieu de ses richesses, elle ne mourra pas non plus des sommes considérables qu'elle aura à déboursier pour acheter du blé en Europe. Le manque de céréales dont elle souffre n'est pas dû à une pénurie endémique, mais aux conditions climatiques de 1799. 1/3 des récoltes ont été détruites par des pluies trop abondantes ; les prix ont grimpé à un point tel que les classes défavorisées n'ont plus été en mesure de se payer le blé. Le besoin annuel de céréales étant de huit millions de "quarters" (479), il aurait fallu importer environ 2.666.000 "quarters" ; mais la consommation chuta brusquement, en raison même de l'augmentation du prix ; on importa donc que 700.000 "quarters" à cinq livres le "quarter". Comme le pays a une balance commerciale excédant les vingt millions de livres, il ne court pas à la ruine pour si peu. Gentz en conclut (dans le même sens de Pitt) que l'Angleterre est en mesure de se payer toutes les céréales excédentaires du marché extérieur.

Cela ne l'empêche pas d'être prévoyante et prudente ; elle sait tirer les leçons d'une mésaventure et se prémunir contre des accidents analogues. Elle a pris conscience de ce qu'elle est un petit pays de par sa superficie avec une population de onze millions d'habitants, alors que la France n'en compte que vingt-cinq millions avec une superficie trois fois supérieure. Comme la croissance démographique est très

.../...

forte en Angleterre (120.000 habitants de plus en moyenne par an) et comme dans un pays riche la consommation est plus forte elle aussi, l'agriculture n'a pas pu suivre les besoins croissants. L'augmentation trop rapide du niveau de vie a été une entrave au développement harmonieux de cette branche de l'économie ; les besoins du luxe font en sorte que les terres à céréales reculent au profit des prairies ; l'élevage est préféré à la culture, de sorte qu'un déséquilibre préjudiciable à l'économie nationale s'est installé petit à petit ; on en mesure le danger maintenant qu'il provoque une calamité pour le pays tout entier. C'est pourquoi le gouvernement a mis en place un train de mesures visant à recréer l'équilibre entre la production et la consommation. Il fait défricher les terres, multiplier les enclosures et étendre les terres cultivables de trente neuf millions d'acres à quarante cinq millions environ ; il incite à la diminution de la consommation de blé en invitant les habitants à manger du "pain mélangé" (gemischtes Brot), alors qu'ils s'étaient habitué dans leur grande majorité à préférer le blé ; il encourage aussi le développement de la culture des pommes de terre. La pénurie passagère va avoir des conséquences bénéfiques pour l'économie du pays.

Cette capacité qu'a l'Angleterre de maîtriser les situations les plus critiques est surprenante et admirable. Pour un Etat "dont la richesse nationale repose sur des assises aussi larges, solides et variées que celles de l'Angleterre" (480), dit Gentz, les soucis passagers et les gênes passagères sont des tremplins vers le mieux être, des occasions de mesurer toute l'étendue des ressources du pays ; ces situations exceptionnelles permettent "à la nation et au gouvernement

.../...

de s'armer de sang-froid et de détermination" (481) pour se préparer à lutter contre des maux semblables à l'avenir. L'Angleterre est une puissance tranquille qu'aucune calamité ne saurait ébranler ; sa force est de se savoir capable de venir à bout de toutes les épreuves sans quitter un seul instant la voie sûre d'une administration régulière, sans déstabiliser les fondements de sa richesse intérieure, sans même perturber le développement continu de cette richesse ; elle puise sa force dans sa cohésion interne, son énergie, sa calme détermination et sa confiance inébranlable dans ses institutions dont elle laisse librement jouer tous les rouages.

*

* *

.../...

CHAPITRE IV

L'IRLANDE

Le règlement du problème de l'Irlande, un exercice aussi difficile que périlleux parce que les problèmes politiques et religieux s'y trouvent enchevêtrés depuis trop longtemps, constitue un autre exemple de la souplesse efficace du système anglais. Pitt, que Gentz présente toujours comme un grand sage, a su trouver, tout en respectant les institutions et en laissant jouer la démocratie à tous les degrés, une solution à une situation qui ne pouvait plus durer. Le réalisme avec lequel le gouvernement a traité la question irlandaise force l'admiration de Gentz. Pitt a agi sans dogmatisme ; il a laissé les adversaires les plus décidés de l'Union s'exprimer en toute liberté à une période où l'Etat anglais était menacé dans ses fondements ; pas de loi d'exception qui aurait pu porter atteinte aux traditions démocratiques dont s'honore le pays !

Les deux articles concernant l'Union de l'Angleterre et de l'Irlande, l'un du mois d'octobre, l'autre du mois de novembre 1800, mettent très nettement en avant l'exemplarité de l'Angleterre dans cette opération. Le gouvernement de Pitt a eu le courage de ne pas étouffer les principes de liberté de son pays. Gentz s'étonne d'ailleurs qu'on puisse donner

.../...

à chaque tendance le droit de se faire entendre et de défendre son point de vue en sachant bien d'avance que certains vont en tirer profit pour mettre en danger la paix civile. N'est-il pas imprudent de laisser "la liberté destructrice de la presse" (482) devenir impunément l'instrument des explosions passionnelles ? Mais la liberté grandit le pays qui ne la craint pas et renforce les décisions marquées de son sceau.

L'opinion anglaise et irlandaise ont été amplement informées, aussi bien des choix du gouvernement de Pitt que des arguments de ceux qui les contestent. En appendice à l'article De l'union définitive de la Grande-Bretagne et de l'Irlande du mois d'octobre 1800, Gentz mentionne les discours et les publications les plus significatifs à ce sujet. Tout en se défendant de toute espèce de pédanterie, Gentz se flatte de pouvoir faire référence à vingt-trois écrits déterminants en la matière et de pouvoir livrer à ses lecteurs une analyse des faits dont l'histoire vérifiera sans aucun doute l'exactitude ; partisans et adversaires de l'Union s'affrontent dans toutes les couches de la population, à tous les niveaux de la société et dans tous les partis. Il fait mention des interventions des uns et des autres, et y ajoute toujours quelques mots, tantôt sur le fond de la question, tantôt sur l'auteur de l'intervention. Parmi les plus ardents défenseurs de l'indépendance de l'Irlande, il cite, entre autre Henri Grattan et William Dennon, des parlementaires irlandais. Il compare le premier à Démosthène ; c'est un orateur, dit-il, qui a "le fiel de Démosthène" et encore "davantage de force qu'un Démosthène" (483). Dennon, c'est l'homme qui met sa fougue et son éloquence de feu au service de la rébellion. D'autre part ap-

paraissent des hommes comme Mr William Smith, Irlandais lui aussi, mais partisan réfléchi et résolu du projet d'Union, ou encore Edward Cooke, Sous-Secrétaire d'Etat en Irlande. Ces interventions que cite Gentz révèlent qu'à tous les niveaux, au Parlement de Londres comme au Parlement de Dublin, la question de l'Union divise les consciences ; la ligne de fracture passe même par la Chambre des Lords à Londres. Le vote de Lord Fitzwilliam devient pour Gentz le symbole de la déchirure que provoque la question d'Irlande dans la nation. Cet ancien gouverneur de l'Irlande, ami et disciple politique de Burke qui quitta avec Burke l'opposition au moment où s'opéra le grand schisme dans le parti des wighs à cause de la Révolution française, demeure le fidèle soutien du gouvernement dans la guerre contre la France, ne veut rien entendre d'éventuelles négociations de paix, mais vote contre le projet d'Union envisagé par Pitt.

Et pourtant, Gentz voit dans le plan que propose Pitt un véritable "contrat de société" (484), un cas pratique exceptionnel où deux Etats vont, d'un commun accord, lier leurs destins particuliers dans l'intérêt supérieur de deux pays. Ce n'est pas une loi arbitraire imposée par une autorité étrangère à une nation plus faible, mais une opération politique née d'une analyse réaliste, menée avec ...minutie et... perspicacité, dans le respect du droit et de la tradition.

Un bref rappel des événements de 1782 permet à Gentz de situer l'origine de ces bouleversements. L'Angleterre, craignant que des scènes analogues à celles qu'elle avait connues en Amérique du Nord ne se re-

produisent, avait été obligée d'accorder à l'Irlande une certaine autonomie parlementaire. L'Irlande, tout en dépendant toujours de la Couronne d'Angleterre, avait obtenu son Parlement à Dublin ; elle allait disposer du droit de se donner des lois propres au pays, dans le respect de la Constitution britannique. Il fallait donc que toute loi votée au Parlement de Dublin soit soumise à l'approbation du souverain anglais. De plus, la Constitution anglaise fait obligation au roi de ne rien entreprendre sans avoir pris conseil auprès de son gouvernement. Le ministre anglais qui soumettait la loi votée au Parlement de Dublin à l'approbation du roi, était responsable de ce geste devant le Parlement anglais. Dans l'intérêt de l'ensemble du royaume et pour prévenir toute tentative sécessionniste de l'Irlande, les décisions du Parlement de Dublin étaient soumises au contrôle suprême du Parlement de Londres.

"Il fallait qu'il en soit ainsi" (485) affirme Gentz, non sans embarras, si on voulait respecter le droit et se prémunir des dangers que représentait une législation indépendante dans ce pays. Mais Gentz est très critique à l'égard de ce statut hybride qui accorde à l'Irlande une liberté et une souveraineté surveillées. L'ambiguïté même de la Constitution représenta la faille par laquelle allaient s'engouffrer tous les maux. Comme non seulement le vice-roi et l'exécutif, mais aussi le Parlement de l'Irlande vécurent très mal ce qu'on ressentait comme une ingérence d'un gouvernement étranger dans ses propres affaires, l'unité de vue entre l'exécutif et le législatif que sous-entend la Constitution anglaise était rompue ; cette absence d'harmonie a été la source des troubles qui agitent l'Irlande depuis plus de dix ans et enveniment

.../...

les rapports entre les deux royaumes. La création même de la structure complexe qui définissait la nécessaire dépendance et la prétendue indépendance de la législation irlandaise a permis aux démagogues de lancer leurs diatribes contre des membres du gouvernement irlandais, les traitant de corrompus, d'esclaves et de scélérats. Gentz y voit la cause directe des violences qui éclatèrent en Irlande.

De fait, cette Constitution née de la peur d'une invasion française, de la peur d'une guerre civile et de la faiblesse de l'Angleterre après la guerre d'indépendance en Amérique et la guerre contre la France, ne fut pas en mesure "ni de faire le bonheur de la nation, ni de la protéger, ni de la calmer" (486). Cette impuissance encouragea tous les excès, notamment ceux des tribuns tels que Grattan qui redoublèrent de virulence, bravèrent l'autorité de l'Angleterre et exigèrent toujours davantage d'autonomie et de liberté, aussi bien sur le plan politique que sur le plan économique. Mais le combat "des patriotes" changea d'âme à partir de 1789. La Révolution française injecta dans le corps politique irlandais "un poison" qui allait le ronger au point que dès 1790 "la paix et l'entente" (487) étaient devenues impossibles en Irlande. La Révolution française était devenue "l'âme de tous les malheurs" (488) de l'Irlande. Deux forces travaillèrent désormais à échauffer les esprits : l'opposition au Parlement de Londres et de Dublin et les partisans de la république.

Gentz décrit l'opposition aux Parlements comme un groupe de parlementaires formé de têtes brûlées - Grattan, Foster, Grey - qui, en harcelant constamment le gouvernement, contribuèrent - sans jamais

.../...

se joindre aux fauteurs de troubles - à ébranler l'unité de l'Etat. Sans jamais vouloir contester le rôle essentiel de l'opposition dans une démocratie - un parti d'opposition est "bénéfique et nécessaire", "un des principes vitaux de la Constitution" (489) - il s'insurge contre ceux qui pour des intérêts partisans oublient l'intérêt supérieur de la nation. Fidèle aux idées de Burke, Gentz soutient que l'enjeu de la vie sociale est d'être attaché à la société dans laquelle on vit, à laquelle on appartient ; il dénie à tous ceux qui prêchent l'insoumission, au moment même où l'Angleterre et l'Europe sont exposées à des dangers extrêmes, le droit d'être appelés "de vrais patriotes". Ces réformateurs ambitieux allèrent se retrouver du même côté que les membres d'un mouvement républicain animé par un jeune avocat de Dublin, Theobald Wolfe Tone ; grand admirateur de la Révolution française, républicain fanatique, il n'envisageait pas moins que la séparation totale entre l'Irlande et l'Angleterre, puis l'instauration d'une République d'Irlande. Ces deux forces se retrouvèrent unies derrière un même slogan : Réforme au Parlement, Emancipation des Catholiques !

Les slogans généreux qui prônaient l'indépendance de l'Irlande et l'émancipation des catholiques n'étaient, aux yeux de Gentz que des arguments spécieux. Toutes les violences et les insurrections qui émaillèrent la vie politique pendant une décennie - notamment en 1793, 1794, 1795, 1796, 1797 puis en 1798 - sont, pour lui, autant de preuves d'une volonté de destruction des structures politiques existantes. L'inégalité des droits politiques entre les communautés protestantes et catholiques, la nécessité d'une réforme parlementaire, le despotisme du ministère britannique et la persécution

.../...

des patriotes irlandais, la misère des classes populaires et les mille autres doléances ne sont que des prétextes pour imposer de force un nouveau système. Gentz ne conteste pas que le caractère sanglant des rébellions provenait essentiellement du fanatisme religieux. En 1798 notamment, les catholiques excités par des prêtres fanatiques ont commis des crimes horribles sur des protestants ; dans le comté de Wexford, on dénombra 30.000 victimes en deux mois. Mais Gentz considère que protestants et catholiques avaient été manipulés par des démagogues ambitieux, qui se sont servis d'eux comme d'un instrument de mort. Le véritable enjeu était politique ; il en veut pour preuve que sur les cinq chefs de la "conjuraison républicaine" un seul - le Dr Mac Nevin - était catholique, les autres se disaient athés, disciples de Paine. Le but qu'ils poursuivaient était de parvenir coûte que coûte à un bouleversement politique. Non seulement les conjurés avaient couvert le pays d'un réseau de sociétés organisées politiquement et militairement, avec à leur tête un Directoire général, mais ils avaient aussi établi des contacts avec la République française. La correspondance secrète qu'on a pu découvrir, révèle que les prétendus patriotes d'hésiteraient pas à sacrifier les intérêts de leur patrie à leurs intérêts partisans.

On sait, dit Gentz, que Wolfe Tone s'est vu proposer l'aide du Directoire français en 1796, que la même année encore Arthur O'Connor, un des chefs du Directoire irlandais, rencontra Hoche en Suisse pour préparer un débarquement qui échouera, que Lewins, un avocat de Dublin, et, plus tard, le Dr Nevin, décidèrent à Paris en 1797 d'un autre débarquement qui sera préparé en Hollande ; mais l'Amiral Ducan détruira la

flotte hollandaise. Tels que les faits sont présentés par Gentz, l'Angleterre n'est en rien responsable du drame de l'Irlande ; ce ne sont ni "sa tyrannie", ni "sa répression bestiale" qui ont mis le pays à feu et à sang, comme l'en accusent ses détracteurs. L'Angleterre n'a fait qu'appliquer le droit de légitime défense. La responsabilité de tous les maux incombe entièrement et sans conteste à ceux qui ont poussé le gouvernement à ces dernières extrémités. Les factieux d'Irlande voulaient, pour ainsi dire, recommencer l'Histoire, l'Angleterre veillait à ce que sa politique repose, comme par le passé, sur les principes du droit né de la tradition.

Il n'est pas pensable, pour Gentz, que des individus puissent aller jusqu'à remettre en cause le cadre même qui fait tenir ensemble la société anglaise et irlandaise . Au fil du temps une structure avait été mise en place, où la société trouve à s'abriter et à se déployer.

Depuis la première conquête en 1172, les Irlandais n'ont connu que des rapports de subordonnés à supérieurs avec les Anglais. Gentz rappelle une nouvelle fois (490) le lent cheminement de l'Histoire qui donne à l'Angleterre le droit de lier l'Irlande par des lois. Grattan accuse à tort le gouvernement de l'Angleterre d'avoir usurpé ses droits après avoir imposé sa loi par la force. Depuis 1603 une nouvelle structure politique avait été mise en place en Irlande ; prenant en compte les problèmes de religion qui avaient bouleversé la société et la nouvelle donne politique qui en résulta, Jacques Ier organisa les rapports de telle sorte que la souveraineté des protestants soit légalement

établie au même degré que la tutelle de l'Angleterre sur ce pays. Ce statut que radicaux anglais et irlandais considèrent comme une "usurpation et un asservissement" remonte à des origines lointaines qui lui assurent la légitimité du temps. Ceux qui prétendent que les troubles sont provoqués par la prétention de l'Angleterre de se mêler des affaires de l'Irlande, ne connaissent rien à l'histoire des deux nations.

L'Irlande, selon Gentz, est marquée par le destin qui lui est constamment contraire. Pour des raisons indéfinissables, elle n'a jamais connu le même développement que d'autres pays. Un sort contraire et injuste lui réserve depuis toujours une existence tragique : au problème de la colonisation s'ajouta par la suite la terrible question religieuse. La vie du peuple irlandais fut, en somme, un long martyre.

Une mauvaise étoile voulut que la conquête de l'Irlande ne se fît point comme ailleurs en Europe, où les envahisseurs se mêlèrent petit à petit aux populations autochtones, leur transmirent les bienfaits de la civilisation et acceptèrent partiellement d'assimiler des éléments de la culture locale. Au lieu de cela, "les colons" anglais s'isolèrent dans l'espoir de pouvoir exterminer les autochtones un jour ou l'autre. Le mariage d'un colon avec une Irlandaise fut très vite considéré comme une trahison. En coupant les Irlandais du reste du monde, l'envahisseur anglais les empêcha de prendre part aux progrès de l'Europe ; au fil du temps, les populations sombrèrent dans la barbarie et dans l'ignorance. Mais Gentz, fils de l'Aufklärung, est convaincu que le progrès de la civilisation et la sensibilisation des consciences auraient fini par combler l'abî-

.../...

me qui les séparait de leurs conquérants, si un sort contraire n'avait voulu que "ce malheureux pays" subisse les conséquences les plus désastreuses des guerres de religion. La Réforme qui constitua, selon lui, une libération pour tant d'autres fut une malédiction pour l'Irlande. Dans un pays isolé du reste du monde, on imposa à une population inculte une religion qu'elle ne souhaitait pas.

Le malheur voulut qu'à cette époque de l'intolérance, on imposa, par le sabre, la liturgie anglaise ; la tyrannie religieuse vint s'ajouter à l'asservissement quotidien. Les rébellions succédèrent aux rébellions avec le cortège de crimes, de brutalités, de répressions sanglantes, de spoliations, de bannissements et de confiscations. Gentz fait le compte des confiscations opérées après 1688. 11.697.629 arpents avaient été confisqués au profit des protestants, alors que la superficie de l'Irlande ne compte en tout que 11.042.000 arpents (491). On aura donc confisqué plusieurs fois certaines propriétés. En perdant leur propriété, les catholiques perdirent aussi leurs droits. Depuis que le problème religieux s'était mêlé intimement au problème politique, la distinction qu'on faisait entre Irlandais et Anglais se transforma en opposition entre catholiques et protestants. Gentz montre à quel point le fanatisme religieux, attisé et entretenu par des ambitions et des privilèges politiques, peut entraver l'évolution d'une société ; il conduit tout droit à une société de castes, faite de maîtres et d'esclaves. Un système inique qui maintenait une majorité du peuple dans un état primitif, que Gentz rapproche de celui des Lapons, allait se développer malgré les progrès de la civilisation et refuser aux ca-

tholiques les moyens de se libérer de leur pauvreté, de leur inculture et de leur état de servitude. Le "popery-code" et la "test-act" rappellent ; à la fin du 17ème et au début du 18ème siècle, avec force, que l'on veut maintenir les catholiques dans la servitude. On leur refuse l'existence civile pour ne pas avoir à craindre qu'ils aient un jour une existence politique.

Rien d'étonnant alors que des gens sans propriété, sans droit, sans écoles, sans avenir, exclus du progrès, des gens dont la vie est comparable, selon Gentz, à celle des "ilotes" de la Sparte antique ne cherchent pas la félicité du pays mais essaient, par des rébellions permanentes, de faire régner l'insécurité partout et de menacer les propriétés. Gentz comprend la révolte des désespérés ; toute la société était définitivement figée ; même la plus petite ouverture en direction des catholiques était ressentie comme une trahison, parce qu'elle gênait les rapports entre les maîtres et les esclaves.

Mais, même si les intérêts politico-religieux ont pu s'imposer par la force jusqu'au milieu du 18ème siècle, ils ne purent s'opposer au "cours normal des choses" (492). Le développement de l'industrie qui créa une masse de richesses, alla bénéficier aux catholiques. Le progrès des Lumières, l'évolution de la pensée en Europe transforma les relations entre protestants et catholiques. L'application des lois se fit moins contraignante. On conduisit une politique plus "éclairée" à l'égard des catholiques. Burke, parce qu'il essaya de briser le mur de l'incompréhension, devient, pour Gentz, le symbole même de la décrispation qui pouvait annoncer une ère nouvelle dans les relations natio-

.../....

nales. Pour l'auteur du Historisches Journal, des signes tangibles de cette évolution vers une réhabilitation des catholiques apparaissent dès 1778, où on leur accorda une existence civile par la suppression des lois sur la propriété ; l'égalité politique maximale envisageable - eu égard à la situation particulière en Irlande - avait été, selon lui, atteinte en 1793. L'*habeas corpus* était reconnu aux catholiques, ils avaient accès à des charges juridiques, à la magistrature, à des fonctions dans l'Etat, à l'exception des plus élevées. Restait à acquérir des sièges au Parlement pour que l'existence politique soit totalement reconnue.

Pourtant, Gentz n'est pas d'avis qu'il soit judicieux d'accorder sans réserve les droits politiques aux catholiques. Comme Burke, il pense que leur réhabilitation demande qu'on leur rende justice, mais pas au prix d'une autre injustice. La liberté politique des propriétaires et le maintien de la prépondérance de la religion protestante constituaient les fondements mêmes de l'organisation de l'Etat. Reconnaître immédiatement aux catholiques le droit à une existence politique pleine et entière, c'est provoquer aussitôt le bouleversement des lois fondamentales. Et Gentz de rappeler entre autre que tout fonctionnaire public est lié par serment à la Couronne et aux articles fondamentaux de la religion anglicane ; il serait déraisonnable qu'on touche brutalement à une institution séculaire. Méfiant à l'égard de toute transformation radicale, Gentz soutient, en bon disciple de Burke, qu'il fallait laisser aux catholiques le temps de devenir grands propriétaires, il fallait ne pas brûler les étapes et demander aux catholiques qu'ils se contentent en un premier temps des prérogatives "de la classe moyenne" (493). La sagesse demande qu'on considère la situation avec pragmatisme.

.../...

Toucher aux fondements de la Constitution, c'est provoquer un phénomène de résistance généralisée parce que les institutions ont acquis un caractère quasiment sacré avec le temps. Les maux qu'entraînerait la reconnaissance officielle d'une existence politique à part entière pour les catholiques d'Irlande seraient nettement supérieurs "aux maux relativement moindres d'une intolérance politique" (494). Mieux vaut tolérer une petite injustice que de provoquer un grand désordre qui conduirait finalement à remplacer une injustice par une autre. L'égalité politique accordée aux catholiques, c'est le renversement de la situation établie, c'est une majorité de catholiques qui gouvernerait une minorité de protestants. Les catholiques ne manqueraient pas de spolier les protestants en toute légalité. En somme, conclut Gentz, ce serait une révolution. Aucun protestant n'imagine un seul instant pouvoir céder les avantages acquis à un catholique. Les structures anciennes opposent à elles seules une très forte résistance ; le trouble que causerait l'éclatement brutal des structures existantes irait à l'encontre du but recherché ; les catholiques, loin d'être réhabilités par une loi d'émancipation, se verraient à nouveau attaqués, poursuivis, exclus par ceux-là mêmes qui étaient prêts à la réconciliation. La Constitution de l'Irlande ne permet aucune issue satisfaisante à la triste alternative ; "maintenir la supériorité protestante" (495), c'est opter pour une éternelle fermentation des esprits parmi les catholiques, "détruire le système en vigueur" (496), c'est provoquer l'angoisse chez les protestants. "Seule l'union des parlements pouvait assurer à cet Etat déchiré l'unité et la paix" (497), conclut Gentz. Elle permet de résoudre, dans un esprit de justice et de réconciliation, les deux problèmes cruciaux qui hypothé-

.../...

quaient jusque-là l'avenir de l'Irlande : le problème politique et le problème religieux . Le plan de Pitt favorise le retour à la paix civile parce qu'il dissipe les craintes des uns et des autres.

Dans cette opération, Gentz ne voit que des avantages pour l'Irlande ; elle devient "une part intégrante" de la Grande-Bretagne. Dorénavant, la Constitution lacunaire qu'elle a connue n'existera plus, les représentants irlandais siégeront directement au Parlement de Londres. Le pays va bénéficier des lois et de l'administration qui ont conduit à la brillante civilisation que connaît l'Angleterre. En tant que province à part entière d'un grand et puissant royaume, l'Irlande sera avantageusement représentée au Parlement. Avec ses cent voix à la Chambre des Communes et ses trente voix à la Chambre des Lords, elle va disposer d'un avantage de poids pour défendre ses intérêts vitaux. La proportion de 1/5ème, loin de la réduire à une minorité sans force, va lui permettre d'apporter des réponses équitables à ses problèmes.

Gentz évoque, dans une vision idyllique du futur immédiat, la naissance de relations nouvelles entre l'Angleterre et l'Irlande ; la coopération politique aura des répercussions économiques et culturelles bénéfiques pour l'Irlande ; l'Union va dynamiser l'économie du pays. Avec l'Union, il n'est plus pensable qu'on puisse se traiter en ennemis ; les capitaux anglais, attirés par la paix et les affaires, s'établiront en Irlande ; les manufactures connaîtront un essor insoupçonné ; Gentz balaie d'un revers de plume le pessimisme de certains qui craignent que l'absence de charbon et de bois rendra les manufactures moins compétiti-

ves que celles d'Angleterre. Pourquoi reviendrait-il plus cher de transporter le charbon jusqu'en Irlande que de le transporter dans les régions les plus reculées d'Angleterre ? Non, il n'est pas vrai pour Gentz que Pitt n'a cherché qu'un moyen habile de toucher au "porte-monnaie" (498) de l'Irlande !

Bien au contraire, l'Union est à considérer comme une aide au développement économique qui permettra enfin d'améliorer la condition des plus défavorisés, de ceux vivant dans des huttes qui feraient honte à les Lapons. Les paysans irlandais n'ont ni viande, ni pain ; leur seule nourriture est la pomme de terre. Mais, grâce au cadre élargi de l'Union, ce pays encore plongé pour sa plus grande part dans "les ténèbres du 15ème siècle" (499) verra se développer une véritable civilisation. Le temps des Lumières est enfin arrivé.

La Constitution nouvelle tranquilise le protestant et calme le catholique. Il semble impensable que dans un Parlement unifié, une loi offensante puisse être votée contre des catholiques, à une époque où l'on constate partout que la fibre religieuse s'effiloche et que des garçons des écoles traitent avec indifférence ce qui forçait encore le respect des parents. L'Union est la voie de l'apaisement. Les catholiques, pense Gentz, qui éprouvaient un sentiment de frustration de ne pas avoir de représentant au Parlement de Dublin, accepteront sans doute avec plus de calme de ne pas siéger dans un Parlement national parce qu'ils savent que l'intérêt général forcera même un protestant à se transformer en leur bienfaiteur. Poursuivant sa vision idyllique, Gentz voit s'instaurer un climat de paix à partir du moment où les peurs auront disparu ;

.../...

comme l'Irlande fera partie intégrante de l'Angleterre, les machinations visant à séparer les deux pays ne seront plus à craindre ; les partisans de la révolution perdront l'outil idéal que représentait la Constitution hybride qui leur donnait l'occasion d'attiser les ambitions et les haines. L'Union est la seule voie possible entre une dépendance totale et une indépendance toujours menacée ; elle supprimera les dangers du fanatisme et de la trahison et consolidera l'empire britannique.

Le plan d'Union proposé par Pitt révèle, selon Gentz, une fois de plus au monde entier la valeur exemplaire de la Constitution anglaise ; elle est un modèle de souplesse ; elle s'adapte sans heurt à l'évolution de la civilisation et permet de promouvoir le changement dans la continuité. L'Union n'est pas simplement un ensemble de mesures théoriques et techniques prises sur le plan juridique et sur le plan légal, elle est le résultat d'une transformation qui s'est faite dans le respect de l'esprit de la Constitution. Aucune loi n'a été enfreinte. L'Irlande trouve dans l'Union la forme politique qui, de l'avis de Gentz, aurait dû toujours être la sienne. L'Angleterre et l'Irlande sont deux pays, ayant une même Constitution, qui se retrouvent sous une même direction. Pitt ne propose pas le reniement de la Constitution de l'Irlande, mais une généreuse amélioration de ses principes. Une Constitution fonctionnant sur le modèle anglais a le grand avantage de ne pas être figée ; elle laisse à la sagesse des gouvernants le soin de l'aménager afin de l'adapter pour ne jamais être en porte à faux avec l'Histoire ; elle permet de "conserver en améliorant" (500).

.../...

Heureux Etat, où, comme en Angleterre, les Lumières progressent paisiblement. Ce qui dans d'autres se produit dans les convulsions d'une révolution, se développe là au rythme d'une évolution réfléchie. Le gouvernement anglais, s'appuyant sur l'attachement que tout un peuple porte à sa Constitution, peut rester ferme sur les principes et souple dans leurs applications. La démocratie ne vit pas de théorie, mais de la pratique quotidienne faite de réalisme. C'est la sagesse des gouvernants et en l'occurrence celle de Pitt qui permet à la démocratie anglaise de régler les problèmes nationaux et internationaux dans "les limites politiques" que "la nature et le sentiment des hommes ont fixé à tout exercice du droit, que même une toute puissance juridique ne peut transgresser impunément" (501).

Malgré la démonstration pertinente et le style tout en nuances, Gentz n'arrive pas à convaincre de la justesse de la cause qu'il essaie de défendre. On le sent embarrassé lorsqu'il rend compte des moments cruciaux de l'histoire de l'Irlande et des Irlandais ; tantôt c'est le destin, tantôt la mauvaise étoile, tantôt un sort contraire ou encore une situation politique bloquée qui condamne ce pays aux malheurs qu'il doit endurer depuis des siècles. La faiblesse de l'argumentation révèle un des points faibles de la pensée contre-révolutionnaire, de celle de Burke en particulier, à qui Gentz semble emprunter l'idée que la durée chronologique légitime les oeuvres humaines, que la durée fonde le droit. Si pour être libre, il faut l'avoir été par le passé, si pour avoir un bon gouvernement, il faut l'avoir déjà eu, la situation des peuples est définitivement prisonnière du passé, il n'y a pas d'avenir et il ne reste aux nations que la fuite dans le désespoir.

.../...

En ne se référant dans les articles concernant le règlement de la question d'Irlande qu'à la seule sagesse déposée dans les coutumes et dans les traditions, Gentz ne parvient pas à dissiper le soupçon de n'être que le défenseur de l'ordre établi. Mais on a l'impression qu'il perçoit la limite fondamentale de la pensée contre-révolutionnaire de Burke, et qu'il lui paraît difficile de fonder la légitimité sur la seule tradition ; l'apologie de l'expérience, du donné empirique risque de n'être à la limite qu'un machiavélisme qui permet de légitimer toute chose, même les usurpations.

*

* *

.../...

CHAPITRE V

GUERRE OU PAIX ?

L'article De la paix perpétuelle qui clot le Historisches Journal traduit l'inquiétude profonde d'une fin de siècle ; Gentz éprouve le besoin de faire en quelque sorte le bilan de l'Histoire et d'en décrypter la marche à une époque où le monde hésite, où de dangereuses turbulences menacent les acquis d'un siècle de Lumières.

Le thème de la paix n'est pas un accident dans la pensée de Gentz ; on sait qu'en 1797, par exemple, lorsque Frédéric-Guillaume III monta sur le trône de Prusse, il avait adressé au tout jeune roi, une lettre dans laquelle il l'adjura d'éviter la guerre, tout en maintenant une armée forte et bien entraînée ; cette politique lui paraissait être la "sagesse diplomatique suprême" (502). Mais l'article de décembre 1800 est loin de l'exhortation d'un fonctionnaire prussien quelque peu en quête de publicité. De la paix perpétuelle (503) s'inscrit dans une réflexion plus vaste sur la guerre et la paix et les droits des peuples que suscita chez les "intellectuels" l'irruption brutale de la Révolution française dans la vie des nations. On se réfère souvent, à cette période-là, au Projet de paix perpétuelle (504) de Kant de 1795 : Fichte avait consacré quelques mois après sa parution un abondant compte rendu (505) dans lequel il partagea, à quelques nuances

.../...

près, l'optimisme de son maître. Goerres, allant plus loin encore que Kant, confia à la France en 1798 dans La paix universelle, un idéal (506) la mission de "républicaniser" l'Europe pour former la "République des peuples" qui assurerait la paix. Deux ans après, en 1800, Fichte adopte dans L'État commercial fermé(507) une position opposée à celle de 1796 ; Gentz par contre revient sur le problème avec des idées en certains points toujours très proches de celles de Kant.

C'est avec un long extrait des Aphorismes de la philosophie du Droit, un plan de paix publié par W.T Krug (508) au cours de l'année 1800, que Gentz introduit son article ; il est, en quelque sorte, mis en exergue à ses considérations sur la guerre et la paix. Dans la conclusion W.T. Krug, s'inspirant fortement des idées de Kant, soutient que toute l'évolution de l'humanité tend vers un état de paix qui naîtra de la "Fédération des peuples" (Völkerbund) ; il fait allusion aussi, sans s'y référer expressément, à la 2ème section du traité de Kant Projet de paix perpétuelle contenant les articles préliminaires d'une paix perpétuelle entre les Etats, où le philosophe de Königsberg souligne que la paix entre les hommes n'est pas un état de nature. La paix doit être conquise, elle est l'oeuvre de la raison ; "dans l'état de nature, les peuples vivent, comme les individus, dans un état de guerre" (509), dit Krug ; il reprend en d'autres termes l'idée de Kant "L'état de paix entre les hommes, qui vivent côte à côte, n'est pas un état de nature" (510).

Gentz souscrit tout à fait à ce point de vue et ajoute que la paix perpétuelle doit être un "idéal perpétuel de la raison" (511) parce que la guer-

.../...

re est la négation même du droit puisqu'elle le livre à l'arbitraire. Tant que les rapports internationaux ne seront pas régis par des lois, tant qu'il n'y aura pas de cour suprême pour régler les litiges entre les nations, tant qu'il n'y aura pas d'exécutif suprême capable de faire respecter les décisions, les nations seront condamnées à vivre dans un état d'anarchie. Gentz est resté en ce point très fidèle aux thèses de Kant qui considérait que les traités de paix n'étaient en fait que de "simples armistices" (512), des trêves avant la reprise des hostilités. Comme son maître, il condamne la guerre en soi parce qu'elle est liée à l'état de nature ; si l'humanité veut se rapprocher de l'état de paix, il lui faudra remplacer les rapports de force par des rapports de droit, par des relations contractuelles. Pour améliorer les relations entre Etats, il faudra donc répéter le processus qui a conduit à la création de ces Etats en substituant à une liberté sauvage, qui ne connaît pas de loi, une liberté rationnellement organisée. Gentz en conclut, presque dans les mêmes termes que Kant (513) que la paix perpétuelle, ce "souverain bien politique" (514) est "une exigence de la raison" (515), "un devoir" (516) ; elle est liée à la souveraineté du droit.

Enfant du siècle des Lumières, Gentz est convaincu que l'humanité évolue vers le mieux, vers toujours plus de perfection : une perfection qui, pour lui, est une société civile qui administre le droit de façon universelle. Il ne croit pas qu'un progrès continu conduira l'humanité vers une Jérusalem nouvelle, mais il demeure convaincu qu'une force supérieure veille sur la bonne marche de l'évolution et qu'elle gouverne le destin des hommes pour les mener "au port" (517). Ce "port" n'est pas une cité idéale sans contenu ni con-

.../...

tour, mais un monde qui aurait réalisé la rencontre entre deux formes majeures de l'espérance : celle de la société parfaite et celle de la paix perpétuelle, un monde qui serait devenu "ce temple du droit... où demeurent la vraie dignité de l'homme et la vraie paix" (518). Le moteur de cette évolution n'est pas Dieu ou la Providence, mais "le gouvernement suprême du monde" (519), qui n'est autre que la "Nature" (520). Gentz emploie le mot "nature" dans la même acceptation que Kant ; il s'agit de la nature humaine qui est "un système de contradictions" (521) ; elle se définit par l'ambivalence ; l'homme n'est ni naturellement bon, comme le pensait Rousseau, ni naturellement mauvais, comme le voulait Hobbes. C'est ce jeu entre les deux composantes antagonistes, entre la "loi de la raison" (522), qui toujours réclame la paix et la "loi de la nature sauvage" (523), qui toujours veut la guerre, qui est le moteur de l'évolution.

La nature laisse visiblement transparaître une finalité qui, du sein même de la discorde, fait surgir la concorde. Le monde des humains, comme le monde animal, n'est que désordre apparent. "La nature veut irrésistiblement que le droit finisse par l'emporter" (524), dit Kant, "le désordre apparent se mue, même souvent déjà sous nos yeux myopes, en harmonie et ordre" (525), répète Gentz. La même pulsion guerrière qui meut tous les êtres vivants, vit, agit et respire aussi dans le monde des humains. La guerre semble pour ainsi dire un acte noble, puisque de l'état de guerre est né "le concept du droit" (526) qui limite la liberté originelle du monde. Mais ce mécanisme de la nature conduit les hommes à surmonter les conflits nés de leurs tendances égoïstes, pour se constituer en "une société régie par

.../...

les lois" (527). "Le gouvernement suprême" du monde se sert des "inclinations et des passions" et même "des folies et des crimes des hommes" pour le bien des peuples et de l'humanité tout entière. Gentz reprend l'idée kantienne (528) de la positivité de la guerre : elle est pour lui cet "instrument secret", "l'aiguillon" qui pousse non seulement au développement de l'esprit humain, mais aussi à l'unité du genre humain ; en dispersant les hommes sur toute la planète, elle a contraint les peuples à s'organiser en Etats, elle a trempé les caractères et sorti les peuples de la barbarie ; elle a fait naître et grandir la qualité la plus noble entre toutes, "l'amour de la patrie" (529).

La guerre est le moyen pédagogique de la nature pour faire entendre la voix de la raison. Les Etats ont découvert, à travers les déchirements sanglants des guerres à répétition, qu'elles étaient contraires à leur véritable intérêt. Le siècle des Lumières a ouvert d'autres perspectives politiques et économiques à l'humanité. Avec un optimisme surprenant, Gentz affirme qu'en Europe les régents ont compris qu'il était insensé de fonder le bien-être et la grandeur de leur Etat sur la guerre, parce que les avantages qu'ils en retirent ne sont rien face aux dégâts irréparables qu'elle cause à l'économie du pays. Gentz reprend aussi l'idée de Kant, selon laquelle la nature réunit les peuples "par l'intérêt mutuel" (530). Les régents apprennent à penser l'économie selon d'autres critères ; ils découvrent que chacun trouve son compte à développer le bien-être chez le voisin, parce qu'ils tirent davantage d'un voisin riche que d'un voisin pauvre. La prise de conscience de "l'interdépendance des peuples" (531) par les responsables politiques favorise indirectement la paix.

.../...

Mais les pays, tout en ne vivant plus dans l'état de nature, ont encore entre eux des rapports semblables à ceux que connurent les individus avant que naisse la société civile. Les liens qui les unissent sont fragiles, parce que les Constitutions sont imparfaites. Les sociétés ne sont jamais que des essais, des tentatives visant à instaurer le règne du droit. Le "gouvernement suprême du monde" a condamné l'humanité à cet état d'imperfection lorsqu'il déposa dans l'âme de l'homme "les idées sacrées du droit" (532) mais lui refusa le moyen de réaliser ces idées en ne lui donnant pas la capacité de "créer une seule et même Constitution civile, pour l'ensemble du genre humain" (533). Cet état d'imperfection est générateur de guerres. Mais plus les nations se rencontreront, plus elles se froteront et se mesureront les unes aux autres, plus elles s'éduqueront mutuellement, plus proche sera la paix. "Sans guerre il n'y aurait pas de paix sur terre" (534) dit Gentz. Il laisse entendre cependant qu'une société civile, quelles que puissent être sa taille et ses lois, ne pourra offrir qu'une "paix relative" jamais "une paix absolue" (535).

Kant ne considérait pas la paix perpétuelle comme une simple vue de l'esprit. Il était convaincu qu'une fédération des peuples se formerait progressivement autour d'un noyau constitué par un Etat républicain puissant ; Gentz, par contre, se montre très sceptique à l'égard de toute formule de paix perpétuelle, parce qu'il considère que cette idée est certes un idéal permanent de la raison mais qu'elle ne pourra jamais être que cela. Passant en revue toutes les suggestions faites jusque-là pour aboutir à une paix perpétuelle, il conclut qu'aucun des plans de paix perpé-

.../...

tuelle possibles ne résiste à un examen sérieux. Il en distingue quatre. Le premier suggère une réunion radicale des nations en un seul et même Etat, réunion qui entraîne la disparition des frictions provoquées par la séparation des gouvernements. Le second organise un isolement radical des Etats, ce qui évite qu'un Etat blesse les intérêts du voisin. Le troisième propose une organisation des nations qui permettrait de régler les conflits éventuels par des voies pacifiques. Elle pourrait se présenter sous deux formes différentes. Il serait envisageable que les Etats signent un accord entre eux, par lequel ils s'engageraient à porter les problèmes de droit, leurs litiges devant un arbitre suprême, commis à cet effet ou à commettre spécialement dans chaque cas. On pourrait aussi mettre en place une Constitution internationale qui prévoirait que le pouvoir législatif, expression de la volonté commune, le pouvoir exécutif et le pouvoir judiciaire seraient les organes suprêmes.

Les deux premières propositions ne sont pas très sérieuses, selon Gentz. Tantôt on suppose que la guerre cesserait parce qu'il n'y aurait plus d'opposition, tantôt on croit que la guerre serait impossible puisqu'on aurait supprimé les relations internationales. L'idée d'une monarchie universelle lui paraît ridicule et inefficace. "Un Etat soi-disant universel" (536) est forcément né d'une fusion des Etats existants réalisée par une puissance qui se sera élevée au-dessus des autres ; mais pour Gentz, un gouvernement unique n'est pas viable à longue échéance ; son analyse le conduit à conclure, comme Kant, qu'une monarchie universelle se transformerait très vite en un despotisme ou en une anarchie parce que les lois perdent toujours

.../...

plus de leur vigueur à mesure que le gouvernement prend de l'extension ; "un despotisme sans âme, dit Kant, n'en finit pas moins par tomber dans l'anarchie" (537) ; Gentz reprend la même idée en des termes très voisins. "De toute pression naîtrait immédiatement une tyrannie insupportable, de tout relâchement une anarchie insondable" (538).

Il n'est pas imaginable non plus que deux ou trois "super-Etats" puissent vivre paisiblement côte à côte sans chercher à se dominer l'un l'autre. Il n'est pas concevable pour lui qu'on puisse ramener, sous une même législation, une Europe de plus de cent millions d'habitants, avec ses nations différentes par leurs langues, leurs cultures, leurs mœurs, leurs religions, leurs capacités et leurs caractères. Elle a été un champ de batailles durant des siècles et se transformerait inmanquablement en un théâtre de rébellions, de conjurations et de guerres de religions. Rome n'a-t-elle pas mis sept siècles à construire un "Etat universel" ? Et pourtant, lorsqu'après une longue et douloureuse gestation on allait toucher à la perfection, l'Etat sombra dans le chaos. L'Europe, pense Gentz, ne supporterait pas même cinquante ans de monarchie universelle ; elle éclaterait bien avant en de multiples petits Etats. L'Etat universel n'est qu'une utopie.

Parmi les "rêves philosophiques" Gentz range aussi le projet d'un "Etat commercial fermé" proposé par Fichte. Ici, l'autarcie absolue devient le moyen miracle pour préserver la paix. Puisque la rivalité économique entre les nations constitue une tension permanente pouvant conduire tout droit à la guerre, il convient de prendre des mesures économiques et politi-

.../...

ques adéquates pour rendre le commerce quasiment impossible avec les autres pays. L'Etat contrôlerait totalement le commerce extérieur et chercherait à le réduire à sa plus simple expression. A l'intérieur des frontières, Fichte envisage de mettre en place une sorte de socialisme d'Etat qui supprimerait la rivalité entre les classes et instaurerait la justice : chaque citoyen aurait un revenu qui lui permettrait de vivre décemment, on créerait une monnaie nationale et retirerait de la circulation toutes les devises étrangères, on contrôlerait les prix, de même qu'on équilibrerait la production et la vente.

Le verdict de Gentz est net. C'est là une paix trop chèrement payée. Si l'on applique ce système inique, on empêche les peuples de vivre, de respirer et de progresser. Pour s'épanouir, pour développer les sciences, les arts et la philosophie, l'humanité a besoin de l'émulation internationale, les hommes doivent pouvoir circuler librement. Sans l'ouverture sur le monde, l'humanité serait encore au stage de l'enfance et l'"Etat commercial fermé" la fera retomber en enfance parce qu'il la prive du piment de la compétition. Il faudrait se résigner à une stagnation de l'Histoire ; les peuples seraient condamnés à vivre une vie étale, sans plan d'envergure, sans vastes entreprises. L'Etat commercial fermé qui est un appel à la plus stricte autarcie, enferme les peuples dans des frontières hermétiquement closes et les étouffe. Ce système est un crime contre l'humanité ; son application serait le pire des malheurs qui puisse la frapper.

"Plutôt retourner tout de suite avec Rousseau au sein de la nature primitive" (539) que de vé-

.../...

géter dans cet état de contrainte auquel conduirait nécessairement l'application du système de Fichte ! Gentz se sert d'expressions apocalyptiques pour évoquer la catastrophe que représenterait un Etat commercial fermé ; il parle d'une "terrifiante désolation" (540), de "ténèbres originelles" qui s'étendraient à nouveau sur le monde entier. Ce "calme de la paresse" (541) est indigne de l'humanité ; il condamne le projet de Fichte et trouve honteux que ce "réformateur à l'allure de philosophe" (542) puisse se moquer ainsi de la philosophie des Lumières - qui aspire à davantage de cosmopolitisme - en proposant des expériences dangereuses. Mieux vaut encore la guerre que la clausuration ; Gentz est catégorique : "Nous restons comme nous sommes et nous renonçons à la paix perpétuelle" (543).

Le troisième moyen envisageable consisterait en une alliance entre les nations, une sorte de fédération entre les Etats, organisée de telle sorte que le recours aux armes soit rendu impossible à tous les membres de l'alliance ; on nommerait un ou plusieurs arbitres, on adopterait un système majoritaire, on créerait un congrès permanent pour régler les différends entre les Etats. Gentz trouve cette "alliance pour la paix" (544) aussi séduisante qu'irréalisable. Il faut, pour être efficace, que cette alliance puisse faire entendre raison par la contrainte ; il faudrait donc créer une force supérieure. Tant que les initiateurs se contenteront de prévoir un pouvoir législatif et juridique mais négligeront le pouvoir exécutif, le projet de paix perpétuelle restera un doux rêve.

.../...

Gentz montre du doigt l'abbé de Saint-Pierre (545), Rousseau et Kant, tous "des chantres de la paix perpétuelle" (546), mais dont les projets manquent pour le moins de réalisme. Non seulement le Projet pour rendre la paix perpétuelle de l'abbé Saint-Pierre est "absolument sec" et "déplaisant" (547), mais il est de plus ridicule ; il lui reproche d'avoir la naïveté de croire qu'il suffirait de constituer un corps européen de dix-neuf nations pour être sûr que les différends seront toujours réglés pacifiquement, alors que l'exécution d'un tel système exige le concours de hasards heureux. Gentz pense d'ailleurs que ce projet aurait sans doute été oublié, si Rousseau ne lui avait pas redonné vie en lui prêtant son "habileté" et "son éloquence" (548). Par son intervention, Rousseau a entretenu l'idée que ce projet, même s'il paraît encore absurde, pourrait un jour, lorsqu'il serait repris par une personnalité de poids et de caractère, devenir un projet raisonnable.

Le jugement de Gentz sur le projet de Kant est tout aussi péremptoire. C'est, estime-t-il, un plan imparfait, fondé sur l'idée d'un "fédéralisme pacifique entre les Etats" (549) qui néglige d'indiquer les principes de base de cette organisation. Sans doute Gentz n'aura-t-il pas voulu faire mention du "deuxième article définitif en vue de la paix perpétuelle" où Kant évoque comment une telle fédération pourrait se constituer, progressivement, sur la base d'une Constitution républicaine, autour d'un Etat déjà républicain ; peu à peu on verrait naître une fédération d'Etats libres, souverains et égaux qui engloberait tous les peuples de la terre.

.../...

Tous ces projets pèchent, selon Gentz, par leur imperfection ; lui-même aurait à suggérer une autre solution (solution surprenante d'ailleurs pour quelqu'un qui se veut le disciple de Burke). Il envisageait de mettre en place une Constitution unique, conforme au droit des peuples qui prévoirait une institution suprême, issue de la volonté générale qui se composerait d'un pouvoir législatif, d'un pouvoir exécutif et d'un pouvoir judiciaire. Les rapports entre les Etats seraient dictés par les mêmes règles que celles qui prévalent entre les citoyens d'un même pays. Une cour suprême réglerait les contentieux entre les pays.

Ce projet, pour satisfaisant qu'il soit, n'est hélas qu'une chimère, lui aussi. Pour réaliser l'idéal que représente la paix perpétuelle, il faudrait que tous les peuples puissent se réunir pour ne plus former qu'un seul Etat. Gentz n'y croit pas. Mais il est envisageable que de petits Etats s'unissent, se donnent une même Constitution pour mieux se développer et mieux se défendre. Il cite deux exemples de réussite : l'Allemagne et les Etats-Unis d'Amérique. Mais, une fédération demeure toujours fragile, parce que la collaboration étroite entre les Etats est très difficile à maintenir et qu'il n'est pas toujours facile de faire respecter la discipline. C'est pourquoi Gentz se montre inquiet quant à l'avenir des Etats-Unis d'Amérique ; il lui semble que l'éclatement de la fédération ne pourra être évité ; à moins de circonstances exceptionnelles qui viendraient renforcer l'unité de la jeune fédération, il ne croit pas qu'elle puisse se maintenir plus de cinquante ans. L'exemple allemand reste donc la seule preuve qu'un système fédératif peut résister à l'usure des siècles ; à moins qu'il ne faille interpréter comme une simple ironie la remarque que fait Gentz à ce sujet. "Le destin de l'une de ces expériences est connu" (550).

.../...

Pour les grands Etats, cependant, pour les grands peuples comme ceux d'Europe, habitués à leur indépendance, le système fédératif ne présente pas le même attrait ; dans cette "république fédérale" (551) qui se mettrait en place, le Sénat aurait un pouvoir démesurément grand par rapport aux Etats composant la fédération ; c'est inacceptable pour les Etats ! Gentz fait remarquer que le système, en admettant qu'il puisse voir le jour, ne pourrait pas garantir la paix de façon absolue. Il faudrait bien, dans certains cas, notamment lorsqu'un Etat ne se plierait pas aux sentences de la cour suprême, recourir à la force pour la faire respecter. La démonstration est faite, affirme-t-il, qu'aucun projet de paix perpétuelle n'apporte de solution satisfaisante pour garantir la paix. Les différents systèmes envisagés ne pourraient se maintenir qu'en utilisant des moyens contraires au but recherché. A un moment ou à un autre les grands projets d'alliance des peuples, de fédération des Etats, de république fédérale présentent une grande lacune ; ils ne peuvent pas éviter le recours aux armes. Gentz en conclut "qu'il n'y a absolument aucun plan de paix perpétuelle... qui tienne " (552).

A ces projets chimériques Gentz oppose quelques propositions simples. Au lieu de rêver d'une paix perpétuelle utopique, il invite à considérer avec respect tout ce qui pourrait instaurer "une paix durable" (553) en Europe. Modestement, il propose de chercher l'équilibre politique, de privilégier la supériorité de l'intelligence par rapport à la force brutale, la diplomatie par rapport à l'art militaire. Si l'Europe veut rester ce qu'elle est, à savoir une composition de grands et de petits Etats, il est indispensable de mettre en

.../...

place un système d'équilibre bien compris. Cette politique consiste à mettre en oeuvre un mécanisme simple et subtil à la fois, de poids et de contrepoids. Gentz veut que dans "la grande masse politique" on veille à ce qu'à chaque "poids" politique corresponde "un contrepoids" politique. L'art de garantir la paix, c'est d'éviter qu'un peuple ou une nation se sente devenir invincible au point de vouloir rompre l'équilibre ; par le jeu des alliances, par des discussions ou des tractations secrètes, il est possible de neutraliser la menace même ; il n'est pas à exclure que le rétablissement de l'équilibre passe par la guerre.

Contrairement à l'alliance générale qu'envisageait l'abbé de Saint-Pierre ou Kant, Gentz préconise des alliances séparées ; le procédé doit garantir les plus faibles - par une alliance avec un plus puissant - contre les entreprises d'un Etat hégémonique ; mais aucun système ne peut garantir la paix perpétuelle, parce que la société des Etats que l'on veut mettre en place n'est jamais, à l'image des sociétés civiles, qu'une tentative imparfaite pour instaurer "le règne du droit" (554). Certes, les sociétés civiles et les sociétés des Etats évoluent vers des formes toujours plus conformes au droit, mais il n'est pas possible d'avoir une organisation parfaite en raison même des penchants égoïstes de l'homme. Les meilleures formes de gouvernement ne peuvent éviter que l'on vote des lois injustes, qu'il y ait des juges injustes, qu'il y ait des régents injustes. Alors que Kant affirme qu'une bonne organisation de l'Etat suffit pour que les forces destructives de l'homme soient neutralisées - "l'homme, bien que n'étant pas bon moralement, n'en est pas moins contraint d'être un bon citoyen" (555) - Gentz

.../...

soutient notamment que seule l'amélioration des hommes conduira à l'amélioration des sociétés ; il pense qu'il faut réformer l'homme avant de réformer les structures ; le vrai supplément à la Constitution imparfaite est la moralité, plus il y aura de moralité et plus le droit aura d'importance et de force ; les lois seront plus sages et les tribunaux plus consciencieux. "Lorsque partout dans le monde, la violence des passions se pliera à la sainte autorité des principes moraux" (556), lorsque des régents justes et sages dirigeront les citoyens moraux et satisfaits de leur sort, "alors, mais alors seulement les guerres seront moins nombreuses" (557). Le progrès des sociétés civiles et des sociétés des Etats dépend du progrès moral de l'homme et de l'humanité.

La paix perpétuelle est une grande ambition qui doit stimuler les générations à en hâter activement la réalisation, sachant bien toutefois que l'humanité se rapproche de cet idéal "comme l'hyperbole se rapproche de l'asymptote". Il ne fait pas de doute pour Gentz que cette ambition se réalisera un jour, mais elle est sans cesse retardée par des perturbations qui entravent la progression lente vers l'Etat idéal. Ramenant sa réflexion au cadre de l'Europe, il considère que les désordres nés de la Révolution constituent un de ces coups d'arrêt, voire un de ces retours en arrière que connaît parfois l'Histoire. Les plus nobles partisans de la Révolution ont pu croire, un instant, que l'idéal dont ils rêvaient allait se réaliser sous leurs yeux ; ils ont eu l'outrecuidance de croire qu'ils pourraient, avec de l'audace et de la violence, hâter le cours de l'Histoire ; ces présomptueux impatients ont oublié que "la nature" a confié au "genre humain" tout entier de réali-

.../...

ser "pas à pas" un idéal en respectant le "droit" et en se laissant guider par "la sagesse" (558).

En ébranlant l'équilibre ancien jusque dans ses fondements, ces insensés ont ouvert la voie à l'anarchie et provoqué le retour à l'état de nature. A vouloir réunir "dans une grande confédération cosmopolite" (559) tous les peuples de la terre, on a déclenché "la guerre mondiale" la plus cruelle qu'ait jamais déchiré les sociétés. A vouloir imposer la Constitution républicaine, on a multiplié les risques de guerre et les propensions à la faire. Gentz récuse l'idée kantienne d'une paix perpétuelle qui pourrait naître de l'extension progressive de la Constitution républicaine à l'ensemble des Etats ; loin de faire avancer la paix dans le monde, la mise en oeuvre de cette idée a légué la guerre en héritage aux générations à venir. L'ancienne Constitution de l'Europe étant anéantie, personne n'est en mesure de réaliser un nouveau système fédératif par des moyens pacifiques ; seule la violence pourra décider de l'avenir des Etats européens. Grâce à une analyse très précise de la situation, Gentz arrive à percevoir avec assez de justesse les événements à venir.

" De nombreuses guerres seront encore nécessaires pour nous (les Etats européens) conduire à un point où une paix, ne serait-ce de quelques mois, sera possible" (560) écrit-il, parce que la Révolution française a créé une situation telle que l'épée seule est en mesure de déterminer le destin des nations. Les nations européennes auraient tort de croire que la France finira bien par s'essouffler, car la Révolution lui a appris le secret de se nourrir de la guerre ; elle a donné aux opérations de guerre un caractère nouveau qui

.../...

permet au pays de multiplier ses moyens. Plus rien ne peut garantir la paix depuis que le droit a été balayé par la force. L'incertitude qui pèse sur les droits des peuples en Europe, ne favorise pas la paix. Comme non seulement la paix, mais même la possibilité de faire la paix est de plus en plus lointaine, les Etats d'Europe devraient tout mettre en oeuvre pour se servir des secrets qui font le succès des armées de la Révolution. Puisque de partout montent des cris de guerre, il faut passer à l'action ; le temps presse. Gentz met ses lecteurs en garde contre les philosophes ratiocineurs ; il n'est plus temps ni de se laisser aller à rêver béatement d'un perfectionnement permanent du genre humain, ni de s'embarrasser d'idées chimériques à une époque où seule la force peut encore inspirer le respect. Dans cette guerre idéologique, où une conception politique s'oppose à une autre conception politique, il faut que les régents redoublent de volonté et de courage pour augmenter leurs forces et trouver "sinon la voie du salut, du moins une limite au mal" (561).

La Révolution française et la guerre qui en résulta, représentent aux yeux de Gentz cet aiguillon dont se sert "le gouvernement suprême du monde" pour conduire les hommes vers davantage de perfection. Des bouleversements de la guerre naîtra nécessairement un ordre différent, plus paisible, établi sur "des maximes meilleures" (562). L'article De la paix perpétuelle de Gentz aboutit à des conclusions très divergentes de celles formulées par Kant dans son Projet de paix perpétuelle. Il révèle un rejet définitif de la Révolution ; Gentz la considère comme une catastrophe survenue dans l'histoire de l'humanité. L'ancien élève de Kant veut croire, encore et toujours, à une paix perpétuelle pos-

.../...

sible, mais il ne croit pas à l'imminence de son avènement. À la solution idéale hypothétique de son maître, il oppose une proposition pratique. En attendant que toute l'humanité ait atteint la perfection morale, il continue à ranger la paix perpétuelle parmi les chimères et suggère très modestement qu'on veuille bien rechercher des "paix durables" (563).

Le dernier article du Historisches Journal traduit le "scepticisme de Gentz envers le règne de la raison et la possibilité d'une organisation internationale assurant la paix" (564) ; il est une critique de la Révolution française, génératrice des guerres qui ensanglantent l'Europe ; il est surtout un avertissement aux Etats européens qui semblent croire, naïvement, qu'en se retranchant frileusement dans une neutralité hypocrite, ils pourront continuer à vivre en paix ; il les met en garde contre toute mollesse coupable à l'égard de la Révolution, parce qu'elle risque de leur coûter soit leur indépendance, soit leur autonomie.

L'article De la paix perpétuelle ressemble à un cours de réalisme destiné à tous ceux qui n'auraient pas encore saisi "qu'il est devenu presque ridicule d'escompter quoi que ce soit qui ne puisse être obtenu ou défendu par la supériorité des armes (565).

.../...

S E P T I E M E P A R T I E
-+-+--+--+--+--+--+--+--+--+--+--+--

ENTRE LA THEORIE ET LA PRATIQUE

Le Historisches Journal ne paraît plus après décembre 1800. Dans une note à ses lecteurs du 8 janvier 1801 (rajoutée au dernier article de décembre 1800), Gentz laisse entendre qu'il en avait décidé ainsi pour changer de style. La périodicité mensuelle très contraignante ne lui permettant pas de disposer ni d'assez de liberté, ni d'assez de temps, ni d'assez d'espace, il lui semble plus judicieux de faire paraître un ouvrage tous les trois ou quatre mois sous le titre Contributions à l'histoire, à la philosophie et à l'économie politique de notre temps (566). Il y voit des avantages certains pour lui-même et pour ses lecteurs : lui-même pourrait donner plus d'unité à son sujet et ses lecteurs auraient la possibilité de mieux en saisir les tenants et les aboutissants. (Un premier ouvrage de 333 pages paraît d'ailleurs à Berlin le 15 mars 1801 chez Frölich sous le titre De l'origine et du caractère de la guerre contre la Révolution française (567). Le Historisches Journal aurait donc, selon les dires de Gentz, disparu pour renaître presque aussitôt sous une autre forme. Il semble bien, cependant, que d'autres raisons aient contribué à l'arrêt de la parution de ce périodique.

A en croire le mémoire que Gentz adresse vers le milieu de l'année 1800 à Stamford, la société prussienne est véritablement gangrenée. Il laisse entendre que neuf dixièmes des fonctionnaires du pays sont des révolutionnaires convaincus et que cette "maladie" atteint toutes les couches de la société. Quant au roi, soucieux de ne rien faire qui puisse froisser la France, il reste sourd aux conseils de ses ministres, se réfère à la seule "voix du peuple" (568) et enferme de plus en plus son pays dans "une nullité" qu'il appelle officiellement "neutralité".

.../...

Dans ces conditions, la parution du Historisches Journal allait devenir de plus en plus difficile en raison même des tracasseries et chicanes que ne manquerait pas de lui causer la très tatillonne censure prussienne. Sans doute aura-t-on déjà recommandé à Gentz une prudence redoublée dès le moment où (vers le milieu de l'année 1799) la deuxième coalition connut des revers très sévères. On constate alors une évolution subtile, mais perceptible cependant, du rythme interne du périodique et un glissement non pas de son orientation générale mais de sa ligne d'action.

Gentz reprend dans les grandes lignes les idées de Burke et les développe. Il condamne la Révolution au point de vue le plus général en raison même de la rupture qu'elle provoque avec la continuité de l'histoire française. La société se perpétue grâce à la succession solidaire des générations ; une raison immanente guide l'action sociale et politique qui se déroule dans un élément nourrissant où est déposée la sagesse du peuple : habitudes, souvenirs, devoirs, espérances... Comme Burke, Gentz est opposé à l'abstraction illusoire de la société. La société réelle est fondée sur des individus concrets et non sur leur identité abstraite.

Le fondement individualiste de la Déclaration des Droits de l'Homme et son universalisme apparaissent en effet d'emblée incompatibles avec la construction ou la conservation d'un lien social concret. L'homme abstrait n'existe pas, une représentation politique qui ne reconnaît pas les diverses composantes du tissu social, ou les ignore complètement est une simple illusion. La théorie des Droits de l'Homme est une aberration susceptible de produire des résultats despoti-

.../...

ques ; la dérive de la "souveraineté" du peuple pendant la Révolution est là pour confirmer les virtualités inquiétantes que renferment les principes qui en sont le fondement. Ce qui vaut donc avant toute théorie, ce sont les règles de la prudence et de la sagesse. Gentz en vient à proposer aux nations, à l'exemple de Burke, le système britannique, respectueux, selon eux, de l'équilibre entre l'individu et l'Etat, de la hiérarchie et du passé, comme un modèle d'harmonie.

Le Historisches Journal rend compte d'événements historiques, mais le commentaire qu'il en fait manque pour le moins de rigueur historique. Hennings ne s'y était pas trompé lorsqu'il traita ce périodique de non historique (*nicht historisch*) dans son article de février 1799 du Genius der Zeit. Johann Christoph Roch le trouve très peu historique lui aussi et le considère comme une "caricature du bon sens". Gentz n'écrit pas "scientifiquement" l'histoire de la Révolution, il en fait un récit qui manque trop souvent d'impartialité. C'est ainsi que J. Ch. Roch se demande ingénument dans le Allgemeiner litterarischer Anzeiger de juillet et août 1799 pourquoi le Historisches Journal ne parle que des horreurs commises par les Français en Suisse et non de ce que font les cosaques en Italie. Il dénie à l'auteur de ce périodique de "prononcer encore les mots d'impartialité et de neutralité" (569) ; il devrait avoir le courage de dire comme Marat et Mallet du Pan "que l'impartialité et la neutralité, donc la Vérité et le Droit, ne sont que déraison et crime" (570).

Mais Gentz ne se cache pas et ne s'est jamais caché d'avoir choisi son camp. Sa doctrine de l'Etat s'oppose aux principes de la Révolution. Ses prises de

.../...

position sur les Constitutions et la meilleure forme de gouvernement d'avril 1799 "De la nature et la valeur de la constitution mixte" ou encore son article de novembre 1799 "Souveraineté et liberté" en sont une bonne illustration. Avec vigueur et habileté le Historisches Journal s'élève contre cette passion dévastatrice qui fait trembler la France et l'Europe depuis 1789, de sorte qu'on a pris l'habitude de parler de Gentz comme du "Burke de l'Allemagne" (571).

Burke avait transformé toute sa façon de penser ; c'est bien la traduction des Réflexions sur la Révolution française qui fut à l'origine de son attitude de rejet à l'égard de la Révolution et en fera par la suite un de ses adversaires les plus décidés.

Mais jamais on ne retrouve chez Gentz la passion avec laquelle Burke s'empporte contre elle ; on ne trouve chez lui ni l'exaltation de la religion chrétienne, ni l'apologie du Moyen-Age. Le Historisches Journal n'essaie pas de mesurer les événements exclusivement à l'aune du passé et ne condamne pas les changements au nom d'une tradition élevée au rang de pierre de touche de l'action politique ; il n'est pas animé d'un souffle lyrique ou encore d'un enthousiasme exalté qui soulève les foules. Loin de faire appel au sentiment, il s'efforce de convaincre l'homme éclairé par les seuls arguments logiques. A travers une analyse minutieuse il démontre le caractère passionnel et illusoire des slogans, des dogmes et des oeuvres de la Révolution pour amener les esprits à réfléchir sur le véritable caractère de celle-ci et empêcher qu'on se laisse aller à des coups de coeur politiques ; il veut encourager des choix rationnels.

.../...

Gentz n'apparaît pas comme un contre-révolutionnaire à la manière de Burke ou de De Maistre qui réclamaient un retour à un ordre ancien prétendument idyllique. Sa conception de l'Etat reste très kantienne. L'Etat n'est pas pour lui l'organisme vivant soumis aux lois de la nature suggéré par Burke et exalté par les romantiques, il est au contraire le fruit de la volonté de l'homme qui détermine lui-même les normes de son action. Mais Gentz condamne dans la Révolution sa "confiance absolue" dans la puissance de la raison à légiférer arbitrairement" (572). Il s'élève contre l'excès d'intellectualité dans le domaine de la politique qui amène à des actes de démesure ; il n'est pas vrai pour lui que ce qui est "juste en théorie" vaille forcément "pour la pratique".

L'ancien élève de Kant garde le souci permanent de fonder l'Etat sur le droit ; il souhaite le développement constant des lumières de la raison, mais il s'oppose aux oeuvres de la raison raisonnante pour lui préférer celles de la raison expérimentale qui évite à l'humanité les grands bouleversements.

Dans le Historisches Journal transparaît l'homme du siècle des Lumières, soucieux, non pas d'emporter l'assentiment par les artifices séduisants mais de convaincre par un travail de réflexion en profondeur. Il poursuit un travail pédagogique entrepris depuis "sa conversion" intervenue après la traduction des Réflexions de Burke ; il reprend les thèmes déjà abordés auparavant dans le mensuel Berlinische Monatsschrift ou encore dans le Neue deutsche Monatsschrift - la liberté, la souveraineté, les Droits de l'Homme, etc... - et les réexamine à la lumière des événements survenus

.../...

depuis. Ce sont autant de condamnations implicites de la Révolution, responsable, selon Gentz, de la rupture des équilibres en France et de l'instauration de l'insécurité en Europe.

Ce "Journal" est une réflexion sur les problèmes philosophiques, politiques et économiques posés par la Révolution française ; il est aussi le témoin d'une métamorphose naissante chez Gentz, surtout au cours de l'année 1800. Nous avons déjà fait mention plus haut que le Historisches Journal évolue, tout en gardant la structure d'un périodique mensuel, vers des analyses plus conséquentes sur les systèmes en présence. Progressivement, son attention se porte davantage sur la France telle qu'elle se présente après les longues années de tourmente et sur ce qu'elle représente dans le concert des nations européennes. Même après le 18 Brumaire, elle reste pour Gentz un mystère inquiétant ; orgueilleuse et prisonnière d'une nouvelle normalité étatique, elle apparaît figée dans une attitude altière vers l'extérieur et intraitable à l'intérieur.

Le tableau comparatif de la France et de l'Angleterre, rapidement esquissé à la fin de l'article de septembre 1800 traitant des finances britanniques, fait apparaître deux pays au caractère radicalement différent, - de l'avis de Gentz, des cas uniques dans l'Histoire -, qui ont et auront un impact déterminant sur le présent et l'avenir des peuples d'Europe. La France et l'Angleterre sont pour Gentz, dignes d'admiration en raison des qualités exceptionnelles développées par les deux pays et à cause du génie des peuples respectifs.

.../...

La France se distingue par sa témérité, son agressivité, son goût pour les grandes aventures exaltantes, enthousiasmantes pour la jeunesse, où les sentiments, les passions, les imaginations prennent des dimensions nouvelles. La France a le sens de l'action d'éclat, alors que l'Angleterre est un pays très digne, qui est devenu l'âme de la résistance ; il livre à la postérité non pas un mythe mais des principes, des moeurs et une Constitution ; la France, pour ne pas sombrer, a constamment besoin d'hommes aux talents exceptionnels, pendant que l'Angleterre se gouverne quotidiennement avec sagesse ; Gentz compare la France à un joueur audacieux, jonglant talentueusement avec les extrêmes, la domination de l'univers et sa propre perte ; l'Angleterre serait plutôt un grand administrateur passé maître dans l'art de conduire subtilement l'économie et le commerce vers toujours plus de perfection. Gentz voit la France, - incontestablement, selon lui, l'astre qui brille avec le plus d'éclat (das vorleuchtende Gestirn) au firmament des lettres, des sciences et des arts -, communiquer inévitablement aux autres nations ce feu qui est en train de la détruire intérieurement ; l'Angleterre, par contre, deviendra le centre indiscutable de l'industrie et du commerce. La France brille par son esprit et son savoir, l'Angleterre par son art du savoir-faire, la France séduit, l'Angleterre sécurise, l'une a pour elle la dynamique du mouvement, l'autre la dynamique de l'équilibre. Les deux pays sont à la fois antagonistes et complémentaires ; une paix "véritable" passe donc nécessairement par une harmonie "véritable" entre ces composantes du puzzle européen.

Aux potentialités françaises, Gentz préfère cependant les certitudes anglaises. Le Historisches

.../...

Journal présente une Angleterre sereine, sûre de sa politique et de son avenir. Gentz fait son apologie parce qu'elle représente pour lui la seule garantie de l'équilibre européen. Les articles "Aperçu des finances britanniques au cours de l'année 1800" et "De l'union définitive de la Grande-Bretagne et de l'Irlande" sont destinés à souligner qu'aussi bien l'économie de l'Angleterre que son système politique reposent sur des bases solides.

Les publications de l'année 1800 font apparaître que l'Angleterre est non seulement un modèle de monarchie mais encore un maillon essentiel dans l'organisation des échanges internationaux et un bastion indispensable pour l'Europe ; personne, selon Gentz, ne devrait souhaiter sa disparition de la scène internationale ; ce serait la fin du progrès. A ses yeux, l'Angleterre constitue la clé de l'équilibre entre les nations, un gage de paix.

La France, par contre, reste une puissance monstrueuse. Une lettre adressée à d'Ivernois le 8 août 1800, donc quelques mois avant l'arrêt de la parution du Historisches Journal, témoigne de la volonté constante chez Gentz de combattre "le monstre par les armes que lui-même (nous) a fourni" (sic) (573). Même si après le 17 Brumaire la France donne l'impression d'avoir dompté ses démons intérieurs, c'est (paradoxalement) ce nouvel équilibre intérieur qui représente pour Gentz un danger terrifiant pour l'équilibre européen. Il est donc amené à réfléchir sur les moyens d'empêcher la destruction de l'Europe civilisée et des valeurs qui font sa grandeur.

.../...

Dans l'article "De la paix perpétuelle" il récuse toutes les méthodes déjà suggérées jusque-là et propose, en sourdine encore, de neutraliser l'influence néfaste de la France et d'empêcher par le recours aux armes qu'elle ne devienne une force prépondérante. "... si l'Europe veut demeurer un mélange harmonieux de grands et de petits Etats, il faudra bien que les diplomates prennent pour maxime de leur conduite le système bien compris de l'équilibre" et la politique devra "affirmer et perfectionner ce système" (574). Prudemment, l'article laisse entendre que le maintien de cet équilibre exige l'intervention armée de toutes les forces de l'Europe contre la France. Mais les retenues, les circonvolutions stylistiques, les réflexions précautionneuses qui caractérisent le Historisches Journal - lorsqu'il s'agit de parler de la France après le 18 Brumaire par exemple - sont balayés dès le début de 1801.

Une étude du Historisches Journal qui n'examinerait que les deux années de parution du Journal sans prendre en considération les deux ouvrages De l'origine et du caractère de la guerre contre la Révolution Française (1801) (le premier cahier de Contributions à l'histoire) et La situation politique en Europe avant et après la Révolution française (1801), se priverait de l'éclairage précis que Gentz donne aux idées développées dans ce périodique. Jusqu'à son départ définitif de la Prusse en mai 1802, Gentz va s'efforcer d'expliquer très franchement ses opinions et d'explicitier ses théories avec force détails concrets pour leur mise en oeuvre.

Sans précaution particulière, il développe dans le cahier De l'origine et du caractère de la guer-



re contre la Révolution française ce qui n'était qu'al-lusion discrète auparavant. Il y réclame tout net la mobilisation totale des armées européennes, au moment même où la deuxième coalition vient d'être dissoute (Lunéville le 09.02.1801). Parce qu'on s'ingénue du côté français à faire oublier la période révolutionnaire, Gentz se porte en première ligne pour protester sans ambage contre cette nouvelle tactique qui lui paraît plus dangereuse encore que celles des anciens panégyristes. Constatant qu'aux yeux du monde la France semble sortir purifiée de ses années d'épreuves et jouir d'un prestige grandissant, il lui paraît vital de maintenir un mouvement d'opposition contre "les idées favorites de l'époque" (575) ; et s'il devait ne rester qu'un seul écrivain politique à vouloir poursuivre dans cette voie, il considérerait "comme le plus grand honneur d'être celui-là et de le rester" (576).

Il proclame donc haut et fort que la France porte à elle seule l'entière responsabilité du déclenchement de la guerre ; les coalisés, bien que les apparences aient pu donner l'impression du contraire, n'ont jamais mené qu'une guerre défensive. Le péril redoutable que représenta la France justifia, selon Gentz, que les autres puissances s'arment contre elle, puisqu'elle menaçait de détruire l'équilibre, l'indispensable garantie d'une paix durable. Alors que dans le Historisches Journal il n'en avait donné qu'une vague esquisse, il révèle maintenant très explicitement sa vision de l'Europe.

De par la situation géographique des Etats qui la composent, de par les liens multiples qui les unissent - l'identité de leurs moeurs, leurs lois, leurs

.../...

besoins - de par leur mode de vie et de par leur culture, l'ensemble des Etats de ce continent forment une grande communauté politique qu'il appelle une "République européenne" ou encore "une société des Nations" (577). Les Etats y sont si intimement liés les uns aux autres qu'aucune modification importante se produisant dans l'un ne peut être indifférente aux autres. S'ils veulent exister, il faut que ce soit "l'un avec l'autre et l'un par l'autre" (578). Le droit public européen repose sur une sorte de communion nécessaire et indispensable entre les Etats ; c'est pourquoi Gentz considère que le "principe" de non-ingérence et de non-intervention dans les "affaires intérieures d'autres Etats" (579) est "faux", du moins devient-il caduque dès qu'un Etat membre bafoue la légalité. Les autres Etats sont alors en droit d'exiger que cette situation cesse et "peuvent, s'il n'y a pas d'autres moyens pour atteindre ce but, utiliser la contrainte" (580). Or, la Révolution française était un des cas de figure qui conférait à tous les Etats le droit de demander des comptes sur les affaires intérieures de l'un d'entre eux. Pour Gentz, ce genre d'intervention violente était à la fois nécessaire et légitime ; il regrette que la guerre contre la France se termine à un moment où les problèmes ne sont pas réglés, d'autant plus que les coalisés signent des paix séparées ; chacun croit pouvoir se sauver tout seul alors que la situation exige justement qu'une paix générale soit signée entre la coalition d'un côté et la France de l'autre parce qu'elle est le seul moyen de se développer librement dans l'entente générale. Les paix séparées, qui ne sont en fait que des paix à courte vue destinées à préserver égoïstement les intérêts immédiats de la Prusse ou de l'Autriche, sonnent le glas du système fédératif de l'Europe.

.../...

Cet ouvrage fait apparaître plus clairement encore que le Historisches Journal, le souci de l'auteur de donner à ses réflexions une dimension dépassant le simple cadre national ; Gentz n'écrit pas en tant que Prussien soucieux du seul destin de l'Etat dont il est le serviteur ; il est convaincu que l'avenir de son pays est étroitement lié à celui des pays voisins ; il a le sentiment très profond d'appartenir à une communauté allant au-delà des limites de son pays ; il appartient à la communauté allemande et à la communauté des peuples d'Europe. "Il ne nous est pas encore tout à fait interdit à nous Allemands et à nous autres Européens en général, Dieu soit loué, de penser aussi pour nous et d'écrire pour nous" dit-il (581). C'est au nom de cette appartenance qu'il souhaite que la guerre continue, parce qu'il a le sentiment prémonitoire que la France finira par bouleverser les fondements même de l'équilibre européen. La sauvegarde de celui-ci passe par la signature d'une paix générale à laquelle participera nécessairement l'Angleterre, seul contrepoids de taille à la super-puissance française.

La prudence avec laquelle ces mêmes idées sont exprimées dans le Historisches Journal disparaît en 1801, comme si Gentz ne se sentait plus lié par ce qu'on pourrait appeler un devoir de réserve et de modération à l'égard de l'Etat de Prusse. Il ne craint pas d'élever une voix de plus en plus discordante au risque de se discréditer auprès de l'opinion et de l'administration à laquelle il appartient toujours officiellement. Son évolution vers une anglophilie toujours plus prononcée et une réserve de plus en plus marquée à l'égard de la France du Consulat ne manquent pas de lui valoir des réactions hostiles aussi bien à l'intérieur qu'à

.../...

l'extérieur des frontières. Dans une lettre adressée à Lucchesini(582) datée du 23 novembre 1803 et dans laquelle il fait allusion aux années 1800 et 1801, il se plaint d'avoir eu à faire face à des "tracasseries" et à de "petites chicanes" en Prusse. Mais, c'est de France que lui viennent les propos les plus durs concernant certains articles du Historisches Journal, très critiques à l'égard de l'administration des finances françaises depuis le 18 Brumaire et à l'égard de la Constitution de l'an VIII, trop élogieux cependant envers l'organisation des finances britanniques. Ces articles avaient eu un large écho par-delà les frontières de la Prusse ; ils avaient été traduits en anglais et publiés à Londres, traduits en français et imprimés et réimprimés à Paris. Par le biais d'un ouvrage (583) paru à la fin de l'an VIII, la France s'indigne presque officiellement des propos qui peuvent circuler à son sujet.

Dans De l'état de la France à la fin de l'an VIII, un ouvrage souhaité par le premier consul lui-même et rédigé en six semaines, le comte d'Hauterive, diplomate français entré au service personnel de Bonaparte après le 18 Brumaire, s'attaque avec un souverain mépris à Gentz et à d'Ivernois ; il persifle ces écrivains qui s'obstinent à répéter ce que la foule s'efforce d'oublier, ces écrivains prophètes qui, incapables d'entrevoir l'avenir, s'enorgueillissent de le deviner. Gentz, plus que d'Ivernois, est la cible des propos acerbes d'Hauterive. C'est qu'il ne se contente pas de montrer la faiblesse des finances françaises, mais qu'il sait attirer l'attention sur les causes, les incohérences des années révolutionnaires passées et les faiblesses du système politique que Bonaparte vient de mettre en place en France. Le comte d'Hauterive se méfie

.../...

de la guerre psychologique que conduit le rédacteur du Historisches Journal ; il craint que, par la plume talentueuse de Gentz, le prestige de la France en Europe soit terni par celui de l'Angleterre. D'Hauterive n'hésite donc pas de le traiter de simple valet de l'Angleterre, de publiciste imprudent dans le choix et l'exploitation de ses sources. Tantôt il ne veut voir en lui que "l'organe et l'écho du ministre anglais" (584), tantôt il s'étonne que "le chevalier d'Ivernois ait pu être une autorité pour Gentz" (585), tantôt il l'accuse tout simplement de n'être qu'"un écrivain allemand qui n'a sur tous les autres que l'avantage d'être plus récent et celui peut-être d'exprimer avec plus d'ingéniosité son voeu pour que l'Europe entière défère enfin sans répugnance à l'Angleterre le sceptre du commerce universel" (586). Au fond, la manie des comparaisons aurait conduit Gentz à porter de faux jugements sur les hommes et les systèmes et à répandre de fausses opinions sur les événements.

Négligeant les attaques personnelles, Gentz répond aux questions de fond dans La situation politique en Europe avant et après la Révolution française, un ouvrage paru en 1801 (587). Il y récuse les thèses anglophobes et nationalistes développées par d'Hauterive et précise sa conception d'une paix solide en Europe. Dans le dernier article du Historisches Journal, De la paix perpétuelle, il est fait allusion à l'indispensable harmonie dans un système fédératif européen, mais ici Gentz affirme clairement que la paix universelle dépend de la capacité qu'auront les Etats de dépasser leur soif de puissance pour établir un droit public européen et un équilibre dynamique entre ceux qui jouent un rôle prépondérant ; dans l'ordre (pour Gentz) : la

.../...

France, l'Autriche, la Prusse, la Russie et l'Angleterre. Cet équilibre doit s'établir de telle sorte que l'un puisse faire contrepoids à l'autre, (que) "leur pérénnité et leur développement soit bien assuré, (que) l'interaction de leurs forces protège en même temps les plus faibles, garantisse du moins leur existence dans la mesure où il est possible de parler de garantie entre le plus fort et le plus faible dans une communauté, (que) nulle part n'apparaisse une prépondérance dangereuse qui pourrait faire craindre un asservissement de tous les voisins ou des guerres permanentes "(588).

Gentz livre là, pour la première fois, d'une façon très précise, sa théorie des équilibres ; dans De la paix perpétuelle, il avait été fait allusion à un système fédératif pour l'Europe, mais Gentz n'a pas été jusqu'à expliciter le fonctionnement exact de ce système. Maintenant que les pays en guerre signent ou vont signer des paix séparées avec la France et s'enfermer dans leurs frontières, Gentz se montre ouvertement belliciste. Il se libère des entraves qui semblaient le brider et le maintenir dans un cadre strictement prussien ; il se débarrasse des attaches nationales pour ne penser qu'européen. Conscient de ce que les politiques égocentriques conduites par les pays d'Europe mèneront tout droit à la catastrophe, il met - dans l'ouvrage De l'état politique de l'Europe avant et après la Révolution française - très nettement sa plume au service de la cause commune de ces pays pour favoriser la construction d'une "paix durable" dont il avait été question dans le Historisches Journal, pour le salut de chacun des Etats d'Europe. "Dans cet ouvrage, dit-il, je me suis exprimé tour à tour en tant que Prussien, Autrichien, Anglais, etc..." (589).

.../...

Le Historisches Journal est incontestablement un ouvrage déterminant dans l'oeuvre publicistique de Gentz ; il apparaît comme le témoin réfléchi et lucide d'une époque de transition. Ayant paru de 1799 à 1800, il se situe à la fois au tournant même du siècle, à un tournant de l'Histoire de l'Europe et à un tournant pour Gentz. Peu de temps après le Historisches Journal, les "Lehrjahre" de Gentz prennent fin ; il s'est forgé un style, ses idées se sont précisées et affirmées ; la vie, la carrière et la réflexion de Gentz ont été marquées par la rédaction de ce périodique au point qu'après 1800 rien ne sera plus comme auparavant pour lui.

Après le Historisches Journal il ne reprendra jamais plus ses fonctions au "Generaldirektorium". Certes, il prétendit ingénument plus tard qu'il aurait attendu qu'on l'informât de la nécessité de sa présence physique à son poste ; en réalité, il avait préféré de loin se consacrer à ses activités publicistiques plutôt qu'à son travail de fonctionnaire. Il bénéficiait, comme le révèle Bailleu (590), de l'indulgence de son ministre de tutelle, Voß, qui, non seulement tolérait l'absence de Gentz, mais encore allait jusqu'à lui accorder des avances sur salaire. Habitué pendant deux ans à disposer librement de son temps, il ne pouvait pas se faire à l'idée de se soumettre à nouveau aux contraintes administratives. C'est une vie "qui m'était devenue insupportable après une honorable indépendance de trois ans" écrit-il à Lucchesini (591). Mais la même lettre révèle aussi que ses prises de position dans le Historisches Journal avaient anéanti "ses activités littéraires pour longtemps".

.../...

A cette époque-là, Gentz passe indiscutablement par une période de turbulences qu'il évoque ainsi : "je me vis (encore) assailli d'une foule de désagréments du second ordre (sic), de chagrins domestiques, d'embarras pécuniaires de toute espèce qui me dégoûtaient de plus en plus du séjour de Berlin et qui me firent soupirer après quelque changement définitif" (592). A la fois à cause des dettes qui ne cessent de s'accumuler, à cause de son divorce intervenu le 22 février 1802, à cause de ses principes politiques et de ses prises de position en porte-à-faux avec l'opinion générale en Prusse, il quitte le pays en mai 1802 avec l'approbation de son ministre de tutelle et du roi pour un voyage de trois mois qui aurait dû le conduire à Weimar, à Dresde et à Karlsbad pour prendre du repos et pour s'occuper de ses affaires personnelles. Mais le voyage le mène finalement via Dresde à Vienne, où il arriva le 27 juin 1802 et entre au service de l'Empereur d'Autriche le 6 septembre 1802 comme conseiller aulique avec un traitement de 4.000 guldens.

Avec le Historisches Journal la réputation de Gentz passe largement les frontières de la Prusse, comme en témoignent les subsides qui lui parviennent assez régulièrement d'Angleterre et l'attention qu'on lui accorde en Autriche. A son arrivée en Autriche, Colloredo, chef du cabinet de l'Empereur, le traite avec bonté, Cobenzl, ministre des affaires étrangères le reçoit avec douceur et on le présente très rapidement (quinze jours après son arrivée à Vienne) à l'Empereur, pourtant peu disposé à recevoir un protestant de Prusse par trop libertin. La publication du Historisches Journal lui ouvre plus largement encore la porte des grands de ce monde. Les gens de la haute société - hom-

.../...

mes de lettres, hommes de guerre ou hommes de plume - ainsi que les hommes politiques l'accueillent volontiers en leur compagnie.

Dans son journal intime, Gentz note en novembre 1801 qu'il eut l'occasion, lors de son passage à Weimar, de voir Böttiger, Herder et "le vieux patriarche" Wieland ; le 19 novembre, il dîna à la cour "placé entre la duchesse régnante et la princesse sa fille" et il précise encore "j'ai beaucoup parlé pendant le dîner et la conversation s'est même prolongée au-delà entre le duc, la duchesse, le prince héréditaire (sic) et moi" ; le 23 novembre, lors d'un souper chez la princesse douairière, il eut le plaisir de parler politique avec Goethe, Wieland et Schiller.

Les deux années de publication du Historisches Journal valent à Gentz d'être connu et reconnu pour sa vaste culture historique et politique, pour sa bonne connaissance des mécanismes économiques et son talent de publiciste. Sans doute n'ignore-t-on pas que cet homme au style précis et élégant affectionne aussi infiniment la compagnie des belles femmes. Sa vie est parsemée de doux émois multiples et de temps en temps s'allument des passions aussi ardentes que passagères. Au cours des deux ans qui précèdent son départ de Berlin pour Vienne, il brûle, presque en même temps d'ailleurs, d'un amour exclusif pour deux charmantes personnes : Christel Eigensatz - comédienne à Berlin et habituée des salons de Rahel Levin - et Amélie d'Imhoff, poétesse et dame d'honneur à la cour de Weimar. Le journal intime livre quelques indications sur les transports violents qui agitaient Gentz avant son départ de Berlin. Débordant d'amour pour Christel, il se console du déchi-

.../...

rement imminent en passant avec elle des nuits divines, puis il l'oublie. "Après cette nuit céleste, écrit-il, dans son journal intime de juin 1802, il ne me reste plus qu'à me jeter dans les préparatifs de voyage (593). Le parfait amour qu'il file avec Christel pendant les années 1801 et 1802 ne l'empêche pas de s'enflammer pendant son voyage à Weimar en novembre 1801, pour Melle Amélie d'Imhoff et de passer avec elle, comme il le note le 29 décembre 1801, quelques jours avant son retour à Berlin, "des heures délicieuses" (594).

Gentz aime les grâces féminines. Au soir de sa vie encore il s'éprend d'une très jeune et très jolie danseuse de dix-sept ans, Fanny Elßler, à laquelle il reste attaché jusqu'à sa mort. Gentz a aussi la passion de la grande vie et il souffre d'un mal chronique d'argent. Malgré les sommes importantes qu'il a pu brassé au cours de sa vie, il mourut désargenté, au point que Metternich dut régler les frais d'enterrement.

Metternich, Gentz le rencontre pour la première fois, lors de son passage à Dresde, parmi les gens distingués au cours des soirées et divertissements organisés dans les milieux diplomatiques. Entre les deux hommes naît, presque spontanément, une amitié qui liera leurs deux destins. Gentz note à ce sujet en 1803 : "par ailleurs, je vécus à Dresde essentiellement avec le comte Metternich dont l'amitié me tint très à coeur à l'époque déjà" (595). Grâce à cette amitié née à Dresde en 1802, la vie de Gentz prend une toute autre dimension à partir du moment où Metternich est nommé ministre des affaires étrangères d'Autriche en 1809. En faisant de Gentz son conseiller privé, Metternich lui donne l'occasion de passer de la théorie à la pra-

.../...

tique, de concrétiser des idées contenues en germe dans le Historisches Journal qu'il définira toujours plus nettement par la suite. Lorsqu'en 1815, Gentz, qu'on appellera alors "le chevalier de Gentz", deviendra le secrétaire, le grand ordonnateur en coulisses du Congrès de Vienne, il aura l'occasion de faire fonctionner ce qu'il nomma son système "de poids" et de "contrepoids".

Un coup d'oeil rapide sur la carte politique de l'Europe, telle qu'elle avait été dessinée par le Congrès de Vienne, permet de constater qu'il s'agit bien d'une mise en oeuvre de deux idées majeures évoquées dans le dernier article du Historisches Journal : équilibre des forces et système fédératif.

Cette Europe qui vient d'être remodelée est, - comme Gentz l'avait souhaité dans De la paix perpétuelle - une "composition de grands et de petits Etats" (596) où la paix serait assurée par un équilibre soigneusement recherché et établi entre ces différents Etats et garantie par une instance suprême qui veillerait au respect du système. Il n'exclut pas qu'on puisse avoir recours à la contrainte pour forcer un Etat qui dérogerait à l'intérêt de tous "à se plier au verdict des arbitres ou de la majorité ou des congrès" (597); ce qui fut fait. Avec le pacte conclu le 20 novembre 1815 entre les souverains d'Angleterre, de Russie, de Prusse et d'Autriche qui stipule que "... les hautes parties contractantes sont convenues de renouveler à des époques déterminées ... des réunions consacrées aux grands intérêts communs et à l'examen des mesures qui, dans chacune de ces époques, seront jugées les plus salutaires pour le repos et la prospérité des peuples et pour le maintien de la paix de l'Europe", se

.../...

met en place l'instance suprême, composée des quatre puissances, garante de l'ordre établi. Les congrès successifs réunis à des moments de tension intenses en Europe, aboutissent à une politique d'intervention destinée à lutter contre tout dérapage. C'est ainsi que la conférence de Karlsbad met la presse et l'Université sous censure, les congrès de Troppau et de Laybach donnent un droit d'intervention à l'Autriche dans les affaires intérieures du royaume des Deux-Siciles et du Piémont.

En organisant "une paix durable", comme Gentz l'avait suggéré dans De la paix perpétuelle, les grandes puissances d'Europe ont pu éviter pendant un demi-siècle une conflagration générale. D'une façon très pragmatique, Gentz soutient qu'il est plus "salutaire" de chercher un moyen capable "d'éviter ne serait-ce que trois ou quatre guerres à chaque siècle" (598) que d'attendre la réalisation d'une chimère. C'est bien un peu grâce à cette "Realpolitik" inspirée par Gentz que l'Europe a pu éviter un bouleversement radical jusqu'en 1870.

..../....

CONCLUSION

Le Historisches Journal est une oeuvre clef dans la vie de Gentz. Déçu de ne pas voir la France réaliser d'emblée une communauté idéale, cet humaniste combat avec une froide lucidité, l'esprit destructeur que représentent pour lui les idées révolutionnaires et appelle à rechercher une organisation capable de susciter une harmonie de la Raison entre les peuples. Sa vision de l'avenir n'est pas celle de certains conservateurs contre-révolutionnaires ou d'opposants à la France ; il ne cherche pas à démontrer, comme le fait Möser "que la meilleure société possible n'était pas à chercher dans le présent ou dans l'avenir, mais dans le lointain passé germanique" (599) ; il n'appelle pas comme de Maistre à reconstruire une société où la religion devra être "restituée" non pas seulement comme foi, mais comme loi, il n'appelle pas non plus à ressusciter la "monarchie universelle" comme le souhaite Novalis, pas plus qu'à la restauration de l'ordre politique et social du Moyen-Age chrétien que suggère son ami Adam Müller et il n'exalte pas le sentiment national allemand ; Gentz est un apatride, un cosmopolite qui veut recréer un équilibre dynamique fondé sur le Droit et la Raison : sa vision demeure très kantienne.

Dès 1800, Gentz perçoit fort nettement le cours des événements à venir. Une connaissance très approfondie des questions politiques et économiques de son temps l'amène à des discernements quasi-prémonitoires, concernant d'un côté les dangers qui menacent l'Europe, les faiblesses du nouveau régime en France et les

.../...

menaces qu'elles constituent pour les autres pays, d'un autre côté l'influence bénéfique de la Constitution anglaise sur la vie politique et économique de la Grande-Bretagne, l'importance du crédit dans ce pays, le rôle primordial de la Banque d'Angleterre et la place capitale de ce pays dans le concert des nations. On sait le rang que l'Histoire lui réserva dans le monde au cours du 19ème siècle. Le libéralisme économique qu'il développa lui valut un essor prodigieux de son industrie et de son commerce, son organisation politique très pragmatique lui permit de faire face avec plus de souplesse que les autres pays d'Europe aux fortes tensions intérieures provoquées par les mouvements d'émancipation. Gentz entrevoit l'énorme puissance économique et militaire qu'allait représenter l'Angleterre au cours du 19ème siècle; mais elle n'aura pas la noble et généreuse grandeur qu'il espérait, ni à l'intérieur, ni à l'extérieur des frontières.

Témoin du mûrissement de ses idées, en particulier de sa théorie des équilibres qui se verra élevée au rang de système lors du Congrès de Vienne, le Historisches Journal aura été, pour Gentz, le tremplin qui lui permettra de devenir, selon l'expression de Varnhagen, "un écrivain - homme d'Etat" (ein Schriftsteller - Staatsmann) ; s'il a été possible au "chevalier de Gentz", secrétaire du Congrès de Vienne, de mettre ses théories en pratique, de leur donner corps, "l'écrivain", lui, a su garder assez de foi en la "Nature" pour éviter que cette pratique ne le sclérose et ne l'enferme dans un carcan qui étoufferait en lui l'idée même de progrès. Persuadé que "l'idée vivante" ne saurait rester longtemps prisonnière d'un "concept mort", que la révolution réveille parfois la raison de son sommeil et de sa torpeur, le baron Frédéric de Gentz, conseiller aulique, chevalier de l'ordre de

Saint-Etienne, grand croix de l'ordre de l'aigle rouge de Prusse, n'a pas craint de choisir le dynamisme contre le statu quo au cours des bouleversements de 1830. Scandalisés, les milieux influents de Vienne le traiteront de révolutionnaire parce qu'il avait eu l'audace de souhaiter que Charles X ne revienne plus sur le trône de France et qu'il n'avait ni condamné les troubles en Pologne, ni encouragé le renforcement de la censure à une époque qui vit vaciller bien des régimes en Europe.

L'"écrivain - homme d'Etat " reste fidèle aux convictions qui furent celles du rédacteur du Historisches Journal pour qui "le principe de conservation est étroitement lié à un principe de destruction", qui croit que "la matière de toute organisation sort des éléments issus d'organisations anéanties, la vie sort de la mort" (600) et qui aime à rêver d'une politique philanthropique fondée sur le Droit et la Sagesse, s'inspirant d'un système d'équilibre dynamique qui arriverait à créer les harmoniques nécessaires entre l'ancien et le nouveau quand la nouveauté est réelle, profonde, essentielle afin de pouvoir "conserver en améliorant". Pour lui le mal est nécessaire au bien : une attitude très goethéenne !

Certes, le Historisches Journal est marqué du sceau de la contre-révolution mais Gentz s'y révèle davantage comme un classique et un conservateur éclairé.



Gaul

Nach einem Originalbilde Linders vom Jahre 1884 gest. von C. F. Merschel, Leipzig

NOTES

.../...

- (1) - Congrès de Rastadt (Bade): du 9 décembre 1797 au 23 avril 1799.
- (2) - Cette partie s'inspire de Jacques Droz, L'Allemagne et la Révolution française, Paris, 1949.
- (3) - 28 millions de francs correspondant au Trésor de Berne furent affectés à la préparation de l'expédition d'Egypte.
Hermann Hueffer, Der Rastatter Congreß, Bonn, 1878, p.182 - 183.
- (4) - Ce chapitre doit beaucoup à Otto Tschirsch, Geschichte der öffentlichen Meinung in Preußen vom Basler Frieden bis zum Zusammenbruch des Staates, 1795 - 1806, Weimar, 1933.
- (5) - Marcelle Adler-Bresse, Sieyès et le monde allemand, Paris, 1977, tome 1.
- (6) - Antoine Bernard Caillard (1730 - 1817) : diplomate français en poste à Berlin de 1795 jusqu'au 8 mai 1798.
- (7) - Jacques Godechocht, La contre-révolution, PUF, Paris, 1961 (chapitre consacré à Gentz : "La raison au service de la nation" , pp. 126 à 129).
- (8) - Louis Guillaume Otto (1754 - 1817), diplomate français d'origine allemande (baillage de Wilstadt, Grand Duché de Bade) ; accompagne Sieyès en qualité de premier secrétaire de légation.
- (9) - Sir Thomas Grenville (1755 - 1846). Homme politique, premier Lord de l'amirauté (1806 -1807),

.../...

membre du Parlement. Avait été envoyé en mission spéciale à Berlin afin de négocier l'adhésion de la Prusse à la coalition en décembre 1798. Les vents contraires l'en avaient empêché. La deuxième tentative en février 1799 fut encore plus dangereuse ; son navire fut pris dans les glaces et il ne put atteindre Cuxhaven qu'à pied, au prix de grandes difficultés.

- (10) - Friedrich Gentz : Denkschrift an einen vertrauten Freund, 1800.
in Paul Wittichen : Das preußische Kabinett und Friedrich von Gentz. Historische Zeitschrift, 1902, vol. 89, p. 246.
- (11) - FOL - 76 AN FR 6174 n° 1972 (Archives nationales françaises).
- (12) - Georges VLACHOS, La pensée politique de Kant. PUF, Paris, 1962, pp. 314 - 315.
- (13) - Otto TSCHIRSCH, op.cit, p.418.
- (14) - Mathias MARCARD, médecin personnel du duc Pierre Frédéric Louis à Oldenburg.
(Bernd Strahlmann in Oldenburger Jahrbuch, 1961, Tome 1, 1ère partie, p. 57 à 120).
- (15) - Johann Wilhelm Ludwig GLEIM (1719 - 1803) :
Poète allemand, auteur de chants patriotiques
ex. : "Kriegslieder von einem preußischen Grenadier" - "An die Freunde der Neutralität, 1799."
GLEIM : cf. Jacques DROZ L'Allemagne et la Révolution française.
- (16) - Gottlob Benedikt von SCHIRACH (1743 - 1804), publiciste hambourgeois, fondateur du journal "Politisches Journal", 1789 - 1803.

- (17) - Johann Wilhelm von ARCHENHOLZ (1741 - 1812),
Minerva, Mars 1799.
"Ueber die Apathie der Nationen, die Kriegstaten
der Franzosen und die jetzigen Umstände". pp. 532 -
557.
- (18) - Ernst August von Anton von Göchhausen, Ludwig
Adolf Christian von Grolmann und Johann August
Starck.
EUDÄMONIA, oder deutsches Volksglück, ein Journal
für Freunde von Wahrheit und Recht - Leipzig,
Frankfurt, 1795 - 1798.
- (19) - Baron von Stein (1757 - 1831) : homme d'état
prussien.
LEHMANN - Freiherr von Stein 1902.I, p.235.
- (20) - Dominique Dufour de PRADT (1759 - 1837).
Député du clergé de la province de Normandie,
défenseur de la monarchie, s'exhila en 1792.
Vécut longtemps à Hambourg. Publia des brochures
sur la Révolution française, sur les événements
en Europe-"Considérations sur la France" 1798,
"La Prusse et sa neutralité" paru à Hambourg et
à Londres 1800. Revient en France sous le Consu-
lat.Napoléon l'attache à sa personne.
Il connut la gloire,... mais servit aussi Talley-
rand. Fut député de l'opposition libérale en
France (1827), démissionna en 1829. Mourut au
cours d'un voyage à Paris. (Biographie Michaud
T. 34).
- (21) - Idem. "La Prusse et sa neutralité", op.cit. note
20, p. 271.
- (22) - Frédéric de GENTZ fera mention de cette brochure
dans son Historisches Journal (1800), Tome III,
p.737).

- (23) - Andreas Georg Friedrich Rebmann, Das Neue Graue Ungeheuer, Altona : Verlagsgesellschaft - 1798 - 1799 - 1800 - 1801.
- (24) - Christophe GIRTANNER (1760 - 1800), né à Saint-Gall, se fixe à Göttingen où il avait fait ses études de médecine. Membre de la loge maçonnique conservatrice de cette ville. Outre ses nombreux écrits sur la médecine, il publie à partir de 1791 ses Historische Nachrichten und politische Betrachtungen über die französische Revolution en 13 volumes.
- (25) - Johann Christoph Friedrich ROCH (1733 - 1801) : à la fois rédacteur et éditeur de son journal Allgemeiner literarischer Anzeiger, Leipzig.
- (26) - August HENNINGS, Der Genius der Zeit, Altona, 1794 - 1800, J.F Hammerich.
- (27) - Idem. Mai 1799 II, p.118, 144.
Etwas über den politischen und diplomatischen Ton "Der Schutzgeist der Staaten".
- (28) - Ibid. Novembre 1799 III, pp. 393, 314.
"Weiß doch jeder Bauer und Bürger, daß ihre Könige nie einen angreifenden Krieg führen werden".
- (29) - Op.cit. Mai 1799.
- (30) - Friedrich Justin BERTUCH et Georg Melchior KRAUS, Journal des Luxus und der Moden (1786 - 1827), Göttingen 1799, juillet, p. 319.
- (31) - Otto TSCHIRSCH, op.cit, p.36 -38.

.../...

- (32) - Paul WITTICHEN, Das preußische Kabinett und Friedrich von Gentz
Eine Denkschrift aus dem Jahre 1800 - Historische Zeitschrift, vol 89 (1902), p. 264.
- (33) - Hermann HUEFFER, Die Kabinettsregierung in Preußen und Johann Wilhelm Lombard, Leipzig, Dunker.1891.
Johann Wilhelm Lombard (1767-1812).
Homme politique prussien, descendant de huguenots, de culture française, ami d'Ancillon, son coreligionnaire, était fasciné par la France. Faisait partie de la société de l'"Aufklärung" berlinoise. Il accompagna le roi Frédéric-Guillaume II au cours de la campagne de France en 1792. Il fut fait prisonnier et échangé contre le maire de Varenne. Devint membre du cabinet de Frédéric-Guillaume III, où il s'occupa des affaires étrangères. Il eut souvent la préférence sur le ministre Haugwitz, notamment au printemps 1799 ; alors que le ministre aurait lancé la Prusse dans la guerre aux côtés des coalisés, Lombard était hostile à ce genre d'entreprise et conseille la neutralité.
- (34) - Friedrich Carl WITTICHEN und Ernst SALZER
Briefe an und von F.von.Gentz, München-Berlin - Oldenburg (1909 - 1913)
Gentz à Böttiger, lettre du 1-2 1798, p. 244.
- (35) - Paul WITTICHEN - op.cit, p. 244.
- (36) - Christian, comte de HAUGWITZ (1752 - 1832)
Ministre des affaires étrangères de la Prusse de 1792 à 1806.
- (37) - Frédéric-Guillaume, comte de Schulenburg-Kehnert (1742 - 1815).

.../...

Homme politique prussien. Issu d'une vieille famille dont les titres de noblesse remontent au 12ème siècle. Commence une carrière dans l'armée, puis il entre dans la haute administration. Sous Frédéric-Guillaume III, il devient contrôleur général des finances. Il obtient par la suite les charges de surintendant du Trésor Royal et de directeur des Postes. Il a de surcroît la haute main sur la police secrète d'Etat. Monarchiste fanatique, il est un adversaire implacable de la France révolutionnaire.

Réf. A.H DAMPMARTIN Mémoires. Galerie de caractères prussiens, Paris, 1825.

- (38) - Archives Nationales de la Haye, mars 1799.
Références citées dans Hermann Hüffer : Die Kabinettsregierung in Preußen und J.W Lombard. Notes du général Kinkel, p. 525.
- (39) - Friedrich-Carl WITTICHEN und Ernst SALZER -Op.cit.
Lettre du 19 avril 1791 adressée à Christian Garve, philosophe, maître puis ami de Gentz. Premières rencontres lors des activités professionnelles de son père à Breslau.
- (40) - Expression utilisée par Hudelist, chargé d'affaires autrichien, remplaçant l'ambassadeur Dietrichstein, décédé le 12 février 1799.
Lettre à Thugut - citée par Marcelle Adler-Bresse : Sieyès et le monde allemand, Paris, 1977, tome 2, p.449.
Expression utilisée aussi par Mallet du Pan - Mercur Britannique, 25 avril 1799.
- (41) - Anastasius Menken (1752-1801), père de la mère de Bismarck. Membre du cabinet du roi. Dut se retirer des affaires en 1798 pour des raisons de santé. Fut remplacé par Beyme.

.../...

- (42) - F.C WITTICHEN und E. SALZER - Op.cit, p.244
"eine unbesiegbare Furcht".
- (43) - Idem - Op.cit.
Gentz à Böttiger - lettre du 17 mars 1798, p.252
"... Kommission zur Revision des gesamten Finanz-We-
sens".
- (44) - Allgemeine deutsche Biographie. Charles A. Ancillon,
vol. 1, p. 425.
- (45) - Charles Ancillon : op.cit. , p. 424.
- (46) - F.C WITTICHEN und E. SALZER : Op.cit. Lettre du
5 décembre 1791 à Garve, p. 178.
- (47) - Idem - Lettre du 19 avril 1791 à Garve, p. 203
Burkes Reflections habe ich durch einen Zufall
erst seit einigen Tagen in Händen".
- (48) - Lettre citée par Eugène Guglia dans : Friedrich
von Gentz, eine biographische Studie. Wiener
Verlag, 1901, p. 148.
- (49) - Fr. FURET - in : L'héritage de la Révolution
Française, Hachette, 1989, p. 22.
- (50) - Austriaca, Rouen, décembre 1989, n° 29 (consacré
à l'Autriche et la Révolution française).
Article de J. Droz : Frédéric de Gentz et les
idées révolutionnaires, p. 24.
- (51) - Friedrich GENTZ, Neue deutsche Monatsschrift,
Vieweg, Berlin, 1795, août 1795, p. 272.

.../...

(52) - Karl August Böttiger (8 juin 1760 - 17 novembre 1835).

Tour à tour précepteur à Leipzig, directeur du lycée de Weimar, président du consistoire, responsable des affaires scolaires puis directeur des études à Dresden, finalement conservateur du musée de la ville. Cet homme que Schiller appelait "Magister ubique" collaborait à la rédaction de nombreux journaux, dont le Journal des Luxus und der Moden(1795-1803) à Weimar ou encore le journal de Wieland : Der Neue Teutsche Merkur de 1797 à 1809.

(53) - Jacques Mallet du PAN (1749 - 1800).

Fils d'un pasteur protestant de Genève, lié à Voltaire, il émigre à Paris après l'échec de la Révolution genevoise de 1792. Panckoucke lui confie en 1784 le Mercure de France dans lequel il défend les intérêts de la raison contre les intérêts de la force. En 1789 il soutient les monarchiens qui délivrent une Constitution à l'anglaise. Le 21 mai 1792, Mallet quitte la France et se retire à Berne où il écrit les Considérations sur la nature de la Révolution de France et sur les causes qui en prolongent la durée (1793), pamphlet violent mais dans l'ensemble fort juste, que Gentz traduit en 1794 sous le titre de "Ueber das Charakteristische der Franzosischen Revolution und die Ursachen ihrer Dauer". En 1798, lorsque la Suisse est envahie, Mallet se réfugie en Angleterre où il publie le Mercure britannique dont Gentz va s'inspirer lorsqu'il écrit son Historisches Journal.

(54) - Jean Joseph MOUNIER (1758 - 1806).

Nouvelles observations sur les Etats généraux de France 1789.

.../...

Député du Tiers aux Etats généraux. Monarchien, élu président de l'Assemblée à la fin de septembre 1789. Mais il quitte la France après les journées d'octobre pour s'installer tour à tour en Suisse, en Angleterre et en Allemagne. Il écrit plusieurs ouvrages pour défendre ses idées, dont Recherches sur les causes qui ont empêché les Français de devenir libres (1792), traduit par Gentz en 1794 et paru chez Vieweg sous le titre Entwicklung der Ursachen, welche Frankreich gehindert haben, zur Freiheit zu gelangen. Mounier rentre en France en 1801 et devient conseiller d'état en 1805.

- (55) - Francis d'IVERNOIS (1757 - 1842). Gévenoïis vivant en exil à Londres, agent de l'Angleterre, il se rendra jusqu'en Russie pour le compte du gouvernement britannique à l'époque de la grande invasion napoléonienne ; son Histoire de l'Administration des finances de la République française pendant l'année 1796 parue à Londres en 1796 sera traduite par Gentz et publiée chez Vieweg en 1797 sous le titre Geschichte der französischen Finanzadministration im Jahre 1796.
- (56) - F. Carl WITTICHEN und E. SALZER - Op.cit. Briefe von und an Friedrich von Gentz Lettre à Böttiger du 30 décembre 1797, p.236. "Den Krieg abzuwenden, das muß also der Richtpunkt aller politischen Maßregeln, das Ziel aller militärischer Anstrengungen, der letzte Gipfel aller diplomatischen Weisheit sein".
- (57) - Louis Ferdinand de Prusse (1772 - 1806) Fils du plus jeune frère de Frédéric II ; hostile

.../...

à la révolution.

in Schmidt - Weissenfels : Rahel und ihre Zeit,
Leipzig, 1857, p.412.

- (58) - F. Carl WITTICHEN und E. SALZER - Op. cit.
Lettre à Böttiger du 19 décembre 1795
- (59) - Trophime Gérard, Marquis de LALLY-TOLLENDAL (1759 -
1830).
Membre de l'Assemblée ; fait partie du groupe des
monarchiens.
Mémoires de M. le Comte de Lally-Tollendal, Paris
1790.
- (60) - Nicolas BERGASSE (1750 - 1832).
Lettre de M. Bergasse sur les Etats généraux, 1789.
- (61) - Courrier de Provence (1789 - 1791)
Journal de Mirabeau paru initialement comme Lettres
du comte Mirabeau à ses commettants
Embrasse toute la durée de l'Assemblée Nationale.
Gentz signale dans une lettre à Garve (5 mars
1790) que Ancillon lui avait fait parvenir tout le
journal de Mirabeau à son retour de Suisse.
- (62) - Le patriote français
Journal de Jean-Pierre Brissot de Warville (1754 -
1793) .
Chef de la Gironde - ministre de l'extérieur -
exécuté en octobre 1793.
- (63) - Révolutions de France et de Brabant
Journal de Camille Desmoulins
- (64) - Gazette de Leyde (1680 - 1814) sous la direction
de Jean Luzac du 11 octobre 1798 au 05 octobre 1804.

.../...

- (65) - Ludmilla ASSING
Tagebücher von Friedrich von Gentz, 4 volumes, 1873,
 août, septembre 1800.
 "Ein halbes, zwar artiges, doch wüstes Leben mit
 der Frau... und dabei jeden Abend in Spiel - Parthier
 bald in diplomatischen Häusern, bald gar auf dem
 Casino versenkt!... Und das mitten im äußersten
 Geld-Derangement".
- (66) - Idem. Op.cit, 5 avril 1802.
 "Maintenant c'est le délire complet!... Wir fressen
 und saufen in der "Stadt Paris", fahren wie toll
 im Whisky durch die Promenaden, spielen Tarok...".
- (67) - Philippe-Charles, Comte d'ALVENSLEBEN (1745 - 1802)
 Ministre du Cabinet du roi.
- (68) - Otto TSCHIRSCH
Geschichte der öffentlichen Meinung in Preußen
 vom Baseler Frieden bis zum Zusammenbruch des
 Staates (1795 - 1806), Weimar, 1933, vol. 1, p. 6.
- (69) - Idem, p. 7, référence des archives : Geh. Staats-
 archiv, Bücherzensur 1798 - 1803 R. 9 F. 2a.
- (70) - Ernst Consentius
 Die Berliner Zeitungen der französischen Revolution,
Preußische Jahrbücher, publiés par Hans Delbrück,
 édition George Stilke, Berlin 1904, vol. 117,
 pp. 458 - 478.
- (71) - Charles-Guillaume, comte de FINCKENSTEIN (1714 -
 1800), vieille noblesse. Doyen des ministres.
- (72) - Ernst Consentius, op.cit, p. 480
 Der beste Erfolg ließ sich noch hoffen "Wenn Männer
 von anerkannten Talenten, von bewährter Moralität,
 aus eigener inniger Ueberzeugung, als Schriftsteller

.../...

wider Revolutionen und wider Revolutionäre Greuel auftreten" (würden) - (von der Schulenburg), p. 480.

- (73) - Paul WITTICHEN
Das preußische Kabinett und Friedrich von Gentz.
Historische Zeitschrift - vol 39, p. 243 (Dropmore Papers).
- (74) - F. Carl WITTICHEN und E. SALZER
Briefe von und an Friedrich von Gentz
Lettre de Gentz à Garve, 19 avril 1791, p. 196.
- (75) - Geheimes Staatsarchiv - REP - 9 (4-3-6), Meerseburg (RFA)
- (76) - F. Carl WITTICHEN und E. SALZER. Op.cit, pp 332 - 333.
Lettre de Gentz à Mallet du Pan du 25 mai 1799.
Lettre rédigée en français.
- (77) - Idem. Lettre de Gentz à Mallet du Pan, 15 janvier 1799, p. 327.
- (78) - Ibid. Lettre de Gentz à Mallet du Pan, 15 janvier 1799, p. 329.
- (79) - Ibid. Lettre de Gentz à Mallet du Pan, 15 janvier 1799, p. 327.
- (80) - Otto KARMIN
Lettres inédites de Frédéric de Gentz à Sir Francis d'Ivernois dans Revue historique de la Révolution française (et de l'empire), Paris, 1913, lettre de Gentz du 20 mars 1798.

.../...

- (81) - F. Carl WITTICHEN und E. SALZER. Op.cit, p.210
Lettre de Gentz à Garve, 26 avril 1798.
- (82) - Otto KARMIN. Op.cit, p. 18
Lettre de Gentz à d'Ivernois, 25 mai 1799.
- (83) - Idem. Lettre du 4 septembre 1799 de Gentz à
d'Ivernois.
- (84) - Ibid. Lettre du 8 août 1800 de Gentz à d'Ivernois,
p. 24.
- (85) - Ibid. Lettre du 8 août 1800 de Gentz à d'Ivernois
- (86) - F. Carl WITTICHEN und E. SALZER
Briefe von und an Friedrich von Gentz, p. 255.
..."Und was sagen Sie denn, daß ich selbst wieder
die Journalistenlaufbahn betreten habe ? Mich in
diesen trüben und gefährlichen Zeiten wieder in
das Gefecht mische ? Ganz allein jeden Monat ein
dickes Heft auszuarbeiten über mich nehmen konnte?
Sagen Sie, daß ich ein Narr bin : so haben Sie es
kurz und bestimmt getroffen".
- (87) - 1) "Betrachtungen über das Studium der Geschichte
und über die Charakteristische Verschiedenheit
der ältern und der neuern Geschichtsschreiber"
Hist. Journal, avril 1800, p. 372 - 404.
- 2) "Abriß der Revolution der Vereinigten Nieder-
lande" Hist. Journal, juin 1800, p. 140 -192.
- (88) - Johann Peter Friedrich ANCILLON (1767 - 1857)
Homme d'Etat prussien. D'abord prédicateur à
Berlin, puis professeur d'histoire à l'école de
guerre. Ecrit des articles de journaux et des

.../...

essais. Publie Tableau des révolutions du système politique de l'Europe en 1803. Ministre des affaires étrangères en 1832. Allgemeine Deutsche Biographie, T. 1, p. 420 - 421 - 423.

- (89) - Friedrich VIEWEG der Ältere (1761 - 1815)
Entra très tôt dans les milieux de la presse alors que ses parents auraient aimé faire de lui un théologien ; il trouva sur sa route F. Nicolaï, a fait ses premières armes dans le métier à Halle. Il se rendit par la suite à Hambourg où il eut la chance de faire la connaissance du philanthrope J.H.Campe. Il se fixa à Berlin en 1786, y créa sa propre maison d'édition qui connut un essor très rapide. Ses relations suivies avec Campe conduiront à un rapprochement plus étroit encore, puisque Vieweg épousera en 1795 la fille unique de Campe, Sophie-Elisabeth-Lucie-Charlotte ; Campe avait entre-temps déménagé à Brunswick ; le duc de Brunswick avait voulu offrir un nouveau centre culturel à l'Allemagne. Il projeta d'organiser une foire du livre et d'installer un centre d'édition ; il invita Vieweg à Brunswick et lui demanda d'y transporter sa maison d'édition. C'est ainsi que fin 1799, après avoir obtenu de très nombreux avantages matériels et des soutiens efficaces de la part du duc, Vieweg se fixa à Brunswick, Allgemeine Deutsche Biographie, tome 39, pp. 689-690.

- (90) - Heinrich FRÖLICH.
Le 22 septembre 1798, H. Frölich avait déjà racheté le privilège rattaché à la maison d'édition Vieweg. Il lui fut officiellement octroyé fin 1799.

.../...

- (91) - Joachim KIRCHNER, Bibliographie der Zeitschriften des deutschen Sprachgebiets bis 1900 in 4 Bänden, Stuttgart 1969, n° 1315.
- (92) - Jürgen WILKE, Literarische Zeitschriften des 18. Jahrhunderts - 1688 - 1789.
Teil 1, Metzler Verlag, Stuttgart 1978, p. 130.
- (93) - Allgemeine Deutsche Bibliothek - 1765 - 1800 chez Nicolaï à Berlin.
- (94) - Der Teutsche Merkur - 1773 - 1789 - 1890, Wieland.
- (95) - Joachim KIRCHNER, Die Grundlagen des deutschen Zeitschriftenwesens, Teil 1, Leipzig 1928, Verlag Karl W. Hiersemann.
- (96) - ATHENÄUM (entre autres) : une revue de A.W et Fr. Schlegel - 1ère et 2ème parties - à 1 thaler et 8 groschens.(Eine Zeitschrift von A.W und Fr. Schlegel 1. und 2. Teil).
- Un dictionnaire Français-Allemand et Allemand-Français à l'usage de deux Nations ; rédigé par une société de gens de lettres. Sixième édition augmentée des expressions de nouvelle Création et de plusieurs autres articles(sic) revus par LA VEAUX - 4 vol. - 6 thalers (remarque).
- Histoire de l'administration des finances de la République française. D'après le texte français du chevalier d'Ivernois, avec un préambule et des commentaires de Friedrich Gentz - 1 thaler 12 groschens(Geschichte der französischen Finanz-Verwaltung. Nach dem französischen des Ritter d'Ivernois, mit einer Vorrede und Zusätzen von Friedrich Gentz - 1 thaler 12 groschen\$).

.../...

- Gilly : (Premier conseiller privé en architecture à la cour royale de Prusse).

Quelques indications sur la manière de fixer les paratonnerres aux bâtiments - 2 estampes - 8 grosche (Königlicher Preußischer Geheimer Ober = Baurath) Desselben kurze Anleitungen, auf welche Art Blitz-Ableiter an den Gebäuden anzubringen sind. - Mit 2 Kupfern.

Remarque : lorsqu'on sait qu'un lapin coûtait vers la fin du 18ème siècle 24 gr, (24 gr équivalaient à 1 reichsthaler) on pouvait donc se procurer un beau dictionnaire pour 6 lapins.

Référence: GOLDFRIEDRICH Johann Geschichte des deutschen Buchhandels (von Beginn der klassischen Literaturperiode bis zum Beginn der Fremdherrschaft (1740-1804), Leipzig, 1909

- (97) - Comme Vieweg, Frölich donne un aperçu du contenu ; en 24 lignes il met en relief les caractéristiques de l'ouvrage qui traite de la période allant de 98 à 180 après Jésus-Christ, l'auteur considère cette époque comme la plus heureuse de l'humanité parce que 120 millions de personnes environ eurent l'avantage d'être gouvernées par cinq empereurs bons et sages qui avaient promulgué de bonnes lois, mené peu de guerres, avaient créé de nombreux établissements d'utilité publique et avaient toujours diminué les charges pesant sur le peuple.
- (98) - Historisches Journal -"Ueber den jetzigen Zustand der Finanzadministration und des Nationalreichtums von Großbritannien, septembre 1799, vol. 3, pp. 3 à 108.

.../...

- (99) - H.J. Ueber die Hilfsquellen der französischen Regierung
 - Vermehrung der Truppen, p. 108
 - Zustand der Finanzen, p. 118
 - Außerordentliche Maßregeln, p. 140
 septembre 1799, vol. 3.
- (100) - H.J. Der Ursprung und die Grundsätze der Amerikanischen Revolution, verglichen mit den Ursprunge und den Grundsätzen der Französischen (Beschluß), juin 1800, vol. 5, pp. 97 à 140.
- (101) - H.J. Abriß der Revolution der vereinigten Niederlande vom Herrn Professor Ancillon, juin 1800, vol.5
- (102) - H.J. Ueber die neueste Französische Constitution, février 1800, vol. 4, pp. 105 à 207.
- (103) - H.J.-Ueber die Final-Vereinigung zwischen Großbritannien und Irland, p. 499
 -Einfluß der Union auf die innern politischen, bürgerlichen und religiösen Verhältnisse von ... Irland, p. 540
 -Verzeichnis der vornehmsten über die Union in England erschienenen Reden und Schriften, p.601, octobre 1800, vol. 6, pp. 498 à 614.
- (104) - H.J. Ueber den Gang der öffentlichen Meinung in Europa in Rücksicht auf die Französische Revolution
 vol. 1, janvier, février, mars 1799
 vol. 2, mai, juin, juillet, août 1799
 vol. 3, décembre 1799
- (105) - H.J. Ueber die Expedition in Aegypten, janvier 1799
 vol.1,p. 62.

.../...

- (106) - H.J. Krieg mit Neapel und Sardinien, février 1799, vol. 1, p. 146.
- (107) - H.J. Ueber die Ermordung der Französischen Congreß-Gesandten, juin 1799, vol. 2, p. 211.
- (108) - H.J. Ueber die neuesten Veränderungen in Frankreich, août 1799, vol. 2, p. 401.
- (109) - H.J. Ueber die Revoluzion vom 9. und 10. November und die Vernichtung der französischen Constitution vom Jahr 1795, décembre 1799, vol. 3, p. 436.
- (110) - H.J. An die Leser des historischen Journals, 8 janvier 1801, vol. 6, p. 791.
"Beiträge zur Geschichte und Politik unserer Zeit in einer Reihe ausführlich bearbeiteter und eben deshalb nicht bloß für den flüchtigen Augenblick interessanter Aufsätze".
- (111) - H.J. An das Publikum - Ueber die Fortsetzung des Historischen Journals, décembre 1799, vol. 3, p. 495.
- (112) - H.J. Idem p. 497
"...historische und rasonnierende Beiträge zur dereinstigen Bearbeitung der Geschichte der letzt verflossenen zehn Jahre zu liefern, und große Gegenstände der allgemeinen Politik und der politischen Oekonomie in ausführlichen Abhandlungen zu erörtern".
- (113) - H.J. An die Leser des Historischen Journals, 1800, vol. 6, p. 794.

.../...

- (114) - August HENNINGS, Genius der Zeit, septembre 1796, vol. 9, p. 132.
 "Der Genius der Zeit gehört nicht zu den Zeitschriften,... Tummelplätzen des Schreiens oder Lachens für die Menge"
- (115) - Friedrich M. KIRCHEISEN, Die Schriften von und über Friedrich von Gentz, in Mitteilung des Instituts für österreichische Geschichte, 1906, vol. 27.
 Lettre de Gentz à Hennings, 9 mars 1799, p. 323
 "Nichts als wichtige Fakta, Ideen über die Revolution die man nicht in allen Zeitungen findet".
- (116) - Historisches Journal- Unparteilichkeit und Neutralität, juillet 1799, vol. 2, p. 334.
 " Der Journalist steht zwischen dem Zeitungsschreiber und dem Geschichtschreiber mitten inne".
- (117) - Idem, juillet 1799, vol. 2, p. 334
 " Ein lebendiges Gemälde, ein organisiertes Ganzes".
- (118) - Golo MANN, lettre du 17 février 1984 de Kilchberg am Zurichsee (photocopiée en annexe), n° 3
 " Wie hoch die Auflage des Historischen Journals war, weiß ich nicht, ich weiß nicht, ob je irgend jemand es gewußt hat".
- (119) - Staatsbibliothek - Preußischer Kulturbesitz - Benutzungsabteilung, lettre du 14 juin 1984 (photocopiée en annexe), n°4.
 Vieweg Friedrich und Söhne, lettre du 11 novembre 1980 (photocopiée en annexe), n° 5.
- (120) - Margot LINDEMANN, Deutsche Presse bis 1815 - Geschichte der deutschen Presse, Berlin, 1969, Teil 1, p. 272.

.../...

- (121) - Jürgen WILKE, Literarische Zeitschriften des 18. Jahrhunderts (1688-1789), Teil 1. Sammlung Metzler, Stuttgart 1978, vol. 174, pp. 124 et 125.
- (122) - Eugen GUGLIA, Friedrich von Gentz, Wiener Verlag, Wien (Brünn), 1901
Lettre à Vieweg, 17 décembre 1799, p. 161.
- (123) - F. Carl WITTICHEN und E. SALZER, op. cit.
Lettre de Friedrich Gentz à Brinckmann du 6 décembre 1799
"In pekuniärer Rücksicht müßte ich es, wenn es sich hält, nie aufgeben, denn der Vorteil ist groß und reell", p. 69.
- (124) - Steiermärkische Geschichtsblätter, 1880, 2. Heft-
Gentz und der Wiener Hof Akten über das Historische Journal
Lettre de l'Empereur François à Sarau
"Seine geleistete rühmliche Arbeit", p. 106.
- (125) - Idem - Lettre de Sarau à l'Empereur François, p. 105, "...die Grundsätze und Maschinationen des Französischen Directoriums dem deutschen Publikum auf die einleuchtendste und verständigste Art aufdeckt".
- (126) - Aus dem Nachlaß Varnhagens von Ense : Tagebücher von Friedrich von Gentz
Herausgegeben von Ludmilla Assing, 4 Bände, Leipzig 1873, 1er juin 1800, pp. 1 et 2.
- (127) - Historisches Journal : An das Publikum, 1799, vol. 2, p. 495.
- (128) - Idem, p. 495 - "nur die Minorität des lesenden Publikums".

.../...

- (129) - Otto KAMIN : Lettres inédites de Friedrich von Gentz à Sir d'Ivernois, 1798 - 1803 - op.cit.
Lettre du 20 mars 1798, p. 12 (en français)
- (130) - Idem, lettre du 25 octobre 1799, p. 31 (en français).
- (131) - Marcelle ADLER-BRESSE, Sieyès et le monde allemand, Paris, 1977, tome 2, p. 449.
- (132) - Louis BALAN, diplomate prussien, mort conseiller de légation à Londres en 1807.
- (133) - Friedrich M. KIRCHEISEN, Die Schriften von und über Friedrich von Gentz, op.cit, p.334.
Lettre de Gentz à Mallet du Pan, 25 mai 1799
- En annexe 6 : 1ère page du Mercure britannique, n° XVII - traduction en français -
- (134) - Otto KAMIN, op.cit, p. 33
Lettre de Gentz du 7 mars 1800.
- (135) - Idem : Lettre du 25 mai 1799, p. 17
Lettre du 18 octobre 1799, p. 30
Lettre du 7 mars 1800, p. 33.
- (136) - Traduction du premier article paru à Londres dans le Mercure Britannique-n°12, 25 avril 1799- sous le titre De la marche de l'opinion publique en Europe, relativement à la Révolution française. Le passage entre guillemets correspond au texte de Gentz -vol.1, janvier 1799, p. 5 : "...eine der Physiognomie der Zeitgenossen, willkürliche, eigensinnig =und phantastisch= gebildete Meinung festgesetzt, die ihren Platz mit solcher Hartnäckigkeit behauptet, daß das wahre Bild, wenn es noch hier

.../...

und da hervorzudringen wagt, fast immer für eine Grille, oder wohl gar für eine mutwillige Verzerrung gelten muß".

- (137) - Idem : traduction du Historisches Journal, janvier 1799, vol. 1, p. 5
"die charakteristischen Umstände ..., unter welchen die französische Revolution Europa überraschte".
- (138) - Historisches Journal : Politische Literatur in Frankreich in dem Zeitraum vom August 1788 bis Juni 1789, juin 1799, vol. 2, pp. 176 à 207.
- (139) - H.J. - Idem - juin 1799, vol. 2, p. 200
" der Lieblings-Schriftsteller des Europäischen Publikums"
- (140) - H.J. - Ibid - juin 1799, vol. 2, p. 183
"...dem Vorwurf der Inconsequenz..."
- (141) - H.J. - Ibid - juin 1799, vol. 2, p. 195
" dieses mächtige Genie"
- (142) - H.J. - Ibid - juin 1799, vol. 2, p. 194 (en français)
- (143) - H.J. - Ibid - pp. 195 - 196 - 197
- (144) - H.J. - Ibid - p. 196
den "Erfinder eines neuen Systems der Staatswissenschaft ..."
- (145) - H.J. - Ibid - p. 187
"als Bürger, als Schriftsteller und als Staatsmann einen der ehrenvollsten Plätze behauptet"

.../...

- (146) - H.J.- Ibid - p. 202
 "(einen) einsichtsvollen und liberalen Kopf"
- (147) - H.J.- Ibid - p. 177
 "über Finanzen oder andere Gegenstände der bloßen
 Staatsverwaltung"
- (148) - H.J.- Ibid - pp. 203 - 204 - 205 - 207.
- (149) - H.J.- Ibid - p. 208
- (150) - H.J.- Ibid - p. 236
- (151) - H.J.- Ibid -
 vol. 1, 1) février II 1799, p. 205
 (Le Moniteur, du 6 juillet 1791)
 2) février II 1799, pp. 228 et 229
 (Gazette de Leyde n° 101 de 1784
 n° 06 de 1786
 n° 04 de 1788)
- vol. 2, 3) juillet 1799, p. 306
 (Le point du Jour)
 4) juillet 1799, p. 163
 (Actes des Apôtres)
- (152) - Le Point du Jour ou Résultat de ce qui s'est passé
 la veille à l'Assemblée, 19 juin 1789, octobre
 1789 , Barrère. Une sorte de procès-verbal des
 séances
- (153) - L'abbé Augustin BARRUEL, Mémoires pour servir à
 l'histoire du Jacobinisme, 5 vol. , Hambourg 1798,
 Londres 1799.
- (154) - Christophe-Félix MONTJOYE, Histoire de la conjuration
 du Duc d'Orléans, 3 vol.

.../...

- (155) - Ch. G. SCHÜTZ, Allgemeine Literaturzeitung, Jena - Leipzig, 1797, vol. 3, p. 465.
- (156) - Historisches Journal, 1799, vol. 1, p. 12
- (157) - H.J. - Idem - 1799, vol. 1, p. 17
"die Heiligkeit der Gesetze"
- (158) - H.J. - Ibid - 1799, vol. 1, p. 23
"geheime Anarchie"
- (159) - H.J. - Ibid - février 1799, vol. 1, p. 218
" die unbefugten Advokaten des Volkes "
- (160) - H.J. - Ibid - février 1799, vol. 1, p. 204
" das französische Volk (hing) mit wahrer Schwärmere an der Monarchie. Vielleicht war nie eine Nation vom Republikanismus so weit entfernt als diese"
- (161) - H.J. - Ibid - p. 208
"sehr unweise Vertheilung"
- (162) - H.J. - Ibid - p. 210
"mit einer ungeheuren Menge von Finanzbeamten überschwemmt"
- (163) - H.J. - Ibid - février 1799, vol. 1, p. 256
"der Nation ein neues Leben, dem Patriotismus einen mächtigen Schwung, dem gesammten Europa ein erhabenes Schauspiel geben"
- (164) - H.J. - Ibid - p. 250
"zwischen einem geliebten Monarchen und dankbaren Unterthanen"

.../...

- (165) - H.J. - Ibid - p. 237
 "Vielleicht hätte nie ein Staat einer glücklicheren Verfassung genossen, als Frankreich, wenn sein guter Genius diesem Plane das Siegel der Vollziehung aufgedrückt hätte".
- (166) - H.J. - juin 1799, vol. 2, pp. 145 - 146 - 147
- (167) - H.J. - Idem - juin 1799, vol. 2, p. 162
- (168) - Christophe GIRTANNER, Historische Nachrichten über die französische Revolution, 1791, vol. 1
 Traduction in La Révolution française de Joël Lefèbvre - PUL, 1987, p. 31.
- (169) - Historisches Journal, juin 1799, vol. 2, p. 162
 "Entartung des Volks-Charakters"
- (170) - H.J. - mars 1799, vol. 1, p. 288
 "(mit) dieser leeren Formel"
- (171) - H.J. - juin 1799, vol. 2, p. 152
 "auf die Spitze ihrer Broschüren schrieben"
- (172) - H.J. - Idem - (bis)
 "die revolutionistischen Mörder sie auf die spitze ihrer Dolche schrieben"
- (173) - H.J. - février 1799, vol. 1, p. 237
 "sein guter Genius" et
 mai 1799, vol. 2, p. 47
 "der gute Genius"
- (174) - H.J. - mars 1799, vol. 1, p. 275
 "ein Verhängnis"
- (175) - H.J. - Idem - mars 1799, vol. 1, p. 273

.../...

- (176) - H.J. - Ibid -mars 1799, vol. 1, p. 275
" er wollte unaufhörlich das Bessere, und vergriff sich... in der Wahl seiner Mittel"
- (177) - H.J. - Ibid - mars 1799, vol. 1, p. 325
" In einem einzigen Jahre bewirkte er eine Revolution, die gewöhnliche Unfähigkeit oder gewöhnliche Tollkühnheit vielleicht in einem halben Jahrhundert nicht bereitet hätte"
- (178) - H.J. - mai 1799, vol: 2, p. 58
" alles seinem eigenen Laufe überlassen"
- (179) - H.J. - Idem - mai 1799, vol. 2, p. 11
" daß... die Parlamenter... nicht wußten, was sie forderten, und (daß) der Hof... nicht wußte, was er beschloß"
- (180) - H.J. - juin 1799, vol. 2, p. 126
(Erhebung dieser Steuer) "eine Inquisition gegen das Eigentum"
- (181) - H.J. - Idem - juin 1799, vol. 2, p. 132
" Das französische Volk kann nicht nach Willkür taxirt (sic) werden"
- (182) - H.J. - mai 1799, vol. 2, p. 17
"dem französischen Staate eine neue und feste Constitution verleihen"
- (183) - H.J. - juin 1799, vol. 2, p. 142
" aus einer anerkannt : unvollkommen, und durch die eingetretenen Umstände unhaltbar gewordenen Verfassung, ohne gewaltsame Maßregeln, und ohne Verletzung bestehender Rechte, einen Uebergang zu einer bessern zu finden"
- (184) - H.J. - Idem - juin 1799, vol. 2, p. 143
"Erhalten, indem man verbessert"

.../...

- (185) - H.J. - mai 1799, vol. 2, p. 29
 "die ihnen beiwohnende Nachrichten und Aufschlüsse..
 an den Siegelbewahrer gelangen zu lassen"
- (186) - H.J. - Idem - mai 1799, vol. 2, p. 55
- (187) - H.J. - août 1799, vol. 2, p. 357
 "seine unfähigen oder strafbaren Rathgeber"
- (188) - H.J. - juillet 1799, vol. 2, p. 311
- (189) - H.J. - Idem - juillet 1799, vol. 2, p. 252
 (Mirabeau - seconde lettre à ses Commettants)
- (190) - H.J. - Ibid - juillet 1799, vol. 2, p. 311
 "die Geistlichkeit sei nicht die Nazion, der Adel
 sei nicht die Nazion, aber auch der dritte Stand,..
 sei an für sich nicht die Nazion".
- (191) - H.J. - Ibid - juillet 1799, vol. 2, p. 320
 (30 übelgesinnte...)
- (192) - H.J. - Ibid - p. 321 (einer) "gewaltsamen
 Ueberraschung"
- (193) - H.J. - Ibid - p. 321 "... freiwilligen Ueberzeugung"
- (194) - H.J. - Ibid - p. 322 "(in dem) Untergang aller
 Rechte"
- (195) - H.J. - août 1799, vol. 2, p. 377
 "das Werkzeug verschlagener Fakzionisten"
- (196) - H.J. - juillet 1799, vol. 2, p. 319
 "einer zerstörenden Fakzion"
- (197) - H.J. - décembre 1799, vol. 3, p. 410

.../...

- (198) - H.J. - Idem - décembre 1799, vol. 3, p. 417
"einmütig und redlich"
- (199) - H.J. - Ibid - p. 428, "daß ihn seine Minister
zuvor schon vom Throne gestürzt hatten"
- (200) - H.J. - Ibid - p. 421, (die Armee) "ein leerer
Rahmen"
- (201) - H.J. - Ibid - p. 422, "ein gefallener Monarch"
- (202) - H.J. - Ibid - p. 423, "wurde plötzlich Demokratie"
- (203) - H.J. - Ibid - p. 430, James Mackintosh (1765-1832)
Médecin et philosophe anglais, se consacre au jour-
nalisme à partir de 1790. Après ses Vindiciae
gallicae (1791) deviendra admirateur de Burke
- (204) - H.J. - Ibid - p. 429, "einer ganz besonderen
Erhabenheit"
- (205) - H.J. - Ibid - p. 424, "die Katastrophe vom 14 ten
July"
- (206) - H.J. - Ibid - p. 425, "die Totalrevolution"
- (207) - H.J. - Ibid - p. 429, "des entfesselten Volks"
- (208) - H.J. - Ibid - p. 430, "Illusion der Freiheit"
- (209) - H.J. - Ibid - p. 431, "Freiheit der Anarchie"
- (210) - H.J. - Ibid - p. 432, (von) "französischer Freiheit"
- (211) - H.J. - Ibid - p. 434, "in der ganzen civilisirten
(sic) Welt"

.../...

- (212) - H.J. - juin 1799, vol. 2, p. 156
"einer herrschenden Leidenschaft"
- (213) - H.J. - Idem - juillet 1799, vol. 2, p. 175
" der Zufall hätte mit der Kraft eines Wunders
wirken müssen"
- (214) - H.J. - décembre 1799, vol. 3, p. 423
- (215) - Immanuel KANT, Zum ewigen Frieden (1795)
- (216) - Jacques MALLET du PAN, Considérations sur la nature
de la Révolution de France et sur les causes
de sa durée, Londres 1793
- (217) - J.J. Mounier, Recherches sur les causes qui ont
empêché les Français de devenir libres (1792)
- (218) - Historisches Journal, décembre 1799, vol. 3, p.434
"So bald man es übernimmt, die Revolution in zwei
willkürlich getrennte Perioden zu zerschneiden,
wovon die eine dem guten Prinzip, die andere dem
Bösen angehören soll, wird die Geschichte ein
unverständliches Chaos"
- (219) - H.J. - février 1799, vol. 1, p. 237,
mars 1799, vol. 1, p. 322,
mai 1799, vol. 2, p. 47.
- (220) - H.J. - janvier 1799, vol. 1, p. 28
"ein temporelles Zurückgehen"
- (221) - H.J. - Idem - p. 30
- (222) - August Wilhelm REHBERG, Untersuchungen über die
französische Revolution nebst kritischen Nachrichten
von den merkwürdigsten Schriften, welche darüber
in Frankreich erschienen sind (Hannover und Osna-
brück 1793)

.../...

- (223) - Historisches Journal, décembre 1799, vol. 3, p. 435
" die größte aller historischen Begebenheiten"
- (224) - Immanuel KANT, Beantwortung der Frage : was ist Aufklärung (1793)
"Aufklärung ist der Ausgang des Menschen aus seiner selbstverschuldeten Unmündigkeit"
- (225) - Historisches Journal, mai 1800, vol. 5, pp. 3 à 96
" Der Ursprung und die Grundsätze der amerikanischen Revolution, verglichen mit dem Ursprunge und den Grundsätzen der französischen "
et juin 1800, vol. 5, pp. 97 à 140
- (226) - H.J. - juin 1800, vol. 5, pp. 140 à 192
"Abriß der Revolution der Vereinigten Niederlande"
- (227) - H.J. - mai 1800, vol. 5, p. 98,
"Defensiv-Revolution"
- (228) - H.J. - juin 1800, vol. 5, p. 142
" tapfer und arbeitsam"
- (229) - H.J. - Idem - p. 148,
"jede von diesen Provinzen hatte besondere Gesetze und eine besondere Verfassung"
- (230) - H.J. - Ibid - p. 174,
"Stolz, herrschsüchtig, unerbittlich gegen die welche neben oder unter ihm standen, aber biegsam, und beinahe kriechend gegen seinen Herrn"
- (231) - H.J. - Ibid - pp. 181 et 182,
"die Insurgenten"

.../...

- (232) - H.J. - Ibid - p. 192,
 "Hätte Philipp den gerechten Beschwerden der
 Missvergnügten Gehör gegeben, so würden sie mit
 Freuden zu ihren alten bürgerlichen und politischen
 Verhältnissen...zurückgekehrt sein"
- (233) - H.J. - mai 1800, vol. 5, p. 39,
 "...welche die Trennung von dem Mutterland noch
 als ein sehr grosses Uebel (von sich stiess) "
- (234) - H.J. - juin 1800, vol. 5, p. 134,
 "die Verachtung aller Rechte"
- (235) - H.J. - Idem - p. 120,
 "die ganze Welt aus ihren Angeln heben"
- (236) - H.J. - Ibid - p. 124,
 "in eine Mörder-Grube zu verwandeln"
- (237) - H.J. - Ibid - p. 126,
 "Wem wohl das Recht sie zu beendigen zusteht ?"
- (238) - H.J. - janvier 1799, vol. 1, p. 63,
Ueber die Expedition in Aegypten
- (239) - H.J. - février 1799, vol. 1, p. 191,
Aegypten
- (240) - H.J. - mars 1799, vol. 1, pp. 389 - 390 - 391
Auszüge aus Briefen
 p. 391, "die jetzige Expedition (ist) unnütz"
 "(wie) einen blutigen Roman (betrachten)"
- (241) - Clef du cabinet (des souverains)
 Journal du soir et du matin, historique, politique,

.../...

économique, moral et littéraire par les citoyens Garat, Pommereuil, Gérard de Rayneval, Montlinot et Peuchet. Journal fondé par Panckoucke.

- (242) - Constantin - François, Comte de CHASSEBEUF VOLNEY 1757 - 1820.
Erudit et philosophe, il voyage en Egypte et en Syrie puis raconte ses impressions. Voyage en Egypte et en Syrie (1783-84-85), Paris 1798.
Elu du Tiers de l'Anjou aux Etats généraux, un moment emprisonné sous la Terreur, il entre sous le Consulat au Sénat et après 1814 à la Chambre des Pairs.
- (243) - Historisches Journal, janvier 1799, vol. 1, p. 82,
"... das Gesetz des Propheten zu einer ursprünglichen Reinigkeit zurückzuführen und ein neues Zeitalter der Größe... für Asien (zu) eröffnen".
- (244) - H.J.- mars 1799, vol. 1, p. 391,
"die jetzige Expedition (ist) unnütz"... "(wie) einen blutigen Roman (betrachten)"
- (245) - H.J.- janvier 1799, vol. 1, p. 71,
"(ist) der französische Seehandel so gut als vernichtet"
- (246) - H.J.- Idem - p. 85
- (247) - H.J.- février 1799, vol. 1, p. 143
- (248) - H.J.- Idem - pp. 192 et 193
- (249) - H.J.- janvier 1799, vol. 1, p. 90
- (250) - H.J.- mars 1799, vol. 1, p. 387, Auszüge aus Briefen

.../...

- (251) - Remarque : Les clauses secrètes de Campoformio prévoyaient un retrait progressif des troupes de la forteresse ; la France assiège Ehrenbreitstein et l'occupe le 27 janvier 1799, alors que la garnison, à bout de vivres, doit l'abandonner. Hermann HUEFFER, der Rastatter Kongreß
- (252) - Historisches Journal, mars 1799, p. 387,
"Die Kränkung welche dem Völkerrecht widerfuhr"
- (253) - H.J. - janvier 1799, p. 126,
"Dies ehrwürdige Denkmal der Einigkeit (sollte) unter den Convulsionen der Zwietracht zu Grunde gehen".
- (254) - H.J. - Idem - p. 130,
" Das Geheimnis der Helvetischen Revolution (ist) enthüllt"
- (255) - H.J. - Ibid - p. 104,
"(von) aristokratischen Freistaaten"
- (256) - H.J. - Ibid - p. 105,
"eine musterhafte Finanz-Administration"
"die Administration der Justiz war untadelhaft"
- (257) - H.J. - Ibid - p. 107, terme utilisé par Mallet du Pan
- (258) - François BARTHELEMY (marquis) (1747 - 1830)
Né dans une modeste famille de quinze enfants, il est le neveu de l'abbé de Barthélemy. Grâce à la protection de Choiseul, il entre dans la diplomatie. Il accepte la Révolution et est nommé ambassadeur en Suisse à la fin de 1791. Il négocie le traité de Bâle avec la Prusse. Après la victoire des royalisants aux élections de l'an V (1797),

.../...

il est nommé Directeur. Mais il s'oppose aux Directeurs Reubell et La Revelliere, Lepeaux, et soutient les Clichyens qui préparent la restauration de la monarchie. Aussi est-il arrêté lors du coup d'Etat du 18 Fructidor et déporté en Guyane. Il parvient à s'en échapper et gagne l'Angleterre, puis Hambourg en août 1799, puis rentre en France après le 18 Brumaire, est nommé au Sénat, en 1808 Comte d'Empire. Sous la Restauration il devient marquis en 1817.

- (259) - Historisches Journal , janvier 1799, p. 109,
"Man verwechselte mit seinen Privatgesinnungen die Gesinnungen seiner Regierung"
- (260) - H.J. - Idem - p. 111,
" (der) französischen Faktion"
- (261) - H.J. - Ibid - p. 113,
"deren Raubgier nicht ein Strohdach verschont hatte"
- (262) - H.J. - Ibid - p. 134,
" Die Katastrophe vom 4ten September 1797 entschied das Schicksal der Schweiz"
- (263) - WICKHAM quitta la Suisse sans qu'on ait à lui donner l'ordre, tirant les Suisses d'un bel embarras. Mallet du Pan veut souligner par là la grandeur d'âme de la nation anglaise
- (264) - H.J. - janvier 1799, p. 123,
"Dieser politische Selbstmord"
- (265) - H.J. - février 1799, vol. 1, p. 149,
... bis zum allgemeinen (besser bis zum ewigen) Frieden ...

.../...

- (266) - H.J. - Idem - Les journaux francais
 L'Ami des Lois n° 936 (mars 1798)
 L'Ami des Lois n° 955 (mars 1798)
 Le Moniteur n° 180 (mars 1798)
 Le Rédacteur (9 avril 1798 - le journal que Gentz
 traite de semi-officiel)
 Le Moniteur (6 Vendémiaire de l'an VII)
- (267) - H.J. - Ibid - "die halb-offiziellen Journale"
 p. 136
- (268) - H.J. - Ibid - p. 142, "Theater-Helden"
- (269) - H.J. - mars 1799. p. 388
 Eine Contribuzion von 2.000 Millionen Livres
- (270) - H.J. - Idem - p. 332
 "... Durch diesen Traktakt wurde die Cisalpinische
 Republik verbindlich gemacht, jährlich eine Summe
 von 18 Millionen Livres..."
- (271) - H.J. - Ibid - p. 344
 "Laßt uns den Muth haben auf Leichnamen einher
 zu gehen, um zur Freiheit zu gelangen".
- (272) - H.J. - février 1799, vol. 1, p. 142
 "ein wüstes Chaos von ausgelassener Frechheit,
 empörender Grausamkeit, barbarischer Unfähigkeit,
 und an sich selbst verzweifelnder Ohnmacht, wo
 sich unter den Händen gewissenloser Werkmeister
 der Zerstörung, aus dem Schlamme der tiefsten
 Corruption - nichts als ein Schwarm giftiger und
 verzehrender Insekten entwickelte, wo man unter
 einer unverhüllten öffentlich organisierten mili-
 tärischen Tirannei - von Freiheit und Republika-
 nismus redete ".

.../...

- (273) - H.J. - mars 1799, vol. 1, p. 384
"Haß dem Königsthum und der Anarchie"
- (274) - H.J. - Idem - pp. 377 à 386
- (275) - H.J. - février 1799, pp. 166 à 177
- (276) - Les journaux cités :
Le Moniteur n° 99 du 21 décembre 1797
Le Rédacteur n° 734 du 6 janvier 1798
Le Rédacteur n° 786 du 9 février 1798
n° 806 du 28 février 1798
n° 824 du 20 mars 1798
- (277) - H.J. - février 1799, vol. 1, p. 166
- (278) - H.J. - Idem - p. 167, "das stolze Albion"
- (279) - H.J. - Ibid - p. 174, "Muth Gefaßt, brave Irriänder !"
- (280) - H.J. - Ibid - p. 177, "(England), und vielleicht mehr als England gerettet"
- (281) - H.J. - Ibid - p. 176, "England, die Hoffnung und der Trost jedes aufgeklärten Freundes der Ordnung, der Gerechtigkeit und der gesellschaftlichen Glückseligkeit in Europa"
- (282) - Pierre Joseph BRIOT (1771 - 1827)
Homme de l'équilibre, s'opposa aussi violemment à la terreur qu'à la réaction qui s'en suivit. Il fut élu l'an VI membre du Conseil des Cinq-Cents, et le discours qu'il prononça dans la séance du 12 Fructidor de l'an VII, fut remarquable par son énergie. Dans ce discours il attribua les dangers intérieurs et extérieurs de la République à Fouché et Talleyrand.

.../...

- (283) - H.J. - octobre 1799, vol. 3, pp. 247 à 276
- (284) - H.J. - Idem, p. 257, "von der organisierten Gegen = Revolution".
- (285) - H.J. - juillet 1799, vol. 2, pp. 343 - 344.
- (286) - H.J. - août 1799, vol. 2, pp. 401 - 472.
- (287) - H.J. - Idem, p. 457, "die jetzige französische Constitution (ist) immer noch eine der Schlechtesten, die je erfunden worden ist".
- (288) - H.J. - juillet 1799, vol. 2, p. 344.
- (289) - Johann Christian Gottlieb SCHAUMANN (1768-1821) né à Husum au Schleswig, il fut d'abord professeur à Halle, puis en 1794 il fut nommé professeur de philosophie à Gießen. Il rédigea des réflexions philosophiques marquées de kantisme d'abord, puis influencées par les idées de FICHTE - 1795 : Elemente der allgemeinen Logik und Kurzer Abriß der Metaphysik 1796 : Versuch eines neuen Systems des natürlichen Rechts - 1798 Geschichte der Republik Frankreich und der direktorial-Regierung.
- (290) - H.J. - août 1799, vol. 2, p. 434
" ... als den bösestigen, verächtlichsten und zurückstoßendsten aller Menschen..."
- (291) - H.J. - Idem, p. 468, "Terroristen-Clubbs".
- (292) - H.J. - Ibid, p. 464, "das Werk einer Fakzion".
- (293) - H.J. - Ibid, pp. 428 - 429, "die Erz-Terroristen", "die gemäßigten Terroristen".

.../...

- (294) - H.J. - Ibid, p. 464, "das sichere Fundament der Gerechtigkeit und der gesetzlichen Gleichheit".
- (295) - H.J. - Ibid, p. 464, "wo sich (alle sechs Monate der politische Thermometer) ändert".
- (296) - H.J. - octobre 1799, vol. 3, p. 270, "die Verewigung des Krieges".
- (297) - H.J. - décembre 1799, vol. 3, pp. 436-475-478.
- (298) - H.J. - Idem, p. 475, "(unter) allen deutschen politischen Schriftstellern".
- (299) - H.J. - Ibid, p. 475, "Daß ich mich selbst citieren muß, ist weder meine Schuld - noch meine Freude".
- (300) - H.J. - Ibid, p. 475, "ein zweischneidiges Schwerdt".
- (301) - H.J. - Ibid, p. 437, "in einen großen Kerker verwandelte".
- (302) - H.J. - Ibid, p. 444, "Die Lage der Republik ist jetzt ungefähr das, was die Lage der Monarchie im July 1789 war".
- (303) - H.J. - Ibid, p. 457, "...einen oberflächlichen Anstrich".
- (304) - H.J. - Ibid, p. 450, "... (daß die französische Revolution mit einer gewaltsamen Ursurpation endigte, wie sie mit einer gewaltsamen Ursurpation begann...".

.../...

- (305) - H.J. - Ibid, p. 448, "In weniger als drei Monaten wird auf eine oder die andere Art das Schicksal der französischen Nation entschieden sein".
- (306) - H.J. - mai 1799, vol. 2, p. 65, "der wahren Resultate (der Revolution) ".
- (307) - Friedrich von GENTZ, "Sendschreiben, Sr. Königlichen Majestät Friedrich Wilhelm III. bei der Thronbesteigung aller untertänigst überreicht " (1797) in Ausgewählte Schriften von Fr. von Gentz. herausgegeben von W. Weick, vol. 5, Stuttgart, Leipzig 1838 "Die Finanz-Administration ist nicht nur der Lebensgeist jeder Staats-Operation, sondern auch das Richtmaß... aller öffentlichen und individuellen Wohlfahrt".
- (308) - Charles James FOX (1749-1806), Whig, adversaire de l'autoritarisme monarchique, admirateur de la Révolution française.
- (309) - Charles GREY (1764-1845)
 Chef du parti Whig à la Chambre des Lords. Lutte pour l'émancipation des catholiques. Premier ministre de 1830 à 1834.
- (310) - Thomas PAINE (1737-1809)
 Né en Angleterre, il émigre en Amérique en 1774, prend parti pour les insurgents américains dans son Common Sense (1776). Revenu en Angleterre en 1787, il salue avec enthousiasme la Révolution française et, en réplique aux attaques de Burke contre celle-ci, il publie The Rights of Man (1791 - 1792). Poursuivi par le gouvernement britannique, il se réfugie en France où il est pro-

.../...

clamé citoyen français et élu député à la Convention (1792). Arrêté en 1793, il demeure dix mois en prison. En 1795, Paine est réadmis à la Convention. Il quitte la France en 1802 et repart pour les Etats-Unis.

- (311) - Historisches-Journal, septembre 1799, vol. 3, p. 9
"dieses... Revoluzions-Apostels"
- (312) - H.J. - Idem - p. 136
- (313) - H.J. - Ibid - p. 142, "Die Einwohner dieses Landes besitzen die Kräfte nicht mehr, die das Land von ihnen erwarten könnte"
- (314) - H.J. - Ibid, p. 122
- (315) - H.J. - mars 1799, vol. 3, pp. 63 et 64
- (316) - H.J. - Idem - p. 128
- (317) - H.J., mars 1799, vol. 1, p. 373
"... wird, wenn die gewöhnlichen Hilfsquellen auch alle vertrocknen sollten, immer noch außerordentliche zu eröffnen (sic) wissen"
- (318) - H.J., février 1799, vol. 1, p. 166
L'Angleterre : situation de cet Etat à la fin de l'année 1798. (England: Lage dieses Staates am Schlusse des Jahres 1798)
Septembre 1799, vol. 3, p. 1
De l'état actuel de l'administration des finances et de la richesse nationale de la Grande-Bretagne. (Ueber den jetzigen Zustand der Finanz-Administrazion und des Nazionalreichtums von Großbritannien)

.../...

Octobre 1799, vol. 3, p. 143 : même titre (suite).

novembre 1799, vol. 3, p. 313

De l'état de la banque d'Angleterre et de ses rapports avec le gouvernement. (Ueber den Zustand des Englischen Bank und das Verhältnis derselben zur Regierung.

- (319) - H.J. - septembre 1799, vol. 3, pp. 104-105
- (320) - H.J. - octobre 1799, vol. 3, p. 168, "das Jugend-Alter"
- (321) - H.J. - Idem - p. 183
- (322) - H.J. - Ibid - p. 176, "...den Mechanismus einer... fundirten Staatsschuld"
- (323) - H.J. - Ibid, pp. 179 - 180
"Jede neue Anleihe führt die Mittel zu ihrer Tilgung mit sich, und verkündigt gleich bei ihrer Entstehung den Termin, in welchem sie -ohne irgend einen Druck für die Nation, ohne irgend eine Verletzung ihrer Gläubiger, ohne irgend eine Verlegenheit für die Administration, ohne irgend eine gewaltsame Erschütterung der Staatz-Oekonomie, durch die stille und untrügliche Wirkung eines Kunstreichen Gleichgewichtes sein wird".
- (324) - H.J. - Ibid, p. 241
Gentz rappelle que la dette de 1793 sera réglée en 40 ans, toute dette contractée avant 1793 en 47 ans. Donc en 1846 l'Etat sera débarassé de sa dette.
- (325) - H.J. - Ibid, p. 174
"einer... an die Unmöglichkeit gränzenden Wiedererstattung der Kapitalien"

.../...

- (326) - H.J. - Ibid, p. 222
"... ohne die Quellen des Reichtums zu verletzen
und die Kapitalien anzugreifen".
- (327) - H.J. - novembre 1799, vol. 3, pp. 352-353
- a) "Je blühender die Industrie in einem Land ist,
desto schneller ist der Geld-Umlauf, desto
kleiner kann die Masse des circulierenden
Geldes seyn".
- b) "Je lebendiger die Thätigkeit, und je größer
der Umfang derselben, desto größer wird auch
im Ganzen der Credit seyn..."
- c) "Je größer die Fortschritte eines Staates in
allen Gewerben, in allen Zweigen der öffent-
lichen und Privat-Oekonomie sind, desto
richtiger wird die umlaufende Geld-Masse gegen
das wahre Bedürfnis der Circulazion abgemessen
seyn".
- (328) - H.J. - Idem, p. 374.
- (329) - H.J. - Ibid, p. 371
"... der Boden und seine Cultur, die unzähligen
Werkstätten des menschlichen Fleißes, die Maschi-
nen, die Instrumente aller Art, die natürlichen
und erworbenen Kräfte des Menschen, seine Arbeit..
die reellen Kapitalien, die Vorräte, die Güter,
die Waaren...die edlen Metalle und das gemünzte
Geld".
- (330) - H.J. - Ibid, p. 372, "die künstliche Maschine
des Credits".
- (331) - H.J. - avril 1799, vol. 1, p. 487
"ein immerwährender Kampf".

.../...

- (332) - F.C WITTICHEN und E. SALZER, Briefe von und an Friedrich von Gentz - pp.cit -
Lettre de Gentz à Böttiger, 3 mars 1799, pp. 254 - 255.
- (333) - Historisches Journal, mai 1799, vol. 2, p.119
"...(daß) irgend ein Schriftsteller in Deutschland dem revolutionistischen System mehr Anhänger und mehr Proselyten entzogen hat, als Er "
- (334) - H.J. - Idem, p. 119
"(der Sache) der bürgerlichen Ordnung, der Festigkeit des gesellschaftlichen Bandes und die alles gründenden und alles zusammenhaltenden Heiligkeit des Rechtes"
- (335) - H.J. - Ibid, p. 64
"um der großen Epidemie die nachdrücklichsten Streiche zu versetzen und wenigstens das nächste Jahrhundert vor der Wiederkehr eines so unermeßlichen Uebels zu bewahren"
- (336) - Herbert MARSH (1757 - 1839)
Homme d'Eglise et écrivain. Fut évêque de Peterborough. Devint célèbre par son livre History of the Politics of Great Britain and France, from the time of the conference of pilnitz to the declaration of war against Great Britain initialement entièrement rédigé en Allemand.
- (337) - H.J. - octobre 1799, vol. 3, p. 273
"die Anbeter der Revolution"
- (338) - H.J. - Idem - "für die Geschichte ... unentbehrliche Buch".

.../...

- (339) - F.G UNGER, Jahrbücher der preußischen Monarchie, Berlin, 1799, vol. 1, pp. 157 - 163, fragmente über den Charakter der preußischen Monarchie.
- (340) - H.J. - mars 1799, vol. 1, Schreiben an den Herausgeber des Historisches Journals, pp. 391 - 394
" das Wort Staatsverfassung so einzuschränken, daß künftighin nur künstlich-komponierte Constitutionen diesen Namen verdienen sollen ".
- (341) - H.J. - avril 1799, vol. 1, p. 493, Ueber die Natur und den Werth der gemischten Staatsverfassung,
"alle Theilung der Macht, die nicht auf Theilung der Gesetzgebung beruht, ist illusorisch"
- (342) - H.J. - Idem - p. 494, "eine constituirte Anarchie"
- (343) - H.J. - Ibid - pp. 496 - 497, "so müßte die Maschine still stehen"
- (344) - H.J. - Ibid - traduction de Joël Lefèbvre
"Laßt über die beste Regierung Narrenstreiten ; die bestgeführte ist die beste".
- (345) - Immanuel KANT, Zum ewigen Frieden, Ed.Reclam, p. 29
- (346) - H.J. - novembre 1799, vol. 3, p. 294
"Die Demokratie geht...eben so wenig, eigentlich noch weniger aus der Natur hervor, als die Könige".
- (347) - H.J. - Idem, p. 298, "ein viereckiger Zirkel"(sic).
- (348) - H.J. - Ibid, p. 299, "die Folgen des Verbrechens tragen"

.../...

- (349) - H.J. - Ibid - p. 301
"(Recht in der allgemeinsten Bedeutung ist) die wechselseitige Beschränkung der Freiheit, ohne welche das Beisammensein mehrerer freien Wesen sich nicht denken läßt"
- (350) - H.J. - Ibid - p. 308 - die FREIHEIT
(von den) "Kriegen der Freiheit"
- (351) - H.J. - Ibid - p. 308
(von den) "Erhabenheit freier Nationen"
- (352) - H.J. - Ibid - p. 308
(von der) "Größe und Herrlichkeit freier Staaten"
- (353) - H.J. - Ibid - p. 309, "die Freiheit der Anarchie"
- (354) - H.J. - Ibid - p. 305
"nichts mehr als die Existenz unter dem Rechte"
- (355) - H.J. - Ibid - p. 307
"die Bürger eines Staates könnten nicht bürgerlich frei seyn, wenn sie nicht zugleich politisch frei wären"
- (356) - H.J. - Ibid - p. 306, "eine höhere Freiheit ist eine Schimäre"
- (357) - H.J. - Ibid - p. 306, "gerecht, souverän und allmächtig"
- (358) - H.J. - Ibid - p. 306,
"(Wer nur ein gerechtes Gesetz über sich hat, ist so frei,) daß es durchaus unmöglich ist, noch freier zu werden"

.../...

- (359) - H.J. - Ibid - p. 306,
"Wer einem gerechten Gesetz gehorcht, gehorcht
eigentlich immer nur sich selbst"
- (360) - H.J. - Ibid - p. 312, "Feldgeschrei"
- (361) - H.J. - Octobre 1799, vol. 3, p. 275,
Noch ein Wort über das Werk des Herrn Herbert
Marsh, und einige Angriffe gegen das Historisches
journal,
"gegen meine Grundsätze, die er nicht einmal zu
verstehen scheint"
- (362) - H.J. - Idem - p. 275 "... strenge, methodisch..."
- (363) - H.J. - Ibid - p. 275, "(mit) Fleiß, Gewissen-
haftigkeit und pflichtmäßiger Anstrengung"
- (364) - H.J. - Novembre 1799, vol. 3, p. 312
"(machen die Wenigen schon) die Nachwelt aus"
- (365) - H.J. - Avril 1799, vol. 1, Ueber die Natur und den
Werth der gemischten Staatsverfassungen,
p. 487 "diese Ideen "nach meiner Art (auseinander
zu setzen und) einzukleiden."
- (366) - H.J. - Juin 1799, vol. 2, pp. 211 - 253
Ueber die Ermordung der französischen Congreß
Gesandten
- (367) - H.J. - juillet 1799, vol. 2, pp. 341 - 344
"Neueste Begebenheiten"
- (368) - H.J. - juin 1799, vol. 2, p. 230,
"die Anbeter der "göttlichen Vernunft"

.../...

- (369) - H.J. - Idem - p. 225 "die Ermordung der Friedens-Gesandten"
- (370) - H.J. - Ibid - p. 225 "die Republiken im Blute der Republikaner erstickt"
- (371) - H.J. - Ibid - p. 231 "auf den Schutthaufen einer allgemeinen Zerstörung..."
- (372) - H.J. - Ibid - p. 226 "sind die Cannibalen die eine Nation zu blutdürstigen Unternehmungen aufrufen, vielleicht um nichts besser, als die Cannibalen, die reisende Minister erschlagen".
- (373) - H.J. - Juillet 1799, vol. 2, p. 342,
"Ein guter Genius hat dem Kayserlichen Hofe den glücklichen Gedanken eingegeben, diese verhaßte Sache dem Reichstag zu übergeben".
- (374) - H.J. - Idem - p. 341,
"das kleine Häuflein derer, die den Muth hatten, dem Strome der ersten Lästereien zu widerstehen".
Sa façon de rendre compte de l'assassinat des plénipotentiaires français valut à Gentz la reconnaissance officielle de François II. Ce dernier fit paraître dans ses Etats une édition spéciale de l'article de Gentz ; il exprima par ailleurs sa gratitude en lui offrant une tabatière en or.
- (375) - von Zahm (Akten über das H.J.) Steiermärkische Geschichtsblätter (1880) Heft 2 Gentz und der Wiener Hof-GENZIANA, pp. 106 - 107.
- (376) - H.J. - Avril 1799, vol. 1, pp. 395 - 439
Ueber das Handels-Monopol der Engländer, die wahren Ursachen der Entstehung und die Folgen einer gewaltsamen Vernichtung derselben
p. 432 "sonst vernünftige Männer"

.../...

- (377) - H.J. - Idem - p. 396 (bald werde der Englische Minister) "dem armen Deutschland seinen Letzten Thaler abgepreßt haben".
- (378) - H.J. - Ibid - p. 431 "die Klagen einiger Staatsmänner von sehr beschränktem Blick".
- (379) - H.J. - Ibid - p. 438 "Sie ist das Köstliche Gegengift, welches der Gewalt der blinden Naturkräfte, der viel schrecklichern der blinden Leidenschaften des Menschen... das Gleichgewicht halten soll"
- (380) - H.J. - Avril 1799, vol. 1, p. 421
"... drang ihm, so zu sagen, gewaltsam das Monopol des Seehandels auf"
- (381) - H.J. - Idem - p. 416 , diese "unsinnige Tyrannei, die sie auf den Meeren ausübt"
- (382) - H.J. - Ibid - p. 403, daß "der Reichtum des einen Volkes nothwendig die Armut der übrigen begründen müsse"
- (383) - Adam SMITH, An inquiry into the nature and causes of the wealth of nations (1776)
Traduction "La richesse des nations" Edition PROFIL, p. 21.
- (384) - H.J., avril 1799, vol. 1, p. 400
"des Zuckers, des Caffees und der Gewürze..."
- (385) - H.J. - Idem - p. 400 "Surrogate"
- (386) - H.J. - Ibid - p. 402
"Als wenn es irgendwie einen Handel gäbe, worin die abhängigkeit nicht wechselseitig wäre"

.../...

- (387) - H.J. - Ibid - p. 404
- (388) - Immanuel KANT, Zum ewigen Frieden - Reclam - (1795)
pp. 49 - 50.
"Weil nämlich unter allen, der Staatsmacht untergeordneten, Mächten (Mitteln), die Geldmacht wohl die zuverlässigste sein Möchte, so sehen sich Staaten (freilich wohl nicht eben durch Triebfedern der Moralität) gedrungen, den edlen Frieden zu befördern..."
- (389) - H.J. - avril 1799, vol. 1, p. 404,
"Alle liberale Ideen sind die Bücher zurückgekehrt"
- (390) - H.J. - Idem - p. 405, der Völkerbund
- (391) - H.J. - Ibid - p. 434,
"Reißt die Feder aus, und der Stillstand des Todes folgt nach"
- (392) - Adam SMITH, La richesse des nations. Op.cit. p.19
- (393) - H.J. - avril 1799, vol. 1, pp. 439 - 436
Plan zu einer engern Vereinigung zwischen Grossbritannien und Irrland
- (394) - H.J. - Idem - p. 439 "eine der wichtigsten politischen Verhandlungen dieser Zeit"
- (395) - H.J. - Ibid - p. 444 "den entscheidensten Schritt zur Cultur"
- (396) - H.J. - Ibid - p. 476 "ein(en) politischen Selbstmord"
- (397) - H.J. - Ibid - p. 477 "(daß alles was sie die souveräne Macht beschließt), selbst das Böse,... (rechtlich bindendes Gesetz sein muß)"

.../...

- (398) - H.J. - Ibid - p. 478 "Die Schranken der Klugheit sind hier offenbar enger als die Schranken des Rechts"
- (399) - H.J. - Ibid - p. 446 "einen Feind der Religion, des Eigenthums und der Sitten..."
- (400) - H.J. - Ibid - p. 485 "die Harmonie zwischen beiden (Ländern), die für das gemeinschaftliche Wohl so wesentlich ist"
- (401) - H.J. - Ibid - p. 486 "(sich freiwillig für ein System erklärt), welches notwendig den Flor und die Stärke des Britischen Reichs bis zum höchsten erreichbaren Punkte der Vollendung erhöhen muß"
- (402) - Cité par Mouchard Claude - Thomas PAINE - Les Droits de l'Homme, Edition Belin (1987), p. 32. Se référant lui-même à une lettre de Burke à ses électeurs "on the Affairs of America" citée par Hubernas l'Espace public, trad. M.B de Launay , Payot, 1978, p. 104.
- (403) - H.J. - mars 1800, vol. 4, pp. 300 - 310 General Washington, "Der Genius einer neuen Freiheit, jener verkehrten, jener frevelhaften, die Europa..."
- (404) - H.J. - juillet 1800, vol. 5, pp. 272 - 296 Ueber Mallet du Pan's Schriften und Schriftstellerischen Charakter
- (405) - H.J. - mars 1800, vol. 4, pp. 307 - 308 "Der Genius einer neuen Freiheit, jener verkehrten, jener frevelhaften, (die Europa in Blut ersäuft hat)"

.../...

- (406) - H.J. - Idem - p. 281 "mit vielen Weisen und Guten"
- (407) - H.J. - Ibid - p. 281 "eine geschickte Ausrottung der alten Missbräuche"
- (408) - H.J. - Ibid - p. 291 "Wahrheitsliebe"
- (409) - H.J. - Ibid - p. 296 "ein erklärter Widersacher der populärsten unter allen grossen Weltbegebenheiten"
- (410) - H.J. - Ibid - p. 296 "wahrhaft-aufgeklärt"
- (411) - H.J. - Ibid - p. 281 "die Zukunft in der Gegenwart zu lesen"
- (412) - August HENNINGS, Genius der Zeit, mai 1799, pp. 112 - 144 "Etwas über den politischen und diplomatischen Ton"
- (413) - Idem, p. 118 Es ist "die Sturmglocke zur Störung der Harmonie"
- (414) - Ibid, p. 127 "(Systeme sind wie Sekten) geradezu Partheiergreifung. (Weg mit ihnen, herbei mit dir, große einzige Göttin, Vernunft oder Besonnenheit)"
- (415) - H.J. - juillet 1799, vol. 2, pp. 323 - 344
In wie fern kann man UNPARTEILICHKEIT und NEUTRALITÄT von einem politischen Schriftsteller verlangen ?
- (416) - H.J. - Idem, p. 339 : "des historischen und politischen Schriftstellers"

.../...

- (417) - H.J. - Ibid, p. 325 Ein Sieg der Vernunft über die Neigungen
- (418) - H.J. - Ibid, p. 330 "Unpartheilichkeit ist nichts weniger als Verzichtleistung auf alles Urtheil"
- (419) - H.J. - Ibid, p. 334 "ein lebendiges Gemälde" "ein organisiertes Ganzes"
- (420) - H.J. - Ibid, p. 333 "Wahrheitsliebe"
- (421) - H.J. - Ibid, p. 335 "das zugleich dem Schriftsteller und dem Leser zum Leitfadenden dienen kann"
- (422) - H.J. - Ibid, p. 338 "ein großer Mann"
- (423) - H.J. - Ibid, p. 339 "vor allen historischen und politischen Rhapsodien"
- (424) - H.J. - 1800, vol. 6, p. 791 "Anekdoten-Register"
- (425) - H.J. - Idem, p. 791 "Magazin von Übersetzungen auswärtiger Flugschriften"
- (426) - H.J. - janvier 1800, vol. 4, pp. 95 - 102 Nachtrag zu Carnot's Memoire und zur Geschichte des 18^{ten} Fructidor
- (427) - H.J. - Idem, pp. 102 à 104 Politische Denkart in Frankreich seit dem 18^{ten} Brumaire
- (428) - H.J. - Ibid, p. 102 "die Total-Revolution"
- (429) - H.J. - Ibid, p. 103 "Veteranen der Revolution"

.../...

- (430) - Pierre Louis de LACRETELLE dit Lacretelle l'Aîné
Jurisconsulte français (Metz 1751 - Paris 1824).
Avocat au Parlement de Paris, il fut député à
l'Assemblée législative où il vota avec les mo-
narchistes constitutionnels (feuillants) et se
retira de la vie politique après la journée du
10 août 1792. Membre du corps législatif (1801 -
1802), hostile à l'Empire, il fut sous la Restau-
ration un des représentants de l'opposition libé-
rale, constitutionnelle.
- (431) - H.J. - janvier 1800, vol. 4, p. 13
Verwechselung "des Objekts der Rechte mit der Form
derselben"
- (432) - H.J. - Idem , p. 12 "Die Gleichheit ist in dem
Gesetz, nicht vor demselben"
- (433) - H.J. - Ibid, p. 20 "Gerechtigkeit ist das eigen-
tliche Wesen einer Staatsverfassung"
- (434) - H.J. - Ibid, p. 43 aus den "Prinzipien dieser
Gleichheit"
- (435) - H.J. - Ibid, p. 40 "Philosophie der Erfahrung"
- (436) - H.J. - Ibid, p. 21 "Sie stehen und fallen mit
dieser"
- (437) - Thomas PAINE, Les Droits de l'Homme, Belin,
(littérature et politique) présenté par Claude
Mouchard, 1987, p. 217
- (438) - H.J. - janvier 1800, vol. 4, p. 55
"Die Schicksale der Constitution allein geben
einen Leitfadern"

.../...

- (439) - H.J. - Idem, p. 55 "künftige Jahrhunderte"
- (440) - H.J. - Ibid, pp. 51 - 94, Beiträge zur Geschichte der Constitutionen
- (441) - H.J. - Ibid, p. 69 "dies Werk einer blinden Arroganz, dies denkwürdige Monument der menschlichen Thorheit"
- (442) - H.J. - Ibid, p. 72 "Eitelkeit und Furcht"
- (443) - H.J. - Ibid, p. 70 "blutige Anarchie"
- (444) - H.J. - Ibid, p. 90 "Sklaverei des Geistes"
- (445) - H.J. - Ibid - Ueber die neueste französische Constitution, vol. 4, 1800, février, pp. 105 - 206 , mars, pp. 221 - 299 avril, pp. 317 - 371
- (446) - H.J. - Ibid, p. 107 " bei diesem großen Gränzstein" (sic)
- (447) - H.J. - avril 1800, p. 325 dass "sie den verderblichen Irrthümern feierlich entsagen"
- (448) - H.J. - février 1800, p. 113 die Uebereinstimmung dieser Formen mit den allgemeinen Bedingungen, welche die Theorie nach und nach festsetzte, ist vielmehr der erste und sicherste Beweis ihres eignen Werthes"
- (449) - Thomas PAINE, Les Droits de l'Homme, Belin, op. cit, p. 231

.../...

- (450) - H.J. - mars 1800, vol. 4, p. 236
"ein nach den Grundsätzen der Gerechtigkeit und Weisheit präsumierter Wille"
- (451) - H.J. - février 1800, vol. 4, p. 166
"die unnützen Halb-Consuln"
- (452) - H.J. - avril 1800, vol. 4, p. 345
" Jetzt ist das alles vergessen"
- (453) - H.J. - Idem, p. 348 "Das Volk est froh, seine lästige Souveränität los zu seyn"
- (454) - H.J. - février 1800, vol. 4, p. 162
"aus theoretischen Spitzfindigkeiten entsprungen"
- (455) - H.J. - Idem, p. 204 "alle Künsteleien der Theorie"
- (456) - H.J. - Ibid, p. 143 "der sanfte Tod"
- (457) - H.J. - mars 1800, vol. 4, p. 291 "(zum) Selbstmorde"
- (458) - H.J. - avril 1800, vol. 4, p. 357
"(zu) einem bloßen Instrument ihrer Willkühr"
- (459) - H.J. - Idem, p. 360 " Der Anzahl nach (ist die royalistische ohne Zweifel) die bedeutendste"
- (460) - H.J. - Ibid, p. 360, "die furchtbarste"
- (461) - H.J. - Ibid, p. 366 "er hat die Unsterblichkeit vor sich"
- (462) - H.J. - mars 1800, vol. 4, p. 241
"...der erste (Rang) unter allen Staats-Verfassungen der ältern und neuern Zeit"

.../...

- (463) - H.J. - avril 1800, vol. 4, p. 353
"politische Prophezeihungen"
- (464) - H.J. - février 1800, vol. 4, p. 206
"eine unumschränkte Monarchie unter dem Nahmen
einer Republik"
- (465) - H.J. - juillet 1800, vol. 5, Uebersicht der Fran-
zösischen Finanz-Verwaltung seit dem 18ten Bru-
maire, pp. 193 - 271 et août 1800 pp. 297-404
- (466) - H.J. - Idem, p. 251
"alle die Missbräuche der innern Zölle, worüber
vor der Revoluzion so bitter geklagt worden ist"
- (467) - H.J. - Ibid, p. 262 "ein buntscheckiges Stückwerk"
- (468) - H.J. - août 1800, vol. 5, p. 313
"schlug... dem französischen National-Vermögen
eine Wunde, an welcher es lange bluten wird"
- (469) - Jacques DEFERMON DES CHAPPELLIERES (1752 - 1831)
Avocat à Rennes avant la Révolution. Député de
Rennes aux Etats généraux, il déploie une grande
activité à la Constituante. Réélu à la Convention,
il vote pour l'appel au peuple et pour le sursis
dans le procès de Louis XVI. Accusé d'être Giron-
din il vit dans la clandestinité de mai 1793 à
mars 1795. Réélu au Conseil des Cinq-Cents, il y
siège jusqu'au 20 mai 1797 et s'occupe surtout
des questions financières. Nommé au Conseil d'Etat
sous le Consulat, il devient ministre d'Etat en
1808. Il est exilé à Bruxelles jusqu'en 1822.
- (470) - H.J. - septembre 1800, vol. 6, Uebersicht der
brittischen Finanzen im Jahre 1800, pp. 407-478.

.../...

- (471) - H.J. - octobre 1800, vol. 6, Ueber die Final-Vereinigung zwischen Grossbritannien und Irrland pp. 499 - 614 et novembre 1800, pp. 615 à 710.
- (472) - H.J. - septembre 1800, vol. 6, p. 498
"Im Verhältnis des Umfangs und der Volksmenge wird kein Staat in Europa wohlfeiler, im Verhältnis des Reichthums wird bei weitem keiner so wohlfeil administriert".
- (473) - H.J. - Idem, p. 411
"eine continurlich - schwindende Grösse".
- (474) - H.J. - Ibid, p. 411
"die sicherste Bürgschaft gegen alle Gefahr eines Staats-Bankerutts".
- (475) - H.J. - Ibid, p. 440, Staats-Banquier.
- (476) - H.J. - Ibid, Tableau p. 450.
Rapport en 1789 : 11.269.000 £
en 1799 : 15.432.000 £
- (477) - H.J. - Ibid, Tableau p. 453.
Commerce exterieur : 95.432.000 £
- (478) - H.J. - Ibid, p. 464
"aus dem Produkt seines Bodens, seines Kapitals, seiner Arbeit und seines Kunstfleisses".
- (479) - H.J. - Ibid, p. 481
Le "Quarter " est une mesure de céréales très usuelle en Angleterre. Il vaut 8 x 2/3 d'un Scheffel. Le Scheffel est une unité de mesure qui valait en Prusse 54,96 litres. Le "Quarter" peut donc être estimé à 36,64 litres.

.../...

- (480) - H.J. - Ibid, p. 490
 "... wo der Nazional-Reichthum auf einem so grossen, festen und vielseitigen Fundamente ruht, wie in England..."
- (481) - H.J. - Ibid, p. 491
 "...und die Regierung, so wie die Nazon für die Zukunft mit Gleichmuth und Entschlossenheit... waffnen"
- (482) - H.J. - octobre 1800, vol. 6, p. 609
 Beweise der "vernichtenden Pressfreiheit"
- (483) - H.J. - Idem, p. 587
 "ein Redner von Demosthenischer Galle, und mehr als Demosthenischer Kraft..."
- (484) - H.J. - Ibid, p. 537 "ein grosser Sozietäts-Contrakt"
- (485) - H.J. - Ibid, p. 518 "und so musste es sein"
- (486) - H.J. - Ibid, p. 523
 "(eine Verfassung) die... die Nazon weder zu beglücken, noch zu beschützen, noch zu beschützen, noch zu beruhigen vermogte"
- (487) - H.J. - novembre 1800, vol. 6, p. 675 "Ruhe und Eintracht"
- (488) - H.J. - octobre 1800, vol. 6, p. 582 "die Seele alles Unglücks"
- (489) - H.J. - Idem, p. 583 "wohltätig... notwendig... eins der Lebens-Prinzipien der Constitution"

.../...

- (490) - L'histoire des relations anglo-irlandaises avait été exposée dans l'article du mois d'avril 1799.
- (491) - H.J. - octobre 1800, vol. 6, p. 553
- (492) - H.J. - Idem, p. 563 "dem natürlichen Lauf der Dinge"
- (493) - H.J. - Ibid, p. 581 "mittlere Volks-Classe"
- (494) - H.J. - Ibid, p. 597
"die verhältnismässig kleinern Uebel einer politischen Intoleranz"
- (495) - H.J. - Ibid, p. 599
"Aufrechterhaltung der protestantischen Superiorität"
- (496) - H.J. - Ibid, p. 599
"Zerstörung des jetzigen Systems"
- (497) - H.J. - Ibid "Die Vereinigung der Parlamentar allein konnte dem zerrissenen Staate Einheit und Frieden gewähren", p. 599
- (498) - H.J. - novembre 1800, vol. 6, p. 616
"Das Recht über unsern Geldbeutel zu gebieten"
- (499) - H.J. - Idem, p. 657 "Die Finsterniss des fünfzehnten Jahrhunderts"
- (500) - H.J. - Ibid, p. 701 "Erhaltung mit Verbesserung"
- (501) - H.J. - Ibid, p. 705 "Die Natur und das Gefühl hat der Ausübung jedes Rechtes gewisse politische Gränzen angewiesen, welche selbst eine rechtliche Allmacht nicht ungestraft überschreitet"

.../...

- (502) - Friedrich von GENTZ
Sendschreiben an S.K. Maj. Friedrich Wilhelm III.
bei der Thronbesteigung alleruntertänigs über-
reicht (16.11.1787)
- (503) - H.J. - décembre 1800, vol. 6, pp. 711 à 790,
Ueber den ewigen Frieden
- (504) - Immanuel KANT, Zum ewigen Frieden (1795) -
Ein philosophischer Entwurf Reclam , Stuttgart,
1971.
- (505) - Johann Gottlieb FICHTE, Zum ewigen Frieden - Ein
philosophischer Entwurf von I. Kant, in: Meister-
werke der deutschen Literaturkritik, hrsg. von
Hans Mayer, Berlin (Est) 1954.
- (506) - Joseph GOERRES, Der universelle Frieden - Ein
Ideal, in: Politische Schriften, hrsg. von Marie
Goerres BD 1 München, 1854
- (507) - Johann Gottlieb FICHTE, Der geschlossene Handels-
staat 1800
- (508) - Wilhelm Traugott KRUG (1770 - 1842), Dr en
Theologie, Maître de Philosophie
- (509) - H.J. - décembre 1800, vol. 6, p. 711
"Völker leben in Naturzustand wie einzelne
Menschen, in einem Stande des Krieges"
- (510) - Immanuel KANT, Zum ewigen Frieden, op. cit, p.23
"Der Friedenszustand unter Menschen, die neben-
einander leben, ist kein Naturzustand"
- (511) - H.J. - décembre 1800, vol. 6, p. 718
"ein ewiges Ideal der Vernunft"

.../...

- (512) - Immanuel KANT, Zum ewigen Frieden, op.cit, p. 16
"ein blosser Waffenstillstand".
- (513) - Idem, p. 33.
- (514) - H.J. - décembre 1800, vol. 6, p. 716
"dieses höchste politische Gut".
- (515) - H.J. - Idem, p. 713, "eine Forderung der Vernunft".
- (516) - H.J. - Ibid, p. 716, "eine Pflicht".
- (517) - H.J. - Ibid, p. 782, "zu einem Hafen".
- (518) - H.J. - Ibid, p. 779, "einen Tempel des Rechtes,
wo...die Würde des Menschen und der wahre Friede
wohnt".
- (519) - H.J. - Ibid, p. 776, "die oberste Weltregierung".
- (520) - H.J. - Ibid, p. 787, "(Was) die Natur (dem
menschlichen Geschlechte...beschieden hatte)".
- (521) - H.J. - Ibid, p. 769, "Ein System von Widersprü-
chen".
- (522) - H.J. - Ibid, p. 772 , "zwischen dem Gesetz der
Vernunft"...und...
- (523) - H.J. - Ibid, p. 772, "dem Gesetz der rohen Natur".
- (524) - Immanuel KANT, Zum ewigen Frieden, op.cit, p. 48,
"Die Natur will unwiderstehlich, daß das Recht
zuletzt die Obergewalt erhält".
- (525) - H.J., décembre 1800, vol.6, p.770 "die scheinbare
Unordnung löst sich oft sogar schon vor unsern
kurzsichtigen Augen in Harmonie und Ordnung auf..

.../...

- (526) - H.J. - Ibid, p. 773 "der Begriff des Rechtes"
- (527) - H.J. - Ibid, p. 773 "zu einer gesetzlich geordneter Gesellschaft"
- (528) - Immanuel KANT, Zum ewigen Frieden, op.cit, p. 42
- (529) - H.J. - décembre 1800, vol. 6, p. 783 "die Vaterlandsliebe"(le plus grand et le plus pur de tous les aiguillons).
- (530) - Immanuel KANT, Zum ewigen Frieden, op. cit, p. 49 "durch den wechselseitigen Eigennutz"
- (531) - H.J. - décembre 1800, vol. 6, p. 786 "die wechselseitige Verbindung der Völker"
- (532) - H.J. - Idem, p. 777 "die heiligen Ideen des Rechtes"
- (533) - H.J. - Ibid, p. 777 "eine allgemeine gesellschaftliche Verfassung unter dem ganzen Menschen - Geschlechter zu stiften"
- (534) - H.J. - Ibid, p. 776 "ohne Krieg wäre kein Friede auf Erden"
- (535) - H.J. - Ibid, p. 777 "nur ein relativer" nie "ein absoluter Friede"
- (536) - H.J. - Ibid, p. 722 "ein sogenannter Universal-Staat"
- (537) - Immanuel KANT, Zum ewigen Frieden, op.cit,p. 48 "weil ein seelenloser Despotismus... zuletzt doch in Anarchie verfällt"

.../...

- (538) - H.J. - décembre 1800, vol. 6, p. 725 "Aus jedem Druck würde sofort unerträgliche Tirannei, aus jeder Erschlaffung grundlose Anarchie hervorgehen"
- (539) - H.J. - Idem, p. 749 " Lieber gleich mit Rousseau in den Schoß der rohen Natur zurück...!"
- (540) - H.J. - Ibid, p. 749 "eine grauenvolle Oede"
- (541) - H.J. - Ibid, p. 749 "die Ruhe der Trägheit"
- (542) - H.J. - Ibid, p. 749 "der philosophische Reformator"
- (543) - H.J. - Ibid, p. 751 "Wir bleiben, wie wir sind, und entsagen dem ewigen Frieden"
- (544) - H.J. - Ibid, p. 753, dieser "Friedens-Bund"
- (545) - Charles-Irénée Abbé de St Pierre (1658 - 1743) né dans une famille de petite noblesse normande, élève des Jésuites à Rouen et Caen, ami de Fontenelle. En 1712, il accompagne l'ambassadeur de France de Polignac à la conférence de paix d'Utrecht Cette expérience sera décisive : il publie à Cologne son Mémoire pour rendre la paix perpétuelle en Europe en 1712 d'où sortiront les volumes de son Projet pour rendre la paix perpétuelle en Europe (Utrecht 1713) -Ref. : Pour la paix perpétuelle, PUL (1985), p. 112
- (546) - H.J. - décembre 1800, vol. 6, p. 753 "die Lobredner des ewigen Friedens"
- (547) - H.J. - Idem, p. 753 "höchst trocken und unangenehm"
- (548) - H.J. - Ibid, p. 753 "Geschichlichkeit" und "Beredsamkeit"

.../...

- (549) - H.J. - Ibid, p. 753 "(Grundsatz) eines friedlichen Föderalismus unter den Staaten"
- (550) - H.J. - Ibid, p. 765 "Das Schicksal des einen dieser Versuche ist bekannt"
- (551) - H.J. - Ibid, p. 766 "die Föderativ-Republic"
- (552) - H.J. - Ibid, p. 767 "daß es schlechterdings keinen Plan zum ewigen Frieden giebt, der... Stich hielte"
- (553) - H.J. - Ibid, p. 763 "einen...dauerhaften Frieden"
- (554) - H.J. - Ibid, p. 777 "die Herrschaft des Rechtes"
- (555) - Immanuel KANT, Zum ewigen Frieden, op.cit, p. 47 "der Mensch, wenngleich nicht ein moralisch guter Mensch, dennoch ein guter Bürger zu sein gezwungen wird..."
- (556) - H.J. - décembre 1800, vol. 6, p. 780 "Wenn sich allenthalben auf der Erde die Gewalt der Leidenschaften unter die Autorität der sittlichen Grundsätze beugt".
- (557) - H.J. - Idem, p. 780 "aber auch nur dann, werden der Kriege weniger seyn"
- (558) - H.J. - Ibid, p. 787 "Was die Natur dem menschlichen Geschlechte nur Schritt vor Schritt, und nur unter den ewigen Bedingungen des Rechtes und der Weisheit beschieden hatte".
- (559) - H.J. - Ibid, p. 788 " in einem großen cosmopolitischen Bunde"

.../...

- (560) - H.J. - Ibid, p. 789 "Noch viele Kriege sind nothwendig, um uns nur auf einen Punkt zu führen, wo ein Friede von einigen Jahren möglich wird".
- (561) - H.J. - Ibid, p. 790 "einen Weg zum Heil, oder wenigstens eine Gränze des Uebels zu finden"
- (562) - H.J. - Ibid, p. 790 "auf bessere Maximen Gestützt"
- (563) - H.J. - Ibid, p. 763 (voir note 553)
- (564) - Joël LEFEBVRE, Pour la paix perpétuelle, PUL (1985) p. 144
- (565) - H.J. - décembre 1800, vol. 6, p. 790
"es ist beinahe lächerlich geworden, auf irgend etwas zu rechnen, was man nicht durch das Uebergewicht der Waffen zu erlangen oder zu verteidigen vermag".
- (566) - Friedrich GENTZ, Beiträge zur Geschichte, Politik und politischen Ökonomie unserer Zeit, Berlin, den 15. März 1801.
- (567) - Friedrich GENTZ, Ueber den Ursprung und Charakter des Krieges gegen die französische Revolution, Berlin, 1801, H. Frölich.
- (568) - Friedrich GENTZ, Schreiben an einen vertrauten Freund, publié par Paul Wittichen dans : Das preußische Kabinett und Friedrich von Gentz. (Eine Denkschrift aus dem Jahre 1800) Historische Zeitschrift, München, Berlin, 1902 - Ouvrage déjà cité note 10 - p. 268 : "die (sogenannte) Stimme des Volks"

.../...

- (569) - J.C.F ROCH, Allgemeiner litterarischer Anzeiger, Leipzig, n° 134, août 1799, pp. 1323 - 1326 : "die Worte Unparteilichkeit und Neutralität noch auszusprechen (p. 1326).
- (570) - Idem, p. 1326, "daß Unparteilichkeit und Neutralität, daß mithin Wahrheit und Recht Unsinn und Verbrechen sind".
- (571) - Otto KARMIN, Lettres inédites de Frédéric de Gentz à Sir Francis d'Ivernois(1798 - 1803), p. 14 (lettre en français).
- (572) - Jacques DROZ, L'Allemagne et la Révolution française, Frédéric de Gentz , PUF, 1949, Paris, p.381. Op. cit. note 2.
- (573) - Otto KARMIN, Lettres inédites de Frédéric de Gentz à Sir Francis d'Ivernois, op. cit, Paris, 1913. Lettre du 8 août 1800 (en français).
- (574) - Friedrich GENTZ, H.J., décembre 1800, vol. 6, p. 761. "Wenn Europa noch fernerhin ein Gemisch von größern und kleinern Staaten bleiben soll, so wird auch das System eines wohlverstandenen Gleichgewichts unter diesen Staaten jederzeit der Leitstern der bessern Staatsmänner sein"... "dieses System zu behaupten und zu verbessern".
- (575) - Friedrich GENTZ, Ueber den Ursprung und den Charakter des Krieges gegen die französische Revoluzion, Berlin, 1801, p. 10, "die Lieblingsideen der Zeit".
- (576) - Idem, p. 10, "so würde ich es mir zur größten Ehre rechnen, dieser einzige zu seyn und zu bleiben".

.../...

- (577) - Ibid, p. 20 "die Europäische Republik" ;
 "(Bestandteile dieses) Völkerbundes"
- (578) - Ibid, p. 20 "(müssen sie) mit einander und durch
 einander (bestehen)"
- (579) - Ibid, p. 20 "Der Grundsatz, (daß kein Staat die
 Befugnis habe), sich in die innern Angelegenheiten
 (zu mischen), ist also... falsch".
- (580) - Ibid, p. 25, "und gibt es kein andres Mittel, um
 diesen Zweck zu erreichen, so dürfen sie Zwang
 gebrauchen".
- (581) - Ibid, p. 7 "noch ist es aber uns Deutschen und
 uns anderen Europäern überhaupt, dem Himmel sey
 Dank, auch für uns zu denken und zu schreiben."
- (582) - Paul BAILLEU : Die Verabschiedung des Kriegsrates
 Gentz 1802 - in Festschrift zu Gustav Schmollers
 70. Geburtstag (1908), pp. 244 - 250.
- (583) - Alexandre-Maurice Blanc de Lanautte, Comte
 d'HAUTERIVE , De l'état de la France à la fin de
 l'an VIII, chez Henrics, Paris, octobre 1800.
- (584) - Idem, p. 179
- (585) - Ibid, p. 180
- (586) - Ibid, pp. 125 - 126
- (587) - Friedrich GENTZ, Von dem politischen Zustande von
 Europa vor und nach der Französischen Revolution,
 3 Hefte, Berlin, Frölich, 1801.

.../...

- (588) - Idem, pp. 90 - 91
"Wenn ihre Dauer und ihre innere Entwicklung gehörig gesichert ist, wenn die wechselseitige Wirkung und Gegenwirkung ihrer Kräfte zugleich die geringeren (Mächte) in Schutz nimmt, sie wenigstens so weit garantiert, als es in einer Gemeinschaft zwischen Stärkeren und Schwächern überhaupt Garantien geben kann ; wenn nirgends ein gefährliches Uebergewicht sichtbar wird, das gänzliche Unterjochung aller Nachbarn, oder ewige Kriege befürchten läßt..."
- (589) - Ibid, p. XXII, "Ich habe in diesem Werke wechselseitig, als Preuße, als Oesterreicher, als Engländer u.s.f. gesprochen."
- (590) - Paul BAILLEU, voir note 582, pp. 237 - 239.
- (591) - Idem, voir note 582, p. 245 (lettre en français)
- (592) - Ibid, p. 245
- (593) - Ludmilla ASSING, Tagebücher von Gentz, 4 volumes 1873, p. 21 (en français)
- (594) - Idem, p. 12
- (595) - Ibid, p. 25 "Außerdem lebte ich in Dresden hauptsächlich mit Graf Metternich, dessen Freundschaft mir schon damals in hohem Grade werth war".
- (596) - Friedrich GENTZ, H.J., décembre 1800, vol. 6, p. 761, "ein Gemisch von größern und kleinern Staaten".

.../...

- (597) - Idem, p. 756, "zur Unterwürfigkeit unter den
Auspruch der Schiedsrichter, oder der Majorität
oder des Congresses zu zwingen".
- (598) - Ibid, p. 759, " ... nur drei oder vier Kriege in
jedem Jahrhundert ersparen könnte".
- (599) - Jean MOES, Justus MÖSER et la France. Contribu-
tion à l'étude de la réception de la pensée
française en Allemagne au 18ème siècle, Metz,
1981, tome IV, p. 1076.
- (600) - H.J. - décembre 1800, vol. 6, pp. 767 - 768
"...ist das Prinzip der Erhaltung durchaus an ein
Prinzip der Zerstörung geknüpft"
"geht...der Stoff zu jeder Organisation aus den
Elementen vernichteter Organisationen, das Leben
aus dem Tode hervor"

.../...

B I B L I O G R A P H I E

.../...

I - Ouvrages généraux concernant :

- A. La pensée à la fin du 18ème siècle
 - B. L'histoire et la politique à la fin du 18ème et au début du 19ème siècle.
 - C. Les périodiques et la presse
 - D. La censure
-

A. La pensée à la fin du 18ème siècle.

BOIS Pierre-André, Der Fränkische Republikaner, Mayence 1792, L'Allemagne des Lumières, Didier-Erudition et Université de Metz - Paris 1982.

CLEDIERE Jean, La vie intellectuelle à Augsbourg à l'époque des Lumières, L'Allemagne des Lumières, Didier-Erudition et Université de Metz - Paris 1982.

EPSTEIN Karl, Die Ursprünge des Konservatismus in Deutschland, Frankfurt, 1973.

FINK Gonthier-Louis, Deutsche Literatur und Französische Revolution, Göttingen, 1974.

LEFEBVRE Joël, E. KANT, Pour la paix perpétuelle, PUL, 1985.

GRAPPIN Pierre (sous la direction de), L'Allemagne des Lumières, Didier-Erudition et Université de Metz - Paris 1982.

MARCHAND Claude, Thomas Paine. Les Droits de l'Homme, Belin, Paris, 1987.

MOES Jean, Justus Möser et la France. Contribution à l'étude de la réception de la pensée française en Allemagne au 18ème siècle, Metz, 1981.

.../...

MOSSE Fernand, G. ZINK, M. GRAVIER, P. GRAPPIN, H. PLARD,
Cl. DAVID, Histoire de la littérature allemande, Paris,
1959, (plus particulièrement la 3ème partie : le XVIIIème siècle (1700-1805) par
Pierre Grappin.)

SCHMIDT-Weissenfels, Rahel und ihre Zeit, Leipzig, 1857.

SMITH Adam, An inquiry into the nature and causes of
the wealth of nations, Glasgow, 1776, tra-
duction de Germain Garnier, Paris 1843.
"Les recherches sur la nature et les causes
de la richesse des nations". Titre choisi
par les éditions PROFIL : "La richesse des
Nations".

VLACHOS Georges, La pensée politique de Kant, PUF, Paris,
1962.

B. L'Histoire et la politique à la fin du 18 ème et au début
du 19ème siècle .

ADLER -BRESSE Marcelle, Sieyès et le monde allemand,
tome 2, Paris, 1977.

BORRIES Kurt, Kant als Politiker, Leipzig, 1928.

DROZ Jacques, L'Allemagne et la Révolution française,
Paris, 1949.

FAURE - SOULET J.F., Economie politique et progrès au
"Siècle des Lumières", Paris, 1964.

FURET François (sous la direction de..), L'héritage de
la Révolution française, Hachette, Paris,
1989.

.../...

GODECHOT Jacques, La Révolution française, Chronologie commentée, Librairie académique, Paris, 1988.

GODECHOT Jacques, La Contre-Revolution, (1789-1804), Paris, 1968.

GRAB Walter, Zur Definition des mitteleuropäischen Jakobinismus, in -Demokratische Bewegungen Ende des 18. und Anfang des 19. Jahrhunderts- Berlin, 1987.

HUEFFER Hermann, Der Rastatter Congreß, Bonn, 1878.

HUEFFER Hermann, Die Kabinettsregierung in Preußen und Johann Wilhelm Lombard, Leipzig, 1891.

HUEFFER Hermann, Der Feldzug der Engländer und Russen im Herbst 1799 und die Stellung Preußens, Leipzig, 1902.

LEFEBVRE G., Le Directoire, Colin, Paris, 1946.

MANTOUX Paul, La révolution industrielle au XVIIIème siècle, Paris, 1906.

SOREL Albert, L'Europe et la Révolution française, Paris, 1885, réédité en 1942.

TSCHIRSCH Otto, Geschichte der öffentlichen Meinung in Preußen vom Basler Frieden bis zum Zusammenbruch des Staates (1795-1806), vol. 1, Weimar, 1933.

VARNHAGEN von ENSE Karl August, Galerie von Bildnissen, Leipzig, 1836.

.../...

VOSS Jürgen, Deutschland und die Französische Revolution,
München/Zurich, 1983.

C. Les périodiques et la presse,

BOBETH Johannes, Die Zeitschriften der Romantik, Leipzig,
1911.

FISCHER Heinz-Dietrich, Deutsche Publizisten des 15. bis
20. Jahrhunderts, Verlag Dokumentation,
München, Pullach, Berlin, 1971.

GOLDFRIEDRICH Johann, Geschichte des deutschen Buch-
handels (von Beginn der klassischen Litera-
turperiode bis zum Beginn der Fremdherr-
schaft (1740-1804)), Leipzig, 1909.

HEIDE Walter, Emigrantenpresse, in : Handbuch der Zeitungs-
wissenschaft, vol. 1, Leipzig, 1935.

HOCKS Paul et SCHMIDT Peter, Literarische und politische
Zeitschriften (1789-1805), Metzler,
Stuttgart, 1975.

JENTSCH Irène, Zur Geschichte des Zeitungslesens in
Deutschland am Ende des 18. Jahrhunderts.
mit besonderer Berücksichtigung der
gesellschaftlichen Formen des Zeitungs-
lesens, Phil. Diss, Leipzig, 1937.

KIRCHNER Joachim, Die Grundlagen des deutschen Zeit-
schriftenwesens - 1. Teil, Leipzig, 1928.

.../...

KIRCHNER Joachim, Bibliographie der Zeitschriften des deutschen Sprachgebietes bis 1900, Bd 1. bis 1830, Stuttgart, 1966.

LINDEMANN Margot, Geschichte der deutschen Presse 1. Teil = bis 1815, Berlin, 1969.

WILKE Jürgen, Literarische Zeitschriften des 18. Jahrhunderts, Teil I , Metzler, Stuttgart, 1978.

WILKE Jürgen, Literarische Zeitschriften des 18. Jahrhunderts, Teil II, Metzler, Stuttgart, 1978.

D. La censure.

CONSENTIUS Ernst, Berliner Zeitungen während der Französischen Revolution, in : Preußische Jahrbücher 117, Berlin, 1904.

KAAP Friedrich, Die preußische Preßgesetzgebung unter Friedrich Wilhelm III. ,Leipzig, 1881.

KREMPEL Oswald, Das Zensurrecht in Deutschland zu Anfang des 18. und Beginn des 19. Jahrhunderts, Diss. Würzburg, 1921.

JÖHLINGER Otto, Preßfreiheit und Preßpolitik Handbuch der Politik, vol. 1, Berlin, 1920.

.../...

II - Oeuvres de Gentz de 1790 à 1803.

- Ueber den Ursprung und die obersten Prinzipien des Rechts, Berlinische Monatsschrift, 1791.
- Betrachtungen über die Französische Revolution. Nach dem Englischen des Herrn Burke neubearbeitet, Vieweg, Berlin, 1793.
- Nachtrag zu dem Raisonement des Herrn Professors Kant über das Verhältnis zwischen Theorie und Praxis, Berlinische Monatsschrift, 1793.
- Ueber das Charakteristische der Französischen Revolution und die Ursachen ihrer Dauer, Vieweg, Berlin, 1794. Traduction de "Considérations sur la nature de la Révolution de France, et sur les causes qui en prolongent la durée", de Mallet du Pan.
- Entwicklung der Ursachen, welche Frankreich gehindert haben, zur Freyheit zu gelangen, Vieweg, Berlin, 1794, 1795. Traduction de "Recherches sur les causes qui ont empêché les Français de devenir libres, et sur les moyens qui leur restent pour acquérir la liberté" de Jean-Joseph Mounier.
- Ueber die Grundprinzipien der jetzigen französischen Verfassung nach Robespierre's und St. Jüst's Darstellung derselben - in Minerva - Berlin, avril - mai 1794.
- Neue deutsche Monatsschrift für's Jahr 1795, Vieweg, Berlin, 1795.

.../...

- Geschichte der französischen Finanz-Administration im Jahre 1796. Traduction de "Histoire de l'administration des finances de la république française, pendant l'année 1796", Sir Francis d'Ivernois.
- Seiner Königlichen Majestät Friedrich Wilhelm dem III. Bei der Thronbesteigung allerunthertänigst überreicht, Berlin, den 16. November 1797.
- Historisches Journal, Vieweg, Berlin 1799 - 1800.
- Beiträge zur Geschichte, Politik und politischen Ökonomie unserer Zeit, H. Frölich, Berlin, 1801, dont n'a paru qu'un seul article.
Ueber den Ursprung und Charakter des Krieges gegen die französische Revoluzion, Berlin, 1801.
- Von dem politischen Zustande von Europa vor und nach der Französischen Revoluzion. Eine Prüfung des Buches: " De l'état de la France à la fin de l'an VIII" du comte d'Hauterive, H. Frölich, Berlin, 1801.

. TAGEBÜCHER

Le journal intime ne commence qu'en 1800, recueilli par Varnhagen von Ense, "Tagebücher von Friedrich von Gentz".

4 volumes publiés par Ludmilla Assing, sa nièce, Leipzig, 1873 - 1874. Le début du premier volume (1800 - 1815) est rédigé en français, la suite est tantôt en français tantôt en allemand. Le deuxième volume (1816 - 1821) est également en français au

.../...

début. Les autres (1822 - 1824) et (1825 - 1828) sont en allemand.
Cette édition est complétée (1829- 1831) par Fournier A. et Winkler A. et publiée sous le titre "Tagebücher von Friedrich von Gentz" (1920).

III - Ouvrages concernant les principales publications et la correspondance de Gentz.

BAILLEU Paul, Die Verabschiedung des Kriegrats Friedrich Gentz (1908) (Lettres de 1802 et 1803).

ECKART Hans (von), Friedrich von Gentz - Staatschriften und Briefe, München, 1921.

KAMIN Otto, Lettres inédites de Frédéric de Gentz à Sir Francis d'Ivernois (1798 - 1803). In : Revue Historique de la Révolution française et de l'empire, 1913.

KIRCHEISEN Friedrich M, Schriften von und über Friedrich von Genz. In : Mitteilungen des Instituts für österreichische Geschichtsforschung, vol. 27.

SCHLESIER Gustav, Schriften von Friedrich von Gentz, vol. 5, Mannheim, 1838 - 1840.

WEICK Wilderich, Ausgewählte Schriften von Friedrich von Gentz, vol. 5, Stuttgart, Leipzig, 1836 - 1838.

WITTICHEN Friedrich-Carl et SALZER Ernst, Briefe von und an Friedrich von Gentz, vol. 4, München, Berlin, 1909 - 1913.

.../...

IV - Biographies

BEER Adolf, Friedrich von Gentz. Allgemeine Deutsche Biographie, vol. 8, pp. 577-513, Leipzig, 1879.

GUGLIA Eugen, Friedrich von Gentz. Eine biographische Studie, Vienne, 1901.

MANN Golo, Friedrich von Gentz. Geschichte eines europäischen Staatsmannes, Zürich, 1947, imprimé en Allemagne 1972 (Ebner, Ulm).

MENDELSSOHN - BARTHOLDY Karl, Friedrich von Gentz, Leipzig, 1879.

V - Ouvrages sur Gentz et ses rapports avec la politique

DROZ Jacques, Frédéric de Gentz, adversaire de la Révolution française. In : L'Allemagne et la Révolution française, chapitre III, Paris, PUF, 1949.

DROZ Jacques, Frédéric de Gentz et les idées révolutionnaires. In : Austriaca, n° 29, décembre 1989.

GENTZ und der Wiener Hof ; Akten über das Historische Journal. In : Steiermärkische Geschichtsblätter, Wien, 1880.

.../...

- MENDELSSOHN - BARTHOLDY Karl, Friedrich Gentz.
vornehmlich in seinem Verhältnis zu Preußen
In : Zeitschrift für Preußische Geschichte
und Landeskunde, vol. 5, Berlin, 1868.
- WITTICHEN Friedrich-Carl, Gentz und Metternich.
In : Mitteilungen des Instituts für
Osterreichische Geschichtsforschung, vol. 31.
- WITTICHEN Paul, Das preußische Kabinett und Friedrich
von Gentz. Eine Denkschrift aus dem Jahre
1800. In : Historische Zeitschrift, vol. 89,
1902.
- WITTICHEN Paul, Friedrich von Gentz und Preußen vor
der Reform. In : Forschungen zur preußischer
Geschichte, vol. 18, 1905.

.../...

REGISTRE DES NOMS

A

ALBE, Fernando Alvarez de Tolède, duc d', 108, 109, 142.
ALEXANDRE LE GRAND, 121.
ALVENSLEBEN, Philipp-Karl, von, 41, 43.
ANCILLON, Johann Peter Friedrich, 25, 26, 51, 107, 108,
109, 110, 111.
ANTRAIGUES, Louis, Alexandre de Launay, comte d', 71.
ARCHENHOLZ, Johann Wilhelm, von, 17, 33;
AUCKLAND, William Eden, lord, 66, 81.

B

BAILLY, Jean-Sylvain, 92, 94.
BALAN, Louis, 66.
BARERE de Vieuzac, Bertrand, 231
BARRAS, Paul, François, Nicolas, vicomte de, 10, 143.
BARRUEL, Augustin, abbé, 74.
BARTHELEMY, François, marquis de, 125.
BERGASSE Nicolas, 37, 71.
BERTHIER, Alexandre, 133, 134.
BEYME, Karl Friedrich, 23, 24.
BONAPARTE, Napoléon, 6, 9, 10, 11, 12, 119, 120, 121, 126,
140, 141, 149, 150, 178, 225, 241, 252, 320
BONNIER d'Alco, Ange Elisabeth Louis Antoine, 192.
BÖTTIGER, Karl August, 13, 34, 37, 64, 65, 325.
BRINCKMANN, Karl Gustav, von, 36, 37, 62, 64, 65.
BRIOT, Pierre Joseph, 139, 140, 144, 145.
BRISSOT, Jacques, Pierre, 71, 112, 225, 241.
BRUNE, Guillaume, Marie-Anne, 127, 134, 135.
BRUNSWICK, Karl Wilhelm Ferdinand, von, 35, 62.
BURKE, Edmund, 8, 18, 28, 29, 30, 31, 33, 36, 83, 101, 107,
113, 114, 143, 212, 214, 215, 231, 232, 235, 239,
273, 276, 281, 282, 286, 288, 299, 309, 310, 311, 312.

.../...

C

CAILLARD, Antoine Bernard, 13.
CALONNE, Charles Alexandre, 71, 81, 85, 161, 168.
CAMBACÉRES Jean-Jacques Régis, 147.
CAMDEN, Lord, 107.
CARNOT, Lazare, Nicolas, Marguerite, 142, 229.
CHARLES 1er d'Angleterre, 209.
CHARLES Quint, 104, 120.
CHARLES, Archiduc d'Autriche, 6, 12, 22.
CHARLES X, 331.
CHATHAM, Lord, 107.
COBENZL, Johann Ludwig, 324.
COLLOREDO, Franz, 324.
CONDORCET, Marie Jean Antoine, marquis de, 242.
COOKE, Edmund, 273.
CROMWELL, Oliver, 210.

D

DANTON, Georges Jacques, 112, 225.
DEBRY, Jean Antoine, 192.
DENNON, William, 272.
DESMOULINS, Camille, 225.
DIDEROT, Denis, 82.
DON JUAN d'Autriche, 109, 110.
DUCAN, amiral, 277.
DUMOURIEZ, Charles François du Périer, 181.

E

EIGENSATZ, Christel, 325.
EGMONT, Lamoral, comte d', 108.
ELISABETH 1ère, reine d'Angleterre, 209.
ELBLER, Fanny, 326.

.../...

F

- FAYPOULT, Guillaume Charles, 134.
FERDINAND, Louis Ferdinand, prince, 35, 36, 39.
FICHTE, Johann Gottlieb, 232, 289, 298.
FINCKENSTEIN, Karl Wilhelm, 43.
FITZGERALD, Edward, 212.
FITZWILLIAM, lord, 273.
FLESSELLES, Jacques de, 93.
FOUCHE, Joseph, 134, 135, 143.
FOX, Charles, James, 8, 154, 211.
FRANCOIS II de Habsbourg Lorraine, 5, 29.
FRANCOIS de Nantes, 144, 145.
FRANCOIS de Neufchateau, 142.
FRANKEL, banquier, 38.
FRANKLIN, Benjamin, 107.
FREDERIC II, 76.
FREDERIC-GUILLAUME III, 17, 19, 20, 22, 23, 35, 41, 42,
152, 289.
FRÖLICH, Heinrich, 51, 52, 53, 54, 62.

G

- GARAT, Dominique Joseph, 131, 132.
GARVE, Christian, 28, 34, 37, 46, 47, 65, 100.
GEORGE III, roi d'Angleterre, 7, 9, 138.
GILLY, Frédéric, 38.
GIRTANNER, Christoph, 18, 83, 100.
GLEIM, Johann Wilhelm Ludwig, 16.
GOETHE, Johann Wolfgang, 63, 64, 325.
GOERRES, Joseph, 290.
GOHIER, Louis Jérôme, 143.
GRAPPIN, Pierre, 2.
GRATTAN, Henry, 272, 275, 278.
GRENVILLE, Thomas, 14, 63, 66.

.../...

GRENVILLE, William, 14, 106.
GREY, Charles, 154, 212, 275.
GUALTIERI, Général, 39.
GUILLAUME III, d'Angleterre, 210.
GUILLAUME D'ORANGE, 110, 210.
GROUCHY, Emmanuel, 7.

H

HAUGWITZ, Christian, comte de, 21, 23.
HAUTERIVE, Alexandre - Maurice, comte d', 320, 321.
HEGEL, Gottfried Wilhelm Friedrich, 100.
HENRI IV, roi de France, 17, 84.
HENRI VIII, roi d'Angleterre, 209.
HENRI, prince de Prusse, 20.
HENNING, August, 18, 19, 59, 60, 65, 193, 222, 225, 310.
HERAULT de Séchelles, Marie Jean, 231.
HERDER Johann Gottfried, von, 34, 325.
HOCHÉ, Louis Lazare, 7, 171.
HOYM, Karl G. Heinr., 26.
HUDELIST, Josef, 14, 65.
HUMBOLDT, Wilhelm, von, 34, 36, 38, 63.
HUME, David, 165.

I

IMHOFF, Amalie d', 325, 326,
IRVING, Thomas, 267.
IVERNOIS, Francis d', 35, 39, 46, 49, 64, 65, 66, 160, 161,
315, 320, 321.

.../...

J

JACQUES 1er d'Angleterre, 209, 278.
JACQUES II d'Angleterre, 210.

K

KANT, Immanuel, 15, 27, 32, 33, 98, 99, 100, 186, 188, 205,
213, 232, 233, 234, 289, 290, 291, 292, 293, 294,
295, 296, 299, 302, 305, 312.
KINKEL, général, 14, 23, 24.
KIRCHNER, Joachim, 53.
KÖCKERITZ, colonel, cabinet du roi, 13, 23, 24.
KRUG, Wilhelm Traugott, 290.

L

LACRETELLE L'AÎNE, Pierre Louis de, 229.
LA FAYETTE, Marie-Joseph, marquis de, 94, 241.
LA HARPE des Utins, 125, 126.
LALLY-Tollendal, Trophime Gérard, marquis de, 37, 90.
LAPLACE, Pierre Simon, marquis de, 54.
LA RÉVELLIÈRE - LÉPEAUX, Louis Marie, 10, 142, 143.
LA ROCHEFOUCAULD, François, duc de, 157.
LAWRENCE, ami de Burke, 212.
LAUNAY, Bernard René Jordan, marquis de, 93.
LEWIN, Rahel, 36, 325.
LINDEMANN, Margot, 61.
LINET, Jean Baptiste Robert, 143.
LIVERPOOL, lord, 66.
LOMBARD, Johann Wilhelm, 22, 24, 25, 44.
LOMENIE-DE-BRIENNE, Etienne Charles de, 84, 85.

.../...

LOUIS XIV, 86.
LOUIS XV, 95, 142, 164.
LOUIS XVI, 84, 112, 131, 158, 164.
LUCCHESINI, marquis de, 320, 323.

M
—

MACKINTOSH, James, 94.
MAISTRE, Joseph, comte de, 235, 312, 324
MALOUEZ, Pierre Victor, 90.
MALLET DU PAN, Jacques, 17, 35, 39, 44, 45, 46, 47, 64, 65,
66, 99, 101, 117, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129,
177, 178, 179, 182, 186, 217, 218, 219, 220, 310.
MANN, Golo, 61.
MARAT, Jean-Paul, 112, 182, 310.
MARCARD, Mathias, 16, 19.
MARIE-ANTOINETTE, reine de France, 131.
MARSH, Herbert, 180, 181, 191, 197.
MASSOV, maréchal, 35.
MAUREPAS, Jean Frédéric Phélypeaux, comte de, 84.
MENKEN, Anastasius, 23, 25, 36, 44.
MERLIN DE DOUAI, Philippe Antoine, 142, 143, 241.
METTERNICH, Clément, comte de, 193, 326.
MIRABEAU, Honoré Gabriel Riqueti, comte de, 71, 90, 157, 242.
MOES, Jean, 2.
MONTESQUIEU, Charles de Secondat, baron de La Brède et de,
37, 137, 165, 189, 220, 232.
MOREAU, Jean Victor, 126.
MOSER, Justus, 329.
MOUNIER, Jean Joseph, 35, 37, 39, 64, 71, 89, 90, 99.
MÜLLER, Adam, 329.
MÜLLER, Johann, von, 36, 64.

.../...

N

-

NECKER, Jacques, 37, 80, 81, 84, 85, 87, 88, 89, 161, 168.
NELSON, Horatio, vicomte de, 120, 131.
NEVIN, Mac, 277.
NOVALIS, Friedrich von Hardenberg, 41, 329.

O

-

OCHS, Pierre, 125, 126.
O'CONNOR, Arthur, 277.
OTTO, Louis Guillaume, comte de, 13.

P

-

PAINE, Thomas, 154, 163, 215, 216, 235, 236, 242.
PANIN, Nikita, 14.
PARNELL, John, 212.
PETIET, Claude-Louis, 155.
PETION de Villeneuve, Jérôme, 71.
PERTHES, Friedrich Christoph, 54, 67.
PFIFFER de Lucerne, 125.
PHILIPPE II, 108, 110, 111, 112.
PIE VI, 11.
PITT, William, 9, 66, 138, 140, 154, 163, 166, 167, 168,
180, 194, 196, 207, 214, 215, 264, 268, 271, 273,
284, 285.
POPE, Alexander, 186, 217.
PRADT, Dominique Dufour de, 17.
PRICE, Richard, 242.

Q

-

QUINETTE, Nicolas Louis, 243.

.../...

R

RAMEL, Jean-Pierre, 159.
REBMANN, Andreas Georg Friedrich, 18.
REHBERG, August Wilhelm, 100.
REICHARD, Heinrich August Ottokar, 16, 18.
REUBELL, Jean-François, 10, 125, 127, 143.
REÜß, ambassadeur d'Autriche, 65.
RIEM, Andréas, 328.
ROBESPIERRE, Maximilien de, 33, 96, 115, 143, 241.
ROBERJOT, Claude, 192.
ROCH, Johann Christoph Friedrich, 18, 54, 310.
ROEDERER, Pierre Louis, comte de, 157.
ROSE, George, 266.
ROUSSEAU, Jean-Jacques, 33, 82, 183, 184, 187, 220, 242,
297, 299.
RÜCHEL, général, 22.

S

SAINT-JUST, Louis Antoine Léon, 33.
SAINT-PIERRE, Charles Irénée, abbé de, 299, 302.
SARAU, Franz Josef von, 62.
SCHILLER, Friedrich, 325.
SCHIRACH, Gottlob Benedikt von, 17, 18, 178.
SCHULENBURG-KEHNERT, Friedrich Wilhelm von, 14, 23, 26,
40, 43.
SHERIDAN, Richard Brinsley Butler, 212.
SIEYES, Emmanuel Joseph, 13, 14, 65, 71, 90, 143, 147, 179,
234, 249.
SMITH, Adam, 37, 159, 165, 168, 174, 203, 204, 206.
SMITH, William, 273.
SOUVOROV, Alexandre Vassilievitch, 12, 22.
STAMFORD, général, 14, 25, 308.

.../...

STEIN, Karl Freiherr von, 17.
STEIGER, Niklaus Friedrich, 125, 128.
STRUENSEE von Carlsbad, Karl Gustav, 26.
SULLY, Maximilien de Béthune, duc de, 17.

T

TALLEYRAND, Charles Maurice de, 14, 140.
THUGUT, Franz Maria Freiherr von, 65.
TIECK, Ludwig, 36.
TONE, Théobald-Wolfe, 276.
TOUSSAINT-LOUVERTURE, François Dominique TOUSSAINT, 8.
TROUVE, Charles Joseph, 134.
TSCHIRSCH, Otto, 16, 41.

V

VARNHAGEN von Ense, Karl August, 330.
VERGENNES, Charles Gravier, comte de, 84, 85.
VIEWEG, Friedrich ..der Altere, 33, 38, 51, 52, 53, 54,
61, 62, 63.
VOLNEY, Constantin François Chassebeuf, 118.
VOLTAIRE, Jean-Marie Arouet, 77, 82.
VOß, Otto Karl, 323.

W

WALPOLE, Robert, 166.
WASHINGTON, George, 217, 218, 220.
WIELAND, Christoph Martin, 96, 179, 325.

Z

ZASTROW, Oberst von, (attaché au cabinet du roi), 23, 24.
.../...

A N N E X E S

.../...

1 7 9 9

1er VOLUME

JANUAR

1. Über den Gang der öffentlichen Meinung in Europa in Rücksicht auf die französische Revolution. S. 3
2. Über die Expedition in Aegypten. S. 63
3. Historisch-Politische Litteratur.
Essai historique sur la destruction de la ligue helvétique, par Mallet du Pan. S. 96

FEBRUAR N° I.

1. Italien und Frankreich.
Verhältnisse zwischen Frankreich und Neapel seit dem Friedensschlusse vom 10. Oktober 1796. S. 131

Verhältnisse zwischen Frankreich und Sardinien seit der Eröffnung des Feldzuges von 1796. S. 146

Krieg mit Neapel und Sardinien. S. 157
2. England.
Lage dieses Staates am Schlusse des Jahres 1798. S. 166

.../...

Englische Finanzen. S. 177

3. Aegypten.

Französische Nachrichten von den Begebenheiten zwischen den 1^{sten} September und 15ten Oktober 1798. S. 191

FEBRUAR N° II.

1. Ueber den Gang der öffentlichen Meinung in Europa in Rücksicht auf die Französische Revolution. S. 195
2. Calonne's Plan zur Reform der französischen Staatsverwaltung. S. 235
3. Vermischte Nachrichten und Bemerkungen
 - Überreichung der Neapolitanischen Fahnen zu Paris.
 - Ehrenvolle Behandlung des Vaters des Mathematikers Le Grange zu Turin.
 - Verfolgung der Priester in Frankreich.
 - Ursach der Vorliebe für den Tacitus in Frankreich.
 - Röderers Kritik gewisser Revolutionsworte. S. 257

MÄRZ

1. Ueber den Gang der öffentlichen Meinung u.s.w.
 - . Frühere Ursachen der Revolution.
 - . Erste Regierungsjahre Ludwig des XVI.
 - . Zusammenberufung der Notabeln. S. 267

.../...

2. Italien : Schicksale und Revolutionen
der Cisalpinischen Republik. S. 331
3. Ueber den Zustand der Finanzen in
Frankreich (zu Anfang des Februar). S. 347
4. Feier des 21^{sten} Januar. S. 377
5. Auszüge aus Briefen. Einnahme von
Ehrenbreitenstein. Revolutionirung
der Republik Lucca. Ueber die Expedi-
zion in Aegypten. S. 387
6. Schreiben an den Herausgeber. Veranlaßt
durch einen Aufsatz in den Annalen der
Preußischen Monarchie. S. 391

APRIL

1. Ueber das Handels-Monopol der Engländer,
die wahren Ursachen der Entstehung, und
die Folgen einer gewaltsamen Vernichtung
desselben. S. 396
2. Ueber den Plan der Vereinigung zwischen
England und Irland. S. 439
3. Ueber die Natur und den Werth der gemisch-
ten Staatsverfassungen (Antwort auf das
Schreiben im März-Stück des Historischen
Journals. S. 487

.../...

2ème VOLUME

MAY

1. Ueber den Gang der öffenttlichen Meinung in Europa in Rücksicht auf die Französische Revolution. -Unmittelbare Vorbereitungen der Revolution. S. 3
2. Resultate der Revolution in Rücksicht auf den Wohlstand Frankreichs. S. 50
Zustand des Handels. Nach d'Ivernois. S. 71
3. Historisch-Politische Litteratur.
Ueber das Werk des Herrn Herbert Marsh.
Historische Uebersicht des Krieges zwischen Frankreich und England.
Mallet du Pan von Dyck, mit Zusätzen der Frau v. Berlepsch u.s.w. S. 90

JUNY

1. Ueber den Gang der öffentlichen Meinung in Rücksicht auf die Französische Revolution. Fortgesetzte Untersuchungen über die Entstehung derselben. S. 121
2. Politische Litteratur in Frankreich in dem Zeitraum vom August 1788 bis 1789. S. 176
3. Ueber die Ermordung der Französischen Congreß-Gesandten. S. 211

.../...

JULY

1. Fortgesetzte Untersuchungen über die Entstehung der Französischen Revolution.
- Geschichte der Stände. Versammlung von ihrer Eröffnung bis auf die Beschlüsse vom 17^{ten} Juny. S. 233
2. In wie fern kann man Unpartheilichkeit und Neutralität von einem politischen Schriftsteller erwarten ? S. 324
3. Neueste Vorfälle. -Erklärungen des Kayserlichen Hofes über die Begebenheit von Rastadt - Erste Nachricht von der Revolution vom 30^{sten} Prairial. S. 341

AUGUST

1. Fortgesetzte Betrachtungen über die Entstehung der Französischen Revolution.
- Geschichte der Stände-Versammlung von 17^{ten} bis zum 30^{sten} Juny. S. 345
2. Ueber die neuesten Veränderungen in Frankreich.
Revolution vom 30^{sten} Prairial. S. 401
Einfluß derselben auf die Nation. S. 423
Zustand Frankreichs vor derselben. S. 429
Ihre wahrscheinlichen Folgen. S. 455

.../...

3ème VOLUME

SEPTEMBER

1. Ueber den jetzigen Zustand der Finanz=
Administrazion und des Nationalreichthums
von Großbritannien. S. 3
2. Ueber die Hilfsquellen der französischen
Regierung.
 - Vermehrung der Truppen. S. 108
 - Zustand der Finanzen. S. 118
 - Außerordentliche Maßregeln. S. 140

OKTOBER

1. Ueber die Finanz=Administrazion und
den National-Reichthum von Großbritannien.
- Britisches Staats=schulden=System. S. 205
2. Briot's Rede über die innere und äußere
Lage der französischen Republik. S. 247
3. Noch ein Wort über das Werk des Herrn
Herbert Marsh u.s.f. S. 272

NOVEMBER

1. Beiträge zur Berichtigung einiger Ideen
der allgemeinen Staatswissenschaft.
 - Souveränität. S. 277
 - Freiheit. S. 300

.../...

2. Ueber den Zustand der Englischen Bank
und das Verhältniß derselben zur
Regierung. S. 313
3. Ueber den Tod des Repräsentanten Baudin.
Von Benjamin Constant. S. 382

DEZEMBER

1. Beschluß der Untersuchungen über die
Entstehung der Französischen Revolution.
Ueber die Insurrektion vom 14 July 1789. S. 389
2. Ueber die Revolution vom 9^{ten} und 10^{ten}
November, und die Vernichtung der Cons-
tituzion von 1795. S. 436

Register ueber die wichtigsten Nahmen und
Gegenstände in dem Jahrgange von 1799. S. 479

.../...

1 8 0 0

4ème VOLUME

Heinrich Frölich.

JANUAR

1. Ueber die politische Gleichheit. S. 3
2. Beiträge zur Geschichte der Constitutionen während der französischen Revolution - Eingang. S. 51
Konstitution von 1791. Deklaration der Rechte. S. 58
3. Nachtrag zu Carnots Memoire, und zur Geschichte des 18^{ten} Fruktidor. S. 95
4. Politische Denkart in Frankreich seit dem 18ten Brumaire. S. 102

FEBRUAR

1. Ueber die neuste Französische Constitution. Einleitung. S. 105
1. Gesetzgebende Gewalt. S. 109
 - Initiative der Regierung. S. 141
 - Tribunat. S. 143
 - Gesetzgebendes Corps. S. 148
 - Senat. S. 150

.../...

- 2. Regierung.
 - Konstitutionelle Prärogativen. S. 162
 - Constitutionelle Schranken. S. 167

- 2. Bonaparte's Brief an den König von England. S. 208

MÄRZ

- 1. Ueber die neuste Französische Consti-
tuzion (Fortsetzung).
 - 3. Wahlformen. S. 221
 - 4. Justizverfassung. S. 270
 - 5. Besondere Dispositzionen. S. 293

- 2. General Washington. S. 300

APRIL

- 1. Ueber die Französische Constitution
(Beschluß).
 - .Parallele zwischen den Grundsätzen
dieser Constitution und den seit dem
Ausbruch der Revolution in Frankreich
herrschenden. S. 317
 - . Gesetzgebende Macht. S. 331
 - . Regierung. S. 337
 - . Wahlformen. S. 346
 - . Justizverfassung. S. 349
 - . Wird die neue Constitution von Dauer
seyn? S. 353

.../...

2. Betrachtungen über das Studium der Geschichte, und über die charakteristische Verschiedenheit der ältern und der neuern Geschichtschreiber (vom Herrn Prof. Ancillon). S. 372
3. Anzeige einer merkwürdigen Schrift über die Revolution vom 18. Brumaire (9. Nov. 1799). S. 405
4. Rede des Herrn Pitt in der Debatte über die Subsidien für den Kaiser (Am. 17. Februar). S. 415

5ème VOLUME

MAY

- Der Ursprung und die Grundsätze der Amerikanischen Revolution, verglichen mit dem Ursprunge und den Grundsätzen der Französischen. S. 3

JUNIUS

1. Der Ursprung und die Grundsätze der Amerikanischen Revolution, verglichen mit dem Ursprunge und den Grundsätzen der Französischen (Beschluß). S. 98

.../...

2. Abriß der Revolution der vereinigten
Niederlande, (vom Herrn Professor
Ancillon). S. 140

JULIUS

1. Uebersicht der Französischen Finanzen
seit dem 18^{ten} Brumaire. S. 193
2. Ueber Mallet du Pan's Schriften und
schriftstellerischen Charakter. S. 272

AUGUST

Uebersicht der Französischen Finanz-Ver-
waltung seit dem 18^{ten} Brumaire.

Fortsetzung

1. Gewöhnliche Einnahme-Quellen
- Domänen=Einkünfte S. 298
2. Außerordentliche Hülf's-Quellen
- . Ersatz der gezwungenen Anleihe S. 299
 - . Verkauf der Nationalgüter S. 305
 - . Anleihe von 150 Millionen S. 319
 - . Veräußerung der der Republik
zustehenden Renten S. 324
 - . Beabsichtigte Wiederherstellung der
Grundrenten S. 327
 - . Verkauf der Salzteiche S. 337
 - . Cauzionen der öffentlichen Beamten S. 339

.../...

Maßregeln zur Erhebung des Credits

- . Bons für die Staats-Gläubiger S. 342
- . Amortisations-Fonds S. 344
- . Errichtung der Bank S. 346

Allgemeine Uebersicht der Einnahme
im Jahr VIII. S. 353

Allgemeine Betrachtungen (über den
Scheinbaren Widerspruch zwischen der
Finanz-Zerrüttung des französischen
Staates und seiner militärischen Macht). S. 383

6ème VOLUME

SEPTEMBER

Uebersicht der Britischen Finanzen im Jahre 1800.

| | |
|--|--------|
| General-Etat der Ausgabe und Einnahme. | S. 408 |
| . Staats=Schuld | S. 410 |
| . Einkommen=Taxe | S. 420 |
| . Anleihe von der Bank | S. 435 |
| . Ertrag der Taxen | S. 449 |
| . Zustand des Handels | S. 452 |
| . Zustand der Landes-Cultur. Ursachen
und Folgen des Getreide=Mangels | S. 476 |
| Frankreich und England | S. 492 |
| Zusatz | S. 497 |

.../...

OKTOBER

Ueber die Final-Vereinigung zwischen Großbritannien und Irland.

1. Einfluß der Union auf die Staatsverfassung und Staatsverwaltung von Irland. S. 506

2. Einfluß der Union auf die innern politischen, bürgerlichen und religiösen Verhältnisse von Irland. S. 540

Anhang . -Verzeichniß der vornehmsten über die Union in England erschienenen Reden und Schriften. S. 693

NOVEMBER

Ueber die Final-Vereinigung zwischen Großbritannien und Irland (Beschluß).

3. Einfluß der Union auf das Abgaben-System, den Handel und die Manufakturen, die Landes-Cultur und die Zivilisation von Irland. S. 615

4. Einfluß der Union auf die Verbindung zwischen Großbritannien und Irland. S. 660

5. Erörterung der Frage : Ob das Parlament das Recht hatte, die Final-Vereinigung zu beschließen ? S. 702

.../...

DEZEMBER

Ueber den ewigen Frieden.

An die Leser des historischen Journals. S. 791

.../...

EVALUATION QUANTITATIVE
ET STRUCTURE DU PERIODIQUE

1799 - 1800

.../...

Importance du journal : 1799

| Pages 3 à 498 | | <u>1er Volume 1799</u> | | | |
|---------------|--|--|---------------------------------|---|----------------------------|
| MOIS | Table des matières du volume. chiffres romains | Table des matières du mois non paginée | Mot de l'éditeur non paginé | P
u
b
l
i
c
i
t
é | Articles du mois |
| JANVIER | I à IV | 1 | / | 2 | Fin du cahier
127 pages |
| FEVRIER | / | 1 | / | / | 1) 64 pages
2) 72 pages |
| MARS | / | 1 | / | / | 128 pages |
| AVRIL | / | 1 | Début du cahier 1/4 3/4 +2pages | | 104 pages |
| Total | 4 | 4 | 5 | | 495 pages |

Pages 3 à 472 2ème Volume 1799

| | | | | | |
|---------|--------|---|-----|---------|-----------|
| MAI | I à II | 1 | 1/4 | 3/4 + 2 | 117 pages |
| JUIN | / | 1 | 1/4 | 3/4 + 2 | 112 pages |
| JUILLET | / | 1 | 1/4 | 3/4 + 2 | 112 pages |
| AOUT | / | 1 | 1/4 | 3/4 + 2 | 128 pages |
| Total | 2 | 4 | I | 11 | 469 pages |

Pages 3 à 494 3ème Volume 1799

| | | | | | |
|-----------|--------|---|-----|---------|--|
| SEPTEMBRE | I à II | 1 | 1/4 | 3/4 + 2 | 142 pages |
| OCTOBRE | / | 1 | 1/4 | 3/4 + 2 | 114 pages |
| NOVEMBRE | / | 1 | 1/4 | 3/4 + 2 | 111 pages |
| DECEMBRE | / | 1 | 1/4 | 3/4 + 2 | 89 pages
16 pages
Registre des noms
4 pages
Adresse aux lecteurs |
| Total | 2 | 4 | 1 | 11 | 476 pages |

Année 1799

| | | | | | |
|-------|---|----|----------|-----------|--------|
| Total | 8 | 12 | 2 p. 1/4 | 26 p. 3/4 | 1440 p |
|-------|---|----|----------|-----------|--------|

Vol. IV Pages non paginées 1er Volume 1800

| MOIS | Table des matières du volume | Tables des matières du mois | Mot de l'éditeur | Publicité | Articles du mois |
|---------|------------------------------|-----------------------------|------------------|-----------|------------------|
| JANVIER | / | 1 | 1/4 | 3/4 | 101 pages |
| FEVRIER | / | 1 | 1/4 | 3/4 | 116 pages |
| MARS | / | 1 | 1/4 | 3/4 | 96 pages |
| AVRIL | / | 1 | 1/4 | 3/4 | 111 pages |
| Total | 0 | 4 | 1 | 3 | 424 pages |

Vol. V 2ème Volume 1800

| | | | | | |
|---------|---|---|-----|-----|-----------|
| MAI | / | 1 | 1/4 | 3/4 | 94 pages |
| JUIN | / | 1 | 1/4 | 3/4 | 96 pages |
| JUILLET | / | 1 | 1/4 | 3/4 | 104 pages |
| AOUT | / | 1 | 1/4 | 3/4 | 108 pages |
| Total | 0 | 4 | 1 | 3 | 402 pages |

Vol. VI 3ème Volume 1800

| | | | | | |
|-----------|---|---|-----|-----|--|
| SEPTEMBRE | / | 1 | 1/4 | 3/4 | 91 pages |
| OCTOBRE | / | 1 | 1/4 | 3/4 | 116 pages |
| NOVEMBRE | / | 1 | 1/4 | 3/4 | 96 pages |
| DECEMBRE | / | 1 | 1/4 | 3/4 | 80 pages |
| | Pour les trois volumes; avec pagination | | | | Adresse aux lecteurs
4 pages
(791 à 794) |
| Total | 4 | 4 | 1 | 3 | 387 pages |

Année 1800

| | | | | | |
|-------|---|----|---|---|------------|
| Total | 4 | 12 | 3 | 9 | 1213 pages |
|-------|---|----|---|---|------------|

17. Februar 1984

ich danke, verspätet, für Ihr Schreiben vom 9. Januar. Leider kann ich Ihre Frage nur unpräzise beantworten. Es ist so sehr lange her, dass ich meinen "Gentz" schrieb, mehr als vierzig Jahre. Ich begann das Buch in Princeton, 1939 und beendete es 1942 in Kalifornien, wo ich auch nur eine ungenügende Bibliothek zur Verfügung hatte.

Wie hoch die Auflage des "Historischen Journal" war, weiss ich nicht, ich weiss nicht ob je irgend jemand es gewusst hat.

Aber ohne Zweifel hat Gentz zunächst von dem Preussischen "Kabinett" eine finanzielle Unterstützung dafür erhalten. Darüber: Wittichen, das Preussische Kabinett und Fr. von Gentz, Historische Zeitschrift, neue Folge 53, Seite 263. So habe ich ^{es} mir jedenfalls aufgeschrieben. Auch nach Otto Tschirch, Geschichte der öffentlichen Meinung in Preussen etc. Band 1, Seite 429, hat Gentz 2.000 Taler von der Regierung erhalten. Die Unterstützung hörte auf, weil er den Ministern zu "englisch" dachte. Wenn ich in jenem Buch Gentz einen "Agenten" nenne, so ist das Wort doch sehr cum grano salis zu nehmen. Dass er aus London immer wieder Geld erhielt, ist ja notorisch, so steht es in seinen Tagebüchern. Und

STAATSBIBLIOTHEK
PREUSSISCHER KULTURBESITZ

Benutzungsabteilung

Potsdamer Straße 33
Postfach 1407
D-1000 Berlin 30
Telefon (030) 266-1
Telex 1 83 160 staab d

Staatsbibliothek Preussischer Kulturbesitz · Postfach 1407 · D-1000 Berlin 30

Berlin, den 14.6.1984
Ka/Eb/673

Betr.: 1. "Historisches Journal"
2. Verleger Heinrich Frölich
Bezug: Ihr Schreiben vom 21.5.84

leider ist es mir nicht möglich, Ihnen Angaben über die Auflagenhöhe des "Historischen Journals" mitzuteilen. Wenn das Verlagsarchiv keine Auskunft erteilen kann, wird die Frage wohl nicht zu beantworten sein.

Auf der Suche nach dem Verleger Heinrich Frölich bin ich in zwei Nachschlagewerken fündig geworden. Ich hoffe, daß Ihnen die dort gemachten Angaben weiterhelfen. Die Kopien der entsprechenden Seiten lege ich als Anlage bei.

Mit freundlichen Grüßen,

i.A.

Károlyi
(Z. Károlyi)

Anlage: Kopien

Geschäftsführer: Faulbrunnenstraße 13
Dr. Frank Lube Postfach 5829
Handelsregister: D-6200 Wiesbaden 1
Braunschweig HR B 845 Telex: 04 186 928 vvv

Telefon
Durchwahl (061 21) 534- 427
Vermittlung (061 21) 534-1

Ihr Schreiben vom
Ihr Zeichen
Unser Zeichen AAW/1a
Datum 11. November 1980

wir haben Ihren Brief erhalten und danken Ihnen für das Interesse an einem unserer früheren Autoren. In unserem Archiv haben wir nur noch die drei Bände des "Historischen Journals". Darüber hinaus existieren keine Unterlagen, die sich mit Friedrich von Gentz beschäftigen und die Hilfe sein könnten bei der Beantwortung Ihrer Fragen. Durch Kriegseinwirkungen ging die Korrespondenz zwischen dem Verleger Vieweg und dem Autor Gentz verloren. Es tut uns sehr leid, daß wir Ihnen in dieser Angelegenheit nicht nützlich sein können.

Mit freundlichen Grüßen



Albrecht A. Weis

M E R C U R E
B R I T A N N I Q U E.

N.º XVII.

25 A V R I L, 1799.

DE LA MARCHÉ DE L'OPINION PUBLIQUE EN
EUROPE; relativement à la Révolution Fran-
çoise.

(Traduit de l'Allemand.)

C E morceau, qu'on peut considérer comme une des meilleures introductions à toute histoire du tems présent, est tiré du *Journal Historique* de M. *Gentz*, Conseiller de guerre à Berlin. Cet écrivain s'est placé au premier rang des auteurs Allemands par ses belles traductions de plusieurs ouvrages importants sur la Révolution de France, entr'autres de ceux de M. *Burke*, & par un grand nombre d'essais historiques

A z

TABLE DES MATIERES

| | Pages |
|---|-------|
| INTRODUCTION | 1 |
| PREMIERE PARTIE : <u>GENESE</u> | 3 |
| Chapitre I : L'Europe à la fin du 18ème siècle.. | 4 |
| Chapitre II : La Prusse à la fin du 18ème siècle. | 13 |
| Chapitre III : Gentz : son monde, ses activités... | 25 |
| Chapitre IV : Les motivations de Gentz..... | 41 |
|
 | |
| DEUXIEME PARTIE : <u>HISTORISCHES JOURNAL</u> (1799-1800)... | 50 |
| Chapitre I : Modalités de parution | 52 |
| Chapitre II : Les cahiers..... | 55 |
| Chapitre III : Les intentions de la rédaction..... | 57 |
| Chapitre IV : Les lecteurs | 61 |
|
 | |
| TROISIEME PARTIE : <u>L'HISTORIEN</u> | 68 |
| Chapitre I : Naissance de la Révolution fran-
çaise..... | 69 |
| - De l'évolution de l'opinion pu-
blique en Europe à propos de la
Révolution française (janvier-février-
mars-mai-juin-juillet-août-décem-
bre 1799).- Littérature politique
en France d'août 1788 à juin 1789-
(juin 1799). | |
| Chapitre II : Les révolutions d'Amérique du Nord
et des Pays-Bas et la Révolution
française..... | 102 |

- L'origine et les principes de la Révolution américaine comparés à l'origine et aux principes de la Révolution française. (mai 1800 et juin 1800).
- Précis de la Révolution des Pays-Bas (de Monsieur le Professeur Ancillon) (juin 1800).

| | | | |
|------------------|---|--|-----|
| QUATRIEME PARTIE | : | <u>L'OBSERVATEUR</u> | 116 |
| Chapitre I | : | Politique extérieure
La France et ses rapports avec les autres nations..... | 117 |
| | | - A propos de l'expédition d'Egypte (janvier 1799 et février 1799) - Extraits de lettres (mars 1799) | |
| | | - Littérature historico-politique (janvier 1799) - l'Italie et la France (Février I - 1799) - L'Italie : destins de la République Cisalpine (mars 1799) | |
| | | - Evénements récents (mars 1799) | |
| Chapitre II | : | Politique intérieure
Scènes de la vie politique intérieure | 137 |
| | | - Fête du 21 janvier à Paris - (mars 1799) - Derniers événements- (juillet 1799) - Des derniers changements en France(août 1799) - Discours de Briot sur la situation intérieure et extérieure de la République française (octobre 1799) | |
| | | -De la révolution du 9 et du 10 novembre et de la suppression de la Constitution de 1795(décembre 1799). | |

| | | | |
|------------------|---|---|-----|
| Chapitre III | : | Politique économique
Situation en France ; situation
en Angleterre..... 152
- De l'état des finances en France
(mars 1799) - Résultats de
la Révolution en ce qui concerne
la prospérité de la France(mai 1799)
- Des ressources du gouvernement
français (septembre 1799)
- L'Angleterre : situation de cet
Etat à la fin de l'année 1798
(février 1799) - De l'état actuel
de l'administration des finances
de la Grande-Bretagne (septembre
et octobre 1799) - De l'état de
la banque d'Angleterre et ses rap-
ports avec le gouvernement (novem-
bre 1799). | |
| CINQUIEME PARTIE | : | <u>L'ECRIVAIN ENGAGE</u> | 176 |
| Chapitre I | : | Le polémiste.....
- Littérature historico-politique
(mai 1799) - Encore un mot au sujet
de l'oeuvre de Monsieur Herbert Marsh
et de certaines attaques contre le
Historisches Journal(octobre 1799)
- De la nature et de la valeur des
constitutions mixtes (avril 1799)
- Contributions à la rectification
de certaines idées de sciences po-
litiques en général (novembre 1799). | 177 |
| Chapitre II | : | La défense de l'Autriche et de
l'Angleterre..... | 192 |

| | | |
|----------------|---|-----|
| | L'Autriche..... | 192 |
| | - A propos de l'assassinat des plénipotentiaires français au Congrès de Rastatt(juin 1799) | |
| | - Derniers événements(juillet 1799). | |
| | L'Angleterre..... | 196 |
| | - A propos du monopole commercial des Anglais(avril 1799) | |
| | - Littérature historico-politique (mai 1799) - Plan pour une union plus étroite entre la Grande-Bretagne et l'Irlande(avril 1799). | |
| Chapitre III | : Washington et Mallet du Pan..... | 217 |
| | - Le général Washington(mars 1800) | |
| | - A propos des écrits de Mallet du Pan et de son caractère d'écrivain (juin 1800). | |
| Chapitre IV | : Le travail du journaliste..... | 222 |
| | - Dans quelle mesure peut-on attendre d'un écrivain politique qu'il soit impartial et neutre? (juillet 1799). | |
| SIXIEME PARTIE | : <u>LE PENSEUR POLITIQUE</u> | 227 |
| Chapitre I | : Considérations politiques..... | 228 |
| | - L'opinion politique en France depuis le 18 Brumaire(janvier 1800) | |
| | - Appendice au mémoire sur Carnot et à l'histoire du 18 Fructidor (janvier 1800) - De l'égalité politique (janvier 1800) - Contributions à l'histoire des Constitutions pendant la Révolution française (janvier 1800). | |

| | | |
|-----------------|---|--|
| Chapitre II | : | La Constitution de l'an VIII.....240
- De la dernière Constitution française (février 1800, mars 1800, avril 1800). |
| Chapitre III | : | L'administration des finances.....256
- Coup d'oeil sur l'administration des finances en France depuis le 18 Brumaire (juillet 1800, août 1800). - Aperçu des finances britanniques au cours de l'année 1800 (septembre 1800). |
| Chapitre IV | : | L'Irlande.....271
- De l'union définitive de la Grande-Bretagne et de l'Irlande (octobre 1800, novembre 1800). |
| Chapitre V | : | Guerre ou paix ?289
- De la paix perpétuelle (décembre 1800). |
| SEPTIEME PARTIE | : | <u>ENTRE LA THEORIE ET LA PRATIQUE</u> ...307

Contributions à l'histoire, à la philosophie et à l'économie politique de notre temps (Berlin 1801).
De l'origine et du caractère de la guerre contre la Révolution française (Berlin 1801).
La situation politique en Europe avant et après la Révolution française (Berlin 1801). |
| CONCLUSION | : |329 |

| | | | |
|-------------------|---|--|-----|
| NOTES | : | | 332 |
| BIBLIOGRAPHIE | : | | 402 |
| REGISTRE DES NOMS | : | | 413 |
| ANNEXES | : | | 422 |
| | | - Historisches Journal : Titre
des articles parus en 1799 et
1800..... | 423 |
| | | - Evaluation quantitative et
structure du périodique
(tableaux)..... | 437 |
| | | - Lettre de Golo Mann(17.02.84).. | 440 |
| | | - Lettre de la "Staatsbibliothek
de Berlin(14.06.84)..... | 441 |
| | | - Lettre des éditions Vieweg
(11.11.80)..... | 442 |
| | | - Mercure Britannique n° XVII du
25.03.1799 -1ère page-..... | 443 |

-+--+--+--+--+--+--+--+--+--+